

34876

+ MÉMOIRES  
DE L'ACADÉMIE  
DE NIMES.

VII. SÉRIE. — TOME XXXVI. — Année 1913.



NIMES  
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER  
A. CHASTANIER, SUCESSEUR  
12 — rue Pradier — 12

# TABLE DES MATIÈRES

---

## Pièces liminaires lues dans la séance publique du 10 juin 1913

	Pages
L'atmosphère. — Discours d'ouverture, par M. le chanoine Bonnefoi, président.....	v
Le Pont-du-Gard, par M. Emile Reinaud, membre résidant.....	xvii
Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1912, par M. Michel Jouve, président sortant....	xxv
Sonnets égyptiens, par M. Raymond Février, membre non résidant.....	xli
Distribution de récompenses aux donateurs d'objets aux Musées, par M. Félix Mazaurio, membre résidant.....	xlvii
Rapport sur les Concours et Legs, par M. Paul Clauzel, secrétaire perpétuel.....	li
Noste mairo Charlet, par M. Pierre Guérin, membre résidant.....	lxi

## NÉCROLOGIE

Obsèques de M. Melchior DOZE, le 12 avril 1913. — Discours de M. Alexis Lahaye, membre résidant....	1
Discours de M. le chanoine Bonnefoi, président....	4
Décès de M. le chanoine Camille FERRY, le 19 mai 1913. — Nécrologie par M. Georges Maurin, membre résidant.....	12
Obsèques de M. Fernand BRUNETON, le 17 décembre 1913. — Allocution par M. Georges Maurin, membre résidant.....	14

## LITTÉRATURE

Poésies patoises inédites de Jean REBOUL.....	15
Henri « GRUVY » TESTARD, conte patois, par M. Pierre Guérin, membre résidant.....	25

## HISTOIRE

	Pages
Les portraits des évêques Séguier, La Parisière et Colbert, par M. <i>Ed. Bondurand</i> , membre honoraire.	31
Le monument de <i>Benoît MALON</i> , par M. <i>Elie Peyron</i> , membre résidant.....	37

## ÉCONOMIE POLITIQUE

Des types de famille, dans une commune rurale du Midi, par M. <i>Pierre Guérin</i> , membre résidant. ....	63
Le mouvement économique du Gard sous le Consulat et le 1 <sup>er</sup> Empire. La foire de Beaucaire, par M. <i>Georges Maurin</i> , membre résidant.....	77

## ARCHÉOLOGIE

Vieilles « lunes » du Gévaudan, du Rouergue et du Velay, par M. <i>Arthur de Casenove</i> , correspondant... ..	99
Sépultures typiques de l'époque barbare dans la commune de Blauzac, par M. <i>Albert Roux</i> , correspondant	117
Les Musées archéologiques de Nîmes. — Recherches et acquisitions, par M. <i>Félix Mazauric</i> , membre résidant.....	119

### *Concours académiques*

Pour les années 1913 et 1914.....	147
-----------------------------------	-----

### **Documents annexes pour servir à l'histoire de l'Académie**

Donateurs à l'Académie. ....	118
Tableau nominatif des membres et des correspondants de l'Académie au 31 décembre 1913. ....	152
Liste des Sociétés correspondantes.....	159
Liste des ouvrages adressés à titre d'hommage à l'Académie au cours de l'année 1913. ....	167
Publications de l'Académie depuis 1756 .....	169





## PIÈCES LIMINAIRES

lues dans la séance publique du 10 juin 1913

---

# L'ATMOSPHERE

grande voie de communication entre les peuples

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. le Chanoine BONNEFOI

président

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Plusieurs fois — à nos séances publiques — des études écrites de main de maître — sur les principaux monuments, les sept collines, la beauté toute particulière de notre chère cité — ont été ici écoutées avec un très grand charme. A son tour — notre atmosphère ne pourrait-elle pas nous intéresser quelque peu ? Ne va-t-elle pas devenir, ou plutôt n'est-elle pas déjà, la grande voie de communication entre tous les peuples ? — Pour répondre à cette question, il ne sera pas nécessaire de retenir longtemps votre attention si bienveillante. Du reste la suite de notre programme me dit de me hâter et elle suppléera largement à tout ce qui manquerait à ce premier entretien. — Ne vous promet-elle pas de bien beaux vers ; des rapports fort délicats, très littéraires ; une énumération de récompenses des plus méritées ; un conte où la finesse de l'esprit le dispute à la richesse de notre patois ; des chants qu'un rare talent de composition, l'harmonie des voix et la grâce de la jeunesse rendront certainement très agréables ?



Notre atmosphère est-elle bien connue ? Son incessante variabilité ne facilite pas nos recherches. — C'est qu'en effet la terre qu'elle enveloppe n'occupe jamais le même champ de l'espace.

Notre terre — elle tourne sur elle-même, toutes les vingt-quatre heures, elle gravite autour du soleil chaque année avec une vitesse moyenne de trente kilomètres par seconde. Si elle accélérât tant soit peu ce mouvement, elle quitterait à jamais le centre qui l'attire — si elle ralentissait au contraire sa marche, elle s'approcherait de trop près d'un foyer qui embraserait sa surface. Le soleil qui l'entraîne à sa suite, a lui aussi deux mouvements semblables, et se dirige vers une étoile encore mal déterminée, avec une rapidité très grande. De sorte qu'au bout d'une heure, avant de sortir de cette salle, — dans laquelle je suis heureux de saluer un auditoire si sympathique, nous aurons parcouru ensemble, Mesdames et Messieurs, plus d'un milliard de kilomètres. Demain soir, à la même heure, sans nous en apercevoir, nous aurons fait un voyage dont le nombre de kilomètres dépassera vingt-six milliards. Un train rapide, s'il ne s'arrêtait pas, mettrait trente mille années pour franchir cette distance.

De plus le soleil qui illumine et chauffe notre atmosphère — varie d'intensité de 5 à 10 pour 100 dans chaque intervalle de 5 à 10 jours — son activité s'accroît tous les onze ans, l'évaporation des mers devient plus abondante, les pluies redoublent de fréquence, nous constatons bien que nous sommes actuellement dans une de ces périodes annoncées d'avance par M. l'abbé Moreux.

Et le soleil n'est pas seul à exercer son influence sur notre terre. Ne savons-nous pas que la lune fait varier en quelques heures le niveau de l'océan d'une vingtaine de mètres et déplace de plusieurs kilomètres les lignes mouvantes des rivages. Le travail ainsi développé, si nous pouvions en tirer parti rendrait désormais inutiles nos houilles noires ou blanches et nos machines industrielles.

Toutes ces difficultés réunies n'ont jamais découragé aucune des investigations les plus audacieuses. Les

savants du monde entier et surtout les nôtres ont abordé courageusement le problème de la conquête de l'atmosphère. Les victoires déjà remportées sont si brillantes que le poète a pu dire en toute vérité

Lève ta tête enorgueillie  
France, applaudis tes enfants  
Jamais la Grèce et l'Italie  
N'ont vu les arts si triomphants

\* \*

C'est tout près de chez nous, à Avignon, que Joseph Montgolfier, en 1782, a une idée de génie, au moment où il remarque avec plus d'attention que de coutume la fumée qui s'élève dans l'air. Il achète de l'étoffe, façonne le premier petit ballon, et sous l'orifice ménagé à la base, brûle des feuilles de papier — l'air chaud gonfle le ballon qui monte aussitôt jusqu'au plafond de la salle — Joseph émerveillé écrit à son frère Etienne, d'Annonay : « Prépare promptement du taffetas, des cordages, tu verras une des choses les plus étonnantes ».

*Le plus léger que l'air était trouvé...* Le 5 juin 1783 en présence de l'Assemblée des Etats particuliers du Vivarais un grand ballon de toile, doublée en papier, s'élève rapidement dans les airs. Le 17 novembre de la même année un essai plus sensationnel attire à Versailles le roi, la cour, une foule immense. Au-dessous d'un ballon, dans une corbeille en osier, Lavoisier suspend un mouton, un coq et un renard. Mais Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes réclament l'honneur de prendre place les premiers dans cette petite nacelle. Ils sont chaleureusement applaudis. Bientôt après, à Paris, le physicien Charles, avec un matériel aérostatique complet, filet, soupapes, étoffe capable de retenir prisonnier le plus léger des gaz, fait une ascension qu'il décrit en ces termes : « A mon départ le soleil était couché. Je monte, il se lève pour moi seul, il dore encore une fois de ses rayons le globe et le char. Je m'abandonnais au spectacle que m'offrit l'immensité de l'horizon. Seul je restais dans la lumière, je voyais tout le reste de la



» nature plongé dans l'ombre. Puis le soleil disparut,  
» j'eus le plaisir de le voir se coucher deux fois dans la  
» même journée. Je ne peux dire tout ce que j'éprouvais !  
» Au-dessus un ciel sans nuage, dans le lointain un  
» magnifique panorama captivaient mes regards ».

Hélas ! un siècle plus tard, le 15 avril 1875, se révèle terrible le danger que courent les aréonautes. Le ballon le *Zénith* emporte dans sa nacelle Gaston Tissandier, Sivel Jobert et Crocé Spinelli. Ils veulent s'élever le plus haut possible et suivre sur des appareils enregistreurs les modifications des différentes couches atmosphériques. A sept mille mètres d'altitude, Sivel commence à s'assoupir, mille mètres plus haut Tissandier cherche à saisir le flacon d'oxygène qui lui permettra de mieux respirer, il n'en a plus la force, sa langue se paralyse, il essaie de réagir, par bonheur en se débattant il tend suffisamment la corde qui force le ballon à descendre et s'endort. Quand il se réveille une demi-heure après Sivel a la figure noire, les yeux ternes, la bouche ensanglantée. Il est mort. Crocé lui aussi a cessé de vivre. Tissandier tout ému n'en conserve pas moins son courage et ne craindra pas de renouveler d'autres essais.

A mesure que l'on s'élève, l'on s'aperçoit que la température s'abaisse et que la composition de l'air change. Nous ne pouvons pas monter trop haut. Pour les recherches scientifiques on se contente aujourd'hui de ballons sondes. Quelquefois on les réunit deux par deux, l'un emporte les instruments de précision et éclate à une altitude que l'on peut déterminer d'avance, l'autre sert de parachute. C'est ainsi que l'on a pu étudier les couches atmosphériques qui se succèdent depuis le sol jusqu'à une hauteur de 37.000 mètres. Teisserand de Bort, à Trappes, en Seine-et-Oise, a consacré à cette patiente étude, sa fortune, tout son talent, toute sa vie.

Quelques-uns d'entre vous sans doute n'ont pas oublié comment pendant la guerre de 1870, Paris assiégé resta en communication avec la province. Les ballons emportaient des pigeons-voyageurs, enfermés dans des cages. Par un procédé des plus ingénieux, sur de minces pelli-



cules étaient écrites de nombreuses dépêches ; un seul pigeon en portait ainsi chaque fois près de 50.000 ; dès qu'il sortait de sa cage avec les réponses attendues, il regagnait son colombier, se jouant du cordon serré des troupes ennemies.



Trente ans plus tard, nous avons une nouvelle conquête le *ballon dirigeable*. Seul, le ballon suit la direction du vent ; avec un propulseur, il lutte contre le vent lui-même. C'est à Paris que MM. Julliot et Surcouf contruisent ces premiers dirigeables, le *Lebaudy* et autres. Les moteurs légers d'automobiles ont fourni la solution, cherchée pendant de si longues années. M. Julliot s'écrie dans son enthousiasme : « La nation qui sera victorieuse dans les airs, régnera sur le monde entier. Il voit à trente ou quarante kilomètres derrière le front d'une armée, une flotille aérienne, les dirigeables peuvent en deux heures passer aux avant-postes, jeter chacun une centaine de projectiles, porter le désarroi dans les états-majors et préparer ainsi la victoire ». — Dans la *Revue Française*, le commandant Driant signale le danger : « Ce qui nous attend, je vais vous le dire — au risque d'être accusé de tomber dans le roman — si nous avons la guerre avec l'Allemagne, la Lorraine verrait passer le soir du premier jour, à 1.800 et à 2.000 mètres au-dessus du camp retranché de Verdun, une quinzaine de Zeppelins de la plus grande taille, portant chacun cent bombes de cent kilos. Partis du Rhin à la tombée de la nuit ils arriveraient au-dessus de Paris à onze heures du soir. Guidés par les feux, rencontrés au-dessous de leur route, ils sèmeraient leurs projectiles sur nos gares, nos viaducs, nos forts. quand ils se retireraient, laissant une impression de stupeur, ils se hâteraient de regagner leurs hangars pour s'y approvisionner et préparer de nouvelles attaques.

» C'est pour éviter ces surprises que le général de Lacroix a organisé la défense de nos frontières de l'Est par nos dirigeables. Il les groupe en trois sections chargées de surveiller toute la vallée du Rhin — la première

entre la Meuse et la Moselle, la seconde entre la Moselle et Strasbourg, la troisième entre Strasbourg et Bâle. — Du reste, il y a cinq ans, en 1908, M. Roy Knobens s'est chargé de montrer que tout cela n'était point chimérique. Par une pluie battante, il fit une ascension en dirigeable au-dessus de la ville de Los Angelés. Sans être aperçu, même de ceux qu'il avait avertis, il laissa tomber une quantité de bombes chargées de confettis sur tous les édifices importants. Il atterrissait bientôt et constatait que la ville aurait été complètement détruite, si les confettis s'étaient changés en obus. Souhaitons que nos dirigeables aient des missions plus pacifiques à remplir et admirons la troisième conquête que la science offre à nos regards ».



Les dirigeables ont à vaincre la résistance de l'air, les aéroplanes se servent de cette résistance pour imiter le vol de l'oiseau. L'oiseau plane ou rame — l'aigle p. e. se soutient à 7.000 mètres d'altitude, alors que la densité de l'air n'est plus que la moitié de celle qu'il a au niveau de la mer. L'air porte donc en réalité, l'aigle en effet, à cette hauteur, a un poids 1.800 fois plus lourd que le volume de l'air qu'il déplace.

Qu'un moteur sur un plan incliné joue le rôle de la corde qui entraîne le cerf-volant, le problème cherché laisse entrevoir des solutions pleines de promesses.

Comment passer sous silence les essais faits à Alais, en 1873, par un enseigne de vaisseau, M. de Lovit. Il avait imaginé un appareil avec deux grandes ailes. Ces ailes étaient attachées à une sorte d'oiseau en bois, l'appareil lancé comme un cerf-volant naviguait dans la prairie, à la grande joie des enfants. M. de Lovit ne trouvait pas de moteurs assez légers. Heureusement il ne fut pas chansonné, comme l'avait été en 1638, au Mans, le poète Scarron qui pendant le carnaval s'était déguisé en homme volant

Emmiellé puis emplumé  
Il s'élançait dans la rue



On l'entoure, on est charmé —  
Chacun veut du bel oiseau  
Arracher une plume  
Il devient d'autant moins beau  
Que chacun le déplume —  
Il s'enfuit jusqu'au pont et v'lan —  
On se retire en arrière —  
Où donc est le poète volant —  
Il est . . . . dans la rivière.

En 1881, au Caire, un français Louis Mouillard ne demande qu'à la nature le secret du vol dans l'espace. Il remarque, que lorsque l'oiseau perd sa direction, par un changement de sens du courant d'air, il corrige sa marche en tordant la pointe d'une de ses ailes. C'est le gauchissement que Louis Mouillard découvre et il invente le mécanisme qui le réalisera.

Il communique le résultat de ses recherches à un ingénieur né à Paris et qui en Amérique détermine la vocation des frères Wright. Pendant huit années les deux frères poursuivent leurs essais puis viennent en France. Wilbur donne le plus bel exemple de caractère et de sang-froid. Malgré l'impatience et les cris de la foule, près de son aéroplane il sait attendre jusqu'à dix heures de suite les conditions atmosphériques telles qu'il les désire pour prendre son vol.

L'école des Wright demande à l'action incessante du pilote, la stabilité de l'appareil. Une autre école celle de Volsin recherchera avant tout la stabilité automatique.

A Issy-les-Moulineaux, le 13 janvier 1908, Henry Farman parcourt pour la première fois un trajet choisi et imposé d'avance. Les roues de son biplan quittent le sol. Il s'élève peu à peu, passe au-dessus de la ligne de départ, plane seulement à une hauteur de quatre mètres avec une vitesse de 50 kilomètres à l'heure, pique droit sur le poteau de virage, s'incline très légèrement, tourne avec aisance et revient. 1.000 mètres sont parcourus en une minute vingt-huit secondes; l'appareil s'arrête sur ses roues caoutchoutées.



Porté en triomphe, acclamé par toute la foule, Farman remonte sur son appareil et rentre au hangar après avoir franchi de nouveau 500 mètres en plein vol.

Quelques mois après Blériot, sur son monoplan, traverse la Manche, et nous entendons aujourd'hui se former l'espoir que des armateurs se décideront sans doute à équiper des flotilles ailées, pour établir un service ultrarapide entre Paris et Londres. Ce sera la meilleure réponse à donner à ceux qui se sont refusés à la construction du tunnel sous la Manche. « Messieurs les anglais, on passera quand même ».

A Reims, en aréoplane, Latham s'amuse à voler au-dessus et au-dessous du dirigeable le *Colonel Renard* ; il le harcèle comme la mouche harcèle le lion. Latham aurait pu piquer le ballon et le traverser de part en part, comme les écuyers du cirque passent à travers de simples cerceaux en papier.

En avril dernier, un dirigeable du centre aéronautique de Maubeuge, le *Dupuy de Lome*, arrive au-dessus de Reims et pendant un quart d'heure plane sur la Cathédrale. Dès que le dirigeable est signalé, un capitaine et un lieutenant, chacun sur son monoplan, s'élancent pour simuler une attaque. Les officiers montent à plus de mille mètres au-dessus du *Dupuy de Lome* ; il leur eût été facile de le détruire en lançant quelques projectiles.

Monoplans et biplans de ce genre triomphent des difficultés, grâce à la hardiesse, à l'habileté, au calme du pilote. Ils courent de très grands dangers quand tout à coup les couches d'air qu'ils traversent changent à la fois de température et de pression. Que d'officiers et de soldats ont déjà payé de leur vie ces exercices cependant nécessaires. C'est bien pour eux que nous pouvons redire les vers du poète

Gloire à la France éternelle  
Gloire à ceux qui sont morts pour elle  
... aux vaillants, aux forts

Ils ont semé dans les larmes, d'autres récoltent dans la joie. Ces jours-ci le service d'aréoplanes d'Oudjda a

entièrement préparé le brillant succès de nos troupes commandées par le général Alix. Les officiers aviateurs ont pu relever la topographie complète de la région occupée par les tribus Riata, et donner au général les renseignements les plus précieux pour l'action qu'il devait engager.

Aussi, combien sont ardemment désirés les aréoplanes qui se stabiliseront d'eux-mêmes. Un de nos compatriotes, M. Louis Marsal, de Sumène, vient de prendre un brevet pour « un aréoplaner incapable ». Classé second dans un concours d'appareils de sauvetage pour sous-marin, encouragé par ce résultat des plus flatteurs, il s'est mis à l'œuvre, et tout particulièrement aidé par M. le colonel Marchand, il nous promet un aréoplaner essentiellement militaire par ses qualités de stabilité automatique, de transport facile, de départ et d'atterrissage spéciaux. Cet appareil est complètement blindé, mettant ainsi à l'abri les aviateurs et les hélices. La force du moteur est calculé pour trente-deux mètres carrés de surfaces portantes et pour une charge de six cents kilogs.

Puissions-nous bientôt voir l'inventeur réaliser ses espérances. Puisse le succès qu'il attend, lui être départi dans la plus large mesure.

..

L'atmosphère qui porte nos ballons, nos dirigeables, nos aréoplanes, renferme un élément invisible, insaisissable qui nous transmet les ondes lumineuses et les ondes électriques — à peu près comme l'air nous apporte les ondes sonores. Notre oreille a une harpe de six mille cordes pour recevoir tous les sons. Nos yeux renferment des millions d'éléments capables de vibrer en harmonie avec les rayons lumineux. Un savant français dont je prononce toujours le nom avec reconnaissance, M. Branly, a trouvé la harpe et l'œil capables de saisir et de recevoir les ondes électriques.

De ce fait, voyageurs, aviateurs, marins ne sont plus isolés. Une dépêche peut atteindre un dirigeable en marche, un aréoplaner éclairer, le savant qui s'avance seul



vers les pôles. On se croirait revenu aux fantastiques imaginations d'un Jules Verne. Les paquebots reçoivent plusieurs fois par jour, en plein océan, les nouvelles du monde entier et les publient dans leur journal. C'est que, comme la lumière, l'électricité a une vitesse de 300.000 kilomètres par seconde, c'est-à-dire peut faire pendant cette seconde quatre fois le tour de la terre. N'est-ce pas la conquête capable à elle seule, de mettre en relation tous les points de l'Univers ? Un projet dû à nos ingénieurs comporte l'établissement de trois réseaux.

Un réseau côtier doit se substituer aux câbles dont le fonctionnement est contrarié parfois et dont le prix de revient est trop élevé. Il comprend le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Dahomey. Ces stations pourront communiquer de jour jusqu'à mille kilomètres, de nuit à deux mille et à trois mille.

Un réseau de pénétration passera par Tombouctou et sera relié à tous les postes côtiers ; il aura une portée de trois mille kilomètres le jour, de cinq à six mille la nuit.

Un réseau international avec un poste central, dans le Poitou ou sur les côtes de la Méditerranée, sera en relation avec Bizerte, Pondichéry, le Congo et Madagascar. L'année dernière la station des Saintes-Maries de la mer a reçu ou transmis près de huit mille dépêches.

Au point de vue militaire, ces réseaux nous mettront en communication directe avec toutes nos colonies ; au point de vue commercial le prix du mot qui était pour le Congo par exemple de sept francs, sera diminué des deux tiers.

Nous avons le poste d'émission et de réception le plus puissant du monde. Voilà pourquoi la Commission internationale de l'heure universelle, sur la proposition même d'un professeur allemand, a choisi Paris pour centre de communication.

La Tour Eiffel envoie les signaux ; huit stations auxiliaires, disséminées sur les principales routes du globe, reçoivent ainsi l'heure exacte et la transmettent autour d'elles. L'explorateur, le marin, l'aviateur savent par cette heure à quel point précis de la route ils se trouvent.



Peut-être le poète dirait-il avec plus de raison maintenant

« Quant à moi plus j'y songe et moins je puis penser  
» Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger ».

..

Quels progrès réalisés depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, depuis l'époque où Lavoisier, à Paris, séparait de l'atmosphère l'aliment qui nous est à tous indispensable, le gaz, qu'il appelait oxygène et dont le rôle mieux connu révèle tant de merveilles.

Dans l'insignifiante goutte de sang qui perle comme un rubis au bout du doigt piqué par une aiguille, que n'a-t-on point aperçu avec le microscope ?

On a comparé cette goutte à une mer minuscule où évoluent deux cent cinquante millions de navires de commerce et trois cent soixante-dix mille navires de guerre, navires imperceptibles — à grande vitesse pourtant — puisqu'ils assurent un service régulier et périodique — toutes les trente secondes — dans chacun des tissus de notre organisme. Ils portent le nom de globules rouges et de globules blancs.

Vingt-cinq millions de globules rouges ne cessent de prendre à l'atmosphère l'oxygène qui entretient notre vie. Les globules blancs nous défendent contre l'innombrable multitude d'ennemis invisibles qui nous environnent de toutes parts. Les plantes vertes, sous l'action du soleil, travaillent sans relâche à nous donner l'air le plus pur ; répandues sur une grande surface, elles provoquent des condensations de vapeur, de petites pluies fines qui nous débarrassent des poussières dangereuses. Deux savants viennent d'analyser l'air du métropolitain à Paris. Le matin les wagons de première classe renferment de mille à deux mille éléments nuisibles, aux heures d'affluence de quinze à trente mille, pendant que les wagons de seconde en contiennent de soixante-dix à cent vingt mille. Ceci amène ma conclusion : « Ne sommes-nous pas privilégiés à Nîmes ! Ne recevons-nous pas un air bien pur de

nos garrigues. En 1801, la colline qui encadre la Fontaine était aride. M. Cavalier, maire, et M. Durand, ingénieur, formèrent le projet de la couvrir de plantations. Ce projet ne fut réalisé qu'en 1819. M. le baron d'Hausset, préfet à cette époque, fit appel à tous les ouvriers qui étaient sans travail. Les allées se dessinèrent, les eaux de la source montées assez haut en redescendirent par cascades, la colline fut toute transformée. Depuis, les eaux du Rhône ont permis même à nos rochers de fleurir. Aussi pendant que la science continuera ses recherches et travaillera à mettre tous les peuples en relation, nous continuerons, nous, à l'aider au moins de nos vœux ou mieux encore à la louer de ses découvertes et de ses bienfaits, à reboiser en même temps nos garrigues et à aimer nos délicieux mazets comme Reboul aimait le sien. C'est de là qu'il envoyait ses lettres de remerciement aux littérateurs, aux poètes, à ses amis. Une de ses réponses à M. Poujolat nous a laissé ce gracieux quatrain

- « De ce coteau chéri tout voisin de la plaine
- » Où croissent sans jamais dépouiller leurs rameaux
- » Le raisin de Corinthe et l'olivier d'Athènes
- » Par le plus beau soleil, je vous écris ces mots ».

Si Reboul devait quelques-unes de ses inspirations à son mazet, est-il téméraire d'affirmer que ses meilleures lui venaient de notre Fontaine ?

---

# LE PONT DU GARD

PAR

M. Emile REINAUD

membre résidant

---

Devant ce Pont, en sa jeunesse vagabonde,  
*Jean Jacques* s'est campé : C'est qu'à travers le monde,  
Pour la première fois, son œil a découvert  
Une Œuvre simple et noble au milieu du désert,  
Une Œuvre qui retient son âme palpitante,  
Tant l'objet admiré dépasse son attente !  
Est-ce l'énigme ou le respect qui le confond ?  
A peine ose-t-il sous ses pieds fouler le Pont ;  
Le retentissement de ses pas lui fait croire  
Entendre la voix sourde, anonyme, sans gloire,  
Des esclaves qui l'ont construit, et le fracas  
Des énormes rochers travaillés par leurs bras !  
Ces géants d'un autre âge ont traversé son rêve ;  
Il sent, à leur contact, que son âme s'élève,  
Il se trouve petit, un pygmée à côté,  
Perdu comme un insecte en cette immensité ;  
Et *Jean Jacques*, devant le décevant problème,  
Soupire : Que ne suis-je né romain moi-même !

Combien d'autres avant, combien après *Rousseau*,  
Surpris, charmés, ont lu dans le miroir de l'eau  
Les aspects si divers de ce site sauvage !  
La main de l'homme est là sans nuire au paysage  
Semé de chênes nains, de hêtres, de bouleaux ;  
L'œil avec volupté plonge sous les berceaux  
Qu'alignent les trois rangs d'arcades colossales ! ! . . .  
Immortelles aussi : ni les pires rafales,  
Ni les mille éléments sur la nature épars,  
Ni le torrent fougeux, la pluie ou les brouillards



N'en ont sali le marbre ou rongé l'ossature ;  
Quelques rides au front, pas la moindre éraflure ;  
Le Temps qui ne respecte rien, a respecté  
Cette merveille ; impuissant il s'est arrêté  
Devant tant de grandeur, de noblesse et d'audace.  
Contre cet arc-en-ciel qui jamais ne s'efface,  
Un peu de chaque aurore et de chaque couchant  
Est resté suspendu dans les airs, accrochant  
De l'ocre ou de la pourpre aux pores de la pierre ;  
Et, tranchant sur le tout, le dieu de la lumière  
N'a cessé d'inonder le magique décor  
Des rayons pénétrants de sa palette d'or.

Mais si le fier colosse a défié les âges,  
Plus d'une fois il eut à subir les ravages  
Des guerriers ou des sots : C'est *Crocus* l'alaman  
Qui brise l'aqueduc ; c'est le *duc de Rohan*  
Ebréchant les pieds-droits pour frayer un passage  
Aux canons ; c'est *Pitot* qui fait au Pont l'outrage  
D'en adosser un autre à tout jamais fâcheux  
Comme pour alourdir le tour harmonieux  
Et la légèreté de l'édifice antique.

Au cours de deux mille ans, quelle vertu magique  
Paralyse l'effort de milliers d'ennemis ?  
Qui fit les fondements sur le roc affermis,  
Les pleins cintres de ce chef-d'œuvre invulnérable ?  
*Veranius*, dit-on. Nul ne fut comparable  
Pour la force et pour la grandeur au Peuple Roi ;  
Mais, les Romains à part, notre Pont, sur la foi  
D'une vieille légende, aurait dû sa naissance  
A l'art surnaturel d'une sombre Puissance.

## LA LÉGENDE

Les fiers enfants de *Nemausus*  
Se tourmentaient : « notre Fontaine,  
L'été venu, ne suffit plus  
A notre soif : la bonne aubaine,

Si l'on voyait enfin les eaux  
Limpides de la source d'Eure  
Se répandre sur nos côteaux ! »  
Attendez : tout vient à son heure ;  
Mille bras au premier signal  
Dans un long ruban qui serpente  
Creusent l'assiette du canal.  
Mais près du Gardon, on déchante :  
Il reste à construire le Pont  
Qui porte le canal lui-même  
D'une montagne à l'autre mont.  
Sublime effort, délire extrême !  
Voici : la pioche et le marteau  
Tirent du flanc de la colline  
Les rochers roulant en monceau ;  
Mais dès qu'une arcade s'incline  
Et se mire sur le Gardon,  
Vite, une crue, à l'improvisto,  
L'emporte dans un tourbillon.  
L'œuvre renaît, elle résiste  
D'abord aux remous écumants  
Pour être sans peine engloutie.  
Enfin, malgré les éléments,  
Majestueuse et bien bâtie,  
Elle s'élève dans les airs,  
Goûtant les fruits de la victoire,  
Quand, sous la pluie et les éclairs,  
L'ouragan jaloux de sa gloire,  
Inquiet de sa royauté,  
Disperse au fond de la vallée,  
Comme la feuille après l'été,  
L'amas de pierre amoncelée !  
Voyant son travail effondré  
Dans ce déchaînement suprême,  
L'architecte désespéré  
Vomit un horrible blasphème  
Que l'écho répercute au loin  
Jusqu'à la grotte impénétrable.  
Puis, comme il se croit sans témoin,  
« Qu'il vienne, et je me donne au Diable ».



Soudain l'appel est entendu,  
Et voilà le Diable en personne  
Sorti de quelque coin perdu  
Qui devant le maçon plastronne :  
Justaucorps noir, rouge aux crevés,  
Toque sombre et plume qui flambe,  
Longs poils autour d'un œil mauvais,  
Immense ergot à chaque jambe.  
« Serait-ce pas ce Pont maudit,  
Qui cause ta désespérance ? »  
— « Sans doute » — Eh bien, fais moi crédit  
D'une seule nuit et je lance  
D'une montagne à l'autre un Pont  
Que dans leur course furibonde  
Les hautes eaux respecteront  
Tant que le monde sera monde. »  
— « Mais pour cette œuvre de Titan,  
Que te paierai-je ? il faut s'entendre »  
— « Oh, peu de chose, dit Satan,  
Tu n'auras qu'à me laisser prendre  
Celui qui passera le Pont  
Le premier ». — « Soit, j'en suis capable ».   
La nuit, en aval, en amont,  
Eclate un vacarme... du diable.  
Sur les roches des alentours,  
La scie et le ciseau font rage ;  
D'eux-mêmes les blocs les plus lourds  
S'élèvent d'étage en étage.  
Et le Pont, dès le lendemain,  
Étale à travers la vallée  
L'élégant et vaste dessin  
De son arcade ensorcelée.  
L'œil du maçon est ébloui  
De tant de grâce et de noblesse,  
Mais l'esprit est moins réjoui  
D'avoir à tenir la promesse  
Faites au diable. Et Satan, pourquoi  
Ferait-il abandon de l'âme  
Qui lui revient de bonne foi ?  
Notre homme consulte sa femme :

« La chienne, lui dit-elle, a pris  
Vivant un levraut à la chasse :  
De ton marché, voilà le prix ! »  
Elle le met dans sa besace,  
Et l'architecte moins confus  
Va prestement lâcher le lièvre :  
— La cloche sonne l'angelus. —  
A l'autre bout, Satan en fièvre  
Croit serrer sa proie en ses mains,  
Tout attentif à la poussière  
Des pas de plus en plus prochains ;  
Que l'on juge de sa colère :  
Pour butin, un vil animal !  
Se damner ? Non, la chose est faite.  
De désespoir, l'Esprit du mal  
Empoigne l'innocente bête  
Qui de là-bas ne fait qu'un bond,  
Car du coup la main criminelle  
La placarde contre le Pont,  
Où la voilà, pierre éternelle.

Telle est l'histoire, o Nemausus,  
De ce monument admirable.  
Voilà comme, une fois de plus,  
Une femme a trompé le Diable.

Légende, dira-t-on, que sous différents cieux  
L'on retrouve rivée aux Ponts les plus fameux.  
Oui, mais au Pont du Gard est la Légende mère.  
Notre Gaule, de Grèce et de Rome héritière  
Regarda de tout temps les Ponts comme sacrés ;  
Les Pontifes de même y furent vénérés ;  
Prêtres ils procédaient à de vrais sacrifices  
Et savaient, par leurs dons, rendre les dieux propices :  
Au lieu d'une victime humaine, un lièvre, un chat  
Des plus mortels péchés opéraient le rachat.

Aussi bien, que m'importe à moi que l'on suspende  
Aux arcades du Pont l'histoire ou la légende ?



Que vient-on invoquer pouvoir surnaturel,  
Contrat avec le diable ou marché criminel,  
Pensée impériale ou sublime prouesse ?  
Il suffit qu'à mes yeux le Géant apparaisse  
Pour que se taisent tous les comment, les pourquoi ?  
Dès le premier instant, sa vue éveille en moi  
Un doux ravissement, fête toujours nouvelle  
Se déroulant dans l'harmonie universelle !  
J'en suis léger, joyeux, mais mon enchantement  
S'épanouit à l'aise et ne tient nullement  
A gâter le plaisir à force d'analyse.  
Vingt fois je tressaillis de la même surprise,  
Vingt fois il m'a semblé que j'étais soutenu  
Par l'admiration d'un chef-d'œuvre inconnu.  
Or rien n'était changé dans cette silhouette :  
C'est bien le même Pont qui toujours se reflète  
Dans la même rivière ; et le même soleil  
Décrit son cercle autour du célèbre appareil.  
... Peut-être... mais devant tous ces jeux de lumière,  
De demi-jour, devant cette trame légère  
Que glisse sur les eaux l'ombre du monument,  
Cette image allongée ou ronde par moment,  
Je m'amuse en enfant ! Si c'est bien à leur taille  
Que nos ancêtres ont bâti cette muraille,  
Je les en félicite et je m'en réjouis :  
L'ouvrage voulait être utile, il est exquis,  
Quand je suis à ses pieds, il émerge sublime ;  
Par un rude sentier, si je touche à la cime,  
J'y vois se dérouler un splendide horizon ;  
Là-bas, je suis le cours du méandreux Gardon,  
Tantôt calme et tantôt capricieux, sonore,  
Bourru, quand il franchit ses bords ou les dévore ;  
Du vallon resserré j'aime le voir sortir  
Se hâtant vers le Rhône qui va l'engloutir.  
Je contemple son lit où d'arides bruyères,  
Des arbres rabougris le disputent aux pierres,  
Aux pavés de rochers. Sur ses bords animés  
La voix et les atours des groupes parsemés,  
Les agapes, les jeux dont la scène varie  
Au seul gré du soleil, complètent la féerie

De la nature en joie et des gestes romains.  
De couples amoureux les bocages sont pleins  
Et tel se souviendra du chemin solitaire  
Aux arbustes discrets tamisant la lumière  
Où furent échangés de doux serments d'amour.  
Si fort même est l'attrait de ce divin séjour  
Qu'il retient prisonniers ses hôtes, qu'il convie  
Les plus désespérés, les blasés de la vie  
A se jeter du haut du Pont, simples fétus,  
Sur l'onde indifférente ou les rochers pointus !

Quant à moi, sans souci du temps ni de l'espace,  
Devant mes yeux, la nuit, je vois le Pont qui passe ;  
Ainsi sous *Charles IX* j'ai pris part au festin  
Que le *duc de Crussol* offrit au Souverain ;  
J'étais là quand sortaient de la grotte prochaine  
Cent nymphes nous tendant un brin de marjolaine,  
La liqueur de l'abeille et les fruits de l'été.  
J'ai non moins admiré la classique fierté  
Des Bohémiens campés près du Pont, la poitrine  
Découverte, pieds nus, héros de la rapine,  
Au milieu des vieux chars, des ânes, tels enfin  
Qu'en son tableau les a représentés *Colin*.  
J'ai rêvé que le Vent, du fond de la vallée  
Faisait jaillir des Vers d'une large envolée,  
Des Vers, comme le Pont, fiers et majestueux,  
Comme l'eau du Gardon parfois impétueux  
Et parfois apaisés, purs comme l'atmosphère,  
Des Vers plus beaux que ceux de *Virgile* et d'*Homère* !  
Mon oreille attentive écoutait leur refrain ;  
J'ai tenté d'en saisir quelques-uns, mais en vain ;  
Leur splendeur a pâli sous ma plume impuissante  
Qui les traduit confusément, et s'en lamente !

---



# COMPTE RENDU

DES

## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE NIMES *pendant l'année 1912*

PAR

**M. Michel JOUVE**

président sortant

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Le conseiller Ménard, dans sa grande *Histoire de Nimes*, nous décrit la première séance publique de notre Académie après sa constitution par Louis XIV en août 1682 : des illuminations en girandoles mêlées aux devises de Graverol, des symphonies de violons, des allocutions de magistrats et de marquis, surtout un parterre de fleurs et de belles dames. La séance fut partagée entre plusieurs jours et se termina par une plantureuse collation ; « quelques machines pratiquées avec art, dit le texte de l'historien, portèrent sur les tables autour desquelles les dames étaient rangées, des bassins de confitures et les fruits les plus rares et les plus beaux ».

Nous avons aujourd'hui, comme alors, des clartés, — plus étincelantes, — des musiques, des discours, un parterre qui, certes ! ne le cède pas en grâce élégante à celui des dames d'autrefois, mais on a supprimé la collation... Devenue, avec l'âge, immatérielle personne, c'est à un régal tout platonique que l'Académie de Nimes vous a conviés, et elle vous invite à savourer, au lieu des réalités tangibles de jadis, les fruits de ses veilles et les douceurs des vers de ses poètes.

Une tradition s'est établie qui charge le président sortant d'extraire pour vous, en cette soirée, l'essence des œuvres de ses confrères, de résumer leurs travaux, la vie de l'association, pendant l'année écoulée. Le souci d'être bref, de ménager vos instants, m'obligera à passer sous silence bien des choses ; car notre vie fut très active en 1912, notre jardin académique très fécond. Il vit s'épanouir les fleurs les plus variées ; et il me sera permis de dire que notre Société ne cessa d'être, — c'est Louis XIV qui la qualifie ainsi, — « une compagnie de gens d'esprit et de savoir ».

Les *Lettres royales* qui la créèrent, recommandaient aux recherches de nos prédécesseurs, « ce qu'il y a de plus rare, — disent-elles, — et de plus obscur dans ces débris qui leur restent des ouvrages des Romains, dont les fameux monuments attirent des curieux de toutes parts... » ; c'était déjà l'impulsion donnée à l'étude de notre antiquité latine, des origines de notre ville, de notre province. Elle est plus que jamais en honneur chez nous, et je n'en veux pour preuve que l'ardeur, souvent passionnée, avec laquelle on discute en nos réunions les moindres questions d'histoire locale. Croiriez-vous qu'un orage a pu éclater parce que j'avais, bien innocemment, appelé *Nemausa* la déité qui présida aux destins de notre bonne ville de Nîmes ! Il paraît que j'avais commis là un barbarisme qui fut jugé effroyable par notre sympathique confrère Georges Maurin. Celui-ci protesta, exigea un Dieu en us et non en a. *Nemausus* et *Nemausa* se disputèrent les suffrages. Un savant docteur-ès-lettres intervint dans le débat dont la *Revue du Midi* dut publier le dossier.

Notre terre nimoise est encore toute brûlante de vie antique ; des cendres et des ruines qu'elle recèle, il s'exhale comme une flamme qui rallumerait, s'ils s'éteignaient jamais, les flambeaux du souvenir latin. Mais ils brillent toujours ; des mains vigilantes, après celles que la mort fit défaillir, les portent au milieu de nous ; M. Georges Maurin, M. le chanoine François Durand, M. le conservateur du musée, Mazauric, promènent leurs



lumières aux voûtes des Arènes, aux entrailles des nécropoles, aux fouilles inlassablement poursuivies.

..

Nous devons nous féliciter toutefois que le champ de nos études locales se soit agrandi, comme vous l'allez voir. Si nous sommes attentifs à l'histoire de nos ancêtres gallo-romains, nos regards s'étendent aussi ailleurs, embrassent un plus vaste horizon. Nous ne connaissons plus de limites.

Nous remontons jusqu'à des âges encore mal connus, jusqu'à l'époque celtique, avec M. le chanoine Albert Durand et M. Emile Reinaud. Les problèmes de l'épigraphie latine ou grecque ne suffissent plus à leur hardiesse. Des énigmes bien autrement difficiles les ont tentés. Il existe des stèles frustes, où, en caractères grecs sont des inscriptions sur le sens desquelles se livre entre épigraphistes un perpétuel combat. Le musée de Nîmes possède quelques-uns de ces sphynx lapidaires qui nous répètent avec obstination les mots : *Bratoudé, Kantén*. Le professeur John Rhys, qui vint d'Oxford pour les examiner, les a décrits dans son ouvrage consacré aux graphies celtiques de France et d'Italie. M. le chanoine Albert Durand, polyglotte, parlant avec une égale facilité l'anglais, le latin et le grec, a bien voulu nous traduire et nous commenter la partie du livre de John Rhys concernant ces pierres mystérieuses. Il les a comparées avec d'autres stèles non moins énigmatiques trouvées dans le Vaucluse et étudiées par M. Mazauric. On n'est point d'accord sur leur origine. Les versions les plus divergentes sont proposées pour leur lecture. Que signifient surtout ces vocables répétés : *Bratoudé, Kantén*? Après une érudite dissertation sur les controverses dont ils furent l'objet, M. Emile Reinaud s'en est délibérément emparé pour en faire les noms des deux héros d'une légende nimoise.

Nous voici maintenant à l'époque romane avec M. le chanoine François Durand. Délaissant un instant ses chères Arènes, sa Cathédrale, il nous conduit aux envi-



rons de Nîmes, à Montfrin, pour nous y faire admirer une de ces églises de village que défendent si éloquemment Maurice Barrès et Peladan. C'est une église romane datée, chose rare. Sa date se trouve dans un parchemin de 1178. La puissance de l'architecture romaine y manifeste sa survivance par l'épaisseur des murs qui atteint quatre mètres aux retombées des arcs doubleaux. Les moulures des voûtes, les figures grimaçantes de la corniche sont pour notre confrère un thème d'observations sur l'école architecturale du XII<sup>e</sup> siècle. Le clocher est du XIV<sup>e</sup>. Moins massif que l'église, plus hardi, il affirme par ses arcs polylobés et ses ornements capricieuses le style rayonnant. La date est marquée par les armoiries du prieur de Heredia, qui, de 1376 à 1382, dirigea la commanderie de Montfrin, dépendant du grand prieuré de Saint-Gilles.

Monsieur le rabbin Kahn nous fait voir un autre aspect de ces temps anciens. Il reprend ses études sur les communautés israélites de notre région et nous entretient des *Juifs de Posquières et de Saint-Gilles au moyen-âge*. Posquières, c'est le Vauvert d'aujourd'hui. Combien ignorent qu'au XII<sup>e</sup> siècle, il y eut aux alentours de Nîmes, un épanouissement de civilisation juive ! qu'à Lunel une université était annexée à la Synagogue ; que dans la petite ville de Vauvert un professeur généreux, Abraham ben David réunissait autour de lui de nombreux élèves, par lui enseignés et même nourris à ses frais ! La *Jutarié* de Saint-Gilles était plutôt commerçante, fournissait le Languedoc des parfums et des fourrures d'Asie. Mais elle possédait aussi un savant docteur, Isaac ben Jacob. Ces juifs lettrés nous transmirent les doctrines des philosophes et des médecins de l'antiquité empruntées par eux aux Arabes. Notre confrère s'inspire de leurs traditions littéraires et philosophiques. Avec une éloquence émue, il nous parla de ces vénérables aïeux et de leurs tristes destinées.

Nous arrivons à des siècles plus récents : M. l'architecte Max Raphel, grand constructeur et artiste délicat, nous donne une des œuvres maitresses de l'année, son

*Etude sur les monuments de Nîmes et du Gard, de la Renaissance à l'époque moderne.* On y sent vibrer l'amour ardent du bon nîmois pour la patrie cévenole, soit qu'il aquarellise la campagne « parsemée de petits cubes blancs à terrasses ou à toits rouges... mazets... séjours ensoleillés .. », soit qu'il déplore les épidémies, les guerres, les querelles religieuses, « plus terribles que les épidémies » qui firent à Nîmes une « si grande consommation d'hommes et d'énergies », soit qu'il reproche à Maurice Barrès une insuffisante admiration pour les merveilles de notre cité. Toute l'histoire monumentale de Nîmes et du Gard tient en un sobre raccourci dans les pages de M. Max Raphel ; elle seront désormais le meilleur guide non seulement au parcours de nos promenades et de nos édifices publics, mais aussi pour la flânerie au laci des ruelles ; elles permettront de trouver facilement les admirables vestiges de la Renaissance, portes, frontons, pilastres, mascarons, escaliers, balustrades, qui ornent encore les vieux logis du plan de l'Aspic et de la rue Dorée et que ne soupçonnent même pas la plupart de nos demi-romains.

Ce n'est point quitter l'architecture locale que d'examiner avec M. Gal, un infiniment petit, une simple tuile d'une maison de village. M. le professeur Gal, devenu inspecteur de l'enseignement, n'a pas rompu tous liens avec notre compagnie aux séances de laquelle il assiste quand ses fonctions le ramènent dans le Gard. Au cours d'une tournée au village de Soudorgues on lui montra une humble tuile portant la date de 1659 et une inscription. Il n'en fallait pas d'avantage pour fournir à M. Gal le motif d'une fine dissertation épigraphique sur cette rareté céramique qui a été déposée au musée lapidaire.

..

Comme de coutume, quelques séances ont été consacrées à l'histoire politique et religieuse régionale. M. l'archiviste Bondurand a découvert parmi ses liasses de documents une série de tableaux se rapportant, au point de vue des opinions religieuses, à *l'Etat du futur diocèse*



d'Alais vers 1688. Il s'agissait à cette époque d'opérer un de ces sectionnements dont la funeste habitude n'a point encore disparu : on détacherait du diocèse de Nîmes, on enlèverait à Fléchier les rudes paroisses cévenoles pour les confier au zèle d'un nouvel évêque qu'on installerait à Alais. Le démembrement ne fut accompli qu'en 1694 ; mais pour préparer ce futur diocèse on enquêta, et, suivant un usage invétéré, on dressa des fiches. On nous en a lu quelques-unes. Elles ne diffèrent guère du modèle bien connu : d'un sous-lieutenant d'infanterie au régiment d'Auvergne : « fils d'un père très dangereux. Sans cela il vaudrait quelque chose » ; du seigneur de Saint-Sébastien : « doux et honnête ; fils d'une méchante mère » ; d'un bourgeois : « il fut à la tête des mutins ; naturellement fourbe et violent » ; d'un cordonnier : « race de séditieux ».

C'est notre confrère Georges Maurin qui nous rendit compte de l'intéressante trouvaille de M. Bondurand. Il le fit avec cette érudition spirituelle et cette chaleur qui animent et charment nos réunions. *L'Etat du futur diocèse d'Alais* a eu les honneurs de l'insertion dans le *Bulletin historique du ministère de l'Instruction publique*.

Le diocèse d'Alais n'eut qu'une passagère existence. Il disparut avec tout l'ancien régime, emporté par la Révolution. C'est un fragment de l'histoire révolutionnaire locale que nous offre M. Marcel Fabre, un de nos correspondants : *Le culte de la Raison et de l'Être suprême à Uzès*. En 1793, on n'ose plus se dire ni catholique ni protestant à Uzès. Le représentant Boisset vient installer un culte, tel que le comprennent les Hébertistes. Le Dieu des religions rivales est remplacé par la déesse Raison qui semble un instant, réconcilier beaucoup d'anciens adversaires. Mais son règne est fort court. Hébert succombe. Robespierre inaugure le culte de l'Être suprême. On évoluait rapidement à cette époque. La nouvelle religion trouve aussitôt des adeptes parmi lesquels M. Marcel Fabre nous cite le futur amiral de Brueys, le héros d'Aboukir. Sa statue se dresse aujourd'hui sur



l'Esplanade de la cité ducale, survivant à la Raison d'Hébert et à l'Être Suprême de Robespierre, tandis qu'autour du bronze de l'ancien révolutionnaire, la foule ondoyante a repris le chemin de la messe ou du prêche. Le travail de notre correspondant a été publié, accompagné de pièces justificatives du plus haut intérêt pour les annales du Gard.

Autre rappel des temps révolutionnaires. M. Elie Peyron nous parle sur les *votes de deux conventionnels protestants, Rabaud-St-Etienne et Boissy d'Anglas au procès Louis XVI*. Ces conventionnels, originaires, le premier du Gard, le second de l'Ardèche, se séparèrent de la majorité de leurs collègues en refusant de voter la mort du roi et en se prononçant pour les sanctions les plus modérées : le Nimois pour la déchéance et le bannissement avec ratification du peuple, l'Ardéchois pour la simple détention. Cette indulgence coûta cher au malheureux Rabaud qui fut guillotiné, victime de son modérantisme, et Boissy d'Anglas lui-même n'échappa que difficilement à l'échafaud. M. Elie Peyron rechercha les raisons déterminantes du vote de ces deux représentants. Il les trouva dans leur gratitude à l'égard du monarque qui avait publié l'édit de 1787 en faveur des protestants. Nous comprimes que le cœur généreux de notre confrère partageait les sentiments des conventionnels ses coreligionnaires.

M. Peyron nous fit une seconde communication relative à l'histoire locale en analysant la thèse récente d'un jeune docteur en droit, M. Angelras, concernant le *consulat nimois*. Le sujet était de ceux qui ont les faveurs de l'Académie ; aussi ne ménagea-t-elle pas ses félicitations à l'auteur de cette excellente étude sur nos institutions municipales du passé. Le bel ouvrage de deux nimois, MM. Bauquier et Cavalier sur la *numismatique du Comte de Chambord* eut aussi le privilège d'un compte rendu de M. Peyron.

M. le professeur Pierre Guérin, voué depuis plusieurs années, à l'étude économique de la bourgade de Milhaud, dans nos environs, y a observé *les types de famille et les*

causes de désorganisation de la famille rurale. Deux types retiennent surtout son attention : la *famille souche*, enracinée à la terre par un petit domaine ; la *famille instable*, qui se fixe un instant, puis se désagrège quand les enfants, attirés par le mirage des villes, vont y chercher une vie en apparence meilleure. M. Guérin constate la rapide disparition du premier type ; on ne reverra plus guère à Milhaud l'ancêtre assis sous les micocouliers du *mas* familial, et la cave héréditaire où vieillissent lentement les vins du terroir, et le pâtre lisant au ciel les étoiles. Les gens du pays se rassemblent en des lieux de réunion que ne connurent point les générations d'antan : au café. On y joue, on y cause des spectacles de la cité voisine ; un train passe ; bientôt Milhaud aura perdu encore une de ses familles, qui, dès lors transplantée dans quelque faubourg malsain d'une agglomération urbaine y succombera promptement. M. Guérin n'a point encore étudié les remèdes à cette décadence. La récente loi sur le *bien de famille*, la coopération, le moteur électrique facilitant le travail des champs, feront sans doute renaître, sous des formes nouvelles, le *mas* où s'enracinaient les vigoureuses souches des familles paysannes.

Cette instabilité des familles paraît, d'ailleurs, bien être conforme à la loi naturelle. M. Margier nous la signale existant depuis les temps les plus reculés, dans le monde obscur des malacozoaires. M. Margier cultive avec succès les sciences naturelles. Disciple de Fabre le grand entomologiste Vauclusien, il étudie la vie et les mœurs des insectes, des êtres infimes tels que les escargots et les coléoptères, étude passionnante pour les initiés. Notre confrère nous présenta la *Faune malacozoologique du département du Gard, ses caractères généraux, son origine* ; et nous constatâmes par ses remarques, que les vigneron de Milhaud ne sont pas les seuls à dédaigner une trop immuable existence. Les mollusques qui semblent être le symbole de la presque immobilité, eux aussi aiment les voyages, délaissent leur famille et même, vivant en célibataires, la laissent s'éteindre. M. Margier prouve que des espèces magnifiques de primitifs malaco-



zoaires ont disparu et ont été supplantées par des faunes malacozoologiques nouvelles. D'où nous arrivèrent ces remplaçants ? peut-être d'un continent submergé qui serait l'atlantide de Platon, quelques-uns d'une invasion alpique, beaucoup vinrent du Nord comme les invasions barbares, naviguèrent sur le Rhône en de frêles radeaux, brindilles tombées des rives et transportées par le fleuve jusqu'aux oliviers de Beaucaire. M. Margier a même découvert dans notre amphithéâtre antique un mollusque d'illustre origine, descendant authentique des romains, véhiculé jadis chez nous par les quadriges latins, la *clausilia leucostigma*, qui n'a que deux stations dans le monde : les arènes de Nîmes et le colysée de Rome.

Ici s'achève la revue de nos œuvres consacrées au sujet de prédilection de l'Académie : à Nîmes et à sa région. Mais quelques-uns de nos confrères nous entraînèrent bien loin de l'horizon de la Tourmagne. Suivons-les rapidement.



M. le colonel Robin nous mena vers cette Algérie qu'il a contribué à rendre française, car notre ancien vice-président fut vaillant d'épée avant de l'être de plume. Comme suite à ses chroniques des guerres africaines, il mit sous nos yeux *l'Emir Ad-El-Kader dans la Grande Kabylie*. Par ces temps de pénétration marocaine c'était d'actualité. Mais nos luttes actuelles au Maroc sont simples jeux à côté de cette conquête algérienne où nous eûmes pour adversaire le redoutable Emir, génie supérieur, surhomme, nous dit M. le colonel Robin. Le duel dura de longues années, pendant lesquelles nos troupes subirent de cruels désastres avant de remporter la décisive victoire. Aux événements déjà connus, notre confrère ajouta des détails inédits qui seront précieux pour l'histoire générale de notre France africaine.

M. Fernand Bruneton, grâce à sa prodigieuse activité et à son ardeur voyageuse est notre représentant aux pays étrangers. On le vit en Espagne, en Italie, en Angle-



terre, en Allemagne, en Egypte ; et chaque fois il nous rendit compte de sa mission. C'est vers les rivages helléniques qu'il fit cingler, en 1912, sa nef académique. Dès son retour nous eûmes l'enchantement de son odyssee. A vrai dire, la Grèce ressemble à notre Languedoc nimois. M. Bruneton nous l'indique sans détour : « bruyère, thym, romarin, lavande, asphodèle, en un mot nos garrigues avec leurs rochers calcaires recouverts d'une aromatique végétation ».

Cependant, quand on a entendu la relation de notre confrère sur ses excursions à *Delphes* et à *Olympie*, visité en sa compagnie les fouilles françaises et allemandes, on a le sentiment qu'il est bon de quitter quelquefois la terrasse de la Fontaine de Nîmes pour celle de Marmoria, la Maison Carrée pour l'Altis et le Philippéion, le Gardon pour le Pléistos ou l'Alphée.

Débarqué en Grèce à la veille des événements balkaniques, M. Bruneton put entendre les acclamations dont les athéniens saluaient nos officiers instructeurs à la tête de l'héroïque armée qui allait combattre le Turc.

Cette campagne des Balkans ne pouvait manquer d'attirer l'attention sans cesse en éveil de l'un de nos alertes doyens, M. Marcelin Clavel. La fin tragique de la Turquie d'Europe lui a rappelé les souvenirs du passé, la guerre de Crimée où avec ses alliés d'alors, l'Islam connut encore le triomphe. Empruntant à Montesquieu un titre célèbre, il nous lut ses considérations sur *la Grandeur et la Décadence de l'Islamisme*. Toutes les annales de l'empire ottoman se déroulent avec la trame serrée et colorée du récit de M. Clavel. Nous applaudîmes à l'effort considérable qu'exigea un semblable travail ; nous admirâmes le confrère dont les années sont impuissantes à flétrir l'inaltérable verdure.



Monsieur le président Coulon nous ramena aux lettres françaises avec sa brillante causerie sur *Un chroniqueur sous le second empire* : Arthur de Boissieu. La physionomie du critique qu'on appela « un Rochefort en gants

blancs », est restée gravée dans la mémoire de la génération à laquelle appartient M. Coulon. A la veille de l'année terrible la jeunesse des écoles lisait passionnément ses « jolies impertinences enveloppées sous la forme classique la plus pure à l'adresse des Puissants du jour ». Moins incendiaires que les *Lanternes de Rochefort*, les *Lettres d'un passant* enflammaient cependant les cœurs juvéniles, les esprits frondeurs épris de liberté. Fils d'un conseiller à la cour Impériale de Paris, de Boissieu jugea sévèrement les hauts magistrats qui, plus que son père, avaient profité des faveurs du Pouvoir : « Juges héroïques en ce sens qu'ils ne reculèrent jamais et avancèrent toujours. . . n'oubliant jamais à chaque révolution, de lever, avec grâce, d'abord la main pour jurer, ensuite le pied pour gravir... ». L'étude de M. Coulon fait défiler, succédant à ces portraits judiciaires en vérité peu flatteurs, les figures des écrivains les plus illustres du siècle, telles que les vit et les traça de Boissieu : Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Vigny, Leconte de l'Isle, Musset, Augier, Dumas fils. Elle se termine par un pittoresque tableau du Paris de l'Exposition de 1867, du règne de la crinoline et des grelots d'Offenbach ; elle nous inspire le souhait d'entendre plus souvent son auteur évoquer avec un si vif attrait les images du temps disparu.

Un portrait auquel nous ne nous attendions guère, fut celui de notre grand tragique Racine, tel que nous le révéla M. le professeur Gache, d'après le volume de Masson-Forestier : « *Autour d'un Racine ignoré* ». Le divin génie, gloire de notre théâtre, aurait été, à en croire ce livre, un homme sans foi ni loi, un être immoral, amoral, « un apache royal en habit doré », « un fauve bien disant ». L'auteur qui s'exprime en termes aussi excessifs, se dit être le petit neveu de Racine et paraît vouloir grandir le poète d'*Esther* et d'*Athalie* en se félicitant qu'il ait été « un beau tigre au lieu d'un doux cerf de Port-Royal ». M. Gache combat cette thèse. D'après lui, ce portrait est non « d'un Racine ignoré », mais d'un « Racine inventé ». Si certaines tra-



gédies raciniennes mettent en scène des héros aux passions désordonnées, c'est non pas que Racine fut lui-même, un amoral et un violent, mais parce qu'il vit à la cour, les types de ses personnages, ces courtisans de Versailles, d'après M. Gache « hommes de proie et de joie ». Voilà les « fauves de la ménagerie » que Racine peignit sans partager leur férocité.

Monsieur le chanoine Bonnefoy, plus vivement encore que M. Gache et très éloquemment, a protesté contre les pernicieuses affirmations de M. Masson-Forestier. A l'appui de sa protestation, il a rappelé le portrait de Racine que fit, en 1903, le critique théâtral du *Temps*, Gustave Larroumet, et les *Poèmes sacrés*, récemment découverts, où l'auteur d'*Andromaque* et de *Phèdre* apparaît comme dans une auréole de sereine vertu et de ferveur religieuse. Richepin, qui a lu ces poèmes, s'en déclare ravi; mais Richepin aujourd'hui assagi, fut bien, lui-même, dans ses *Caresse*s et dans ses *Blasphèmes*, quelque chose comme « le fauve » de Masson-Forestier. Jules Lemaitre serait mieux qualifié pour juger en dernier ressort. Oublions de négligeables égarements de jeunesse et rendons hommage au poète, qui, après tant d'immortelles créations tragiques, à peine âgé de 38 ans, sut renoncer aux enivrements de la gloire. Nous lui devons même un attachement tout particulier pour avoir aimé notre ciel du midi, quand il écrivait d'Uzès, lors de son séjour, à ceux qu'il avait laissés dans les brumes du Nord, ce vers cité par M. le chanoine Bonnefoy :

Et nous avons des nuits plus belles que vos jours !



Au culte des lettres françaises, l'Académie associe celui de la langue d'oc, notre lien le plus direct avec le verbe latin, si douce autrefois sur les lèvres fleuries de Clara d'Anduze, puis oubliée, puis rappelée au monde par *Mirèio*. Après Reboul à la double lyre, française et provençale, après Bigot, après notre confrère Gal qui fut, un moment, notre *Chantecler* languedocien, nous avons



aujourd'hui M. Pierre Guérin par qui se maintient la tradition. Les rires de cette assemblée saluèrent, lors de la séance publique de 1912, son *Vouïagé dè très Miaùquié à Paris*. Il nous a lu, depuis, un autre conte campagnard, non moins hilarant : *La Lampo à pétrol*, où les babillages de « la grosso Mario, Janetoun é Perdigaletto, très lengo ben penjado », se terminent en apologue très moral sur le progrès des lumières. Vous aurez d'ailleurs ici, M. Guérin en personne ; cela vaudra mieux que tout ce que je pourrais dire de lui.

Notre correspondant, M. Albert Roux, félibre de Sani-lhac, a, de son côté, fait retentir en notre assemblée son dialecte sonore et imagé, avec sa *Charadisso sur la félibréjado dé Beucairé*, et sa *Poulido nimoueso*, la vierge *Nemausa*.

L'académie manifesta encore son attachement à la renaissance provençale par la faveur avec laquelle elle écouta le séduisant compte rendu que nous fit M. le chanoine Nicolas sur l'ouvrage de M. Jules-Charles Roux : *le Jubilé de Mistral et le cinquanteaire de Mireille*. Nous fûmes reconnaissants à notre confrère de nous avoir fait entendre l'écho des chants de l'aède de Maillane, et respirer les senteurs des myrtes et des romarins de Provence.

..

Voici, comme délassément à la fin des travaux, le chœur harmonieux de nos poètes. Flaubert a dit que « tout notaire porte en soi les débris d'un poète ». Nous n'avons pas de notaire parmi nous, mais nous possédons des maîtres du barreau, de l'Université, et ce ne sont point des débris poétiques, des bouquets fanés qu'ils nous apportent. Leurs gerbes de fleurs vives, qu'elles soient de mélancolie ou de joie, sont dignes d'être tressées en couronnes pour le front des muses et l'autel d'Apollon.

Suspendons plutôt en guirlandes au temple de *Nemausus*, les *Poèmes Nimois* que M. le pasteur Février lut ici même lors de notre dernière séance publique ; leur parfum original n'est point évaporé, ni leur couleur ternie : *Nimes, Paysage, Devant la Maison Carrée*,

*Ballade aux Arènes, les martyrs aux Arènes.* Le Génie de la cité dut accueillir avec dilection cette pieuse offrande.

Celle de M. Emile Reynaud fut somptueuse. Dans l'or et le bronze d'un large poème, il cisela la *Légende de la Tourmagne*. Plus ambitieuse que l'*ode à la Tourmagne* de Reboul, la poésie de M. Reynaud a voulu préciser,

..... faire le jour,  
Sur ce qu'a recélé cette prison de pierre.

Revenant aux vocables mystérieux des stèles celtiques, notre confrère nous représente la superbe reine *Kantena* trahissant le chef gaulois, son royal époux, s'abandonnant à *Bratoudé* le plus beau des guerriers, surprise en ses bras, brûlée, lapidée, ensevelie dans la Tour qui les abritait. Plus tard, à la base de cette Tourmagne, sous un monceau de pierres, on découvre quelques ossements calcinés, tout ce qui restait du couple maudit.

Au pied de la colline qu'attrista ce sombre drame, le décor change et s'illumine du sourire de *Nemausa*. Il inspire à M. L'Hôpital, un nouveau venu parmi nous, cette délicieuse *Fantaisie d'automne*, que Watteau aurait transposée en pastel de fête galante, et Massenet en ariette pour Manon. Elle nous fit goûter une sensation d'art exquise, « une musique d'un ingénu raffinement », toute l'harmonie de ce Jardin de la Fontaine, rendue en des notes infiniment expressives, avec les falbalas de ses balustres sous l'ondulation chantante des pins, les grâces apprêtées et désuètes des architectures mêlées aux eaux claires et aux quinconces vieillies,

...Félagance florentine  
D'un autre jardin Boboli.

Deux sonnets de notre confrère achevèrent d'affirmer sa maîtrise au noble jeu des rimes.

Un maître et un jeune aussi, M. Jean Bosc, reprit pour célébrer les neiges et les candeurs de Noël, la *symphonie en blanc majeur* de Théophile Gautier. Idéaliste, moins païen que l'auteur d'*Emaux et Camées*, notre poète



chanta un Noël non de chair joyeuse et de réveillon, mais de rêve lilial, presque de mélancolie :

Et ce sera ma nuit de Noël, solitaire  
Rêveur, qui crains le bruit et qui fuis la gaité,  
Un Noël de candeur, un Noël de bonté,  
Eclot dans le silence et né dans le mystère.

Mélancoliques aussi ces *Trois sonnets à l'amour* dont le premier est une prière :

Eros, divin Eros, monarque de cœurs tristes !

Tandis que le dieu cornu, Pan, rit et poursuit la dryade aux plaisirs éphémères, Eros verse des larmes dans l'irréalisable désir d'un cœur où fleurirait une amour éternelle.

Mêmes aspirations idéales au *Champ clos* de M. Pierre Guérin, poète aussi bien qu'économiste et conteur languedocien. En des stances émouvantes il retraça le combat des passions qui agitent les âmes humaines, il rappela le néant du plaisir, l'éternité du désir douloureux :

Le plaisir n'est qu'une ombre et le bonheur qu'un songe.

M. Paul Clauzel nous fit savourer autant que la musique des rimes, celle des harpes, des pianos et des violons en une *Méditation* mélodieuse écoutée avec ravissement lors de notre précédente séance publique. A ceux qui furent privés de son audition, le chœur que nous entendrons tout à l'heure, révélera le charme dont notre secrétaire perpétuel sait revêtir ses compositions musicales.

..

Vous connaissez maintenant les œuvres de notre année académique. En terminant cette revue où j'ai cité ceux de nos confrères qui le plus activement participèrent à nos travaux, permettez-moi de retenir un instant votre pensée sur ceux dont la mort nous sépara en 1912, car si nous ne les retrouvons pas ici, leur souvenir est toujours vivant dans nos cœurs.

Nous avons eu la douleur de voir mourir Gaston Marué-

jol. Je le dis au moment où il venait de succomber : il avait été notre orgueil et notre joie. Nul n'aima jamais aussi profondément Nîmes, qu'il ne quittait point, dont l'atmosphère semblait nécessaire à sa propre vie. Quel enthousiasme, quels élans, quand il évoquait les origines et les splendeurs de *Nîmes aux sept collines* ! Comme il savait faire parler nos pierres antiques ! Il était l'âme éloquente de la cité. Ainsi qu'Armand de Pontmartin, un autre de nos anciens et glorieux associés, Gaston Maruéjol aura bientôt un monument digne de lui, élevé par d'invariables fidélités auxquelles l'Académie n'a pas manqué de se joindre.

Nous perdimes aussi notre confrère Goudard, le doyen de nos membres non résidants, le généreux donateur du médaillier qui enrichit le musée numismatique. Nîmes conservera la mémoire de ce vieillard affable et souriant, silhouette familière au portique de la Maison Carrée, dont la fierté fut de mériter jusqu'au bout le titre que Mistral lui avait décerné : « *Gardien du trésor de la Basilique palatine* ».

C'est M. l'Inspecteur d'Académie L'Hôpital qui succéda à Gaston Maruéjol. Nous fûmes heureux de nous l'attacher et de resserrer ainsi les liens qui nous unissent depuis sa création, à l'Université de France.

Comme elle, nous nous efforçons de travailler dans les limites de notre province natale, à l'œuvre collective des énergies françaises pour l'agrandissement du domaine intellectuel de la patrie.

Ces richesses de connaissances lentement acquises, de traditions vivaces, de nobles émotions, héritage légué par nos prédécesseurs, ces sources de vie supérieure, nous ne les laisserons point se perdre. Notre espoir est que ceux à qui nous les transmettrons, trouvent toujours en cette Académie, pour développer ce patrimoine de pensée, l'asile des études chères à leur cœur, l'enceinte des débats désintéressés où tous les cultes, toutes les opinions vivent en une fraternelle harmonie, le sanctuaire consacré aux lettres et aux sciences, créatrices de beauté et d'idéal.

---



# SONNETS ÉGYPTIENS

PAR

M. Raymond FÉVRIER

membre non-résidant

---

## Les plaintes du Ka

### I

Au fond des mastabas, impalpable, chagrine  
Ma forme se lamente et cherche vainement  
Les mets accoutumés, le poisson, le froment,  
La pastèque, le miel, l'orange purpurine.

Autrefois leurs odeurs plaisaient à ma narine.  
Vois, ô Khontamentit ! l'horreur de mon tourment :  
Par un couloir glacé j'erre sans vêtement ;  
Je dévore ma fiente et je bois mon urine.

Enfants cruels, où sont vos cadeaux bienfaisants ?  
La table de l'offrande est veuve de présents.  
Dans la chambre sacrée aucune voix amie

N'apaise ma douleur et n'adoucit mes maux...  
Seuls, les serpents, les rats, sinistres animaux,  
Visitent l'hypogée et rongent ma momie.

II

Eh bien ! je reverrai les splendeurs du soleil.  
J'irai vers Acanthos. Ma légère sandale  
Effleurera le seuil de la villa natale.  
Mon double de mes fils hantera le sommeil.

Toi dont la bouche souffle un barbare conseil,  
Inspire-moi, Sokhit, ô déesse fatale !  
Car je veux aux lueurs de l'aube orientale  
Châtier les ingrats d'un torturant réveil !

Sournoisement, armé d'invisibles cisailles,  
Je leur tailladerai le foie et les entrailles.  
Dans l'orbite creusé j'étirerai leurs yeux,

Jusqu'à ce que leurs mains, présentant les calices,  
M'apportent au tombeau les multiples délices  
Dont au ciel d'Osiris se restaurent les dieux.

---



## La félicité du Ba

### I

Au sarcophage noir je m'agitais en vain . . .  
Triomphe ! j'ai vaincu la nuit de ma retraite ;  
Et pour reconquérir le ciel me voici prête,  
A gagner l'autre rive au bord du bac divin.

Par Nephys j'ai dompté la terreur et la faim,  
Mais Charon, le passeur d'Hormakhouti, m'arrête...  
« Place, lui dis-je, prends l'obole et la requête,  
Formule que m'apprit un généreux devin. »

Sur la barque Ouati propice m'accompagne.  
Ah-Thot déjà se lève en la tiède campagne  
Où croissent l'olivier, la palme et le bambou.

Les brises de l'espace ont distendu nos voiles ;  
Et mon âme s'envole aux clartés des étoiles,  
Comme un oiseau de feu, vers les champs d'Ialou.

### II

Empire de Hornoub, terme de mon épreuve,  
Salut ! Ici les fleurs déroulent leurs tapis ;  
L'éternelle moisson se dore et les épis  
Mûrissent sans labeur sur une terre neuve.

Salut, miroir des dieux, intarissable fleuve !  
Là révent des lézards monstrueux assoupis,  
Et des chamelles vont offrant leurs larges pis  
Où sous les frondaisons un peuple heureux s'abreuve.

Tu me réjouiras, ô pays merveilleux !  
Et dans tes paradis le chant des oiseaux bleus  
Emportera l'amer souvenir de mes larmes ;

Alors mon cœur vivant, à la douleur soustrait,  
Enveloppé d'oubli, savourera l'attrait  
Des biens ressuscités en nouveauté de charmes.

## L'Attente de Nit

Nit, la princesse, attend son bien-aimé Saïs,  
Le bel esclave noir de la Haute Nubie,  
Le dompteur des coursiers de la Syrte... Elle épie  
Sa venue à travers les tiges de maïs.

Le crépuscule tombe et la changeante Isis  
Descend au palais d'or de la mer assoupie.  
Nit, défaillante, aspire un parfum d'Arabie  
Et de ses doigts errants effeuille les grands lis.

Elle écoute, se penche et suspend son haleine ;  
Mais il ne viendra pas et son attente est vaine :  
Le Pharaon a su leurs amours clandestins.

Et le corps de l'amant, enveloppé de toiles,  
A cette heure est roulé par les flots incertains,  
Vers Bubaste ou Mendès, aux lueurs des étoiles.

---



## Le retour de l'époux

### I

Pour recevoir l'époux absent depuis dix mois  
Nausithoa de soie et de lin s'est parée.  
Elle a planté dans ses cheveux l'épingle ambrée,  
Et l'iris de l'opale illumine ses doigts.

Elle effleure d'un grain de fard carthaginois  
Sa paupière bleuie et sa lèvre pourprée,  
Puis sous la treille en fleur, par le soleil dorée,  
En rythmes amoureux laisse chanter sa voix.

Un instant ses regards contemplent les nuages  
Et le nil infini dormant au bord des plages.  
Mais que lui font la terre et les cieux et les flots ?

Elle songe à l'époux, au svelte Doryclos  
Qui, le printemps dernier, quitta le gynécée  
Pour Ephèse, Milet et les champs de Phocée.

### II

Il a vu l'Ionie aux marbres opulents  
Et les rives du Pont-Euxin à l'onde noire.  
Il a vendu ses blés, sa gomme, son ivoire  
Et rentre à sa villa, riche de vingt talents.

D'une vasque de cuivre il reçoit sur les flancs  
L'eau de senteur qui tombe au fond de la baignoire.  
Un esclave lui tend du vin de Chypre à boire  
Et d'une habile main masse ses muscles blancs.

Mais voici que Nausithoa, la bien-aimée,  
Dispose en souriant la couche parfumée  
Qu'amollit l'épaisseur des toisons et des peaux.

Et bientôt les époux, qu'Eros vainqueur embrase,  
Dans la félicité d'un triomphant repos  
Goûtent l'enchantement de la suprême extase !

# DISTRIBUTION DE RÉCOMPENSES

*aux donateurs d'objets aux Musées*

PAR

**M. Félix MAZAURIC**

membre résidant

---

## **I. — Musée archéologique**

*Médailles d'argent*

- 1<sup>o</sup>) A M. *Albert Cicolella*, pour sa collaboration active et intelligente aux fouilles archéologiques de la Baume Saint-Vérédème, sur les bords du Gardon ;
- 2<sup>o</sup>) A M. *G. Gamel*, pharmacien à Nîmes, qui a contribué à enrichir nos séries gauloises par le don d'un lot important d'armes en fer et objets de céramique trouvés dans des tombeaux du quartier de Camplanier (environs de Nîmes) ;
- 3<sup>o</sup>) A M. *Gensane*, entrepreneur, pour dons de divers objets recueillis dans un tombeau d'époque romaine, au chemin de Montpellier ;
- 4<sup>o</sup>) A M. *Ch. Saurel*, manufacturier, qui a bien voulu offrir au Musée de la Maison Carrée une fort intéressante pyxide en os, ornée de sculptures en relief, et trouvée jadis parmi les débris romains d'une carrière sise au quartier de Canteduc près de Nîmes ;
- 5<sup>o</sup>) A M. *Auguste Méjean*, propriétaire à Soudorgues (Gard), pour don au Musée lapidaire d'une curieuse tuile avec inscription de 1659 ;
- 6<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup>) A MM. *F. Viala* et *L. Berc*, pour don de remarquables chapiteaux romains, et de divers objets recueillis au cours des fouilles récentes de la rue Litré ;



- 8°) A M. *Henri Chivas*, entrepreneur, qui a fait apporter au Musée une inscription romaine découverte dans la ruelle Saint-Thomas.

## II. — Cabinet des Médailles

### *Médailles d'argent*

- 1°) A M. *Paul Bresson*, pour don de diverses monnaies en argent ou bronze ;  
2°) A M<sup>me</sup> *Emilie de Pont*, qui a donné une monnaie finlandaise, en or ;  
3°) A M. *Olier*, imprimeur, pour don d'un sceau de bronze des Gardes nationales de Nîmes ;  
4°) A M. *l'abbé Almès*, curé de St-Geniès de Comolas, pour don d'une curieuse médaille religieuse de Sainte-Anne de Viterbe ;  
5°) A M. *Louis Boisson*, pour don de monnaies diverses.
- 

### **Remerciements particuliers**

En outre, l'Académie est heureuse d'adresser ses plus vifs remerciements aux personnes suivantes, qui ont contribué de diverses manières à l'enrichissement de nos collections archéologiques et numismatiques :

- 1°) A notre confrère, M. *Jean Bosc*, qui veut bien nous autoriser à faire des recherches dans sa propriété de la *Valsainte*, où se trouvent les ruines de l'église et du monastère de Saint-Baudile-hors-les-murs, un des coins les plus riches en vieux souvenirs nîmois ;  
2°) A M. *Jarrige*, entrepreneur à Marguerittes, déjà titulaire d'une médaille d'argent, pour don d'une stèle romaine avec inscription ;  
3°) A M. *Louis Séguin*, entrepreneur de maçonnerie, également titulaire de plusieurs médailles, pour don de divers objets antiques ;

- 4°) A M. *Gignoux*, architecte de la Ville, qui veut bien nous signaler régulièrement les diverses trouvailles faites sur tous les points de la Ville ;
  - 5°) A M. *Jules Roux* pour don d'une vieille arme, trouvée au mas de Chabeau ;
  - 6°) Enfin, à MM. *Casimir Audibert* ; — *Pedro Vergès Moren* de Barcelone ; — *Barnouin*, conseiller à la Cour d'appel ; — *Paul Milhaud*, président du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ; — le major *Boyce Thompson* ; — *Fernand Préfontaine* de Montréal ; — *Ali Maadjid*, du Maroc, et *Louis Augière*, qui ont bien voulu enrichir notre médailler d'un certain nombre de pièces ou médailles intéressantes.
-

RAPPORT  
SUR LES  
CONCOURS ET LEGS

PAR

M. Paul CLAUZEL

secrétaire perpétuel

---

MESDAMES,

MESSIEURS,

Il ne m'appartient pas de vous entretenir de tous les évènements académiques qui se sont produits dans l'année. Je dois me borner à ceux qui viennent de nos pupilles et qui intéressent nos lauréats.

En cette matière, je dois mentionner un véritable deuil qui a tout dernièrement frappé notre Compagnie. Il nous a été si cruel que je ne peux me défendre de le noter aujourd'hui.

Je veux parler de la mort de ce pauvre Fernand Janin prématurément enlevé à sa famille, à ses amis, à l'art. Il disparaît inopinément, en pleine floraison de son talent, au seuil d'une carrière qui s'ouvrait sous les plus heureux auspices et permettait les plus belles et les plus légitimes espérances.

C'était le premier, je veux dire le plus ancien de nos pupilles, le premier qui ait bénéficié d'une allocation sur les revenus du *Legs Maumenet*:

Nous avons de notre mieux facilité son travail, encouragé ses efforts, glorifié ses succès.

Nous avons profondément ressenti la douleur que sa



perte devait provoquer et a réellement produite. Nous nous associons à toutes les manifestations qui ont pour but de conserver sa mémoire.

Mais je me garde de prolonger ces accents de tristesse, en ce moment qui doit être et que nous nous efforçons de rendre une réunion de fête.

Et comme le temps dans la rapidité vertigineuse chasse le passé par le présent, l'avenir remplace si vite le présent, qu'il n'est pas possible de s'attarder aux regrets quand l'actualité nous sollicite et que nous presse l'espérance.

Et, si j'osais employer le mot du poète latin (on paraît y revenir après l'avoir trop négligé sans doute), je vous dirais brièvement : *Uno avulso, non deficit alter*. Nous avons perdu un *prix de Rome* ; il nous en arrive d'autres : nous en avons la plus ferme conviction, sur la foi de leurs professeurs. Je ne veux citer aucun nom de crainte d'effaroucher la fortune en ayant l'air de la violenter par des pronostics trop précis et trop affirmatifs.

### Concours de 1912

Notre concours de 1912 avait comme programme : *Monographie d'une localité comprise dans les limites actuelles du département du Gard.*

Nous avons reçu, dans le délai réglementaire, c'est-à-dire avant le 31 décembre de l'année dernière, deux manuscrits, successivement enregistrés à la date de leur arrivée.

1° *Essai monographique sur les communes de Saint-Martin d'Ardèche et d'Aiguèze du Gard, suivi d'une description sur la descente, en bateau, de la rivière de l'Ardèche — Guide pour les touristes.*

EPIGRAPHE : *Le mistral retourne quelquefois nos parapluies ;*

*L'adversité retourne toujours nos amis.*

2<sup>e</sup> HISTOIRE DES ANGLAIS.

*La Seigneurie — La paroisse — Les prieurés — La communauté.*

LES ISSARTS.

*La seigneurie — La paroisse de St-Pierre des Issarts — Le prieuré de St-Julien.*

EPIGRAPHE : *Ille terrarum mihi præter omnes angulus ridet.....*

(Horace à Septime).

Nous sommes heureux, après quelques années maigres, d'avoir, cette fois, provoqué deux travaux intéressants et dont le second notamment est considérable ; j'oserai dire, mais sans la moindre intention de critique, qu'il dépasse considérablement les bornes prévues et souhaitables d'un concours.

C'est un gros volume, un imposant registre in-folio, complet, de la première à la dernière page, d'histoire approfondie et documentée.

La publication, qui en serait éminemment utile, est vivement désirable. La seule objection qu'elle puisse rencontrer est la dépense qu'elle entraînerait ; mais la question d'argent ne saurait être insoluble, quand l'intérêt et l'utilité sont aussi manifestes que réels.

Notre grand regret est de ne pas disposer des sommes suffisantes pour la résoudre immédiatement nous-mêmes. Nous formons des vœux pour la réalisation de notre désir et nous voudrions que le prix que nous accordons à l'auteur pût déterminer et faciliter la solution souhaitée.

Ces brèves explications vous ont certainement fait présenter notre jugement. Nous avons décidé de partager la somme (300 fr.) affectée à récompenser ce *Concours* en deux parts inégales, soit un tiers (100 fr.) au Mémoire n° 1 et deux tiers (200 fr.) au Mémoire n° 2.

L'ouverture des plis cachetés, qui accompagnaient les mémoires, ayant été ouverts, nous avons trouvé :

N° 1. — M. Théophile Gervais-Bedot, fondateur de la *Revue du Midi*.

(Carmes, commune de Sabran, par Bagnols — Gard) ;

N° 2. — M. l'abbé Edmond Revest, curé des Angles, par Villeneuve-les-Avignon (Gard).

## Programme des prochains Concours

Nous maintenons pour celui de cette année, 1913, prix à distribuer en 1914, le texte déjà arrêté et publié :

Gaston Boissier — Sa vie — Ses œuvres. — Insister sur l'influence de ses origines nimoises.

Le 31 décembre prochain est la date extrême pour la remise des manuscrits dans les conditions habituelles et nécessaires.

Pour 1914 (31 décembre 1914, dernier délai pour la production des mémoires), prix à distribuer en 1915 :

Etude sur la vie et les œuvres de l'un de ces trois personnages, au choix des concurrents :

*Henri RÉVOIL, architecte ;*

*Jules CANONGE, littérateur et poète ;*

*Adolphe JOURDAN, peintre.*

Avec de pareils sujets et la faculté que nous laissons aux concurrents de choisir celui qui l'attirera le plus et lui conviendra le mieux, nous espérons recueillir un<sup>e</sup> ample moisson d'intéressants mémoires et de sérieuses études.

## Prix Jules Salles

Après tous retraits de candidatures ou éliminations, nous avons retenu trois ouvrages dont je dois vous parler : je vais le faire sans ordre autre que celui de leur présentation.

I — *LA LOI GUIZOT et son application dans un coin du Languedoc*, par *Henri Roux*, officier de l'Instruction publique, directeur d'Ecole à Nîmes.

Cet ouvrage est honoré d'une souscription du *Conseil général du Gard* et d'une médaille d'argent de l'*Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*.

Cette constatation suffisait pour attirer et fixer notre attention.



Nous connaissons, du reste, de longue date M. Henri Roux. Nous le savons très appliqué à ses devoirs, très travailleur. Nous avons entendu ses supérieurs faire son éloge.

Il est l'auteur d'un assez grand nombre de publications dont la liste mise en tête de la dernière brochure arrive au chiffre 11.

En ajoutant notre récompense à celles et aux encouragements que M. Henri Roux a déjà reçus nous ne faisons rien qui ne soit de reste prévu et pleinement justifié.

II — *Laurent AMAT : Sus la ribo daou Gardou, poésies languedociennes (dialecte cévenol) et françaises.*

Ce recueil est présenté au public, en une élégante plaquette, par un compatriote de l'auteur. M. Léo Larguier, littérateur et poète déjà arrivé, a écrit une très élogieuse préface à ce petit livre. Je n'en veux retenir que cette présentation, qui est de valeur et de poids sous la plume de celui que, dans quelques jours, en nos Arènes, nous allons entendre et applaudir avec son *Esclarmonde*. Un tel répondant, inspire toute confiance.

Je n'ajoute, pour mon compte, que de brèves réflexions.

Lorsque j'ai ouvert ce livre et que je l'ai parcouru, je n'ai pu me défendre de dire : « Un autre Bigot est né. »

Comme notre cher et regretté Bigot, M. Laurent Amat écrit en deux langues : 15 poésies françaises, 20 languedociennes, les plus nombreuses, vous le voyez.

Comme Bigot, il fait des fables dans le dialecte spécial de son pays, et, comme lui, il les fait (9) en imitation de celles de la Fontaine, et (3) de celles de Florian.

Quand je rapproche M. Laurent Amat de Bigot, je ne dis pas et je ne veux pas faire entendre que le nouveau égale l'ancien ; je dis seulement que la pensée de suivre le même chemin et de marcher sur les traces de tel modèle mérite des encouragements et des éloges. Que si M. Laurent Amat ne parvient pas à réussir aussi brillamment, il aura, du moins, l'honneur de l'avoir entrepris.

III — *Casimir BOJERO : Les filles du Soleil, recueil de poésies (65 pièces) avec illustrations d'Emile Privat.*

C'est notre confrère, M. Emile Reinaud, qui nous a présenté ce recueil.

Déjà, en 1907, il avait entretenu notre Compagnie d'un premier volume : *L'Eternelle Blessure*.

*Les filles du Soleil, Les Cigales*. Ce sont les deux premières pièces qui ont donné leur titre au nouveau volume.

Plusieurs d'entre elles sont dédiées à des membres de l'Académie, à des docteurs, à des avocats, à des publicistes.

Elles témoignent, sur leurs aînées, d'une maîtrise supérieure en la forme et au fond. L'auteur nous a même fait la confidence qu'il voudrait retirer toute sa première publication, preuve que son goût s'est affiné, que son habileté est devenue plus grande.

Des dernières, le rythme est aussi varié que possible. L'auteur, sans jamais rien sacrifier des règles traditionnelles, montre qu'il peut triompher de toutes les difficultés et assouplir son vers à tous les genres : ode, élégie, sonnet, chanson, légende, poésie descriptive ou dramatique.

Pour faire apprécier les divers côtés du talent du jeune poète, M. Emile Reynaud avait lu à la Compagnie : *Les filles du Soleil, Les Cigales, Chanson, Les Saintes-Maries, Aux Arènes de Nîmes, Le Vocero, Notre Maison*.

Je serais tenté d'en faire autant si l'heure ne me pressait aussi vigoureusement. Je ne saurais cependant résister au plaisir et au devoir de vous soumettre un court et rapide échantillon de cette œuvre poétique qui nous a séduits et conquis.

### Les filles du soleil

A M. Marius Cade, avocat

. . . . .  
Juillet, de ses feux dévorants,  
Embrase les monts et les plaines,

Midi ! c'est l'heure où de ses traits  
Le soleil pénètre la terre  
Et lui verse l'or salulaire  
Qui fait mûrir les blonds guérets.



.....  
Soudain, dans l'air irrespirable,  
S'élève un doux grésillement.  
.....

D'abord prélude, il va croissant,  
Redouble en hymne monotone,  
Et bientôt éclate et détonne,  
En tintamare étourdissant.

Ce sont les divines cigales,  
Les chastes filles du soleil,  
Qui, d'un joyeux chant de réveil  
Charment les landes provençales ;

Les messagères des beaux jours,  
Qui, par leurs chaudes cantilènes,  
Disent que les moissons prochaines  
Vont payer les rudes labours.

### Les cigales

*Au docteur G. Barral*

Sur les hauts platanes feuillus,  
De nos promenades publiques,  
Sur les aliziers chevelus  
Aimés à l'égal de reliques.

Sur les ormeaux des boulevards  
Aux trous rugueux et séculaires,  
Et les branches des pins bavards,  
Elles chantent leurs chansons claires.

Elles chantent et de bon cœur,  
.....

Elles chantent et leurs chansons  
Exaltent la magnificence  
Des champs recouverts de moissons  
Qui font l'orgueil de la Provence.



Elles chantent le ciel d'azur,  
La mer limpide et moutonneuse,  
L'arome du thym et l'air pur  
De la campagne lumineuse.

### Notre maison

Il est un val ombreux où l'on rencontre encore,  
Le bonheur calme et souverain ;  
Où les bois et les fleurs, tout humides d'aurore,  
Chantent un hosannah sans fin.

Dans ce riant vallon dont les crêtes boisées  
Bornent, vers le nord, l'horizon,  
Où la lumière flotte en ondes irisées,  
Nous bâtirons notre maison.

En cette tranquille retraite,  
A l'ombre des grands bois épais,  
Jamais créature indiscrete  
Ne viendra troubler notre paix.

Pour conclure, après bien des tâtonnements et des discussions, nous avons partagé par tiers le *Prix Jules Salles* entre les trois concurrents dont je viens de vous entretenir ; ce qui donnerait 100 francs à chacun. Puis, sur l'offre gracieuse de M. le Trésorier de prendre un petit supplément en réserve, nous avons augmenté de 50 francs pour la porter à 150 francs, la part attribuée à M. Casimir Bojero, sinon pour abaisser le mérite de ses concurrents, du moins pour constater un plus grand développement dans sa production, un peu plus d'épaisseur dans son livre (336 pages).

Car, ce sera mon dernier mot sur ce sujet, nous avons entendu surtout, après avoir récompensé le labeur divers et continu de M. Henri Roux, encourager des débuts et des essais poétiques plutôt que de proclamer des chefs-d'œuvre pour lesquels notre prix serait *insuffisant*.

Nous savons, Mesdames et Messieurs, comment la

musique s'est introduite dans le programme de notre séance publique.

Vous ne lui avez pas fait mauvais accueil, selon la formule du jeune et charmant poète de nos amis et de notre Compagnie, qu'on va vous chanter tout à l'heure. Ce succès nous décide à continuer.

Nous vous avons servi de la musique instrumentale, les deux dernières années. Ce soir, pour varier, vous entendrez de la musique vocale.

C'est un plaisir que nous pouvons vous procurer, grâce à l'aimable intervention de M. l'Inspecteur d'Académie et à la bienveillante autorisation de M. le Proviseur du Lycée, qui sont maintenant des nôtres et que je suis heureux de remercier devant vous.

Notre reconnaissance va aussi à M. et à M<sup>me</sup> René Delaunay.

M. Delaunay, qui fait de la si bonne et si belle musique, fait travailler celle des autres avec une abnégation qui n'est égalée que par sa science et son dévouement.

M<sup>me</sup> Delaunay est sa collaboratrice intelligente et zélée au-delà de toute expression.

Vous avez apprécié M. Delaunay comme compositeur. Vous allez le voir comme professeur et directeur, justifier le succès qu'il vient de remporter et dont j'ai le plaisir de le féliciter publiquement. Au récent concours de Paris, il a été reçu, avec le n° 1, sur 130 candidats environ, au certificat d'aptitude à l'enseignement du chant et de la musique dans les Ecoles normales et les Ecoles primaires supérieures, degré supérieur.

Entre deux pages célèbres, vous entendrez ce que, l'an dernier, j'ai appelé un *tribut académique réglementaire*.

De l'inédit obligé pour permettre le reste.

Vous lui serez indulgent, ainsi que la première fois, en 1912.

*In medio virtus.*

Cet intermède sera une humble nébuleuse absorbée dans le rayonnement lumineux d'astres de première grandeur.

---

# NOSTE MAIRO CHARLET

PAR

M. Pierre GUÉRIN

membre résidant

---

Lou païs ero forço divisa : i avié li catouli ; i avié lis iganaou, tout de mounde pas tro pourta à faire collo ensemble.

I avié oussi li pélo, li travaillur, dos classo que s'entendoun pa gaire mai.

Lou malur es què li pélo iganaou regardavoun de travès li pélo catouli e que lis ouvrié di dous parti èroun pas trop cotério.

Tout aco, is éléciouns de la communo fagué un mescladis que non ié coumprénié pas pu ren.

A la fin, li pélo, dins lou parti di blancas, se cousiguèroun per fourma uno listo : Éro lou baroun, un madu amator di couso de bioou ; lou pichot Mitan, négoucian en vin que cercavo un titre de counséié per miel enflasca si clien ; Mèste François, riche, vieil e sarra coumo uno pigno, enfin tóuti li gros bouné de la cliquo.

Li travaillur, entrougna de se veire escarta, fourmèroun uno listo pas que d'ouvrié : Très carretié, quatre travailladou, un courdounié, l'entéraire e per faire bisca li despi-chous, Charlet.

Charlet éro un paoure nécie : Avié li cambo de coulassoun, béguézavo e ié vésié pas que d'un ieul que fasié coulisso din lou récantoun. Quan lis enfan l'aquíçavoun, pas que de léva la cambo per courre, de regarda de galis et de bra-brama contro aqueli gu-uzas d'en-enfan, fasié rire e fasié ploura.

Li pélo de veire figura sus uno listo d'oupousicioun tant de bédigas e li pu foutraou de l'armana, escuméjavoun !



« N'on se moucavo pa du mounde couma aco ! Tant  
» vouié ana cerca lou counsel à Moun de Vergue ! Aco  
» èro pas juste ! Pamens, foou quaucun de capable per  
» mena lis affaire !!! »

Li travaillur, éli, risien e s'amusavoun : « Saïque  
» avien ben lou dré de se présenta ! De qu'èro iço ! Eroun  
» pa dou pais coumo li Riche ! Prèsemple !!! »

Lis iganaou en minourita fasien cat mort. Espéravoun !  
Ténien pas d'estrà à la listo di cassibraio. Mai ourien ben  
aima de jouga quauqui mari tour i blancas. I a tan de  
plési à divisa li gent que n'on aimo pas. Oussi faguèroun  
semblant jusqu'ou bout de pas s'oucupa dis élécioun.

Lis ouvrié, toujours per rire faguèroun uno réclamo  
tremblanto ! Dins li café, li gent se bardassavoun. Mèste  
François, à chaco mot, escartavo la granaio, amusavo lou  
publi e s'emblaoudavo à plési. Mai res pensavo pa que lis  
ouvrié pouguessoun gagna e tout se passavo en galejado.

Lou jour dou vote, la matinado ané proun ben. De  
bramaïro gulavoun ben de tems en tems : La liste démoc-  
ratique, sociale e chrétienne ! Quauqui glu cascaïavoun  
ben sus la plaço ; dins aco lou tems èro ou siaou. Per li  
pélo, lou résulta semblavo bla ensaca, farino facho. —  
Véj-ici que ver li dos ouro dou soir, la proucession dis  
iganaou défilé e fagué ballo sur la listo di Ravachol. —  
Du cop, li pélo séguèroun d'esquino.

Nosti candida pé-descau n'en pouien pas réveni.

« Lou présiden badino, disien li pu proche ! se ficho de  
» naoutré ! Achas ! que lou conte siègue pas pu long e  
» anen soupa ! »

Anèroun ben soupa, mai la listo avié passa en proun de  
majourita e di pélo que brécavoun à chaco pas coumo de  
gent en braï ou di Ravachol qu'avien pou de rire, n'on  
counissié pas li pu sot.

## II

E aro ! coumo faire ! Quan s'agigué de se réuni per  
fourma lou counsel, touti lis élu avien vergougno de  
s'asseta e res vouié pa être lou mairo de pou de quauco  
boudrago.

De ieun, lou préfé es un gus, li députa soun de manjaire, mai quan n'on s'endourdo en eli, n'on a pu leu vira soun capel e mes si man dins si pocho que trouva ce que foou dire ! Pici, quaou enten quicon en tout aqueli lei !

Pierroto digué : « Ai de bonis oureio per escouta.  
» M'endourmirai pas quan parlarès, se pode ! Mai countès  
» pas sus ieu per ren mai ! »

Jano savié un paou escrieure ; mai légissié pas ben e per li mariage èro un paou gèinant.

Lou pégo per pas perdre si pratico vouié pas se méla de ren ; l'entéaire avié pas pouu que si clien faguessoun grévo. Mai tamben tiravo une bouteio de vin e uno pèço de quaranto soou quan si cros éroun ben founsu. N'on aimo pa de fachà lou mounde.

A forço que touti s'esquiféroun, resté pas que Charlet.

A rire, tant vouié rire jusqu'au bout.

Noumérroun Charlet mairo de la coumuno.

Charlet s'estouné pas ! Ségué lou soul ! Quan se végué nouma, rigué e se couflé coumo un dindar que grano.

« En d'un bon secrétari, fagué ! tamben la coumuno  
» marchara ! Soulamen me foou manja ! Pode pas perdre  
» moun tems per lis autre san èstre paga ! Pici ! se nou  
» ven quaouquis amis, foou bien ie-e pa-aga un véire !  
» Si-iei pas riche ! Counsé-eie de vou-outa do-ouze cent  
» fran per lou Mairo ! »

« Foutraou ! cridé Pierrotto ! s'aviei soupegu ! me  
» sériei fa pourta ! »

« Vézo, fagué Jano ! sen dins l'aïgo, nou fau nada !  
» T'anan voutà ti douze cent fran ! Mai voulen que portes  
» toun escherpo en sou-ventrieiro, dou matin ou soir !  
» Se vas pas foire, ou men que té véguen t'oucupa du  
» país ! E saves ! parlaras en mestre ou te foutren deforo !  
» Un mairo deù se faire respéta ! »

### III

Ai ! mis amis ! Quante mairo aquel Charlet !

Dins li premié tems fagué rire tout lou mounde !

Èro à quou l'emboufarié lou miel per l'embunla e lou faire cranejà !



D'abor, lou mountèroun contro lis automobilo: anavoun tro vite dins lou village ! la poussieiro avuglavo ! Davan li café, lou perno prenié un goûs de fum e de terro qu'empestavo.

Un jour, l'escherpo où ventre, Charlet s'avancé ou mitan dou camin per n'arresta uno que vénié coumo un wagoun.

Lou caoufur lou prengué per un simple. D'un cop de seringo cargado per li chin ié'mpastifélé lou moure e filé. — Mai d'aquelo ouro en foro, Charlet, fol, estalé d'escriteu, planté de piqué en de chaïno per barra lou camin: Fagué tan d'embarras e tan de bru que li caoufur marquèroun lou país à l'encro rougo e passèroun ou pas en lou travessant.

Piei, vengué lou tour di chin : Tout l'an, li chin cassavoun e la garrigo ero rasto. Din lou village, d'enfan eroun esta mourdu per de chin fol. — Sus la plaço disien : Empouisounara pas ! Li chin pourtaran pajin de mou-raou ! Fara paren ! » — Ségué lèu vis ! — Charlet douné sis ordre e coumo un guzas de galéjaire avié fa esprès de lachà li chin de l'ancien mairo, li chin séguèroun empougna e l'ancien mairo arrapé soun verbaou. « Saique aou- » sara pas tua mi chin, fasié noste pélo ! Ririei ben » d'être mès en countravencioun per un bèdigas d'aquel » pèu ! Vole pa faire un pas ! » Rigué pas tant quand récoupégué sa billetto dou percétou e quand apprenqué que si chin eroun mort !

« Ai ! d'aquel mari sujet ! d'aquel manèfle ! Faou que » i'enlève la primero pel ! »

N'on fai forço maou en paraoulo ! Ié dérabé pa 'n peu de si moustacho ! Se contenté de dire i sournecas que lou pounnissien : « De que voulès faire en d'un simple ? » En di simple, i a paren à gagna ! »

Piei, Charlet prengué sus el de faire escoubia li carrieiro, enleva li mouto de fumié que pudien à leva l'alén, de faire barra de pous que l'aigo ero gastado !

Outour d'el, lis empusaire mancavoun pas per ié fourni de travail e ié tène lou san caou !

Soulamen, li gen risien pas tant !



« Quante animaou de simple ! fasié lou pégo, tout aro  
» empachara de bèure ! Acó es un ase ! Enten pas ni dia  
» ni viravou ! Aquel moustre de testar, nous fara veni  
» calu ! »

E li proucès verbaou toubavoun coumo la grêlo, sans regardà de quante parti eroun li gent !

Oussi à noste bègue escambarla li gran mécis manquèroun pas ! Un tratavo Charlet de bastar ; un aoutre parlavo de l'engruna ou de l'esquicha. L'avien arrousa de ce que pensas, un soir que passavo din la carrièro basso. Uno aoutro fès, s'èro expandi de tout soun long en s'entrepachant dins uno cordo tirado en travès dou camin. Un ome de pès e de sen ouriè démissiouna dès cop pu lèu qu'un ! Charlet, el, s'encarré : Maï lou pessugavoun, maï réguinavo. Vouié gagna soun argen e mestréja penden si quatre an. Noun que créséguesse faire marmando ou que sis ideio anessoun forço ieun ! Boutas ! sounjavo pas à l'igièno e li counsel dis ome de scienco ie tracassavoun pas lou cascavel.

Fasié crida sis ordre, coumandavo de drécho e de gaoucho per lou plési, per veire marcha li gent à soun ideïo, per saoupre de que po un mairo !

Coumo tout lou tems buvié à la cougourlo e coumprenié pa li mot couvert, vivié tranquille coumo Batisto, picavo coume un sourd e fasié pas qu'à sa testo. — De tems en tems, fasié à Jano : « E ben ! Jano ! Es coumo » aco que faou se faire respéta ? »

Jano ! qu'avié trop parla lou premié cop, branlavo la testo e marmoutavo : « Bougre d'abesti que siès ! te faras » esclapa e nou faras hai coumo la pesto ! »

Ni per aquelo ! Charlet s'en tengué pas aqui.

Un cafétié jalous qu'avié parès à l'absinto ié mounté lou coco : « Charlet où café dou Pékin, se f. ichoun de tus.  
» Touto la niue jogoun à la poulo ou ou baccara. Li gen-  
» darmo e la pouliço s'en prendran à tus. Lis ome  
» perdoun si semmanado, piei li fenno van à crédi e li  
» fiho i renda-vous ; duriès désfendre lou jo, préveni li  
» gendarmo e faire barra aquel café de voulur ». — Charlet ségué d'aquel avis : décento de pouliço, proucès

ou cafétié, enquêto e contr'enquêto, ségué un rabaladis dou diable. — Mémo, per pas estre près, un di counseié, grosso jouguino, saouté per la fénestro e sé démanché la caviho !

Li jougaire ourien estrangla Charlet de bon goûs !

« Es qué coumpren paren, fasié lou counseié sauto-  
» fenestro ! De la vido se po veire un simple parié ! E  
» dire qu'à mens de l'engruna, nou lou foou envala tout  
» méchous e lou digéri pendent quatre an !! »

Li cafétié que duvien barra à dès ouro dou soir, mémo lou dissate e lou dimenche, rénégavoun de longo coumo de païen ; mai dins tout aquel bouliveuse, li fenno risien de touca la semmanado dis ome, lou crédi baissavo e lis ibrougno se fasién pu cla.

Brave Charlet ! Véz'ici que li fenno se mettien de son coustat ! Avié touca la bonno corde !

« Es pa tan nèci qu'aco ! Nou fai noste dré ! cridavo la  
» grosso Nanoun, la bugadieiro, i bassin. S'agis que  
» tengue bon ! Tout aqueli manja-pitance que nou rou-  
» sigoun jusqu'is os an pas que ce que s'améritoun !

Après li cafétié, vengué lou tour di boulangé, surtout di bouché. Un d'aquélis estancier que ségué pesca la man din lou sa, parlavo d'estrangla Charlet : « Aquel animaou !  
» arouino lou coumerce ! Se n'on po pas gagna sa vido,  
» tant voou barra boutigo e mettre la claou souto la  
» porto ! — Triste siro ! ié cridé Nanoun qu'avie bon bé,  
» se barres, barraras ! T'an pessugà, tant pis per tus !  
» n'on empouisouno pas lou mounde ! »

#### IV

I bassin, aro, se parlavo pas pus di cambo de coulasoun de Charlet ni de soun nécije.

Aco ! Oi ! èro un ome ! Avié pa pouu de ren ! Dins paou de tems, lou païs avie chanja ! Li que s'éroun mouca d'el, èroun pas que de jalous ! De qu'avien fa per lou païs touti lis empésa qué n'on avie nouma mairo désempiei maï de vingt an ?

Un simple, un nècie ié fasié la barbo e gouvernavo miel qu'éli !

A la fin dou comte, dé qué foou tant per ménà un país ?

Es pas besoun d'estre savant, ni mestre d'escolo ! S'agis de pa craigne bru ! Lis ome, coumo li fenno, aimoun proun de se mettre dou cousta dou manche : mai foou un manche e que quaucun lou brandouie.

Un jour qu'en soun air bédigas Charlet cridavo à Jano :  
« E ben, Jano ! se trouvas que pète pas proun se, couro  
» me f... ichas déforo ? — Resto mairo tant que voudras,  
» fagué Jano ! I avié pas qu'un simple coume tus per  
» faire ce qu'as fa ! T'an pas démouli d'azar ! Ieui te  
» voloun ! Countunio e mèno me aco du ! Un simple que  
» coumando e qu'a bon couré voou mai qu'un ben adret  
» que bouziguo ou que chaouchio ! Charlet ! dins très an,  
» ouras ma vois, e se siei counsésié, te vote quinze cent  
» fran : Lis as ben gagna ! »





## PROGRAMME DE LA SÉANCE PUBLIQUE

*Mardi 10 juin 1913*

---

1. M. le chanoine J. BONNEROT, président: *L'atmosphère, grande voie de communication entre tous les peuples.*
2. M. Emile REINAUD: *Le Pont du Gard*, poésie.
3. M. Michel JOUVE: *Compte rendu des travaux de l'Académie en 1912, année de sa présidence.*
4. M. Raymond FÉVRIER: *Sonnets Egyptiens: Le retour de l'époux.*
5. M. MAZAURIC: *Distribution de récompenses aux donateurs d'objets aux Musées.*
6. M. Paul CLAUZEL, Secrétaire perpétuel: *Legs Maumennet; Concours; Prix Jules Salles (Rapport).*
7. M. Pierre GUÉRIN: *Noste mairo Charlet.*
8. (a) *ISIS, Chœur des Scythes*..... LULLI.  
(b) *Le joli mois de mai*, poésie de  
M. Jean RENOUARD, musique de M. Paul CLAUZEL.  
(c) *Le FREYSCHUTZ, Chœur des Chasseurs*..... WEBER.  
par la Chorale du Lycée, sous la  
direction de M. R. DELAUNAY.

# OBSÈQUES

DE

**M. MELCHIOR DOZE**

*le 12 avril 1913*

---

## DISCOURS

DE

**M. Alexis LA HAYE**

membre résidant

---

Au nom de l'Ecole des Beaux-Arts de Nîmes, je viens rendre un suprême hommage au peintre vénéré qui n'est plus.

Je viens aussi associer au deuil qu'apporte la mort du Maître à l'histoire locale de notre enseignement les regrets profonds de tous ceux qu'il a formés dans l'étude de leur art, qu'il a initiés aux principes et aux traditions des Maîtres dont le culte fut la règle de sa vie d'artiste.

Le nombre est grand de ceux qui parmi ces élèves sont devenus d'excellents dessinateurs ou d'habiles peintres. Ils sont aussi toute une génération ceux qui sans avoir embrassé la carrière des arts, ont conservé, grâce à ses leçons, comme un ornement de leur esprit, cette petite flamme qui semble inséparable de toute vie noble, ce talisman, éternel et souverain consolateur de nos misères, l'amour du beau.

Pendant de longues années, Doze a été professeur de dessin au Lycée de Nîmes, Directeur de notre Ecole municipale et Conservateur du Musée de Peinture et Sculpture.

Enfant d'une très modeste famille d'Uzès, il n'avait guère quitté sa province et s'était pour ainsi dire formé lui-même.

Doué d'une robuste énergie, il s'était mis de bonne heure à l'étude et avait merveilleusement utilisé les éléments d'instruction qu'offraient les différents musées de notre région.

Ces Musées et l'Ecole municipale de dessin de Nîmes avaient été les principales ressources auxquelles il avait demandé l'enseignement de son métier de peintre.

Et courageux, volontaire comme il l'était, il avait réussi à se faire dans la peinture d'histoire religieuse une place d'autant plus honorable que ses incursions dans les grands centres d'art avaient été rares.

Cependant il n'ignora pas le mouvement d'art moderne et les nouvelles écoles. Mais il suivit toujours la route droite qu'il avait choisie dès ses débuts, sans se troubler, calme et fort de ses convictions.

Son intelligence n'en était pas moins ouverte à toutes les tentatives d'art pourvu qu'elles fussent sincères.

Lorsqu'Hippolyte Flandrin vint à Nîmes pour exécuter les belles fresques de Saint Paul, il trouva en lui un auxiliaire précieux, un peintre sûr de son métier, très instruit sur les traditions de la peinture religieuse, sur l'iconographie chrétienne, et tout désigné pour l'aider dans sa tâche.

Le sérieux de sa nature, sa foi profonde, ses études, tout le portait vers cette branche de l'art et l'exemple d'un maître tel que Flandrin, l'honneur de travailler à ses côtés devaient marquer son talent d'une empreinte désormais ineffaçable.

En effet, les œuvres qu'il nous laisse et qui ornent les principales églises du département, comme les peintures de la Cathédrale de Nîmes, de St Gervazy, de Sommières, de Marguerittes, comme celles de la Basilique de Lourdes et de bien d'autres sanctuaires, portent la marque d'un disciple de Flandrin, d'un fervent admirateur du Maître. Et n'est-ce pas le plus bel éloge qu'on puisse faire de ses compositions, quand on sait que le grand



artiste lyonnais a été le plus émouvant, le plus noblement inspiré parmi les peintres religieux du XIX<sup>e</sup> siècle.

Depuis plusieurs années la maladie avait éloigné l'artiste de presque toutes les réunions où l'appelaient ses goûts et sa compétence.

Mais pour cet enseignement du Dessin auquel il avait consacré une grande partie de sa vie et qui lui était resté cher, il savait maîtriser son mal.

Nous ne saurions oublier avec quel zèle infatigable il assistait jusqu'en ces derniers temps à nos examens des concours de l'École des Beaux Arts, combien avec sa belle conscience il nous édifiait par l'analyse attentive des moindres travaux de nos élèves.

Et la venue de ce grand vieillard était pour nous comme la visite d'un ancêtre dont les avis, la droiture et la bienveillance laissaient dans nos esprits le réconfort d'un haut exemple.

Avant de quitter cette tombe, nous nous inclinons vers elle avec le souvenir ému de l'homme excellent, de l'artiste intègre et studieux qui ne laisse après lui qu'une mémoire devant laquelle nous nous sentons pénétrés de respect.

---

# DISCOURS

DE

M. le Chanoine BONNEFOI

président

à la séance du 14 avril 1913

sur le décès de M. Doze

---

Au nom des membres de l'Académie de notre chère cité et suivant une de nos anciennes traditions, je viens saluer de nos regrets et de nos hommages, notre doyen d'âge qui nous quitte, après avoir été justement appelé « notre éminent peintre d'histoire ».

Qu'il me soit permis, à cette occasion, de résumer en quelques mots sa vie et ses œuvres, afin de recueillir les deux leçons « d'inébranlable énergie et de foi religieuse » qui, ce me semble, s'en dégagent.

M. Doze, né à Uzès, de parents nimois, le 16 décembre 1827, reçut au baptême les prénoms de Melchior, Jean, Marie. Depuis deux ans seulement, son père avait été nommé en cette ville vérificateur des poids et mesures et y mourait prématurément en 1829.

Sa mère revenait bientôt après à Nîmes auprès des siens, afin de pouvoir mieux s'occuper de l'éducation des quatre enfants que la Providence lui laissait.

Melchior, le plus jeune, montrait de bonne heure des aptitudes toutes particulières pour le dessin. Un maître de grand mérite, M. J. Boucoiran, remarquant ces heureuses dispositions, se plut à les encourager. A son école, Melchior fit des progrès rapides et comme premier succès obtint une médaille d'or. C'était le moment où Hippolyte Flandrin venait orner de fresques admirables l'église Saint-Paul. Il ne tarda pas à confier au jeune Doze les études d'après nature, pour les modèles de la procession des martyrs.

Ces études allaient manifestement révéler un génie naissant et lui tracer définitivement sa voie.

A l'exposition de peinture de 1849, la Commission classa M. Doze premier et proposa l'acquisition du tableau du Lauréat « l'Innocence protégée ».

Professeur de dessin à l'école municipale puis, en même temps, au Lycée, M. Doze gagnait les palmes d'officier d'Académie en 1870 et celles d'officier de l'Instruction publique en 1875, après deux concours généraux où ses élèves, MM. Bouchet et Ginoux obtenaient le premier prix sur tous les concurrents des Lycées et Collèges de l'État.

Membre de notre Académie en 1874, il fut promu, le 4 mars 1875, directeur de l'École des Beaux-Arts et Conservateur du Musée.

En 1876, Mgr Besson lui donnait une marque de sa haute estime en le comprenant à titre de fondateur, parmi les premiers membres du Comité de l'Art Chrétien.

De nombreuses leçons en ville n'empêchaient pas M. Doze de s'acquitter en toute conscience de chacun de ses devoirs professionnels, il ne demanda sa retraite au Lycée qu'en 1886, après trente années de dévouement et de succès.

Il avait encore trouvé le temps de travailler dans son atelier aux œuvres magistrales qui feront à jamais sa gloire.

C'est dans cet atelier que le poète Reboul, son ami, allait souvent le voir. Il lui confiait un jour, son autographe « de l'Ange et l'Enfant — autographe témoignant par corrections et ratures de cette vérité » que le Beau ne jaillit pas toujours d'un seul jet et qu'un patient labeur est parfois nécessaire pour que l'expression du poète rende bien exactement sa pensée.

Serait-il téméraire d'ajouter que le peintre et le poète redisaient sans doute ensemble ces beaux vers :

Là, jamais entière allégresse

.....

Les cris de joie ont leur tristesse.



M. Doze en particulier ne pouvait-il pas se les appliquer à lui-même ?

Ses œuvres étaient connues, appréciées, admirées à Paris et dans toutes nos grandes villes. Son portrait, grandeur naturelle, du procureur général Baudouin, lui avait été acheté par l'Etat pour être placé dans la Chambre criminelle de la Cour de Cassation. Ses tableaux des Mystères de la Sainte Vierge, avaient eu une place « au Salon carré » de la capitale. L'heureuse compagne de sa vie, ses quatre enfants partageaient son bonheur. Les deux anges qu'il avait dessinés pour l'église Saint-Baudile, lui valaient d'un autre poète, M. E. Roussel, ces quelques vers :

« Amis, je crois savoir où vivent les modèles  
De ces types charmants, anges aux blanches ailes,  
Qui naissent sans effort sous ton chaste crayon.  
On comprend aisément le secret de ta lyre  
Quand de ton atelier on passe à ton salon. »

(1) Oui, ajoute Monseigneur Chapot, en rappelant ce souvenir, oui c'est à son foyer que M. Doze prenait pour lui le conseil que Reboul donnait à Sigalon :

« Ton pinceau sera grand si ton cœur est pieux. »

Il s'était légitimement réjoui de voir ses deux fils reçus l'un à l'Ecole Polytechnique et l'autre à l'Ecole Saint-Cyr ; hélas ! en peu de temps la mort les prenait tous les deux. M<sup>me</sup> Doze en reçut au cœur une telle blessure qu'elle ne tarda pas à les suivre dans la tombe. Lui, qui jusqu'à cette épreuve avait montré tant d'énergie, en montre encore plus : sa douleur est immense, sa résignation des plus chrétiennes. Il relit plus attentivement l'Evangile où il a puisé la plupart de ses inspirations, les livres d'art lui deviennent plus familiers, les chefs-d'œuvre des grands maîtres parlent davantage à son imagination et à son cœur ; il reporte toute son affection sur les deux filles qui lui restent.

(1) Melchior Doze, peintre d'histoire.

Quand, couronné de cheveux blancs, Commandeur de Saint-Sylvestre et Chevalier d'Isabelle la Catholique, il accompagne à la Cathédrale une de ses petites-filles qui contracte une indissoluble et flatteuse union, il veut remercier Dieu de tant de grâces, son talent récompensé trouve là, dans plusieurs chapelles ses œuvres à l'honneur ; en son cœur ému se ravivent toutes les attentions délicates dont il ne cesse d'être l'objet de la part de nos évêques, depuis M<sup>gr</sup> Plantier. S'il a traversé contrariétés, peines, épreuves sans faiblir, le secret de sa force n'est-ce point sa foi religieuse ?

..

Avec les critiques d'art qui ont le mieux étudié ses compositions, je crois pouvoir affirmer que M. Doze vivra surtout par les tableaux religieux dont il a enrichi nos églises.

Quel poème plus beau, plus personnel que celui de la « Rédemption », commencé pour Saint-Gervazy, continué pour Sumène, achevé pour Lourdes.

C'est M. l'abbé Lambert qui le lui demande. Les premiers traits en sont jetés sur une toile immense dès l'année 1856. M. Doze prend son essor vers les hauteurs, son regard éclairé par la foi lui permet de contempler à travers les siècles la voie royale du Sauveur. Il aperçoit la première victime du péché ; Abel immolé par la jalousie de son frère. Cet Abel qui meurt innocent, est la figure d'une autre victime plus innocente encore : celle de l'Homme-Dieu qui versera son sang pour les péchés du monde. Entre ces deux Abel s'écoulent quarante siècles. Alors paraissent successivement les patriarches et les prophètes saluant tour à tour le Messie promis. La croix est dressée sur le Calvaire, la vie triomphe de la mort, les Apôtres succèdent aux Prophètes et se partagent la conquête du monde.

Toutes ces pages d'histoire sont retracées de main de maître. M. A. Nettement a porté sur la grande frise des Prophètes l'appréciation suivante : « Sauf David, à qui M. Doze a mis entre les mains la harpe traditionnelle, il



a tenté — œuvre hardie . . . difficile et digne d'un véritable artiste — de caractériser tous ces voyants d'Israël, sans le secours d'aucun attribut symbolique. Il s'est inspiré de la mission qu'ils ont remplie, de l'accent dominant de leur prophétie pour les représenter avec la physionomie qui leur convient. »

Marie, la Mère de Dieu, a une si grande place dans l'œuvre de la Rédemption. C'est comme Reine du ciel et de la terre que M. Doze se la représente à Saint-Gervazy. Deux groupes pris dans la famille de saint Jean le précurseur, ainsi que dans celle de Joseph et de Marie, assistent au couronnement de la divine Vierge. On aperçoit deux trônes : sur l'un d'eux est assis Notre Seigneur, déposant avec une inexprimable tendresse un diadème sur le front de son auguste Mère. Contrairement à l'usage adopté depuis plusieurs siècles, Marie est à genoux devant le trône de son Fils, se reconnaissant par cette pieuse attitude l'humble servante du Seigneur, au moment même où invitée à prendre place sur le second trône, elle s'élève au-dessus des anges et des saints.

La toile de ce couronnement de la Vierge avait été exposée au « Salon ». Un rédacteur du *Temps* très impartial, M. V. Cherbullier, l'appréciait en ces termes : « De tous les tableaux de dévotion exposés cette année, il n'en est qu'un, je pense, où respire la vérité, le sentiment et la grâce. C'est le couronnement de la Vierge, de M. Doze. On voit qu'il a étudié les Maîtres et qu'il s'est pénétré de leur esprit ». Ces quelques lignes inspiraient à un des nôtres, M. A. de Pontmartin, la réflexion suivante : « Qu'ajouter à cet éloge si mérité . . . M. Doze fait le plus grand honneur à cette noble ville de Nîmes qui a toujours porté bonheur aux artistes et aux poètes. »

M. Doze a trouvé en Marie la beauté pure, la beauté sans tache, la beauté couronnée d'étoiles, il va s'appliquer désormais à en retracer tous les Mystères.

La décoration de l'église de Sumène à elle seule comptera cinq de ces Mystères. Ils seront loués avec un rare talent par M. G. Sabatier. Trois tableaux sont consacrés au mystère de « l'Assomption ». La Vierge s'élève



dans les airs, elle a l'attitude de l'extase; ravie elle contemple le Ciel. Trois chérubins soulèvent de leurs ailes par un effort à peine sensible, les nuages sur lesquels s'envole Marie. — A droite, saint André à genoux tient dans ses mains le suaire qui recouvrait la divine Vierge et ses yeux sont fixés sur les nuages qui la portent. Debout, saint Jacques et saint Philippe laissent lire dans leurs traits, la joie qu'ils éprouvent à assister à ce triomphe. A gauche, saint Thomas est à genoux dans une muette admiration, auprès du tombeau entr'ouvert — ses yeux ne regardent pas en haut — il n'a plus besoin de voir pour croire, il voit par les yeux de la foi. Et à côté de lui, debout, saint Pierre et saint Jean se réjouissent du miracle, sans en paraître étonnés.

La Présentation, le Mariage, l'Annonciation, la Visitation occupent quatre tableaux.

Dans les trois premiers, tous les personnages, à l'exception de saint Thomas, ont les yeux fixés vers le Ciel, dans chacun de ces quatre autres, les personnages ont tous les yeux modestement baissés vers la terre.

C'est une heureuse antithèse qui a permis à M. Doze de montrer les ressources de son talent. On peut dire de lui ce que M<sup>me</sup> de Staël disait du Corrège: « Il a trouvé le secret de donner aux yeux baissés une expression aussi pénétrante que s'ils avaient été levés vers le Ciel. Le voile qu'il jette sur leurs regards ne dérobe en rien le sentiment de la pensée mais leur donne un charme de plus, celui d'un mystère céleste ». M. A. Nettement jugeait la Visitation de M. Doze en ces termes: « C'est une toile où l'inspiration religieuse est écrite à chaque coup de pinceau. La figure de la Vierge y est surtout remarquable ». Du reste, notre peintre nimois a trouvé plusieurs inspirations pour retracer les mêmes mystères. Dans toutes, on remarque la suavité d'expression de la figure de la Vierge.

Nous ne sommes point surpris que lorsque la décoration de l'église du Rosaire de Lourdes eut été décidée, un des gardiens de cette basilique ne soit venu à Nîmes voir M. Doze. Pendant près de deux heures le peintre et le prêtre aimèrent à s'entretenir ensemble du grandiose

projet. Six mois après M. Doze recevait une commande des plus enviabiles, sur les quatre mystères du Rosaire, deux, la Visitation et la Nativité, lui étaient confiés. C'était le plus beau couronnement de sa carrière. Ces deux tableaux sont maintenant à Lourdes. La mosaïque n'a pu rendre tout l'éclat, toute la finesse, toutes les nuances du pinceau de l'artiste ; ils n'en transmettront pas moins à la postérité le nom de notre si regretté confrère et nous en sommes légitimement fiers. Lourdes attire en effet, chaque année, les pèlerins de toutes les nations.

Pour la fête de l'Annonciation, le 31 avril dernier, un nouveau carillon chantait le cantique de l'archange. — *l'Ave Maria* — à côté de la magnifique rosace de la Basilique supérieure transformée aujourd'hui en un cadran superbe sur lequel les aiguilles marquent le Midi du méridien de Greenwich, le même Midi du méridien de Lourdes. M. Doze avait vécu assez longtemps pour apprendre cette nouvelle et en remercier la Providence. Il n'avait plus qu'à livrer le dernier combat. Il laissait la grâce dompter une fois de plus sa nature. Il s'endormait pieusement entre les bras de sa fille qu'il avait tant aimée, après avoir reçu les bénédictions de Monseigneur l'Evêque, les consolations de ses meilleurs amis, le précieux secours des derniers Sacrements. Il pouvait dire en toute vérité ces mots bien connus de L. Veuillot : « Je croyais... Je vois ».

Docile à la recommandation formulée par la dernière prière des funérailles, un ange va garder cette dépouille mortelle jusqu'au jour de la Résurrection. L'âme qui guidait ces mains si habiles maintenant raides et glacées, a déjà paru devant le Souverain Juge. Comment ne pas lui adresser de nouveau ce souhait si consolant qu'elle écoutait avec reconnaissance à l'heure de l'agonie !... *Proficiscere, anima christiana.*

Partez, âme chrétienne, quittez cette terre d'exil pour vous diriger vers la véritable patrie. Partez, âme vaillante, allez recevoir la récompense promise aux âmes des bons et fidèles serviteurs. Voyez les anges frémissant

d'allégresse et portant dans leurs mains la couronne que vous ont gagnée votre énergie et votre foi. Partez, âme d'élite. Déjà si souvent les ailes puissantes du génie vous ont élevé à de si radieux sommets. Marie, dont vous avez cherché à comprendre les gloires, vous attend au milieu de ceux que vous avez pleurés. Notre divin Rédempteur, dont vous avez su si bien reproduire les travaux et les triomphes, vous invite à partager sa félicité. « *Intra in gaudium Domini tui* ». Désormais ce n'est plus la joie qui viendra vers vous. *Intra*, vous entrez vous-même en elle, elle vous enveloppera de toutes parts, elle vous pénétrera entièrement, et quelle joie ! la joie parfaite, la joie de notre Dieu. *In gaudium Domini tui*.

---



# DÉCÈS

DE

M. le Chanoine Camille FERRY

le 19 mai 1913

---

## NÉCROLOGIE

PAR

M. Georges MAURIN

membre résidant

---

M. le chanoine Camille Ferry vient d'être ravi à l'affection des siens, de ses collègues du chapitre et de ses amis dont le nombre était grand, si sympathique était son caractère. Il avait fondé la *Revue du Midi*, avec l'appui de la maison d'édition Gervais-Bedot, bien connue dans notre ville. Les occupations de son ministère et son état de santé lui en avaient fait résigner la direction. Mais il n'était pas et ne pouvait pas être oublié de ses collaborateurs de la première heure, devenus, hélas ! bien rares aujourd'hui. Docteur ès-lettres, à une époque où le titre était exceptionnel, il avait un esprit d'une rare finesse et un jugement d'une impeccable sûreté. Son discours sur la poésie décadente, prononcé lors de sa présidence de l'Académie de Nîmes, obtint le plus vif succès, et c'était justice. C'est un modèle de critique académique, très fort et d'une implacable équité, sous sa courtoisie voulue, discrètement rehaussée par une ironie de bon goût. Mais l'esprit de notre regretté confrère, doucement et exquisement malicieux, ne pouvait blesser personne. S'il défendait ses croyances et ses idées avec une franchise coura-



# OBSÈQUES

DE

**M. Fernand BRUNETON**

*le 17 décembre 1913*

---

## ALLOCUTION

DE

**M. Georges MAURIN**

membre résidant

---

Les chefs autorisés de l'Académie de Nîmes retenus par d'impérieux devoirs professionnels m'ont confié la douloureuse mission d'adresser un dernier adieu à notre regretté confrère et de dire toute la tristesse de notre Compagnie.

Elle est profonde, sincère, et accompagnée du sentiment qu'un grand vide s'est creusé dans nos rangs. Tout éloge nous est interdit : nous ne pouvons même pas indiquer ce que fut cette carrière académique si bien remplie, hélas ! que le dernier souffle de notre ami se confondit avec le verbe d'un enseignement fécond dont nous avons eu les prémices. Proclamons du moins bien haut que nous pleurons en Fernand Bruneton le confrère laborieux et sympathique à tous, l'administrateur vigilant et dévoué, le bon ouvrier de concorde et de courtoisie réciproques. Et s'il m'est permis d'ajouter une note personnelle à des regrets officiels, je dépose sur cette tombe le témoignage affligé d'une collaboration de vingt ans, étroite, affectueuse, que jamais n'effleura le moindre dissentiment, où j'appris à chérir et à respecter de plus en plus l'ami simple et bon qui avait placé si haut l'idéal de la vie.

---



# POÉSIES PATOISES INÉDITES

DE

Jean REBOUL

---

L'Académie de Nîmes doit à M. Allard, membre résident, l'honneur et le plaisir de publier dans ses *Mémoires* des poésies patoises inédites de Jean Reboul, lues en séance au cours de l'année 1913.

Ces poésies sont extraites d'un manuscrit de l'auteur qui se trouve entre les mains de M. Auguste Démians,

## LA POULÉJO

La pouléjo d'un pous cava dins un enclaou  
Poudié pas se mettre à l'ouvrage,  
Sans assourdi tout lou vilage :  
Disié que souto lou triaou  
Soufrissié milo e milo maou ;  
Plouravo sur le sor de si sur, coundannado  
En triman nieuch é jour à resta rouviado ;  
Li féra, selon ello, éroun de paressous ;  
Dins lou foun de soun ié l'aygo s'escouyandravo ;  
Ello soulo fasié tout lou travail dou pous,  
Per li bestio, li gen e lis enfan merdous,  
Per lou jardin passi, l'oustaou que se brulavo.  
E d'empiey quan dé tems, moun Diou ! aco duravo !

E li gen sé disien : Coumo fayre taysa  
A quello viéyo masco ! — aco s'pas ben aysa !  
« Aco s'pas dificile : ay trouva soun affayre,  
— Respoundégué lou mairo, un ome de bon sen :  
Anas enco dou révendayre  
« Me querre un moucel de sayen ».

Dou moucel de sayen la pouléjo es ouchado  
E ben leou, sans dire un soul mot  
D'ello ou dé si camarado,  
Viro sur soun double pivot  
Ou gran estounamen de touto l'assemblado,  
  
De noste tems que dé Brutus !  
Que dé réfourmatur d'abus,  
Que ren countentavo qu'à miéjo !  
Après estre engrayssa coumo nosto poulejo,  
Oublidoun lis ami que soun resta de gus  
E que fague dé ven, de sourel ou de plejo  
Trovoun que tout vay ben e roundinoun pas pus.

---

## L'ASE E SI MESTRE

L'ase d'un jardinié a Diou se plagnissié  
Dé ce qué l'avié mès dins a quello boutigo.  
A qui jamay noun dourmissié ;  
Paou de braffo e forço fatigo ;  
Se fouié leva bon matin  
E jusqu'ou soir ana gran trin  
Per manja un viel caoulé tout rousiga di toro,  
E ben souven garni dou bastoun de martin.  
Lou pécata vésia, n'avié pas qu'un réfrin :  
« Moun Diou, d'aquel infer couro séray déforo ? »  
Lou bon Diou, à la fin, pren pitia de soun sor ;  
Mai l'ase galavar e michan travaiayre  
Se plan encaro dé pu for :  
Ou lougis ounte ié faou fayre,  
On sen de michantis oudou ;  
Lou cuieur y done dé vapou ;  
Faou ramassa li pel sannouzo  
Di villaje, di mas e dis adoubadou.  
La prouvidenco és piétadouso :  
Sa qué nou foau pacienco et perdoun.  
Enco d'un marchan dé carboun

Per la trésièmo fés plaço noste rénayre,  
Sans qué pouguessé sé ié playre.  
A qui sans se leva, pu négre qu'un peyroou  
Poudié pa se grata l'esquine sus lou soou :  
Ce que fasié que si mestresso  
Fasien pa cas de si caresso.  
O ! per aro, digué lou bon Diou anuya,  
Aquest'ase may qué cen prince  
Acoumpagna de cen prouvinço  
Farié ma testo travaya  
Que reste aqu'inté l'ai plaça.

E Diou agué résoun ; car y a dé creaturo  
Que portoun dedin sa naturo  
De n'estre ben qu'ounté soun pas.  
Las de si rey, ay vis certain puple ensaja  
La republico et piey l'empire,  
E toujour se facha de rencountra lou pire...  
Mai volé pas trata lou puple de merdous :  
Save que l'anfa Diou ! ay paren à y dire :  
Lou puple e moun ase soun dous.

---

## LOU COUNCOUR REGIONAL

Galouna coumo de relico  
Dins Nime, ai vis l'académio en cor  
E li representan de la forço publico  
Parti de la coumuno, ou soun de la musico,  
Per ana courouna dé por. —  
« Aco, disès, es un paou for ;  
» Descourounan li rey e courounan li por ! »  
S'ou crésés pas, n'avés pas d'ime,  
Sés un butor d'ancien régime,  
La pire espeço dé butor.



Layssas mé vou counta l'affayre,  
La creyrès ou la creyrés pas :  
Suivi d'enfan espeyandra,  
Penja ou coutioun de si mayre,  
De portefay, de tafatayre,  
Que restoun proche dou mercat,  
Ou rendé-vous arrivo lou courtége,  
Coume lou jour di pris dins la cour dou coulége.  
Chacun d'un air aysa, mélà d'un paou d'orgul,  
Pren poussessioun de soun fautul.  
Aprés un moumen de silenço  
Un moussu, de bello prestenço,  
Débito, san brounca, l'ourdinari discour,  
Que rendié conte dou councour.  
La troupo di varlet é di pastre bavavo.  
Ero per la première fés  
Qu'entendien parla lou francès  
E la caouso lis encantavo.  
L'ouratur, sus touti li toun,  
Parlé di biou, di vaco, di moutoun  
E piey dou por, gran persounage,  
Davan aquel aréoupage.  
Lou qu'avié rempourtta lou pris  
Ero une espèço de fénis :  
A peino léva, se toubavo  
Tant la grayssu l'embarassavo ;  
Sis yeul èroun néga souto mié pan de lar,  
Soun dariés ressemblavo y dos gaouto d'Eolo ;  
L'Angleterro, din sis escolo,  
N'avié pas jamay vis d'élevo pu gayar,  
Chacun ségué jalous de veyre la merveyo !  
Siey portefay, en trentayan,  
Portoun lou tayoun esfrayan  
Davan l'estrado. A qui, noste por se drévéyo  
E, s'assétan dessu soun quiou  
Coumo un miracle dou bon Diou,  
Fay une harango sans pareyo,  
Sans jamay n'en perdre lou fiou.

- » Save, digué, qu'en bé touto ma gloiro
- » Souy proché dou ro Tarpeyen
- » Coumo disoun messieus lis académicien,
- » Phraso ranço may qué réven
- » Souven din li blago ouratoïro.
- » Oui, savé qué, ben léou, seray de saucisso ;
- » Mais, avan qué l'agoun fourado,
- » Faou qué ma lengo, à l'assemblado,
- » Din lou pu fran parla, digué soun darnié mot ;
- » Sé la vérita vous agrado
- » Sérés counten dé l'ouratur :
- » Quau n'atten pas pu ren, cesso déstre un cracur.
- » Mai coumencen ! D'abord, la man sur voste cur.
- » Y a pas eïci quicon qué vous estouno ?
- » Ay gagna la courouno é moun mestre la pren !
- » Aco's-t'i selon lou bon sen ?
- » Quanti mérité y a d'agudre forço bren
- » Per fayre un gros sayen de touto ma persouno ?
- » Disoun qu'avés de ley contro lis animaou,
- » Vole dire li gen qué donnoun de foutraou
- » I bestio sans résoun : Eh ben ! une demando :
- » Quaou de vaoutri voudrié se veyre coumo iou ?
- » Pode pa mé téni qu'a peino sus moun quiou :
- » Y a-t'i de misero pu grando ?
- » E lou qué m'a fa, insi, contre l'ordre de Diou
- » Ven dé reçaoupré un ban per une réprimando.
- » Messieus, touti li por soun pas din lou querci,
- » Ni touti lis aze a Boulèno.
- » Dise pas qué s'en trove ici ;
- » Sès dé savan de la prémiero méno.
- » Aymas for lou prougrés, partage voste goûs !
- » Souy pas un ignouren, ni may une escrivisse
- » Ah ! save que, trop malirous,
- » Savé que faou de por, perqué faou de saucisso,
- » E sé quaouqun d'un pan poudié n'en fayre dous
- » Nous rendrié certo un grand serviço ;
- » Mais vous ou disé sans maliço :
- » Lou prougrés es un mot qu'on vey pertout escrit,
- » Que sé bat sur la grosso caysso

- » E que souven remplis la maysso
- » Di gen qu'an paren din l'esprit.
- » Sa proumesso a souven menti,
- » Véjan s'aquesto fès sera pu véridiquo.
  - » Lou pris dou por, dou mouton ou dou biau
  - » A-t'i diminua d'un soou?
  - » Se manja-t'i-dins li gargoto
  - » Men qu'aoutro fés de cat per de lapin ?
  - » E de miaou-miaou en gibeloto
  - » Ses-t'i près de veyre la fin ?
  - » Li caouso van toujours soun trin.
  - » L'andouillete es pas pu loyalo :
  - » E m'es esta dit que Layalo
  - » Fournissié forço charcutié,
- » Que fan si caoulé gras en fasen soun mestié.
  - » Sé fasias cas de mi lumière
  - » Vous diriey que sus la matiéro
  - » Layssariey agi l'intérès,
  - » Qué dé tout temps y a vis dé prés,
- » E piey, savant de Nimes ou ben de Saint-Suzari
- » Tan ben rasa de frés e tan ben alisca !
- » Sé fouié courouna tout ce qu'es necessari
  - » Ourias souven dé lauréat
  - » Que foudrié faire nétéja
- » Avan de y douna lou poutoun ourdinari,
  - » Deourias une médayo y gen
  - » Qu'emplegoun si bras e soun ten
  - » A bouléga, per se sufire,
- » Ce qué tou por que souy pode pas vous ou dire ;
- » Y a pas dé pus utile é pu rude travail,
- » On y sent pas lou mus, n'y l'aygo de coulougno
  - » Ni li pastiho dou sérail,
  - » E l'on po gagno milo rougno.
- » L'inventur dou clissoir mérito l'attencioun
- » Car se paou dire aussi d'utilita publico ;
  - » Li gen sujet à la couliquo
  - » Y an de grandis oubliacioun ;
  - » Sé mé vénien dins la mémoire
  - » Vous citariei milo mestié



- » D'uno pareyo quitivié,
- » E que voudrien sa par de gloiro ! . . .
- » Mai se dounas un pris per un por engrayssa,
  - » Quanti courdoun, é quanti titre
- » Dounarés en d'aquel que présente soun pitre
  - » Y crachas di canoun raya
- » Perqué de soun pays l'ounou siègue saouva ?
- » Y médecin qué van coumo dins une fèsto
  - » Ounté lou démoun de la pesto
  - » A presque déjà tout tuya ?
  - » Si li téniás pas per canayo
  - » Vous parlariey di capelan
  - » Que van dins la mèmo batayo,
  - » Volé pas ana pus avan ;
- » Sé mé crésés, messieus, faou qu'aco se courige
- M'es avis que lou tems es trop large d'ounou :
  - » Ce qu'aboundo perd sa valou
  - » E tounban dins lou couyounige.
- » Adoussias, ay fini, disé pas à l'aoutr'an
- » Car moun mestre déjà m'a proumés a Jourdan.
- » O, pas qué d'y pensa, me dono lou couffige. »

Per you, quan pense en d'aquel por,  
Balance à lou trouva serioux ou coumiquo  
Y a lou pour é lou contro é sé faou que m'explique  
Sé n'avié pas résoun, ma foi, n'avié pas tor.

---

## LA BOUYO BAYSSO

**Noué de Marino**

---

LOU PESCAÏRE

Perde t'i la cervèlo ?  
De que vése il amoun ?  
D'ange une ribambello,  
Traverso lis estello  
Coumo un vol de pijoun.

Ou beou jour qué régoulo  
D'aquel pouli tableou,  
Dansant la farandoulo  
Lou pey, de l'aygo en foulo,  
Saouto dins moun bateou.

LOU PASTRE

De que fasès pescayre  
Quan lou fil dou bon Diou  
Nay d'uno vierjo mayre ?  
Trimas per li mangeayre !  
Vénés vite embé you.

LOU PESCAIRE

Pastre, moun camarado !  
Aco pot estre vray !  
Layssan li badinado  
Aquesto nieuch es tado  
Coumo n'ay vis jamay

LOU PASTRE

Y a pas de badinage,  
Vous parle tout de bon !  
Diou nous donno aquel gage ;  
Vénés y rendre oumage  
E pourtas y quicon.

LOU PESCAIRE

Avés din vostro prado  
Prés lou pu beou moutoun !  
Es un présent qu'agrado  
May you, per l'accouchado  
Qu'ouffriray ?

LOU PASTRE

De peyssoun.

LOU PESCAÏRE

Ah ! se podoun y playre  
Vole ben y pourta.  
Car vous jure, coumpayre !  
Qué m'an pas coustà gayre  
Per li poudre aganta.

Touti dous caminèroun  
Tout de ver Bétélem  
E quand se y trouvèroun  
A Jesus ouffriguèroun  
Soun cor e si présent.

San Jaousé pren la pesco,  
Qu'éro y pé de l'enfan,  
La trio, la réfresco  
E piey copo de lesco  
De la larjou d'un pan.

Anguillo, rougé, solo,  
Muge, coupat a flo  
Soun din la cassirolo.  
Un chérubin, que volo,  
Ven per boufa lou fio.

Per aquel sain poutage  
Un ange un paou pu gran  
Caousis lou jardinage  
E dins lou sa di mage  
Vay cercà lou safran.

Lou pey quieu din sa grayssou  
S'escunlo e desempiey  
Aco es la bouyo baysso  
Que fay lipa li maysso,  
Y goujar coume y rey.

---



# HENRI « GRUVY » TESTARD

PAR

M. Pierre GUÉRIN

membre résidant

---

Mèste Testard èro lou pu grand maïssur que se pou-  
guesse rencountra dins noste païs de fréto lengo :

S'empétoulavo pas qu'en babiant, sans jamai saupre  
ce que disié ; mai ourié pas fa de maou en d'uno mousco.

Avié tout ce que fouié per faire de poulitico : pica sus  
la rusco coumo sus lou tambour, parla surtout de ce qué  
savié pas e pas entendre ren en ren.

Sian souto l'Empire. Sa maïssou ié cousté cher. Li mou-  
chard lou prenguèroun per un révoluciounari : Perdègué  
sa plaço e fagué mémo un paou de prisoun.

Èro pas besoun de maï per lou catalouga. Fauto de miel,  
passé per républicain, coumo un apprentis pastissier que  
gasto siournado dévendrié marchand de carboun.

Ou quatre sètembre adujé à néga ou cros de la font  
lou buste de Bonaparta que trounavo à la Préféturo. A  
forço de faire de bru e de gula, coumté per un rouge,  
numéro un.

Ignourent e bon enfant, sis ideïo anavoun pas ieun. Èro  
d'aquéli, coumo n'ia forço, qu'an besoun d'un Diou mémo  
quand rénégoun. Counissié pas ni gleïso ni temple e li  
sent eroun escrafa de soun armana, mai ourié pourta  
lou pot de cambro de soun députa e lou pourtrait du pré-  
sident de la Républïco s'estalavo ou davan de sa chumi-  
nièro, coumo lou pourtrait dou papo enco di dévot.

Souto lou Président Grévy qu'appélavo — Gruvy — ié  
nascugué un garçoun.

Quand s'agüé de lou faire enregistra à la coumuno

e que ié demandèroun li prénoum du nouvel vengu :  
« Vole que s'appelle Gruvy, fagué ! »

— « Mai Grévy es pas un prénoum ! » — « Prénoum ou  
» non, s'appelara Gruvy e pas autramen — »

Aguèroun bèu lou précha, lou prene de tout biaï, ié  
parla dis usage ; entendégué pas ni dia ni viravou ! Soun  
garçoun duvié s'appela « Gruvy ».

Cridavo coumo un sourd : « Alor, lou noun dou Prési-  
dent es pas nostre ! Saïque un président de Républico a  
ben outant de dré qu'un rey de prestà soun noum i  
citouïen que lou voloun ! Vivo Gruvy ! »

Pamens, ou bout d'une ouro, cousentigué à lissa mettre  
à cousta lou prénoun d'Henri ; mai fougué manténi sus  
lou registre lou noun de « Gruvy ».

L'enfant s'appellé Henri - Gruvy - Testard.

De qué voulès ? Faou pas trop s'estouna d'aquel cop de  
testo. Lis ome soun touti li mémo. N'ia pas gin que renoun-  
cioun à gardà la bouco pléno de ce qu'aimoun. Fan pas  
que passa e voudrien que ce que lis agrado finiguésse pas  
jamai !

Es bélèu per aco que voulèn nostis enfan coumo nau-  
tre, que ié baïan embé plaisi lou prénoum de nosti vieil  
e reïre grand e que sen tant jalous de ié passa nosti cré-  
zenço e nostis oupinoun.

Lou pu paure foutralas vau pas mourï en entier e ié  
semblo que lou mounde se pourtarié forço miel de marcha  
à soun goûs e à soun idéïo.

Nenni ! Riguen pas trop de mèste Testard :

Soun pichot « Gruvy » ié rappélavo si mari jour de pri-  
soun e de crèbo-fam en mémo tems que si bon moumen  
de maisso e de célébrità où glu.

Mai « Gruvy » grandigué e coumo soun prénoun èro  
uno enseïgno, quand lou président se rétiré un paou  
ensanli per li vilanié de soun gendre, parégué en forço  
gent dou vésinà que « Gruvy » i'èro per quicon e qu'avié  
trempa din tout aquéli fargatize.

Ou resto, èro pas ou bout de si péno.

Embé lou tems, lis idéïo avien marcha e li républicain  
de la coulou dou présiden Grévy semblavoun passa sus  
la raco à la quatrièmo trempo.



Dou cop, Testard ségué trata de viel embu e soun gar-  
goun « Gruvy » dévengu ome fa, de triste siro. « Aco ! de  
» Républicain ! De « lève te d'aquí que me ie mette ! » Se  
» i avié pas qu'à se faire batéza d'un noun rounflant per  
» pourta coucardo, ren sérié pu commode ! Urousamen  
» que n'on avié pas lis ieul din la pocho e que n'on  
» counissié si figuro ! »

Paure « Gruvy » ! Agué pas fini de rire !

Li blanc lou regardavoun de travès : « E ben « Gruvy » !  
» de que fai ta Républico ? T'an pas encaro fa penja ? » Li  
rouge quand intravo au glu escupissien, viravoun la testo,  
e de mot couvert, n'en vos aquí n'en : « Passes pas  
» à cousta, se te frétaves en el, sériès tout blanc ! »  
« Parei qu'an enterra la Républico di vendu ! » « Quand  
» n'on voou de plaço e de proufit, n'on prend lou noun di  
» que gouvernoun ! »

E gni e gna, dou couchant, dou levant !

Per pas emplastra tout aqueli mourre de mounino,  
fouié estre de bos !

A la fin, « Gruvy » vougué s'appara i lardoun !

Maou i'en prengué ! Avié pas la maïssou de soun païre  
e lou viel èro trop viel per se résouna.

L'escoubièrroun dou glu, lou tratèroun de Judas e de  
tripoutur : de Républicain coum'el, n'i ourié toujours  
trop ! Bref ! èro uno estoffo ! Soun noun n'en disié proun !  
De flou en aguio, n'en faguèroun un vaurien que fasié  
vergougno ou parti.

« Gruvy » savié pa pus enté donna de la testo !

Soun païre l'avié nouma « Gruvy », « Gruvy » s'appé-  
lavo ! L'avié fa Républicain, Républicain se disié ; s'èro  
lissa vieure en suvissen lou mouloun, content de se  
passéja en di gent de soun parti, de parla coum'éli, de rire  
coum'éli, de bataïa coum'éli e coum'éli de trata d'andouïo  
lis abesti de l'autre bord !

Mai de se veire mesprisà per li siou, lachà per lis ancien  
ami, lardà de touti li coustà sans ren agudre fà que  
pourta lou noun d'aquel rascas de Grevy, i èro pas pus !  
De que ié foutié en el la Républico di moudéra ou di  
radicau ? N'on es d'un parti per vieure en quaucun ! N'on  
po pas se tène à l'escart, touto uno vido coumo un ourse !



Se soun viel l'avié batéza « Gruvy » per bestije, el n'en pouié pas de mai ! E se lou gendre de Grévy éro un vou-lur, éro pas vengu rescondre soun lévame din la pocho de Gruvy Testard !

Lou paure garçoun viravo pas fieul !

N'en prenié de tout biaï e sa testo se démanchavo !

Savié pas que s'es difficile is ome en général de révéni d'uno erro e de chanja sis idéio sus quaucun, li gent de parti révessoun : Se crésoun fourçà de passa à gran cop de pincel sus l'esquino dou mounde la coulou qu'an dins lis ieul.

Lou brave « Gruvy » après agudre rénéga contro soun païre, contro soun glu e contro la Républico, de se veïre pas bon à douna i chin, mettegué soun bounet de caïre, viré sa casaco e coumo, à la communo, l'avien appéla Henri, de « Gruvisto » vengué Henriquinquisto !

Péchairé ! ié fouié de coumpagno !

E éro nascu en la fé i prénoun !

Dès que « Grévy » i avié pourta malur, va per Henri cinq qu'èro mort !

Jujas se l'agué pu bello dins aquel desguisamen de carnaval !

Counissié pa la lengo dou nouvel bord e quauqui fès mancavo la draïo.

Piei ! Dérenjavo lou catalogo di gent !

N'on passo pas ainsindo d'un parti dins l'autre !

Ia de rouge cérieiro ! Ia de rouge . . . lila !

Ia de blanc de lys e de blan un pau mascara !

Mai ia pas de rouge-blanc ni de blanc-rouge !

Rès lou prengué pa pus ou sérieux !

Sitôt que badavo per mettre soun mot :

« Taiso te, Jean viro ta pos ! que saves pas de que » dises ! ie fasien li nouvel coullégo !

» Couquin de sort ! rébécavo « Gruvy » Henri, se » po doun pas parla de rên sans que mesclès vosto sanlo » poulitico à touti li sauço ! Ai vira ma pos !

» E vautre ! de quante cousta se ten la vostro ?

» Que sièche à l'endret, que sièche à l'envès, iè sès pas » per gaïre ! Cridave : vivo Grévy ! li rouge m'an vira

» l'esquino parce que lou rouge de Grévy èro trop cla !  
» Cride : vivo Henri cinq ! me crèsès pas e vous foutes de  
» ieu ! Pamens ! Fau crida : vivo quicon ! N'on po pas restà  
» uno cambo en l'air e l'autro que toque pas lou soou !  
» Es lou cas de dire que non sa pa pus sus quante pe  
» dansa ! S'ausave ? sériei pa ni tus ni vous ! Mai faou  
» pougudre ! ! N'on es pas de Tur ! ! ! »

E « Gruvy » Henri penden proun de tems souffrigué di mespris dis un e dis autre.

Dins aco perdégué pas soun tems.

Apprenqué à coumprène que li blanc comme li rouge, li rouge coumo li blanc cercoun li plaço e an pas lou bomi per li favou, qu'en gulan vivo Grévy ! ou vivo Henri V, li foutraou fan lou jo dis avisa e acampoun uno se dou diable dou temps que lis adret chimoun ou frès, qu'avan d'estre d'un parti, serié bon de saupre ce que n'on ié vai faire, enfin que, lou pu souvent, vau miel estre soul que mau accompagna !

D'aquélo ouro en fore, Henri « Gruvy » Testard s'appelé pas pus ni « Gruvy », ni Henri. Ségué Testard tout court.

---

Les portraits des Évêques  
SÉGUIER, LA PARISIÈRE ET COLBERT

PAR

M. Ed. BONDURAND

membre honoraire

---

M. Joseph Roman, correspondant de l'Institut, au château de Picomtal, près Embrun (Hautes-Alpes), m'apprend, par une lettre du 24 juin 1913, que le grand peintre de portraits Hyacinthe Rigaud (1) a peint les portraits de deux évêques de Nîmes, Jean-Jacques Séguier et Jules-César Rousseau de la Parisière. Il me demande si ces portraits, ou l'un d'eux, existent en original, répétition ou copies anciennes dans un des établissements religieux ou de bienfaisance de Nîmes, hôpitaux, sacristies ou palais épiscopal. Il n'en trouve pas trace ailleurs.

Le même peintre a peint Charles-Joachim Colbert, évêque de Montpellier. M. Roman serait heureux de savoir si ce portrait existe en original ou répétition à Montpellier.

J'ai pensé que l'objet de sa lettre intéresserait l'Académie, et que peut-être un ou plusieurs de mes confrères pourrait me suggérer les éléments d'une réponse qui ne fût pas entièrement négative.

Séguier et la Parisière nous touchent directement. Pour Colbert, c'est une question de voisinage.

L'historien Ménard nous renseigne sur les deux premiers, et l'historien d'Aigrefeuille sur le troisième. Puisque l'occasion m'en est offerte, je demande à l'Académie

(1) 1659-1743.



la permission de lui rappeler quelques traits de la vie de ces trois prélats.

L'histoire de l'évêque Séguier de la Verrière (1671-1689) est liée à la naissance de notre Académie.

Vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, quelques lettrés nimois s'assemblaient à des heures réglées pour deviser de littérature. Ce cercle d'amis qui s'étaient choisis dura une trentaine d'années. L'exemple de l'Académie française, qui s'était formée de la même manière, leur donna la pensée de s'ériger en corps académique. En 1682, le marquis de Péraud, dont la maison était devenue le rendez-vous des intellectuels d'alors, leur proposa l'établissement d'une société littéraire et rencontra leur assentiment. On fixa le nombre des académiciens à vingt-six, le 28 mars de la même année, et l'on choisit pour protecteur l'évêque Séguier. Le directeur élu pour solliciter le prélat au nom de tout le corps, fut le conseiller Joseph de La Baume. Le secrétaire élu, ancêtre de notre secrétaire perpétuel, fut le marquis de Péraud. La visite à l'évêque fut fixée au 31 mars. Ce jour-là, le directeur et le secrétaire, accompagnés de cinq académiciens, le prièrent d'accepter le titre de protecteur de la nouvelle académie, qu'on venait de lui déférer. Séguier répondit au discours du directeur « avec beaucoup de douceur et d'honnêteté », dit Ménard (1). Le lendemain, il se rendit à la première assemblée régulière de l'Académie, y prit sa place de chef et protecteur de la compagnie et ouvrit la séance par un discours empreint d'une grande modestie et d'une vive reconnaissance sur le choix qu'on avait fait de lui. Le texte de ce discours n'est pas reproduit par Ménard dans ses *Preuves* du t. VI, n° LVIII, où il nous a conservé des indications sur les premières séances de l'Académie, de 1682 à 1685. Les registres, pièces originales et minutes de délibérations sont cités par lui comme étant aux archives de l'Académie ou dans ses portefeuilles personnels ? (2)

(1) *Histoire de Nîmes*, t. VI, p. 256.

(2) *Op. cit.* t. VI, *Preuves*, LVIII, LXIII, LXVIII.

Le marquis de Péraud ayant été obligé de faire un voyage de trois mois, s'éloigna vers le milieu de juin 1682, et les séances eurent lieu à l'évêché, où l'évêque Séguier avait offert une salle. L'Académie envoya des députés à la Cour, en vue d'obtenir des lettres patentes pour son établissement. Le duc de Noailles représenta au chancelier de France, Michel le Tellier, que les académiciens de Nîmes ne pouvaient être que favorablement écoutés, ayant un évêque à leur tête. Les démarches des députés furent couronnées de succès. Le 10 août 1682 le roi accorda des lettres portant que les assemblées et conférences qui avaient commencé, seraient désormais continuées sous le titre d'*Académie royale de Nîmes*, que l'évêque Séguier pourrait s'en dire le chef et le protecteur, etc.

La première action publique de l'Académie royale de Nîmes, depuis les lettres patentes, fut une assemblée solennelle, tenue chez le marquis de Péraud, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. L'évêque Séguier y assista, ainsi que tous les ordres de la ville, tant ecclésiastiques que laïques.

En 1683, à l'occasion d'une députation de l'Académie de Nîmes à celle d'Arles, pour former une alliance entre elles, on chargea deux des députés, à leur retour d'Arles, d'aller voir l'évêque Séguier de la part de l'Académie, pour lui faire savoir ce qui s'était passé dans leur voyage.

En 1684, l'Académie royale d'Arles fit rendre par ses députés, à celle de Nîmes, la visite qu'elle avait été obligée de différer. Quatre députés de notre Académie, Cassagnes, Faure, Rouvière et Graverol, allèrent au-devant d'eux avec deux carrosses, le 22 mai, et les conduisirent à l'évêché, où ils furent rendre la première visite à l'évêque Séguier. Tous les académiciens y étaient assemblés. Bertrand de Meyran d'Ubaye fit un compliment à l'évêque au nom de l'Académie d'Arles, et Séguier lui répondit « avec beaucoup de civilité », tant de son chef que de la part des académiciens de Nîmes.

Le lendemain, notre Académie tint à l'évêché une assemblée extraordinaire et publique pour la réception



des députés d'Arles. M. d'Ubaye complimenta l'Académie, au nom de celle d'Arles, et l'évêque lui répondit en peu de mots.

En 1687, le grand âge et les infirmités de l'évêque Séguier l'obligèrent à se démettre de son évêché. Il quitta Nîmes le 4 septembre pour se retirer à Paris. Il mourut le 8 novembre 1689, dans sa terre de la Verrière.

L'évêque Rousseau de La Parisière (1) ne put avoir de contact avec notre académie, dispersée à la suite de la Révocation de l'Édit de Nantes. Ce brillant prédicateur, en procès avec son chapitre, obtint, en 1714, gain de cause au parlement de Paris. Pendant son séjour à Paris, il fut choisi pour prononcer à Notre-Dame, devant la Cour, l'oraison funèbre de la reine d'Espagne. Indisposé depuis quelque temps, une extinction de voix lui survint la veille de la cérémonie. Une saignée ramena la voix, mais l'affaiblit tellement que, avant la fin de l'exorde, la voix lui manqua tout à fait, après avoir diminué progressivement. Le trouble et l'inquiétude firent manquer aussi la mémoire. Le duc d'Orléans, dit Ménéard, voyant la peine où il se trouvait, eut la bonté de lui présenter de l'eau de la reine de Hongrie. Elle fut inutile. Alors le prince lui dit : « Le plaisir que nous avons de vous entendre nous faisait oublier le soin de votre santé : cessez de vous contraindre, monsieur, descendez. »

La Parisière fut un défenseur un peu tardif de la constitution *Unigenitus*. Aussi reçut-il défense de venir à la Cour porter le cahier des États de Languedoc, qui venaient de se tenir à Nîmes en juin 1715. Mais comme la publication de son mandement était faite depuis quelques jours, il obtint révocation de la défense.

De retour de Paris, son zèle pour la bulle *Unigenitus* s'aviva pendant la Régence.

En 1722, La Parisière fit la visite de son diocèse, et prit un goût particulier pour le séjour de Cardet, dont Florian devait chanter plus tard les magnifiques prairies.

(1) 1710-1736.



L'évêque demeura dès lors dans le château de cette localité, depuis la Pentecôte jusqu'en octobre, tous les ans. Là, il récitait à ses amis des odes entières d'Horace.

En 1730 l'évêque, député de la province de Narbonne à l'assemblée générale du clergé de France, harangua le roi à Versailles pour la clôture de l'assemblée. Dès l'impression de sa harangue, on l'attaqua vivement sur un endroit contraire aux libertés de l'église gallicane. La Parisière dut s'expliquer dans une lettre au cardinal de Fleury. On y répliqua.

En mai 1736, La Parisière « tomba en apoplexie », dit Ménard. Il mourut le 15 novembre de la même année.

Charles-Joachim Colbert, neveu du grand Colbert, fut évêque de Montpellier de 1697 à 1738. Il prit une part active aux querelles suscitées par la bulle *Unigenitus* et ses écrits furent condamnés par la cour de Rome, après sa mort.

D'Aigrefeuille (*Histoire de Montpellier*, seconde partie, 1739, p. 188), nous apprend que sa bibliothèque était la plus riche de la province, car, outre les livres de Plantavit de la Pause, évêque de Lodève, qu'il acquit au commencement de son épiscopat, avec ceux de Bosquet, l'un de ses prédécesseurs à Montpellier, il y ajouta tout ce qui parut en Europe des meilleurs auteurs, pendant ses quarante-deux ans d'épiscopat.

Il serait fort intéressant de retrouver les portraits de ces trois prélats, peints par un maître tel que Rigaud. Je crains que ces belles toiles n'aient péri, avec tant d'autres objets d'art, au milieu de nos discordes civiles.

La lettre de M. Joseph Roman, n'eût-elle d'autre résultat que de nous apprendre l'existence de ces portraits dans le passé, n'en mériterait pas moins notre reconnaissance.

---

LE  
MONUMENT DE BENOIT MALON <sup>(1)</sup>

PAR

M. Elie PEYRON

membre résidant

---

MES CHERS COLLÈGUES,

Hier, 9 novembre 1913, a été inauguré, au cimetière du Père-Lachaise à Paris, un monument élevé à la mémoire de l'éminent sociologue Benoit Malon. Il est donc de circonstance de dire ce soir quelques mots devant vous de cette personnalité, qui possède ce privilège, — rare en notre temps, comme du reste dans tous les temps, — d'être sympathique à tous les partis, bien qu'elle ait été intimement mêlée aux luttes politiques de son époque. Ajoutons que nous avons à Nîmes une *rue Benoit Malon* et que c'est traiter un peu de notre histoire locale que d'exposer brièvement la carrière d'un de nos concitoyens d'adoption.

Dans le courant du printemps de 1885, quelques hommes, au nombre desquels j'étais, se réunissaient dans un modeste logement situé à Paris, au quartier ouvrier des Batignolles. Le but de leur rencontre était de fonder cette *Revue socialiste*, qui compte aujourd'hui 28 années d'existence, et qui a pris rang parmi les organes les plus autorisés de la presse européen-américain. Le maître du logis était Benoit Malon. C'était un homme de quarante-quatre ans, de taille moyenne, d'assez forte corpulence, au teint

Lecture donnée à l'Académie de Nîmes, le 10 novembre 1913.

coloré. Un vaste front dominait, éclairait son visage sérieux et bon. Les traits un peu écrasés rappelaient la figure léonine de Tolstoï. Pendant que Malon parlait, il peignait en quelque sorte sa longue barbe, avec le second et le troisième doigt de sa main droite, par un mouvement cadencé de haut en bas. Les yeux étaient fort beaux, d'une grande expression.

La pièce où nous fûmes reçus avait un ameublement bien sommaire. Ce qui l'égayait, c'était une cage où s'ébattaient des canaris que Malon avait apprivoisés et qui paraissaient être de sa part l'objet d'une vive sollicitude.

Parmi les personnes présentes, citons M. Camélinat, que les Nimois ont entendu, il y a plus d'un quart de siècle, lorsqu'il vint donner ici une conférence, au profit des mineurs en grève de Decazeville. Il était alors député. C'est lui qui préside le comité du monument Benoit Malon. Aucun choix n'aurait pu agréer davantage au héros de la cérémonie, car Camélinat était son meilleur ami. Ce dernier avait été directeur de la Monnaie, pendant la Commune de 1871 ; il avait créé une frappe qui fut longtemps conservée en usage dans cet établissement. Après avoir manié des piles de lingots d'or et d'argent, il s'était retiré, les mains nettes, pauvre après sa sortie comme avant son entrée en fonctions. L'incorruptibilité fut une vertu plus fréquente qu'on ne le croit généralement, chez les chefs de cette insurrection.

Celui qui exposa le projet de constitution de la revue fut M. Gustave Rouanet, tout jeune à cette époque, venant de Narbonne et fraîchement débarqué à Paris. Il devait y marquer sa place. Rouanet devint directeur de la *Revue socialiste*, après la mort de Malon. — Quelqu'un de bien intéressant était M. Louis Dramard, qui a publié des études de haute philosophie, d'une rare valeur. Il est mort jeune d'une maladie de poitrine. C'était un fervent de la doctrine théosophique, qui comptait alors des sectateurs à Paris même et qu'avait importée un brahmine venu de l'Inde.

Le lendemain, je fus présenté à M<sup>me</sup> Malon. Cette dame,



d'une culture d'esprit peu commune, appartenait à la noblesse russe. Ses idées révolutionnaires l'avaient contrainte de quitter sa patrie, où ses biens avaient été confisqués. Ce mariage d'un fils de travailleurs français avec une jeune fille de l'aristocratie moscovite ne manquait pas d'originalité. On nous offrit le thé dans un samovar, et je dois convenir que, pendant cette collation, M<sup>me</sup> Malon fuma des cigarettes de tabac d'orient. Parmi les invités, mentionnons M<sup>me</sup> de Morsier, belle et charmante personne qui a laissé un nom respecté et qui s'est consacrée surtout, avec M<sup>me</sup> Catherine de Barrau, aux œuvres féministes. Cette dame possédait une éloquence entraînant, comme M<sup>me</sup> de Staël. Son fils écrit avec talent dans plusieurs de nos périodiques.

Durant mon séjour, Malon me conduisit au siège d'une société coopérative de consommation qu'il avait créée à Puteaux, sur la fin de l'Empire. Il y a cinquante ans, il fallait quelque hardiesse, pour mener à bonne fin de pareilles entreprises qui maintenant rayonnent de toute part. Leurs fondateurs étaient considérés comme des utopistes et vus d'un mauvais œil par le pouvoir. Notre admiration, notre reconnaissance doivent aller à ces vaillants pionniers, qui, la hâche à la main, sans souci des déchirures, des blessures et des calomnies, ont frayé la voie au progrès dans le fourré de la routine. Ce fut au cours de cette visite que Malon accomplit un acte qui prouve la générosité de sa nature. Quelque temps après la fondation de cette coopérative, il avait pris part, comme dirigeant, à une grève d'ouvriers teinturiers, corporation à laquelle il appartenait alors. Poursuivi devant le tribunal correctionnel, il avait été condamné à la prison, en vertu de la loi sur les coalitions. Pendant qu'il purgeait sa peine, il fut accusé, par un de ses co-associés de la Société coopérative, d'avoir dilapidé les fonds de cette entreprise. Malon bondit sous l'accusation, demanda à se disculper immédiatement et vint réduire à néant les inculpations produites contre lui. C'est entre deux gendarmes qu'il fut conduit au siège social. Ce fut là — m'a-t-il déclaré, — un des plus cruels incidents de son orageuse carrière.

B. Malon n'avait pas revu son ancien accusateur depuis 17 à 18 ans. En passant devant un petit magasin tenu par son ennemi, il me dit : « Entrons ». Le patron de l'établissement, en revoyant sa victime, pâlit et ne savait où se cacher. Malon lui ouvrit simplement les bras, sans un mot de reproche, et l'interpella comme suit : « Allons, vieux copain, embrassons-nous et paie-nous une chopine ». L'autre fut bouleversé par une attitude aussi magnanime.

Nous nous rendimes auprès de l'ami commun, qui nous avait mis en rapport l'un avec l'autre : M. Henri Deloncle. Celui-ci avait été mon condisciple au lycée Charlemagne, à Paris, et j'étais demeuré en relations avec lui. S'occupant d'études sociales, il avait fréquenté Benoit Malon. Très patriote, il était le principal rédacteur du journal *Le Drapeau*, que dirigeait Paul Déroulède. Henri Deloncle, qui avait des dons remarquables, est mort sans avoir donné toute sa mesure.

Avant de quitter Paris, je fis avec Malon une autre visite, qui me mit en présence d'une personnalité dont on s'occupait à cette époque : je veux parler du socialiste russe Pierre Lavroff. Officiellement, il avait été expulsé de France par M. Waldeck-Rousseau, alors ministre de l'Intérieur, sur les instances du gouvernement du Tzar. En fait, il n'avait pas quitté Paris. Mes souvenirs sont un peu confus, au sujet de cette visite, car j'étais ahuri. Je me figurais que tout Russe, chassé de son pays, était nihiliste, terroriste et dynamiteur. J'étais hanté par le souvenir de ce vers de Hugo :

« Maison mystérieuse et propre aux tragédies ».

J'avais bien tort. Car le vieillard, à la physionomie bienveillante et aux yeux bleus, que j'entrevis sur le coup de minuit, avait une intelligence pondérée ; c'était un évolutionniste convaincu, à qui M. Waldeck-Rousseau faisait parvenir des ouvrages d'économie politique d'une orthodoxie irréprochable. M. M. Waldeck-Rousseau, Benoit Malon et Lavroff sont morts, et j'espère que cette divulgation d'un petit secret diplomatique ne suscitera pas un *casus belli*.



.\*

Le fondateur de *La Revue socialiste* jouissait, en 1885, d'une réelle notoriété ; j'ajoute : d'une notoriété nuancée de sympathie et d'estime profonde. Des personnages d'opinions différentes lui prodiguaient les marques de leur déférence, en dehors de ses amis du premier degré. M. Clémenceau le tenait en amitié depuis 1870 ; comme maire de Montmartre, il avait travaillé avec Malon, adjoint au maire des Batignolles, pendant le siège de Paris, à soutenir le moral du peuple et à assurer l'alimentation des assiégés. M. Waldeck-Rousseau fut un des premiers abonnés de la *Revue socialiste* et lui resta fidèle jusqu'à sa mort. M. le comte de Mun échangeait avec Malon des notes sur les questions ouvrières.

Qui mesurera l'influence de Benoît Malon sur le mouvement social contemporain ? Je tiens de lui (il m'a révélé la chose, quelques mois avant sa mort) que le pape Léon XIII lui avait transmis ses félicitations pour ses écrits et lui avait fait déclarer qu'il s'en était inspiré dans la rédaction de son encyclique : *De conditione opificum*. Cette estime de Léon XIII et du comte de Mun pour un libre-penseur militant honore ceux qui la témoignèrent autant que celui qui la mérita.

Malon possédait à cette époque un solide bagage littéraire. Sa *Question sociale*, son *Histoire du socialisme*, sa *Troisième défaite du Proletariat* l'avaient constitué l'historien de la classe des travailleurs. Polyglotte, il parlait, — outre le français, — l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le portugais. Sa traduction de *Capital et Travail* du socialiste allemand Lassalle appartient à la catégorie des ouvrages qu'on consulte et qu'on place en bon rang dans sa bibliothèque.

B. Malon qui, jusqu'en 1881, avait vécu du travail de ses mains, était entré dans la presse parisienne, lorsqu'il revint en France, après la proclamation de l'amnistie pour les combattants de la Commune. Il écrivait, en 1885, dans *l'Intransigeant* d'Henri Rochefort.

Les besoins de l'administration et de la rédaction de sa



*Revue* amenèrent Malon à prendre des secrétaires. Il choisit Rouanet, à qui il inspira une série d'articles, dans lesquels la doctrine évolutionniste des anciens socialistes français venait, non contredire, à proprement parler, la thèse marxiste mais en adoucir la rigueur. Ces articles furent très remarquables. Leur contenu n'a peut-être pas été étranger à la formation d'un parti réformiste, dont M. le député Albert Thomas exposait le programme dans des pages récentes.

L'autre secrétaire de Malon fut Eugène Fournière. Il est mort cet hiver. C'est un bon et vieux camarade que j'ai perdu en lui. La science sociologique avait trouvé en Fournière un maître. Ses livres, qui font autorité, sont pénétrés de l'esprit, de la méthode de Benoît Malon. Ils accusent eux aussi un retour au socialisme français du siècle dernier, dépouillé, cela va sans dire, de ce que l'imagination des novateurs avaient pu y laisser d'utopique. Fournière, à côté de dons supérieurs d'écrivain, avait un grand cœur. Permettez-moi ce souvenir. En 1886, se produisit à Decazeville, dans un bassin houiller de l'Aveyron, le meurtre d'un ingénieur. Cet homme était dur aux ouvriers depuis vingt ans et, dans un moment d'exaspération, ceux-ci le mirent à mort. Une grève s'ensuivit. M. Basly, depuis député, en prit la direction ; je fus prié d'aller plaider pour les grévistes devant le tribunal correctionnel ; et, lorsqu'on jugea les meurtriers devant les assises de Rodez, on me confia la défense de l'un des accusés. Parmi les représentants de journaux qui assistèrent aux débats, se trouvait M. Eugène Fournière, correspondant du *Cri du Peuple*. Après le verdict, qui comportait plusieurs condamnations dont aucune pourtant, — autant qu'il m'en souvient, car cela s'estompe déjà dans le passé, — n'entraînait la peine capitale, je rencontrai Fournière dans l'escalier de l'hôtel, où nous étions descendus. Il se jeta dans mes bras en pleurant et me dit : « Il faut se consacrer à l'avènement d'une société meilleure, où de pareils crimes et de telles condamnations ne pourront plus exister. »

Eugène Fournière s'est tenu parole. A côté de Malon

et de Louis Blanc, il représente avec éclat notre socialisme français, si pur, si généreux, si fraternel.

..

Quel avait été le *curriculum vitæ* de Benoît Malon, de l'énergique ouvrier, qui marquait ainsi son emprise sur la politique générale de son pays ?

Malon naquit à Prévieux (Loire), le 23 juin 1841. C'était un concitoyen, — au point de vue régional, — des Arnaud, les durs logiciens de Port-Royal, de Pascal, de Michel de l'Hôpital, le noble apôtre de la tolérance, de Léon Cladel, l'auteur des *Bouscassié*, le chantre du Forez et du Quercy. Son père était simple travailleur de terre, profession peu rémunérée, surtout à cette époque. Le jeune Benoît suivit son exemple, après avoir été petit berger. Les misères, les angoisses du moment ne lui furent pas épargnées, dans cette rude Limagne, dont la culture n'avait pas encore été orientée vers la production intensive par des hommes de haute valeur, comme M. Battanchon, directeur départemental des services agricoles du Puy-de-Dôme. Malon me dit un jour : « J'ai connu les jours sans pain et les nuits sans abri ». Dans des *Mémoires* qu'a publiés Fournière, d'après la correspondance inédite de son ami, Benoît Malon raconte, en termes émouvants, les privations de son enfance, de sa jeunesse.

A vingt ans, le futur auteur de tant d'ouvrages pleins d'érudition, ne savait encore ni lire ni écrire. Ce fut son frère, instituteur, qui lui enseigna l'a, b, c, d, pendant un séjour de convalescence, après une grave maladie dont le jeune Benoît avait failli mourir. La lecture fut la clef qui lui ouvrit les trésors de la science, la lampe d'Aladin, qui éclaira, à ses yeux éblouis, des merveilles infinies. Malon se plongea avidement, goulûment, dans cet océan de connaissances ; sa curiosité ne fut jamais satisfaite. On le voit : nous avons en face de nous un véritable autodidacte. Quelle puissance de volonté, et j'ajoute quelle vertu ne fallut-il pas au jeune prolétaire, pour continuer à nourrir son esprit, une fois sa tâche journalière achevée, son pain gagné, son action de propagandiste exercée !



Songez que, sous le second Empire, le public ne possédait pas les salles de bibliothèques ouvertes gratuitement, bien éclairées et bien chauffées, les cours du soir, les mille moyens d'instruction qui sont aujourd'hui à la portée de tous, et admirons la force d'âme de cet enfant du Plateau-Central.

Paris était une des étapes du tour de France de ce brave compagnon. Il s'y fixa. Nous avons indiqué plus haut qu'il s'engagea comme ouvrier teinturier dans une fabrique de Puteaux, banlieue de la capitale. Nous perdons sa trace dans les dernières années de l'Empire. Il travaille et il tâche d'éveiller la conscience prolétarienne. Il est dans son rôle. Ses actes sont, d'ailleurs, désintéressés. En 1869, on le rencontre parmi les adversaires les plus résolus du régime ; il ne croit pas à l'Empire Libéral. Emile Ollivier vaut Rouher, à ses yeux. Arrêté pour propagation d'un manifeste anti-bonapartiste, il est, une fois de plus, jeté en prison. Le Quatre-Septembre le trouve à la maison d'arrêt de Beauvais, où il purge sa peine. Une dépêche de Gambetta lui vaut la libération immédiate. Il n'est pas interdit de penser que ces deux grands républicains, ces démocrates éprouvés, se connaissaient depuis quelque temps déjà et que l'ouvrier secondait déjà les desseins de l'homme politique.

Le nouveau gouvernement nomma Benoît Malon adjoint au maire des Batignolles. Paris est investi par les allemands le 19 septembre 1870 et ne capitula que le 28 janvier 1871, lorsque les vivres furent épuisés. Il est probable que Malon a partagé l'opinion de la plupart des Parisiens de cette époque, sur le rôle militaire de M. le général Trochu ; il est possible (car mon noble ami était la sincérité, la bonne foi personnifiées) que s'il avait lu le livre, *Le Siège de Paris*, dont l'ancien chef du gouvernement de la Défense Nationale, l'ancien gouverneur de Paris était l'auteur, et qui parut, en 1897, au lendemain de la mort de celui-ci, il eût changé d'opinion sur certaines questions de stratégie et de tactique (1).

(1) *La Bibliographie française*, fascicule du 31 octobre dernier,



Je ne sais rien de particulier sur son rôle d'administrateur, mais ceux qui l'ont lu, ceux qui l'ont connu sont persuadés qu'il accomplit plus que son devoir. Il est mort relativement jeune, en pleine force de l'âge, à 52 ans. Cet homme vertueux et sobre, — qui me vantait un jour la *force des chastes*, traduisant sous une autre forme ce mot de Michelet : « pour être fort, sois pur » — cet homme n'a connu que les excès de travail. Or, on affirme qu'ils n'ont jamais tué personne, — ce qui ne doit pourtant pas être pris trop à la lettre.

Mais on peut se le figurer, par les glaciales journées de l'hiver 1870-71, sous la pluie et le givre, les pieds dans la boue, soutenant de sa bonne humeur le moral des femmes d'ouvriers et de modestes boutiquiers, qui attendaient la distribution de leur ration de pain et de viande. Malgré le léger bégayement dont il était affligé et qui l'a empêché d'être compté au nombre de nos tribuns, il puisait certainement, dans son âme de patriote, des accents d'une forte éloquence ; il devait leur commenter cette phrase de Blanqui empruntée à son journal du siège, *La patrie en danger*. « Que deviendrions-nous, si nous n'avions plus de patrie ? » — Ces choses-là se paient. Lorsque j'ai connu Malon, il était déjà atteint d'une bronchite chronique, qui provoquait chez lui, par intervalles, des quintes de toux d'une durée et d'une violence telles que le patient en restait anéanti, pendant un long moment. C'est, du reste, cet état catarrhal qui s'est aggravé plus tard et entraîna sa mort.

Ces souffrances, héroïquement supportées par le peuple de Paris, des plumes illustres les ont brillamment célébrées, de telle sorte que l'étude, menée avec impartialité, de la guerre de 1870 finira par exalter notre fierté nationale, en nous montrant qu'étant donné les circonstances minutieusement analysées, équitablement appréciées, le peuple de France s'est révélé digne de son beau passé mili-

signale la prochaine apparition d'un ouvrage de M. Vital Cartier sur le général Trochu ; ce livre a pour sous-titre : « Un méconnu », mot qui donne implicitement les conclusions de l'auteur.

taire. Dans ses *Notes et Souvenirs*, tome II, p. 269, Victor Duruy, qui avait été un homme de liberté, sous un gouvernement despotique, qui conserve la figure d'un grand citoyen et qui, durant le siège de Paris, montait la garde aux remparts, sa vareuse de simple soldat ornée de la plaque de grand officier de la Légion d'honneur, — Victor Duruy a écrit :

« Le courage des femmes, pendant le siège de Paris, fut admirable. J'en ai vu de longues files attendre sur le trottoir, sans se plaindre, dès quatre heures du matin, et par vingt degrés de froid, que les boulangeries fussent ouvertes — et, le jour de l'armistice, beaucoup se récrièrent devant la capitulation ».

Dans la *Revue Bleue* du 28 décembre 1901, M. René Barjean cite cette parole d'une ouvrière parisienne, qu'il a entendu prononcer, le 1<sup>er</sup> janvier 1871 :

« Six degrés au-dessous de zéro. Nous travaillons sans feu. Nous voudrions que la personne qui portera cette capote eût autant de courage à combattre les Prussiens que nous en avons à combattre la misère ».

Lorsque l'armistice eut été signé, le 28 janvier 1871, le peuple français fut appelé dans ses comices. On procéda aux élections générales, le 8 février suivant. Le département de la Seine dressa une liste de conciliation républicaine, sur laquelle cinq sièges furent attribués aux socialistes. Benoit Malon fut l'un de ces candidats ouvriers. Il fut élu le 15<sup>e</sup> sur 43, groupant sur sa tête 117.483 voix. Le petit père avait fait son chemin ; il pouvait s'appliquer le mot du poète :

*Et je marche ébloui dans mon rêve étoilé.*



L'Assemblée Nationale se réunit à Bordeaux. Elle ratifiait, le 1<sup>er</sup> mars 1871, les préliminaires de paix dont M. Thiers avait élaboré les clauses avec M. le comte de Bismarck, dans ces conférences où l'homme d'Etat français parvint à conserver Belfort à la France. Les députés d'Alsace et de Lorraine, au nombre desquels était Gam-

betta, firent entendre, par la bouche de l'un d'eux, M. Bamberger, une protestation, qui est une des pages les plus tragiquement belles de nos annales. D'autres députés démissionnèrent. Benoit Malon fut un de ceux là. Voici la lettre qu'il écrivit au président de l'Assemblée ; cette lettre est également revêtue des signatures de Ranc et de Tridon, ce dernier, représentant de la Côte-d'Or :

Bordeaux, 3 mars 1871.

Citoyen président,

Nos électeurs nous ont donné mandat de représenter la France républicaine, une et indivisible. Par son vote du 1<sup>er</sup> mars, l'assemblée a livré deux provinces, démembré la France, ruiné la patrie. Elle n'est donc plus l'expression du pays et ses délibérations sont désormais frappées de nullité. D'ailleurs, le vote de quatre généraux commandant nos armées et l'abstention significative de trois autres donnent un démenti formel aux assertions de M. Thiers sur notre impuissance à continuer la guerre.

En conséquence, notre conscience nous défend de siéger un jour de plus dans une assemblée dont nous ne pouvons reconnaître les votes comme valables. Nous nous retirons comme nos frères d'Alsace et de Lorraine, et nous vous adressons, citoyen président, notre démission de représentants du peuple. Recevez, etc.

Le texte de cette lettre, — dont un des signataires fut Ranc, l'*éminence grise* de Gambetta, — fut vraisemblablement soumis à Gambetta lui-même. Elle porte sa griffe. Reproduire cette déclaration n'est pas en approuver nécessairement tous les termes. Ce n'est pas dans une causerie sur Benoit Malon qu'il nous paraît en situation d'exposer notre opinion sur ce qu'on appelait, en 1870-71, « la lutte à outrance ». Nous estimons cependant aujourd'hui (1) — et nous tenons à l'affirmer — que ceux qui vou-

(1) Tel n'était pas notre avis, lorsque nous donnâmes, le 22 décembre 1900, à la Maison du Peuple de Nîmes, notre conférence sur Benoit Malon. Des études récentes sur la guerre de 1870 ont modifié plus d'un de nos points de vue.



laient en France traiter avec les Etats allemands, je ne dis pas seulement le 1<sup>er</sup> mars 1871, mais même au lendemain de Sedan, étaient aussi patriotes que ceux qui voulaient poursuivre la guerre. Au surplus, M. Thiers, porteur de l'adhésion de Gambetta, de Crémieux et de Glais-Bizoin, membres de la Délégation de Tours, était arrivé en mission, le 30 octobre 1870, à Paris, muni d'un sauf-conduit de M. de Bismarck. Les membres du gouvernement de la Défense nationale s'associèrent aux vues de leurs collègues de Tours et à celles de M. Thiers. Notre gouvernement *tout entier* avait donc, ce jour-là, accepté de conclure avec l'ennemi un armistice destiné à permettre la convocation des électeurs et la réunion d'une Assemblée qui déciderait souverainement de la paix ou de la guerre. Malheureusement, le Trente-Un octobre eut lieu. Tout fut à vau l'eau... Je considère, *au point de vue purement patriotique*, cette journée comme une des plus néfastes de notre histoire.

Voilà Benoit Malon redevenu simple particulier, au bout de vingt deux jours de législature seulement. Sa démission ne prouve-t-elle pas péremptoirement qu'il n'avait pas de préoccupations personnelles et qu'il voyait uniquement l'idéal à servir? Le 18 mars se produit. Benoit Malon ne figure pas dans le *Comité Central*, qui constitue l'autorité suprême à Paris. J'ajoute que Malon, comme Clémenceau, désirait que l'accord s'établît entre Paris et Versailles. Malon m'a déclaré ceci : « Je répétais à mes amis, qui me sollicitaient de me joindre à eux, que je ne croyais pas au succès définitif de leur mouvement ; que deux révolutions ne réussissent pas à si peu d'intervalle l'une de l'autre. » Voilà pour ses confidences privées. Voici quel avait été son langage officiel ; on le trouve rapporté dans *l'Histoire de la Commune*, de Lissagaray, p. 119 :

« Je partage toutes vos aspirations ; vous n'en doutez pas (déclara-t-il aux membres du Comité Central). Mais la situation est périlleuse. Il est clair que l'assemblée (nationale) ne voudra rien entendre tant que le Comité Central sera maître de Paris ; tandis que si Paris se

remet à ses représentants légaux (députés et municipalités), ils pourront obtenir et le conseil municipal élu et les élections de la garde nationale et même le retrait de la loi sur les échéances. »

La cause du désaccord entre Paris et Versailles était autrement profonde, Messieurs. Nous allons revenir là-dessus.

Tandis que Malon essayait d'amener à ses vues conciliatrices les membres du Comité Central, M. Clémenceau, resté député, tentait de vaincre l'entêtement de M. Thiers. Les représentants de la Seine demandaient à l'Assemblée d'accorder un commencement de satisfaction aux parisiens, en discutant la proposition d'autonomie communale, sauf à l'amender dans une certaine mesure. M. Arnaud (de l'Ariège) venait de dire : « Nous sommes à la veille d'une affreuse guerre civile. » — M. Thiers avait répondu : « Laissez-moi le temps d'étudier la question ». — C'est alors que se produisit cette interruption célèbre de Clémenceau :

« *Du temps, c'est ce qui nous manque à tous !* »

Devant l'attitude irréductible de M. Thiers et du Comité Central (1), MM. Clémenceau, Malon et leurs collègues, les maires et adjoints républicains de la Seine, laissèrent aller les choses. C'est ce qu'on appelle « la capitulation des maires ». Le Comité Central appela les électeurs à nommer les membres de la nouvelle administration parisienne. Le vote eut lieu, le 26 mars 1871. La commune était en quelque sorte légalisée par le suffrage des Parisiens. Malon fut élu membre de la Commune : il accepta. M. Méline fut élu aux mêmes fonctions : il refusa. Chacun d'eux obéit à ses origines, à ses opinions, à ce qu'on dénommerait aujourd'hui : sa mentalité.

L'histoire définitive de la Commune de Paris n'est pas écrite, est-il besoin de le déclarer ? Ces événements sont

(1) Dans notre étude « M. Thiers en 1871 » parue dans la *Revue Socialiste* du 15 février 1903 (publiée depuis à la librairie Stock, à Paris), nous avons traité ce chapitre. Notre opinion là-dessus est demeurée la même.



trop récents pour que la vérité puisse se risquer impunément hors de son fameux puits, son miroir à la main. Nous lisions dernièrement une étude fort spirituelle sur Etienne Marcel, le prévôt des marchands, chef de la Commune parisienne au xiv<sup>e</sup> siècle. L'auteur de cette étude est M. Charles Benoist. Ses conclusions s'éloignent fort de la version courante. — Quand on songe que le gouvernement n'autorise pas encore la communication de certaines parties des Mémoires de Saint-Simon, l'éminent peintre de la cour de Louis XIV, on ne s'étonne pas de cette difficulté à mettre au point les choses contemporaines. Un grand historien italien, Guillaume Ferrero, notait qu'il aura fallu exactement dix-neuf siècles pour connaître véritablement l'époque d'Auguste. Effectivement dans son *Histoire de la grandeur et de la décadence de Rome*, Marc-Antoine ne se montre plus à nous comme un soldat dévoyé, thèse nouvelle que Jurien de la Gravière avait, d'ailleurs, esquissée dans son admirable exposé de la bataille d'Actium. Quant à Cléopâtre, si M. Ferrero ne nie pas que, selon le mot de Plutarque, elle laissât un aiguillon dans l'âme, elle apparaît plutôt comme une femme politique que comme une courtisane couronnée.

Il nous semble qu'on doit distinguer, dans l'histoire de la Révolution de 1871, deux périodes bien délimitées : d'abord, celle qui va du 18 mars au 20 mai : ensuite la *Semaine de mai* (du 20 au 28), celle qui vit la bataille des rues. Pendant la première période, l'administration du gouvernement communaliste ne diffère guère de celle de toute autre administration républicaine et démocratique. M. Charles Gide a remarqué très finement que les mesures prises par ce pouvoir révolutionnaire « n'eurent aucun caractère socialiste ». Les chefs de la commune reculèrent même devant certaines résolutions que les circonstances leur commandaient impérieusement, telle que la main-mise sur la Banque de France.

Nous n'entrerons pas, même par une excursion rapide, dans l'exposé des actes auxquels Malon eut sa part de responsabilité, part qu'il a toujours revendiquée. Mais, sensible et bon, il s'employa autant qu'il le put à faire



prévaloir les principes d'humanité, quelque pénibles que fussent les circonstances. Il écrivait au Délégué à la guerre, notre concitoyen le colonel Rossel (1) :

« Mon cher Colonel, veuillez me dire si les personnes, arrêtées ces jours derniers dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement, ont bien tout ce qu'il leur faut en prison ; et si vous avez pris des mesures pour examiner leur cas, les élargir au besoin, ou les faire conduire à la préfecture. Il est bon que sous la République ceux que nous sommes forcés de traiter en adversaires, n'aient qu'à se louer de nous, quant aux soins qu'ils sont en droit d'attendre de gens qui professent le culte de la justice et de l'humanité.

» (Signé) B. Malon, maire (provisoire). »

Voilà, Messieurs, des paroles bien humaines. . .

Pendant cette semaine tragique de mai 1871, il se produisit de part et d'autre des actes que nous devons également flétrir, car ils ne rentrent pas dans les limites du droit de la guerre, même de la guerre civile. Je dois préciser pourtant que ceux que commirent les insurgés n'eurent qu'un caractère de représailles. Ajoutons que Benoît Malon ne trempa dans aucun des faits auxquels nous nous référons. Ce n'est que par la rumeur publique qu'il apprit le massacre des otages ; il était, lui, dans son arrondissement à la tête de ses fédérés, défendant pied à pied ses barricades contre les troupes du général de Ladmirault. Du reste, les opérations et les décisions politiques ne paraissent pas avoir été combinées entre les

(1) Le 31 mars 1900, nous avons donné, à la *Maison du Peuple de Nîmes*, une conférence sur le colonel Rossel, dans laquelle nous citons quelques pièces inédites, que la mère et les sœurs de Rossel nous avaient fait l'honneur de nous communiquer.

C'est une circonstance, qui m'a beaucoup frappé, qu'à son arrivée à Paris, après l'envoi de sa fameuse lettre du 19 mars 1871, Rossel ait été tout droit chez Benoît Malon, que je considère comme un ami de Gambetta. J'en parlai un jour à M<sup>lle</sup> Isabella Rossel : elle me répondit qu'elle pouvait affirmer qu'en arrivant à Paris, le 20 mars 1871, son frère n'y connaissait personne et n'y était recommandé à personne, au point de vue politique.

membres de la Commune pendant cette lutte suprême. Chaque chef luttait dans sa zone, sans se concerter avec les autres chefs. Vous n'ignorez pas que le délégué à la guerre, Charles Delescluze, qui avait remplacé Rossel, démissionnaire le 9 mai, apprenant la mort violente de M. Darboy, archevêque de Paris, de M. le président Bonjean et de quelques autres personnes, et comprenant qu'une tache venait d'être imprimée au mouvement dont il était le vrai chef, — vous savez, dis-je, que Delescluze se condamna à mort. Dans sa probe *Histoire contemporaine*, un écrivain conservateur, M. Samuel Denis, a été fondé à déclarer, page 326 : « Delescluze trouva la mort, qu'il cherchait, auprès d'une barricade ».

Benoît Malon et M. le comte de Mun auraient pu se rencontrer face à face, pendant la semaine sanglante, l'un à la tête de ses fédérés brûlant leurs dernières cartouches, l'autre, à cheval, à côté de son chef, le général de Ladmirault. L'un aurait pu abattre l'autre d'un coup de pistolet, et c'eût été un malheur véritable pour le parti que la victime servait avec ferveur, les armes à la main, pour la Patrie aussi qu'ils aimaient d'une affection égale. Permettez-moi de vous citer deux passages tirés des écrits sur la Commune de ces deux hommes de valeur. Ils sont utiles à la philosophie de l'histoire. Dans sa *Troisième défaite du Proletariat*, Malon écrit ceci : « Le plus souvent des barricades s'élevaient au milieu d'un sombre silence. On n'entendait que le bruit lourd des pavés tombant les uns sur les autres ; et les voix graves des fédérés, qui disaient aux passants : « *Un coup de main, citoyens, c'est pour votre liberté que nous allons mourir.* »

Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> décembre 1900, M. de Mun, présentant au public les mémoires militaires de son ancien chef, le général de Ladmirault, exposait ce qui suit : « Le général voulut, du moins, que, le combat suspendu, le corps à corps interrompu, il n'y eut plus de sang versé. Les prisonniers lui furent sacrés, comme ceux de la guerre étrangère. Soldat jusqu'au plein accomplissement de sa tâche austère, il refusa d'être



bourreau. Dans toute la zone conquise et occupée par son corps d'armée, il n'y eut ni cours martiales, ni jugements improvisés ». Et, plus loin, M. de Mun cite un mot bien curieux digne des méditations du penseur Il raconte que son chef et lui croisèrent des fédérés, qui portaient un des leurs blessé. Un bref dialogue s'établit entre eux.

« Alors, note M. le comte de Mun, ce cadavre vivant, se soulevant sur sa civière, tendit vers nous son bras nu et, le regard fixe, d'une voix éteinte, prononça : « *les insurgés, c'est vous.* »

Pour comprendre la profondeur de cette parole en apparence paradoxale, — mais qui traduisait exactement la conviction de ce moribond, — il convient de rappeler la phrase que Louis Blanc avait dite, le 17 février 1871, à la tribune de l'Assemblée Nationale. Ce jour-là, M. Victor Lefranc avait proposé de nommer M. Thiers chef du pouvoir exécutif, « en attendant (spécifiait la motion qui fut d'ailleurs votée) qu'il soit statué sur les institutions de la France ». Louis Blanc demanda le rejet de cette incidente, si lourde de guerre civile : « S'il est une institution, qui ait, par essence, un caractère non provisoire, la République est cette institution-là, par cette raison qu'elle est la forme, je ne dirai pas naturelle, *mais nécessaire* de la souveraineté populaire ; parce que le suffrage universel lui-même ne peut rien contre la République ».

On le voit : Louis Blanc conteste à cette assemblée, élue pourtant au suffrage universel, le droit de se proclamer constituante et de modifier le régime *de fait* qui fonctionnait depuis le 4 septembre 1870, depuis dix-sept mois. Il devait donc trouver non-seulement hasardeux, mais contraire aux lois naturelles, à l'essence des choses politiques, dans une Démocratie comme la nôtre, que son collègue, M. Dahirel, prononçât les paroles ci-après, à la séance du 16 août 1871 : « Quoi de plus sérieux que de vouloir faire une constitution dans ce pays ? Quand j'ai déposé ma proposition, mon but était d'obtenir de l'Assemblée une constitution monarchique, et j'espère que la constitution, qui sortira de cette assemblée, sera monarchique, et rétablira



la maison royale de France dans la situation où elle doit être, c'est-à-dire, avec M. le comte de Chambord sur le trône — entendez-vous bien cela? »

Les deux cents républicains, qui formaient le tiers de l'Assemblée, l'entendaient bien, mais ne le comprenaient pas. Du reste, la proposition de M. Dahirel avait, à ce moment-là — après l'insurrection communaliste — moins de chance d'aboutir qu'elle n'aurait pu en présenter avant le 18 mars : car ce mouvement de *défense républicaine* avait produit son résultat utile. Un écrivain, M. Edgar Zévort, qui a été, je crois, professeur d'histoire au Lycée de Montpellier, a conclu ceci, dans son *Histoire de la Troisième République*, p. 243-4 :

« Le 28 mai (1871), la Commune était vaincue... Quel fut le résultat immédiat de l'insurrection ? Le maintien de la République... Nous croyons fermement que, sans la Commune, l'Assemblée eut renversé M. Thiers au premier dissentiment, sur la nomination des maires, par exemple ; appelé au pouvoir le duc d'Aumale ou le prince de Joinville, et, sous le couvert d'une lieutenance générale, préparé le retour d'Henri V ».

En termes plus familiers, le maître et l'ami de M<sup>me</sup> Séverine Jules Vallès, avait scandé cette phrase lapidaire et romantique : « Nous avons calé la République avec nos fusils d'insurgés ».

..

La Commune vaincue, Benoît Malon, pour échapper aux recherches des Versaillais, se réfugia d'abord chez M. le pasteur Bersier, le grand orateur de la chaire protestante, avec qui il s'était rencontré, pendant le siège de Paris, dans des logis de pauvres gens qu'ils secouraient l'un et l'autre. Quoique né catholique, quoiqu'ayant eu une enfance mystique, quoique depuis l'âge de vingt ans libre-penseur convaincu et militant, Malon avait un large esprit de tolérance et possédait des amis dans tous les camps. Il se rendit ensuite chez un de ses amis, le sculpteur Otton, l'auteur de la *Fontaine de Médicis*, au

Luxembourg. Celui-ci lui procura un passeport au nom de son fils. Malon se rendit à l'étranger ; il séjourna en Italie, puis en Suisse, vivant de son travail manuel et continuant à meubler son intelligence. Nous avons rappelé tout à l'heure que, rentré en 1881, après le vote de la loi sur l'amnistie, il avait échangé l'outil contre la plume et était devenu journaliste.

Si notre philosophe social avait construit un système de toutes pièces, comme le socialiste belge César de Pœpe, ou échafaudé une théorie nouvelle de la valeur, comme Karl Marx, ou enchâssé sa pensée dans des formules retentissantes, qui recouvraient souvent des conclusions d'une extrême timidité, comme Proudhon, nous essayerions de vous résumer son système, sa théorie, ou nous vous redirions ces phrases sonores. Mais ici rien de pareil. Quiconque étudie le *Socialisme intégral* de notre auteur se trouve en présence d'une série de propositions qui devraient être transformées en lois, et dont l'application améliorerait peu à peu la situation matérielle et morale des travailleurs. Le socialisme réformiste était né. Malon avait beaucoup souffert de la misère ; il avait encore plus souffert de la misère des autres que de la sienne propre ; et on pourrait à juste titre lui appliquer cette parole d'Alfred de Vigny : « Ses sympathies sont trop vraies ; ceux qu'il plaint souffrent moins que lui et il se meurt des peines des autres ».

Il voulait atteindre les choses au delà des mots ; il avait pris en haine l'absolutisme des dogmes sociologiques, depuis que le brutal contact des réalités lui avait montré le fond de la nature humaine ; il avait à cœur d'améliorer immédiatement le sort des prolétaires ; qu'il nous suffise, dans cette causerie nécessairement écourtée, d'indiquer trois ou quatre des réformes, selon lui, fondamentales et liminaires, dont l'adoption s'imposait à brève échéance :

*Législation internationale du travail* (projet de loi déposé sur le bureau du Parlement par son ami Camélinat).

*Minimum de salaire et maximum de journée ouvrable* (cette seconde réforme condensée dans la vive formule des « Trois-Huit »).



*Suffisante vie assurée aux travailleurs âgés et invalides.*

*Permanence de vastes chantiers publics* (ces travaux seraient multipliés dans la mesure où s'aggraverait les crises industrielles, fautrices de chômages).

*Reconstitution des domaines communaux*, qui seraient loués, avec tout l'outillage approprié, à des syndicats d'ouvriers agricoles.

« Les sociétés, écrit Malon dans un de ses livres, se transforment lentement, rationnellement, avec du temps, de l'intelligence, de la bonne volonté ». — Plus familièrement, il disait : « Une société ne se retourne pas comme un gant ».

Assurément, — et je m'en voudrais de rétrécir l'horizon du champ dans lequel se mouvait cet esprit généralisateur et synthétique, — assurément, il avait embrassé dans ses conceptions la totalité du problème social : à côté des questions sociales, il restait à solutionner *la question sociale* ; et cette question comportait des réformes qui n'étaient pas inscrites dans les alinéas de la doctrine évolutionniste. Mais même en souscrivant aux données du programme intégral de son parti, Malon croyait aux bienfaits de l'association syndicale pour arriver à contrebalancer, dans une certaine mesure, — à l'égard des travailleurs et des consommateurs, — les effets de la concentration des capitaux et de la fusion des industries.

Permettez-moi de vous lire deux lettres qu'il m'a adressées en 1884 et 1885 :

\* Le coopératisme universel est-il suffisant pour guérir les maux profonds de notre société économique ? En général, vous avez trop peur de l'Etat (1) ; et vous oubliez qu'en face de la grande industrie, l'épargne ouvrière est trois fois impossible, et qu'elle ne peut même pas commencer dans la plupart des cas. Un célèbre économiste allemand Karl Marlo, avait commencé, lui aussi, à suivre

(1) Cette lettre m'était adressée en 1884. Elle ne me le serait plus aujourd'hui. E. P.



les errements de la néfaste école anglaise, que Bastiat a malheureusement acclimatée chez nous. Mais, un jour, sur une route poussiéreuse de la Suisse, Marlo rencontra un émigrant Souabe, qui lui donna un aperçu des humiliations et des misères prolétariennes. L'économiste, ému, observa de plus près les phénomènes économiques, et devint socialiste modéré. — Sismondo était aussi de la dure école, mais quand il eut visité l'Angleterre industrielle, il jeta, dans ses *Nouveaux principes*, ce cri de douleur pénétrant et si navré, qui fit surgir l'école française des Buret, des Ad. Blanqui, des Droz, des Ville-neuve-Bergemont, etc. Ne craignez pas de mettre, comme ces hommes de cœur, le doigt sur la plaie et aussi de vous dire que la société a le droit d'intervenir contre les monopoles, contre les souffrances du salariat et pour la justice. Pour cela, je ne vous demande qu'une chose : c'est de voir par vos yeux ; c'est d'entrer dans les bagnes capitalistes ; d'étudier sur place les rouages du système. En quinze jours vous en apprendrez ainsi plus que ne vous en diront quatre volumes d'enquête (1).

» Oui, l'union des classes, oui, la réconciliation, j'en serais, moi aussi. Mais, auparavant, que de voies à redresser, que de portes de fer que l'État peut seul briser ! Avant de bâtir, il y a tout un travail de déblaiement à faire. Ce travail peut être fait par le moyen des réformes, et nous pouvons encore économiser une révolution. Seulement, il faut se mettre à l'œuvre. Je ne vous demande pas d'en croire un homme qui, depuis l'âge de huit ans, a gagné sa vie par son travail et a connu toutes les privations, toutes les douleurs, tous les accablements du salariat agricole et industriel. Je vous demande de voir de vos yeux, et non plus dans les livres... »

(1) Je venais de me procurer, par l'intermédiaire gracieuse de la Préfecture du Gard, les procès-verbaux officiels de la commission dite des 44, instituée par M. Waldeck-Rousseau, alors ministre de l'intérieur, pour l'étude des questions ouvrières. Quoiqu'en ait écrit mon vénéré maître, ces documents sont très précieux. E. P.

J'avais communiqué à Malon des articles d'Henri Deloncle sur l'article 11 du traité de Francfort ; il me répondit ceci :

« Admirablement écrits, ces articles de Deloncle. Mais la pensée était incomplète ; heureusement ; car ses conclusions sont désolantes. D'après lui, nous n'aurions qu'à choisir notre dévorateur : la baleine (l'Angleterre) ou l'éléphant (l'Allemagne). Nous n'en sommes pas encore là. Machiavel et sa grossière pénétration (je dis grossière, non géniale) ; List et son protectionnisme tenace (écho de son germanisme impavide) ne prévaudront pas contre l'âme de la France, contre l'âme de ce peuple dont de Maistre disait : « C'est un peuple de prosélytes ; chacun de ses actes est une propagande, qui ébranle le monde ».

• C'est pourquoi, tandis que la révolution anglaise n'a eu qu'une influence locale, la révolution française a transformé l'Europe et ouvert les routes royales de la liberté moderne. « Toute supériorité morale est une souffrance », a dit Chateaubriand. Elle est aussi une cause de défaite. Il est certain que la France expie, en ce moment, son prosélytisme et son humanitarisme de plus d'un siècle, et peut-être n'est-elle pas au bout de son calvaire.

• Mais, toute vaincue qu'elle est, et par la même raison, elle ne peut mourir. Ni Lysandre, ni Philippe, ni Scylla, ni Sparte, ni Rome, n'ont pu détruire Athènes, dont la gloire illumine encore l'histoire.

» J'ai foi dans la force expansive de la *Gallia dolorosa* pour l'enfantement des justices nouvelles ».

De pareilles pages ne se commentent pas ; elles jugent un homme.

..

Vers 1887 ou 1888, la bronchite, dont Malon était atteint depuis la guerre, s'aggrava. Les médecins lui conseillèrent de passer ses hivers dans le midi. Ses modestes ressources ne le lui permettaient guère ; heureusement que M. Rodolphe Simon, un riche industriel parisien, admi-



nistrateur de la *Revue socialiste*, se montra, dans ces circonstances, un aimable Mécène, et lui facilita les moyens de s'installer à Cannes avec M<sup>me</sup> Malon. Le mal poursuivait lentement, mais impitoyablement ses progrès, sans que le vaillant lutteur ralentît son activité intellectuelle. C'est à juste titre qu'on propose en exemple, comme fermeté stoïque, Ernest Bersot, qui, le visage rongé par le cancer, continuait à diriger l'École normale supérieure. Dans cet ordre d'idées, on pourrait également citer le cas de Benoit Malon.

C'est pendant cette période douloureuse qu'il a mis au point son bel ouvrage sur la *Morale sociale*, dont nous voudrions avoir le temps de retracer devant vous les lignes maîtresses. Pour le haut esprit, le noble cœur qu'était ce doux philosophe et ce courageux combattant, la solution de la question sociale ne tient pas tout entière dans l'accession pour tous les hommes au bien-être matériel. Il demande sans doute que le travailleur manuel ou intellectuel soit assuré de ce qu'il appelait « une suffisante vie » ; il veut que son affranchissement aille grandissant au fur et à mesure qu'il se dégagera de l'incertitude du lendemain ou des affres de la faim, avant-courrières de la servitude économique, de la vassalité politique ; il veut que le salaire de l'homme n'ait pas pour complément *indispensable* celui de la femme et celui de l'enfant ; il veut que la mère de famille reste à son foyer, afin que le mari, en quittant l'ouvrage, ne trouve pas le cabaret plus plaisant que son logis solitaire ; il somme les pouvoirs publics de garantir une rente aux vieux ouvriers et aux invalides du travail, — et, à cet égard, ses vœux ont été exaucés. Ce Prolétariat, constituant cette classe de producteurs qu'ont créée la grande industrie et le développement du machinisme et dont ce prodigieux voyant que fut Chateaubriand a annoncé l'avènement, — Benoit Malon désire qu'il soit instruit, organisé, pour qu'en même temps qu'il revendiquera ses droits imprescriptibles, il sache accomplir les devoirs corrélatifs. Il n'était pas rationnel, à ses yeux, que la masse travailleuse fût réduite à l'état de poussière ; il voulait qu'elle



revêtit l'armure d'un être conscient et fort ; il savait que l'extrême misère conduit aux émeutes et aux répressions impitoyables : il reprochait à M. Thiers autant les fusillades de la rue Transnonain (en 1834) que les exécutions en masse et sans jugement qui suivirent la défaite de la Commune. Ainsi que les chefs de la démocratie de son temps, Gambetta, Ferry, Paul Bert, — pour ne citer que ceux qui sont entrés dans l'immortalité, — Malon demandait que l'École allât au-devant de l'Enfant et que les portes de l'enseignement secondaire, du haut enseignement, s'ouvrissent gratuitement, — après examen, bien entendu, — aux fils du peuple comme aux fils des classes aisées.

Le tenace chercheur, l'érudit jamais satisfait, le penseur probe, l'homme qui croyait au Progrès, le patriote véritable, qu'était Benoît Malon, aurait été enfin au comble de ses vœux, s'il avait pu réunir, en un corps de doctrine inattaquable, les éléments d'une Morale sociale appropriée au stade auquel était parvenue la Démocratie française. Il en a recherché les principes fondamentaux dans les différentes philosophies et religions qui se sont partagé l'attention des peuples, et si lui-même n'espérait pas les avoir découverts, le fait seul d'avoir compris l'utilité de cette recherche est la marque d'une intelligence d'élite. Sans posséder l'éclat magnifique de la *Bible de l'humanité*, de Michelet, son ouvrage rappelle ce livre par l'inspiration, la composition et, dans une certaine mesure, les conclusions. Mais, allant plus loin que l'illustre historien, il n'hésite pas à déclarer que « l'altruisme », qui constitue la moëlle de son système, sort tout entier de l'incomparable « sermon sur la montagne ». Cette note apparente notre philosophe aux penseurs de 1848, à un Michel de Bourges, l'ami de George Sand, à Lamennais, l'auteur du *Livre du Peuple*, à la pléiade des écrivains du milieu du siècle dernier, dont il analyse les écrits dans son *Histoire du socialisme*. Quelle était la pensée profonde de Benoît Malon ? Nous ne saurions la définir avec précision, et nous nous en voudrions de peser d'une manière indiscrete, pour l'in-

fluencer dans un sens ou dans l'autre, sur le fléau de la balance, dans laquelle on placerait la résultante de trente années de travaux, de méditations et d'expériences. Le mot d'idéaliste, — celui de spiritualiste peut-être, — traduit notre opinion là-dessus : et nous nous en tenons là.

Cependant, une intervention chirurgicale s'imposa. Le patient était menacé de mourir asphyxié ; il fallut permettre, coûte que coûte, à l'air vital de pénétrer dans les poumons, Malon subit l'opération de la trachéotomie. L'homme de l'art perfora le larynx et, la gorge ainsi ouverte, le malade put respirer au moyen d'une canule. C'est dans cet état de misère physique que Malon vint s'installer, pendant quelque temps, à Nîmes, rue Graverol, n° 15. Les soins pénibles, que nécessitait sa position, lui étaient alors prodigués par une jeune garde-malade — une de ses disciples — dont nous voudrions pouvoir donner le nom, car elle fut sublime dans cet accomplissement de la mission qu'elle s'était assignée. M. le docteur Delon, directeur de notre service municipal d'hygiène, orateur vigoureux, écrivain brillant, avait conseillé à Malon de venir se confier au talent et au dévouement de notre ancien collègue, Jules Reboul, jeune chirurgien trop tôt enlevé à la science médicale, homme de bien trop tôt ravi aux œuvres de solidarité dont il était un des soutiens.

Le 25 mai 1893, le noble malade partait pour Paris. Quand Delon et moi le hissames dans son wagon, nous étions sûrs de ne plus revoir notre bon maître. Après d'affreuses souffrances courageusement supportées, il mourut, le 13 septembre de la même année. Ses obsèques furent civiles. Le peuple accorda de belles funérailles à son enfant, au docteur, au lutteur, qui l'avait toujours servi, sans le flatter jamais, et qui, dans la dernière période de sa vie, n'avait jamais perdu de vue les contingences et les réalités, sans pourtant désavouer le haut idéal, qui avait illuminé sa jeunesse et l'avait soutenu dans ses années de combat.

Comme Agricol Perdiguier, dont le buste a été érigé à

Avignon, sa ville natale, Benoît Malon méritait d'avoir son buste dans un des cimetières de ce Paris, dont il fut une des personnalités les plus pures. L'un et l'autre sont l'honneur du Proletariat français. (1).

---

(1) Le monument de Benoît Malon est l'œuvre du sculpteur Bartholomé ; une souscription populaire en a couvert les frais. Le jour de l'inauguration, des hommes politiques ont pris la parole, ainsi que l'éminent professeur au Collège de France, M. Georges Renard, qui fut l'ami du Maître. La *Revue socialiste* (année 1913, deuxième partie, page 537) a donné le compte-rendu de cette touchante cérémonie. Nous nous permettons de prier le lecteur de s'y reporter.



# DES TYPES DE FAMILLE

*et des causes de désorganisation de la famille  
dans une commune rurale du Midi*

PAR

M. Pierre GUÉRIN

membre résidant

---

**Types de famille.** — Il est d'usage en démographie de distinguer trois types de famille : la famille patriarcale où tous les enfants mariés vivent réunis sous l'autorité du père ; la famille souche où vivent côte à côte les parents et l'héritier destiné à continuer directement l'arbre généalogique, la famille instable où la réunion des parents et des enfants se dissout aussitôt que ces derniers sont devenus capables de se suffire.

**La famille patriarcale.** — La famille patriarcale n'existe absolument pas dans la commune, objet de notre étude : les mœurs, l'état du sol la rendent même inconcevable.

**La famille souche.** — La famille souche y a formé jadis le type normal de la plupart des familles de propriétaires moyens ou de grands propriétaires ; mais ce type est en pleine décadence et ne présente que de très rares exemplaires réguliers.

**Diminution des familles de ce type.** — C'est tout au plus si l'on compterait aujourd'hui trente familles de ce type (1) et encore faudrait-il ranger sous cette rubrique près de vingt cas fort spécieux : tantôt l'héritier est une héritière, ce qui modifie fortement les conditions de vie familiale ; tantôt les héritiers ou héritières sont plusieurs

(1) Sur une population de 1.300 habitants environ.

ce qui ruine l'idée d'une transmission intégrale et vraiment généalogique ; tantôt l'héritier mâle déserte, court aux fonctions publiques.

**Trait caractéristique.** — Le trait caractéristique de ces familles souches de constitution si diverse, c'est qu'elles vivent sur leur domaine foncier, exploité directement par leurs membres ou sous leur régie : seulement cette condition élastique en même temps qu'essentielle classe dans ce groupe des propriétaires moyens dont la propriété se réduit parfois à quatre ou cinq hectares au plus. C'est alors la petite propriété promue au titre et au rôle de la propriété moyenne. Aussi importe-t-il de distinguer dans ces familles souches celles qui sont l'objet de cette promotion d'honneur tout en se suffisant dans l'exploitation de leurs terres et celles qui sont obligées de recourir au concours d'ouvriers salariés pour la mise en valeur de domaines plus étendus.

**Causes de sa décadence.** — La famille souche, disions-nous, est en décadence. La raison c'est que des deux catégories ci-dessus indiquées, l'une, celle des familles souches de petits propriétaires, tend à se confondre avec la famille instable dont nous allons parler, l'autre, celle des propriétaires moyens, est en train de disparaître par voie d'extinction.

Le grand obstacle en effet qui s'oppose au maintien des familles souches, c'est le partage égal de la propriété familiale entre plusieurs enfants. Aussi depuis fort longtemps ces sortes de familles ont-elles eu recours aux mêmes procédés : célibat presque forcé des filles qui séjournent dans la maison sous le titre de vieilles tantes ; donation du tiers ou du quart, de la quotité disponible au fils aîné ; exclusion des cadets de l'héritage paternel par des moyens détournés comme rachat des terres à vil prix au profit de l'aîné ; faible natalité qui met fin à toute compétition. Ainsi s'est affaiblie cette population de propriétaires qui, attribuant la puissance, l'autorité et la richesse à l'intégrité du domaine familial plutôt qu'au nombre des individus constituant le groupe, ont travaillé à leur propre disparition.

Du reste, à ces causes psychologiques de l'extinction des familles souches se joignent des causes économiques qui sont en train de ruiner la propriété moyenne et par contre coup de détruire la classe de ses détenteurs.

La petite propriété étayée en partie sur le salariat subsiste ou se renouvelle incessamment, avec la plus grande facilité, et convient à merveille à la famille instable dépourvue de capitaux et munie d'un outillage rudimentaire. Il n'en est pas de même de la propriété moyenne qui réclame non-seulement des qualités de direction et de compétence mais exige des capitaux, un outillage complexe et une main d'œuvre coûteuse. Il est prouvé et démontré que les frais d'exploitation dans nos pays de monoculture sont hors de proportion avec le rendement normal d'une propriété moyenne.

En effet ce genre d'exploitation n'a pas à sa disposition la quantité de main d'œuvre journalière par individu que le petit propriétaire consacre à la culture de son champ et d'autre part, il ne réalise pas les économies et les réductions de dépenses qu'on obtient dans l'exploitation de la grande propriété. Ajoutons que le propriétaire moyen manque généralement de capitaux, emprunte le plus souvent au Crédit foncier ou aux créanciers hypothécaires plus dangereux encore, et reste sans défense dans les périodes de crise et de mévente qui sévissent sur lui.

En moins de trente ans les trois quarts des propriétaires moyens du pays se sont obérés, ont aliéné ou hypothéqué leurs propriétés, liquidé le patrimoine des ancêtres. Les uns ont subi les affres de l'expropriation forcée ; d'autres végètent à grand peine dans l'attente d'un dénouement fâcheux que la hausse momentanée des prix du vin retarde sans le conjurer. Sans doute à chaque expropriation, on voit des familles nouvelles s'élever à un rang supérieur par des achats de terres à bon marché. Mais ces reconstitutions qui tendraient à la création de familles souches ne sont pas de durée et souvent une seule génération ne s'écoule pas sans qu'elles s'écroulent. Dans l'état actuel des antagonismes écono-



miques des forces productives, ce mode de propriété est condamné et chaque tentative individuelle de reconstitution de ce genre confirme inlassablement les prévisions d'un échec complet.

**Explication de la diminution de la population protestante.** — Il est même fort curieux à ce propos de signaler un fait sociologique des plus intéressants : la diminution progressive de la population protestante dans la commune. La statistique de Rivoire en 1842 inscrivait sur 1.673 habitants 822 individus appartenant au culte protestant. Dans le registre du dénombrement de 1911 nous relevons, sauf erreur insignifiante de quelques unités en plus ou en moins un total de 414 protestants. C'est donc en soixante-neuf ans une perte de 408 habitants du culte réformé, à peu près la moitié. (1)

Or cette perte si considérable s'explique uniquement par des raisons économiques et non par des raisons politiques ou religieuses, d'autant plus que dans cette période plus que demi-séculaire les régimes successifs de la Monarchie de Juillet, de la République de 1848, du deuxième Empire et de la troisième République ont été plutôt favorables et bienveillants à la libre expansion des cultes réformés.

Il suffit en effet de se rapporter à la matrice cadastrale et au recensement des propriétés bâties pour vérifier cette affirmation que les vieilles familles protestantes de la commune possédaient pour la plupart des propriétés moyennes et détenant plus de la moitié du sol. Presque toutes, elles appartenaient au type de la famille souche. C'est pourquoi aussi presque toutes sont en train de disparaître.

On est tenté de sourire au souvenir des reproches naïfs et presque candides que les partis confessionnels se lancent parfois mutuellement. Un des griefs les plus fréquem-

(1) La population totale ayant à peine baissé d'un quart et la population catholique ayant conservé à peu près le chiffre de 1842 toute la diminution s'est produite aux dépens de la population protestante.

ment reprochés aux protestants par le parti catholique rural portait sur la faible natalité que lui semblait autoriser la tolérance coupable, presque immorale du culte réformé ! Saint aveuglement de la passion religieuse ! Ces moralistes ignoraient sans doute que l'autorité calviniste faisait jadis un devoir strict à ses premiers adeptes autant que l'Ethique romaine à ses fidèles croyants de croître et de multiplier ! Surtout ils avaient le tort grave de ne pas constater que la faible natalité sévissait tout autant dans les familles aisées du parti catholique que dans celles du parti protestant et que la bénédiction des familles nombreuses loin d'être la récompense d'une Providence attentive envers ses élus n'était que la marque d'une condition sociale, le geste de sèmeur auguste et inconscient de la pauvreté !

Une bonne moitié de la population protestante a disparu parce qu'elle formait en grande partie des familles souches. Que ces familles soient protestantes ou catholiques, peu importe, l'origine confessionnelle ne sert de rien, la condition sociale produit tous ses effets et dans un cas comme dans l'autre aboutit à la diminution progressive. Au contraire, s'agit-il de familles instables et pauvres, les rejetons grouillent et pullulent. à quelque culte qu'elles appartiennent. Ainsi quatre familles protestantes d'immigrants étrangers comptent respectivement 9, 6, 5 et 4 enfants. Il n'est pas d'exemple d'un chiffre aussi imposant dans les familles de propriétaires moyens. Si la population catholique n'a pas diminué aussi fortement, c'est qu'elle comprend un plus grand nombre de familles ouvrières d'ordinaire plus fécondes, c'est aussi que l'immigration apporte naturellement plus d'éléments d'origine catholique en raison de leur très grande supériorité numérique dans le pays.

**La famille instable.** — La famille instable constitue le type familial le plus fréquent et compte les 8/10 de la population. Sous cette étiquette il faut ranger tous les petits propriétaires dont le domaine exige au plus les soins d'un seul travailleur, les cultivateurs salariés à l'année ou à embauchage intermittent, enfin les ouvriers de tous



ordres qu'on pourrait appeler les artisans de la commune rurale.

**Sa caractéristique.** — Le principe fondamental de ce type de famille, c'est qu'il repose avant tout sur la valeur professionnelle du chef de famille, sur le plus ou moins de régularité continue apportée dans l'emploi de cette valeur.

Autant vaut le travail, autant vaut l'homme ! Autant vaut l'homme, autant vaut la famille ! Sans doute plus d'une distinction est à établir dans les différentes variétés de l'espèce. Ainsi dès que le petit propriétaire n'a qu'un héritier mâle, il imite au moins mal la famille souche, associe, s'il le peut, celui-ci devenu fort à l'exploitation du modeste domaine, le substitue même à sa place en vue de se constituer une sorte de demi-retraite domestique. Mais encore faut-il un concours heureux de circonstances favorables telles que récolte abondante, prix de vente élevé, outillage peu coûteux, saisons propices, louage opportun de journées de travail disponibles à des prix rémunérateurs, etc. — Sans quoi les sujets de contestations ne tardent pas à surgir entre les vieux parents et le jeune ménage et bientôt la rupture disloque l'association et rejette le fils au salariat en attendant le minuscule héritage paternel.

**Les phases de ce type de famille.** — Dans tous les autres cas la famille instable essentiellement ouvrière traverse les phases classiques de son évolution :

*1<sup>re</sup> phase :* Au premier degré, des enfants en nombre variable se suivent à des intervalles très rapprochés, nourris à la diable, vêtus sommairement, courant les rues et galopant à qui mieux mieux du temps que la mère lave ou ravaude et que le père gagne sa journée. Jusqu'à ce que les aînés atteignent 14 ou 15 ans, c'est la période la plus critique et la plus dure, celle des retards pour le loyer, des acomptes chez le boulanger, des expédients multiples.

*2<sup>me</sup> phase :* Au deuxième degré, des suppléments de salaire affluent de plus en plus importants à mesure que les aînés d'abord simples auxiliaires se louent pour une main d'œuvre plus continue et plus rémunérée. Jusqu'à



l'âge de 20 ans les enfants deviennent des coadjuteurs précieux. Surtout à la campagne, les familles où s'accumulent chaque semaine plusieurs salaires, parfois trois ou quatre et même davantage aux temps des cueillettes, jouissent d'une réelle aisance transitoire tant la vie familiale est de toutes les formes du communisme la plus naturelle, la plus pratique et la plus productive. Pour les familles instables c'est la saison dorée, celle où chacun se suffit et apporte sa quote-part, où le confort rivalise avantageusement avec celui du fonctionnaire, de la petite bourgeoisie et le dépasse même.

*3<sup>me</sup> phase* : Au troisième degré se produisent des départs successifs pour cause de service militaire ou de mariage ; dans les deux cas surviennent des diminutions de salaire d'abord, ensuite des dépenses ou des avances qui grèvent le budget ouvrier, puis les maladies, les interruptions de travail pour des causes diverses, les défaillances professionnelles préparent un lent retour aux détresses de la première phase avec la jeunesse en moins, tandis que chacun des enfants prend sa volée, fait sa propre vie, recommence pour son propre compte le même cercle, oublieux des parents vieillissants, infirmes ou disparus.

Dans ce genre de familles, le travail du chef crée le foyer, le concours momentané des aînés lui assure une prospérité fugitive, la disparition de ces auxiliaires et les ravages de l'âge le dispersent.

**Rapports de l'émigration avec ce type de famille.** — A notre avis c'est la prédominance de ce type de famille dans les populations agricoles qui favorise le courant d'émigration dont nous nous sommes occupés ailleurs et il n'est pas sûr que tous les remèdes proposés, fussent-ils intégralement appliqués parvinssent à affaiblir ou à arrêter ce courant.

C'est qu'en effet ce type de famille justement dénommé instable n'a point de racine et la force d'attraction qui régit ses déplacements n'est pas toujours l'intérêt, le salaire assuré et suffisant, le logement salubre, etc. De là des va-et-vient, des exodes et des remous de population dont les lois et les causes sont très difficiles à fixer. Ces

déracinés n'ont rien qui les attache au milieu rural, ni la terre, ni l'outillage d'un transport ou d'une adaptation plutôt incommodes en d'autres lieux, ni même fort souvent cette compétence professionnelle spéciale qui plie l'homme à certains travaux et le rend plus réfractaire à la transplantation. Les affections de famille elles-mêmes ne survivent à la séparation des enfants adultes que sous la forme de vieilles habitudes contractées dans la promiscuité d'un intérieur sommaire.

Quant à certaines conventions sociales comme l'engagement de garder le logement pour une période minimum ou de régler les arrières chez les fournisseurs journaliers, elles sont impuissantes à suspendre ne serait-ce qu'un instant, la décision d'un changement. D'autre part, on ne peut jamais prévoir à l'avance les chances de stabilité ou de migration que présente telle ou telle famille. Un salaire convenable et régulier supprimant les craintes du chômage, une occupation assurée pour la femme, du travail promis aux enfants de douze à treize ans ne sont pas toujours des garanties d'attachement, de fidélité, d'enracinement. La régularité de la besogne qui constitue dans les milieux urbains une si précieuse discipline, ici au contraire fatigue, hâte la rupture du contrat. Le goût du changement, comme un mauvais ferment, stimule les désirs de tentatives et d'expériences précaires et sévit l'ennui d'une application continue. Dans cette sorte d'urticaire, de démangeaison malade qui fait de la migration une éventualité imminente à toutes les phases de la vie familiale, il entre je ne sais quel mélange de toxiques bizarres à dosage inanalysable : attrait de la ville, goût de paresse, relent de plaisirs frelatés, lassitude d'une vie réglée, furieuse envie d'incognito, révolte ombrageuse contre la critique locale experte à saisir sur le vif les hauts et les bas de la situation domestique de chacun, instigation de la femme qu'attire à la ville un singulier mirage de bien-être apparent, de luxe, de clinquant. Où commencent, où finissent les causes de cette loi fatale d'exode ? Bien habile nous paraîtrait le sociologue capable de nous l'indiquer sûrement, car du moment où pour



ces familles agricoles instables sont rompus à tout jamais les vieux liens de l'homme à la terre, du tenancier au possesseur du sol, des enfants à l'autorité paternelle, de la famille au milieu natal, il se produit un courant moléculaire de désagrégation et de dispersion comparable à l'érosion des roches et des terres diluées que précipitent à la mer les ruissellements des pentes escarpées et déboisées.

La famille instable prédomine et la famille instable n'est qu'une famille en pleine voie de désorganisation.

**Causes de désorganisation dans la famille.** — Aussi la prudence est-elle de rigueur dans l'examen des causes morales de désorganisation de la famille pour une commune rurale de ce type. On a tôt fait de tourner à la critique acerbe du relâchement moral qui caractérise l'époque contemporaine. C'est là un genre d'exercice oratoire fort connu et fort pratiqué depuis le bon Horace. Mais on s'expose à la banalité des redites, à la monotonie des vitupérations bien démodées et on risque de passer sans s'en apercevoir à côté de la vérité beaucoup plus simple.

**Attrait de la ville.** — Sans doute l'attrait de la ville n'est pas étranger à cette œuvre de dislocation ; sans doute l'immoralité assume sa part de responsabilité dans cet ébranlement de la famille ; sans doute encore l'intempérance sous la forme de l'alcoolisme et l'indifférence sentimentale des divers membres de la famille à l'égard les uns des autres, méritent de compter pour des agents de dissociation notoires ; mais n'allons pas tomber dans des déclamations d'un genre trop facile et faisons la juste part des choses.

L'attrait de la ville nuit au maintien intégral de la famille rurale, plus par les suggestions que le spectacle de la vie urbaine inspire ou par les goûts qu'il crée dans les âmes campagnardes que par les déplacements qu'il entraîne.

Quelle que soit l'importance de l'émigration rurale à la ville nous avons suffisamment indiqué dans notre étude sur ce sujet qu'il faut encore une supériorité de culture ou un ensemble d'aspirations et un goût d'aventure qui ne



sont pas à la portée de tout le monde. Le voisinage de la ville ne dépeuple pas le village, ne désorganise pas la famille par aspiration, par absorption, mais par dépravation, par une sorte de dissociation morale sur place qui oppose les habitudes de dépense chez le fils, de parure chez la fille, de paresse ou de jouissances chez l'un et chez l'autre, aux pratiques d'épargne, de rusticité et de labeur opiniâtre chez les parents. Les conditions de production sont incompatibles avec les exigences de la vie chez ces recrues d'un nouveau genre et un divorce irrémédiable sépare à tout jamais jeunes et vieux. L'entente ne saurait plus persister entre les membres du groupe familial et même quand tous continuent leur tâche quotidienne côte à côte, la vie n'offre plus rien de commun, la rupture est définitive.

**L'immoralité.** — La part de l'immoralité dans cette œuvre de dissolution familiale nous paraît beaucoup plus limitée si nous entendons par immoralité un certain relâchement de mœurs qui rapproche les sexes et fait une brèche triomphale dans le respect masculin ou dans la pudeur féminine.

Au village, en effet, la brutalité sexuelle, la dépravation même aboutissent rarement à la débauche c'est-à-dire à la rencontre fortuite et incessamment renouvelée d'appétits sexuels sans intimité, sans préoccupation de toute conséquence ultérieure. On se connaît trop ! Au fond, le mariage constitue encore le dénouement classique et régulier de tous ces écarts de conduite, de ces privautés rendues plus fréquentes et plus hardies par l'affaiblissement de l'autorité du père ou de la vigilance de la mère. Nous n'étonnerons personne, apparemment, en affirmant que cette prétendue immoralité, si on la fait consister uniquement dans le rapprochement des sexes, a d'autant plus régné dans le passé, malgré les entraves des conventions sociales et les prohibitions religieuses, que les hommes étaient plus simples, plus près de la bonne nature indulgente, en tout temps, pour toutes les espèces, à la grande loi de la reproduction. Aussi nous contenterons-nous d'attribuer à l'immoralité actuelle un

rôle qui ne diffère sans doute pas beaucoup de celui qu'elle a toujours joué au sein de populations rustiques. A peine y verrons-nous comme l'aiguillon, le stimulant nécessaire à la constitution de familles nouvelles.

Il est vrai que nous envisageons ici les effets de l'immoralité entre individus libres c'est-à-dire dans les conditions les moins répugnantes ou les moins tragiques, faute d'engagements sociaux préexistants. Il y a des cas autrement graves : ceux de l'adultère ou de la séduction particulièrement destructeurs de l'édifice familial. Sans songer le moins du monde à établir un diagnostic plutôt apologétique sur la statistique rurale de la galanterie réprouvée par le Code, nous devons constater cependant que les drames de famille sont très rares dans notre commune, que les séductions non suivies de mariages se chiffrent à peine par quelques unités et que les séparations ou les divorces, conséquences fatales d'adultères affichés, passeraient pour de gros scandales.

**L'intempérance.** — L'intempérance elle-même, ou pour l'appeler par son vrai nom : l'alcoolisme, bien qu'en progrès, n'a pas encore atteint dans ses sources vives la vie de famille. Notre milieu ne prédispose pas aux beuveries orgiaques, aux lampées d'alcool. Le tempérament méridional se refuse à ce genre d'excès et l'on ne citerait pas 10 alcooliques invétérés dans une population de 664 hommes où se rencontrent des trimards ou des roulures échoués dans ces parages suburbains. Aussi les scènes domestiques d'alcoolisme sont à l'état d'exception. Ce n'est pas l'alcoolisme proprement dit qui ravage les intérieurs, y introduit la discussion et les mauvaises querelles : c'est plutôt l'habitude du café, surtout celle du jeu qui réduisent les salaires et désolent les petits ménages.

Il y suffirait d'une attitude énergique de la part des autorités locales et d'une réglementation stricte pour couper court à cette désastreuse manie des jeux de hasard qui est la plaie des petits ménages agricoles.

**L'indifférence sentimentale.** — L'indifférence sentimentale, à son tour, ne mérite pas d'être incriminée outre mesure dans cet état latent de désorganisation familiale.



Il ne faut pas oublier qu'une population rurale se compose de gens à gros épiderme, peu communicatifs, peu affinés, d'idées lentes, de langage bref, vivant surtout de sensations, plus accessibles aux besoins physiques qu'aux affections morales, préoccupés avant tout d'intérêts matériels et immédiats qui pour eux sont comme la pierre de touche des sentiments. A tout prendre, chaque type de famille comporte un ensemble de modalités affectives qui le distingue de tout autre. Et un certain détachement des enfants aux parents loin d'être une cause de décomposition dans le type de la famille instable n'est qu'un effet normal, naturel, nécessaire même de la constitution de ce type. Il serait peu raisonnable d'attendre en général une sentimentalité affectueuse, délicate, nuancée, très vive de la part d'êtres que la vie commune soumet plutôt à des privations collectives, à des efforts épuisants et à des contraintes brutales. Dans ce concours des jeunes à peine adultes, le nouvel auxiliaire apprend vite à travailler pour son compte, à se débrouiller; le temps lui manque pour s'attendrir sur les autres. Sœur, frère, père, mère, chacun est estimé à sa juste valeur, c'est-à-dire à la part de bien-être qu'il est susceptible d'ajouter au fonds commun. Le sentiment est une superfétation inutile, insoupçonnée. Mais bien loin que cette indifférence soit une cause de dissociation, elle nous paraît au contraire cimenter les éléments isolés de la famille instable comme cette pâte vitreuse et amorphe dans laquelle se soudent les cristaux de feldspath de la roche porphyrique. Elle forme une ambiance naturelle où les nécessités de la vie règlent l'activité de chacun pour la période de vie de communauté indispensable.

Les remarques qui précèdent prouvent bien à quel point on s'égare dès qu'on recherche l'explication de faits sociaux dans des considérations morales. Des quatre causes ci-dessus indiquées auxquelles bien des gens sont portés à imputer la désorganisation de la famille, une seule, l'attrait de la ville, risque d'exercer quelque influence dans le sens que nous avons signalé et cette cause est essentiellement d'ordre sociologique. C'est qu'au



fond la désorganisation tient avant tout aux conditions sociales, réelles, économiques d'existence et de fonctionnement. Tant que la famille agricole assujettie au salariat ou asservie à l'exploitation d'un colonat minuscule comptera des enfants nombreux dont les frais d'entretien et d'éducation dépassent les ressources du salaire ou du maigre revenu foncier, il est fatal que ces enfants dès l'âge adulte soient condamnés au rôle nécessaire d'auxiliaires et que, devenus forts, ils se détachent du tronc paternel, se bouturent où les circonstances le permettent et prennent souche où ils peuvent, sans souci de leur origine.

Ce bouturage à distance est comme en fonction de la complexion même de la famille instable. Pour mettre ordre à cette désorganisation il faudrait dans la famille salariée, à ressources limitées, fondées sur le travail immédiat : 1° la possibilité en même temps que l'esprit de l'épargne ; 2° une très grande réduction de la natalité ; 3° la conservation d'un bien-fonds irréductible, inaliénable, héréditaire et suffisant.

**Un cercle vicieux.** — Mais ces postulats impliquent le retour à la famille souche qui disparaît. Nous voilà en plein cercle vicieux : d'une part, la famille souche, victime de sa conception sociale et des conditions économiques, représente un type de famille condamné à l'extinction — d'autre part, la famille instable, par sa constitution même, renferme des germes de désorganisation qu'elle ne saurait extirper qu'en se modelant sur les principes constitutifs de la famille souche.

**Le problème s'élargit.** — A coup sûr le problème, on le sent, n'est plus d'ordre moral et peut-être convient-il d'essayer de le résoudre en étudiant de plus près les rapports étroits co-existant entre le type de famille et le concept de la propriété foncière.

---

LE  
MOUVEMENT ÉCONOMIQUE DU GARD  
sous le Consulat et le premier Empire

PAR  
M. Georges MAURIN  
membre résidant

---

CHAPITRE I

**La foire de Beaucaire**

Toutes les années le très officiel Comité du Congrès des Sociétés Savantes rappelle les érudits de province à l'utile modestie de leur rôle, rassembler des matériaux qui serviront à édifier les grands travaux d'ensemble. En retour il nous assure la profonde gratitude de nos confrères de Paris dont nous aurons ainsi facilité la tâche. C'est le rayon de soleil qui doit éclairer la mansarde anonyme et obscure où nous travaillons. Hélas ! il ne luit pas toujours ; et c'est grand dommage pour ceux-là surtout qui s'occupent d'histoire économique. Car de rechercher les fluctuations du prix des terres, des marchandises et des denrées, le taux des journées de travail et la statistique des affaires commerciales n'est pas d'un intérêt très palpitant. On a beau se dire qu'on fait œuvre utile ; on ne parvient pas à se passionner autour du prix de la livre de viande ou du quarteron de choux. Parlez-moi d'une inscription indéchiffrable ou d'un personnage plus ou moins connu. Contrairement aux déductions mathématiques, le moins en la matière l'emporte sur le plus. La curiosité, l'imagination entrent en jeu. Mais les



chiffres tout nus, le monotone défilé de ce que les Anglais appellent les « *index numbers* », quelle impression de grisâtre indifférence, cela nous laisse ! S'il nous était permis du moins de nous échapper dans quelque comparaison avec l'histoire générale : mais le sévère Comité veille et nous rappelle à l'ordre.

Résignons-nous donc à n'être que d'humbles collecteurs de documents. Quelques uns de nos chiffres serviront sans doute à édifier des théories de large envergure ; d'autres serviront certainement à la détruire et à en édifier une toute différente. Nous goûterons le charme d'avoir préparé les armes et de ne pas être exposés aux coups.

Nos archives départementales ont fourni les éléments de ce travail. Les préfets J.-B. Dubois et Dalphonse étaient tous les deux très compétents en la matière ; J.-B. Dubois, fut chef de la division du commerce et de l'industrie au ministère de l'Intérieur sous le Directoire ; le baron Dalphonse fut l'auteur d'une statistique du royaume de Hollande, un modèle du genre, que consultent et citent encore les économistes de ce pays : tous les deux donnèrent à leurs bureaux une impulsion qui se continua sous leur successeur. Il en résulte que les documents sur cette matière sont riches et bien classés dans deux séries distinctes. Sans doute le temps a fait son œuvre ; des déménagements successifs, le besoin de faire de la place dans les anciens locaux ont produit des trous ; c'est ainsi que la liasse relative à la foire de Beaucaire 1815 a été envoyée au pilon. Il en reste très suffisamment pour une étude complète, peut-être même trop, diraient quelques esprits grincheux ; car les documents se contredisent parfois entre eux. Les préfets du premier Empire devaient en effet fournir des renseignements à leur chef naturel, le ministre de l'Intérieur et au ministre de la police générale. Celui-ci quand il s'appelaît Savary, se mêlait d'une foule de choses qui ne le regardaient pas. Il voulait être renseigné sur le mouvement commercial, le prix des denrées, etc., etc. Il aurait volontiers soulevé le couvercle du pot au feu de chaque ménage pour savoir ce qui bouillait dedans. De là résultait que les préfets avaient



deux langages ; au ministre de l'Intérieur, ils donnaient des chiffres et disaient la vérité ; au ministre de la police, ils fournissaient des dissertations et des chiffres de police, c'est-à-dire arrangés, oscillant entre des extrêmes et finissant par incliner du côté qu'ils pensaient devoir être agréables au pouvoir. La logique des faits se chargeait parfois de leur donner de cruels démentis.

En principe les documents recueillis devraient s'appliquer à tout le département ; mais ils sont surtout abondants en ce qui touche Nîmes. Cela s'explique aisément. C'est au chef-lieu que venaient se concentrer tous les éléments de la vie économique ; l'industrie nimoise était à ce moment une des plus considérables du midi ; ici se réunissait la Chambre de Commerce, organe de renseignements beaucoup plus indépendant et impartial que les sous-préfets et maires ; ici enfin était le grand centre du commerce de l'argent, de la banque d'où tout dépend en matière de crédit industriel. De là résulta une grande disproportion entre la documentation relative au chef-lieu et celle qui nous renseigne sur les autres localités du département. On me l'a déjà reproché à propos de mon étude sur l'enseignement dans le Gard. Je n'y puis rien et tout le premier je regrette qu'il n'y ait pas eu à Alais, à Uzès ou ailleurs des statisticiens aussi capables que ceux de la Chambre de Commerce nimoise de résumer en quelques tableaux le mouvement économique de leurs villes respectives. C'est affaire à ceux qui dépouilleront les archives municipales de recueillir ces renseignements, quand ils existent. Je crains bien que la moisson ne soit pas abondante de ce côté.

### **La foire de Beaucaire de 1800 à 1815**

Voici précisément une institution commerciale, très célèbre, tout à fait caractéristique, intéressant non seulement notre département, mais le midi tout entier. Je ne refais pas après tant d'autres l'histoire de cette grande foire, où venaient affluer trois courants bien divers, le groupe des cévenols, vendeurs de soies, de peaux et

d'articles de bonneterie ; les Lyonnais et autres Rhodaniens apportant leurs tissus et leurs fers ; les caboteurs de la Méditerranée qui fournissaient la France entière de denrées dites coloniales et refaisaient leur fret de retour par des achats de matières fabriquées. On a souvent reconstitué le cadre pittoresque où s'agitait cette foule, ces longues files de bateaux amarrés sur le quai du Rhône ou sur la roubine, jadis étang malsain remplacé aujourd'hui par le port du canal, cette ville de baraques en bois qui se dressait dans la vaste esplanade de la prairie et où tous les idiomes méditerranéens voisinaient dans la pratique comme ils l'avaient fait à leur origine étymologique. Les gravures du temps nous montrent même des orientaux, dans leur costume national, circulant dans cette foule et offrant leurs marchandises. Je dois à la vérité de dire que je n'ai pas retrouvé trace de cette note pittoresque dans les documents de l'époque étudiée. Il y a beaucoup d'Espagnols et de Génois ; mais le turban est absent et le levantin inconnu.

La foire s'ouvrait le 22 juillet et durait huit jours. En réalité marchands et marchandises y étaient arrivés bien avant pour la plus grande partie du moins. Les premiers caboteurs y étaient signalés dans la première quinzaine de juillet et n'en repartaient qu'en août. On peut donc estimer que la période d'activité commerciale s'étendait sur une période de six semaines. Pendant ce laps de temps Beaucaire était une vraie grande ville ; les habitants louaient fort cher leurs immeubles spécialement aménagés pour servir de comptoirs et se réfugiaient dans les étages supérieurs. Dans cette courte période ils gagnaient pour toute l'année et gagnaient gros. La ville était donc riche et heureuse ; travailler pendant deux mois, se reposer le reste du temps en flânant le long du Rhône ou dans les cagnards ensoleillés des collines avoisinantes ; c'est une existence enviable même pour des méridionaux, j'allais dire surtout.

Les troubles de la Révolution vinrent atteindre cette prospérité ; les affaires diminuèrent et la foire fut moins fréquentée. Les Beaucairois protestèrent à leur manière,



en se jetant dans l'opposition ; ils furent en 1793 parmi les plus ardents sectateurs du fédéralisme. On sait le tragique dénouement de la bagarre du 1<sup>er</sup> avril 1793 qui amena la condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire de Nîmes de trente-un Beaucairois, presque tous appartenant à la classe ouvrière.

Après la Terreur la foire reprit une certaine activité, bien diminuée sans doute, mais suffisante pour attirer l'attention du Directoire. En l'an V (1797) le gouvernement décida de se faire représenter par un commissaire spécial. Ce fut J.-B. Dubois, notre futur préfet, qui devait sur son chemin visiter les villes de Lyon et de Marseille et étudier leur situation commerciale. Nous possédons ses rapports : ils sont fort intéressants et témoignent d'un optimisme qui était assez dans la nature de ce haut commissaire et justifié d'ailleurs par les circonstances. L'an V fut l'année de la nomination du général Bonaparte au commandement de l'armée d'Italie et de ses premières grandes victoires. Livourne était occupée par nos troupes depuis le 27 juin ; Gênes respirait tranquille dans sa neutralité, et un peu remise de ses perpétuels émois entre les troupes françaises et autrichiennes. Des pourparlers de paix étaient engagés avec l'Espagne. Aussi J.-B. Dubois constate-t-il avec satisfaction que la foire avait été fréquentée par 117 bâtiments français et 60 bâtiments étrangers, liguriens ou espagnols. Il applaudit à cette recrudescence des affaires ; l'argent fut sans doute un peu cher ; les crédits resserrés ; le chiffre des marchandises invendues, assez élevé ; mais en définitive le dévoué commissaire s'applaudissait d'un renouveau qui témoignait de la vitalité des forces productives de notre pays. Il est assez vraisemblable que cette mission extraordinaire fut une des raisons qui déterminèrent le choix de J.-B. Dubois pour la préfecture du Gard. Aussi le voyons-nous dès son arrivée à Nîmes (mars 1800) s'occuper de la préparation de cette foire ; il tient à installer lui-même la municipalité de Beaucaire ; il veut réussir et il réussit ; sans doute parce qu'il se donna beaucoup de peine, mais surtout parce que tous, commerçants, industriels, ban-



quiers rongeaient impatiemment leur frein et ne demandaient qu'à travailler. Le consulat leur assura la tranquillité intérieure ; Marengo présageait une paix imminente à l'extérieur. On marcha avec entrain ; on n'apporta pas encore beaucoup de marchandises ; l'horrible et glorieux siège de Gênes avait paralysé l'arrivée des bâtiments liguriens ; les croisières anglaises interceptaient l'arrivée des Espagnols. Aussi le rapport du préfet ne signale-t-il que 85 bâtiments arrivés. Mais la population moyenne de la foire avait été de 75.000 habitants par jour : sur 38 millions de marchandises apportées, 4.500.000 seulement n'avaient pas trouvé preneur. La fabrique de Nîmes avait facilement écoulé ses produits ; enfin l'argent avait été bon marché. Aussi le rapport du préfet tout entier à la joie de son succès est-il un cri de triomphe dont il rapporte l'honneur au premier consul, assuré que c'est encore le meilleur moyen de ne pas se faire oublier lui-même : « Cette foire, écrit-il au ministre, sans être » aussi bonne que celle de l'an V (voyez-vous le fonctionnaire qui tient à rappeler qu'il n'est pas un tout à fait » nouveau venu) fut beaucoup meilleure qu'on n'avait osé » l'espérer. C'est encore un miracle du Premier Consul. » Les Lyonnais, électrisés par sa présence (un peu lointaine sans doute, mais l'homme providentiel n'est-il » pas présent partout ?) encouragés par la confiance que son » génie et ses vertus ont su leur inspirer, arrivent en foule » à Beaucaire ; non seulement ils y font beaucoup d'affaires ; ils se livrent à des spéculations qui annoncent » leur sécurité ; mais encore ils paraissent animés d'un » excellent esprit ; ils parlent avec enthousiasme du gouvernement et leur exemple ne peut avoir qu'une influence » salutaire. » (1)

Le préfet avait eu, parmi ses principaux soucis, la lourde tâche d'assurer l'ordre et ce n'était pas, on peut le croire, chose facile. Non seulement la sécurité des grandes routes laissait encore fort à désirer, mais la foire de

(1) Archives départementales du Gard, 14. M. 68.

Beaucaire était le rendez-vous de tous les malandrins et des repris de justice de la région ; ils y venaient même de fort loin et trouvaient des complices faciles dans les tenanciers de jeux prohibés, les filles et les recéleurs dissimulés sous de louches commerces. Or, si le maire Privat était un excellent et ferme magistrat, il avait une santé très faible, habitait souvent la campagne, et ses deux adjoints n'inspiraient pas grande confiance à Dubois au point de vue de l'énergie ; le commissaire de police était vieux et impotent. Les autorités administratives de Tarascon mettaient la plus mauvaise volonté à seconder les efforts du préfet du Gard. Était-ce un effet de la rivalité célèbre entre les deux villes ? Hélas, ce n'était pas un aussi vilain sentiment qui les animait, c'était encore plus grave, tout simplement ils y trouvaient leur compte en vendant fort cher leurs complaisances. Aux derniers temps du Directoire, c'était toujours très mal, mais tacitement admis ; sous le nouveau régime ils y risquaient leur position et même la prison ; les imprudents n'avaient pas saisi la nuance. Toujours est-il que le préfet du Gard se plaint amèrement que le commandant de la place de Tarascon exigeait une redevance de 25 centimes des voyageurs qui traversaient le pont ; la municipalité tolérait publiquement des tripots mal famés garnis de filles et de recéleurs ; la gendarmerie fermait les yeux sur ces agissements coupables, quand elle n'en était pas complice contre malhonnête rétribution. Dubois fit surveiller le pont avec grand soin, nommer deux adjoints spéciaux au commissaire de police titulaire, il demanda aux préfets de l'Hérault, du Rhône et des Bouches-du-Rhône de lui envoyer des agents secrets pour dépister les filous de marque ; une fille Rouvier, arrêtée à Beaucaire même comme complice d'une bande, fut enrôlée comme indicatrice et facilita l'arrestation de six brigands. Pour appuyer la police et maintenir l'ordre public, une garnison importante fut réunie à Beaucaire ; nous en avons la composition : 30 gendarmes, 100 hussards, 54 fantassins de la 74<sup>e</sup>, 60 hommes de la 87<sup>e</sup> ; enfin 100 hommes venus d'Avignon, formaient un total respec-



table de 350 hommes placés sous le commandement de l'adjudant général venu de Nîmes et la haute direction du préfet. Des postes furent poussés sur les grandes routes à une distance de 20 kilomètres ; des patrouilles circulèrent incessamment, à l'intérieur et autour de la ville. La municipalité beaucairoise fut un peu ahurie d'avoir à loger tout ce monde ; elle voulait bien que la foire réussit et que l'ordre régnât ; mais elle était déshabituée des mesures décisives et aurait voulu traiter au meilleur compte, passer un forfait pour la sécurité comme elle le faisait avec l'entrepreneur des barraques. Dubois ne voulut rien entendre et la manière forte triompha.

*An IX (1801).* La paix avait été signée avec l'Autriche : le concordat venait d'être signé ; on parlait de négociations avec l'Angleterre. C'était une année heureuse. La foire retrouva toute son antique splendeur. Le nombre des bâtiments arrivés fut de 170, dont 87 français, 68 espagnols, 15 liguriens et 2 corses. Les importations consistèrent surtout en poissons salés, huiles, vin, bouchons, chanvre, chapeaux de paille, toiles cirées, pâtes alimentaires, denrées coloniales ; les exportations en velours, rubans, bas de soie, peaux tannées et fers en barre. Le chiffre des transactions dépassa 43 millions ; 14 millions de marchandises apportées ne purent être vendus en foire. A cause même de l'activité commerciale, l'argent fut un peu plus cher qu'en l'an VIII et les banquiers firent de bonnes affaires. La population moyenne de la foire fut de 80.000 personnes par jour. Comme chacune dépensait en moyenne 1 fr. 50 par jour, cela formait, pour les sept jours que duraient la foire, le total coquet de 940.000 francs, somme énorme pour l'époque et qu'il faut tripler pour apprécier sa valeur actuelle. Bien entendu cette somme représente l'argent de poche dépensé par la population flottante des sept jours de la foire. Il faut y ajouter le prix des locations des barraques et des immeubles, les dépenses faites avant et après la foire par les marchands qui s'y donnaient rendez-vous longtemps à l'avance, elles étaient considérables ; le flux des arrivants



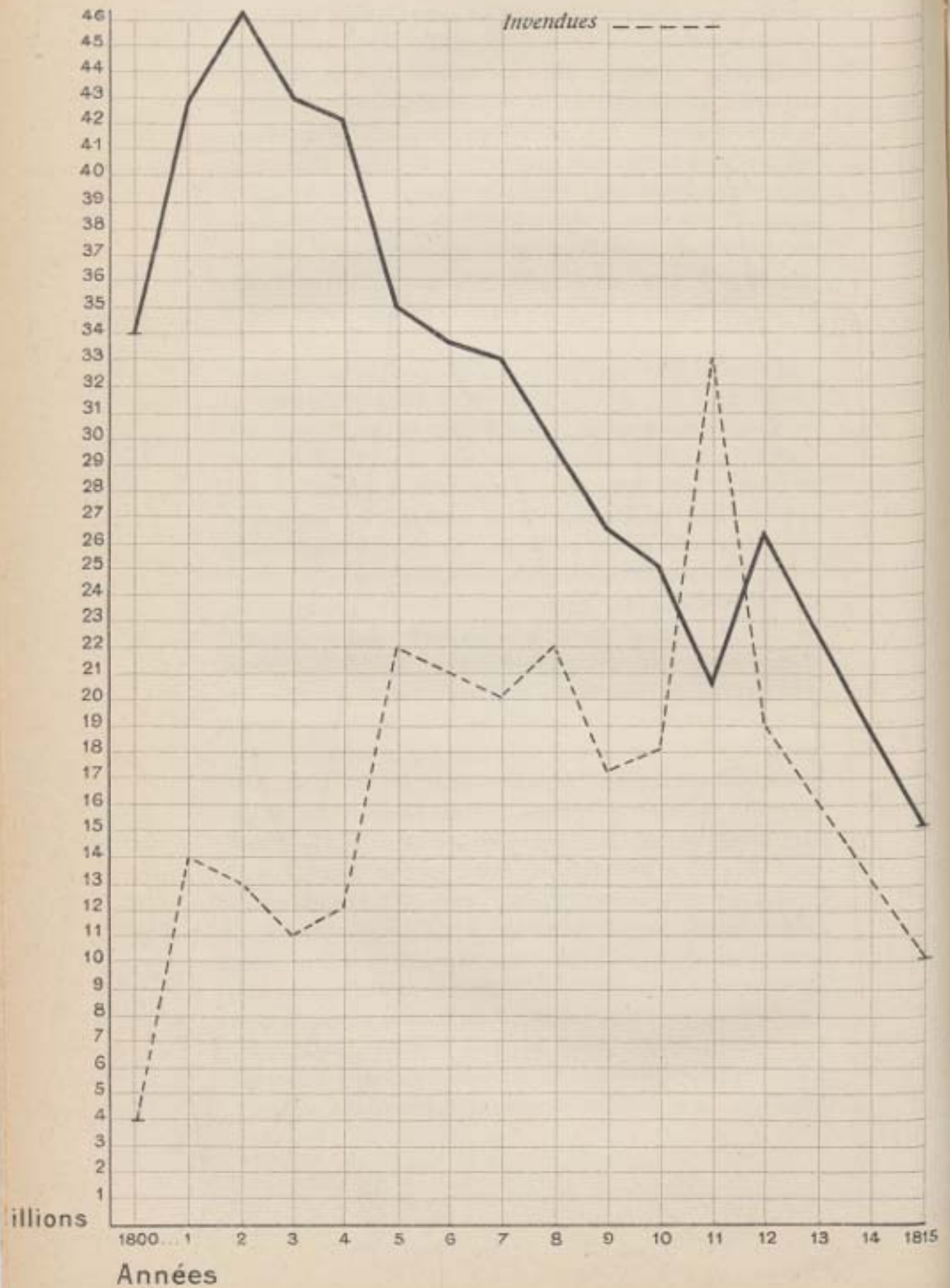
# GRAPHIQUE

## DES MARCHANDISES APPORTÉES EN FOIRE DE BEUCAIRE

Millions

*Vendues* ———

*Invendues* - - - - -

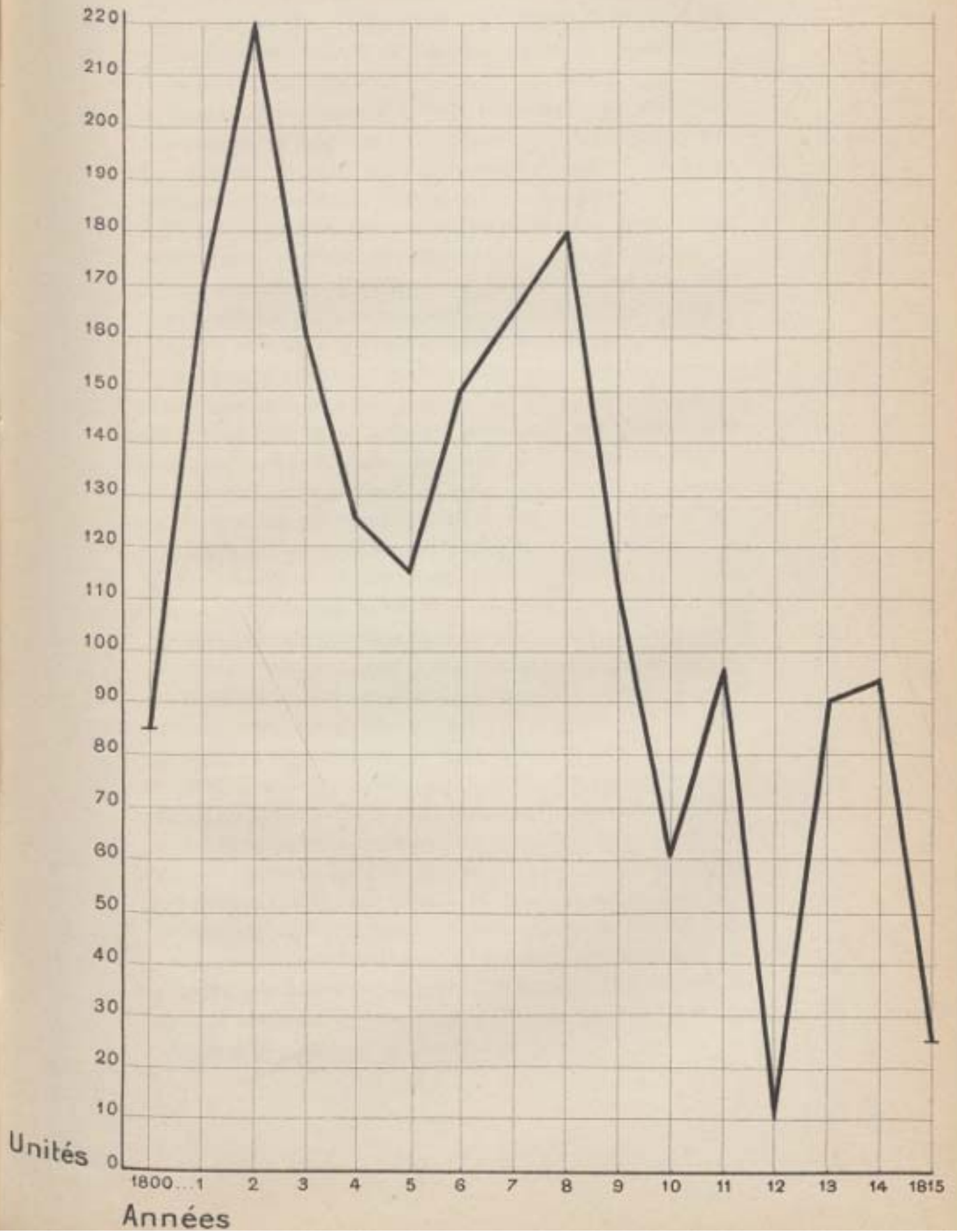


# GRAPHIQUE

DES BATIMENTS AMARRÉS A BEAUCAIRE DE 1800 A 1815

(sans distinction de Nationalité)

Unités



commençait à se produire dès les premiers jours de juillet et les enlèvements de marchandises se prolongeaient jusqu'au milieu d'août. On arrive ainsi à cette constatation que la foire rapportait aux Beaucairois près de trois millions, valeur de l'époque : neuf à dix millions, valeur d'aujourd'hui.

Encore, hélas ! faut-il ajouter à ces dépenses officiellement avouées celles qu'on dissimulait et qu'on inscrivait au chapitre de son passif personnel et intime sous des rubriques fantaisistes destinées à en déguiser l'immoralité. La population hétéroclite qui se donnait rendez-vous à Beaucaire n'offrait que trop de tentations. Voici d'abord deux chevaliers d'industrie de Toulouse qui viennent demander au préfet l'autorisation d'ouvrir une maison de jeux et autres divertissements moyennant une redevance proportionnelle : invités pour toute réponse à quitter Beaucaire sans délai, ils s'en vont de fort méchante humeur en disant bien haut « qu'on leur avait fait perdre leur temps ». Ceux-ci encore tiennent à se mettre en règle : d'autres plus audacieux ou plus compromis se passent d'autorisation ; ils corrompent le commissaire de police d'Alais appelé à doubler son collègue de Beaucaire et les gendarmes des brigades chargés de les surveiller. Le préfet prend aussitôt des mesures de rigueur ; un substitut du commissaire du gouvernement se transporte sur les lieux ; les gendarmes sont arrêtés et traduits en conseil de guerre et le commissaire révoqué. Ce scandale passa presque inaperçu au milieu de la foule grouillante et affairée. Des forces importantes, près de 600 hommes de troupe, étaient à la disposition du préfet, des agents secrets venus de Lyon, de Toulouse, de Marseille, de Nantes même circulaient çà et là, sous la direction d'un nommé Montvernay, ancien repris de justice, devenu le Vidocq de la police du Gard, très adroit et courageux ; un langage secret, par signes presque imperceptibles avait été convenu entre ces indicateurs ; de nombreuses arrestations, plus de 90, furent faites par leurs soins. Dubois est si content de cette organisation policière qu'il la raconte longuement ; cette tendance aux petits potins, qui lui est



d'ailleurs familière, a du moins l'avantage de nous transmettre très vivante la physionomie de la foire.

*An X (1802).* Ce fut une année bizarre : la France était en paix avec tout le monde, même avec l'Angleterre. On s'attendait à une foire extraordinaire. Le chiffre des bâtiments arrivés fut de 217 : 115 français, 63 espagnols, 37 liguriens et 2 napolitains. Ces prévisions ne se réalisèrent pas tout à fait ; on avait escompté trop tôt les heureux résultats de la paix. Les affaires furent cependant supérieures à celles de l'année précédente ; le chiffre des ventes s'éleva à 46 millions en chiffre rond, contre 44 en l'an IX ; l'invendu à 18 millions contre 14. La population de la foire fut légèrement inférieure, 75.000 personnes en moyenne par jour.

La caractéristique de cette foire fut la rareté et la cherté de l'argent, ce qui était dû à deux causes : d'abord aux projet à l'étude pour la refonte des monnaies ; en second lieu à la reprise de l'industrie qui absorbait et retenait par devers elle les capitaux. Les soies grèges, les toiles, la bonneterie fine étaient beaucoup plus abondantes et se vendaient bien. Des articles tout nouveaux apparurent en foire ; la manufacture Dejolé, de Chantilly, envoya des faïences qui furent enlevées ; mais ce qui eut le plus de succès furent les articles d'éclairage et de fonderie de la célèbre fabrique Argant, réverbères, lampes, veilleuses, etc., etc. ; ils firent prime. La paix avec l'Angleterre produisit ses conséquences attendues, les articles de mercerie, les savons et surtout les denrées coloniales subirent une baisse considérable, celle des sucres atteignit 25 %. Bien inspirées auraient été les ménagères qui auraient fait d'abondantes provisions.

Les mesures d'ordre avaient été encore augmentées ; la garnison atteignait près de 800 hommes. Aussi n'y eut-il pas d'incidents graves et le nombre des arrestations ne dépassa pas celui nécessaire à une foire qui se respecte, 63.

*An XI (1803).* La guerre a été reprise avec l'Angleterre. 155 bâtiments seulement abordent Beaucaire :

88 français, 45 espagnols, 25 liguriens. Le chiffre des affaires est inférieur à celui de l'année précédente, tout en restant encore très suffisamment actif ; 43 millions de ventes ; 11 millions de marchandises invendues. La population de la foire ne dépassa pas 60.000 personnes par jour. Le temps n'est pas beau ; le Rhône est assez gros et inspire des inquiétudes ; la foire a pris son train-train régulier. L'argent est abondant et bon marché. Le seul papier offert est celui de Londres, présenté par les prisonniers Anglais qui se font des ressources. Aussi la perte au change est-elle considérable et atteint-elle 23 % environ.

Les soieries privées du gros débouché anglais baissent de prix et laissent un mince bénéfice. Les denrées coloniales sont très abondantes, mais se vendent cher. C'était assez logique d'ailleurs. La paix maritime avait facilité les approvisionnements ; mais sa courte durée devait fatalement produire un renchérissement. La spéculation s'en mêlant, les sucres et les cafés supportent une augmentation de 60 %. L'ordre est très grand ; une garnison de 250 hommes et un détachement de 25 gendarmes suffisent pour le maintenir. La sécurité des grandes voies est rétablie et l'envoi de postes détachés à grande distance n'est plus nécessaire. Peu d'arrestations ; la police est surtout occupée à perquisitionner les marchandises anglaises ; elle saisit quelques pièces de drap ; une douzaine de pièces de toile et six rasoirs portant la marque désormais criminelle de « London ». Tout cela n'est pas grand chose ; mais quoi ? Beaucaire est très loin de Londres, beaucoup de marchandises se dissimulent sous un faux nez ; mais enfin la police a témoigné de son activité et aux reproches qu'on peut lui faire, elle peut répondre, comme le personnage de Molière, mis avec une variante ; « six rasoirs, Monsieur ».

*An XII (1804).* Le synchronisme est riche : continuation de la guerre avec l'Angleterre, camp de Boulogne, proclamation de l'Empire, tension diplomatique avec l'Autriche. Le département du Gard a changé de préfet ;



J.-B. Dubois a été remplacé par Dalphonse, au mois de Germinal. Le nouvel administrateur n'a pas eu le temps d'imprimer sa marque. Son rapport est optimiste, malgré les fâcheuses conséquences d'un temps abominable. La pluie attriste les foules, arrête le mouvement de la population. Les transactions se traînent ; 122 bâtiments seulement sont arrivés : 65 français, 36 espagnols, 21 liguriens. Les ventes atteignent 41 millions. La hausse s'accroît sur les sucres et les épices. Le nouveau préfet tient rigoureusement la main à la répression de la contrebande anglaise ; 74 arrestations sont opérées. Dalphonse se fâche tout de bon avec le sous-préfet d'Arles et les autorités administratives de Tarascon dont la négligence coutumière compromet la sécurité de la foire ; il obtient de son collègue des Bouches-du-Rhône des instructions sévères à ses subordonnés ; la machine administrative est en plein fonctionnement.

*An XIII (1805).* Troisième coalition contre la France : guerre avec l'Autriche et la Russie ; la fin de cette année verra tout à la fois la capitulation d'Ulm et la défaite de Trafalgar. 113 bâtiments seulement mouillent à Beaucaire. La population moyenne ne dépassa pas 60.000 habitants. Affaires 33 millions de vente : 12 millions d'inventu. Une forte crue du Rhône submergea la partie basse du pré de la foire.

Le préfet Dalphonse élargit singulièrement le cercle de la représentation officielle. De tout temps les hauts commissaires du gouvernement avaient reçu les principales notabilités de la foire et de la ville de Beaucaire : c'étaient les diners officiels, où l'on s'ennuie avec correction. Dalphonse allonge la liste des invités, donne des bals, crée autour de lui une atmosphère mondaine. Il entend que la foire de Beaucaire devienne un centre d'attractions administratives où viendront se fondre les oppositions et où désarmeront les rancunes. Il revoit avec soin les listes des invités soit aux diners, soit au bal ; il y ajoute de nouveaux noms ; va atteindre dans leurs retraites campagnardes les partisans de l'ancien régime ; aux grandes fêtes



officielles, il ajoute des réceptions intimes quotidiennes ; il tient table ouverte et illustre son titre de préfet auprès des hommes par la gourmandise, auprès des femmes par la mondanité.

Un incident pour ne pas en perdre l'habitude, s'élève entre lui et son collègue des Bouches-du-Rhône. Un décret impérial avait autorisé la tenue de maisons de jeux contrôlées par la police « partout où il en avait existé antérieurement ». En conséquence un sieur Perrin avait été autorisé par le préfet des Bouches-du-Rhône à ouvrir une partie. Dalphonse s'en plaignit vivement à son collègue. Mais celui-ci était Thibaudeau, surnommé barre de fer, son ancien collègue aux conseils législatifs. C'était le heurt de deux esprits aussi entiers l'un que l'autre. Thibaudeau riposta en affirmant son droit absolu en vertu de l'arrêté du gouvernement et en lui prouvant par des documents authentiques qu'il y avait toujours eu à Tarascon une partie autorisée pendant la foire. Dalphonse ne pouvait que s'incliner ; mais on se doute bien que ce ne fut pas sans protester avec véhémence auprès du ministre et lui déclarer bien haut qu'il était impossible d'assurer l'ordre à la foire de Beaucaire si Tarascon continuait à être le refuge des malandrins et malandrines de la région.

(1806). Ce conflit entre deux hauts fonctionnaires laissa-t-il une fâcheuse impression dans l'esprit du ministre prévenu en faveur de Thibaudeau ? C'est assez probable, car cette année le gouvernement désigna comme commissaire de la foire M. Arnault, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, frère inconnu d'un académicien bien près de l'être, alors membre du tribunal et bien en cour. Mais le ministre avait compté sans son impérieux subordonné. Dalphonse le prit de très haut et écrivit au ministre une lettre de plaintes et de récriminations, que peut-être un préfet de nos jours n'oserait pas écrire. Il s'appuyait sur une constante jurisprudence, rappelant que sous l'ancien régime les fonctions de haut commissaire étaient exercées par le subdélégué du gouverneur de la province, auquel le préfet avait été substitué en

droit. Il rappelait ses états de service, l'éclat de ses réceptions pendant les deux dernières années ; bref, il fit tant de bruit que le ministre, par une lettre du 12 juillet 1806, s'empressa de l'assurer de toute sa bienveillance et s'excusa presque en lui déclarant que le choix de M. Arnault avait été dicté par le seul motif d'instruire le chef d'un important service du ministère, et que cette infraction aux règles habituelles ne se renouvellerait plus.

Cependant le bon Arnault, l'immortel avait cru devoir s'autoriser de ses anciennes relations avec Dalphonse pour lui recommander chaleureusement son frère. Arnault a comme principal titre littéraire quelques jolies fables. Il fallait bien avoir la naïveté d'un imitateur de la Fontaine pour se permettre de pareilles imprudences. La réponse de Dalphonse lui fit bien voir qu'il s'était fourvoyé. Elle est délicieusement rageuse et en style familier peut se résumer ainsi : « Je ne suis pas l'ogre de vos fables ; je ne mangerai pas votre frère ; et, même comme personne privée, s'il vient me voir, je le recevrai bien. Mais il m'a pris ma place et il ne s'étonnera pas que je le lui fasse sentir. » Arnault n'y revint plus et son frère pas davantage.

Revenons à la statistique commerciale de cette foire de 1806. Les documents, par suite de cet incident tragique, sont moins nombreux. Le nombre des bâtiments fut de 150, dont 79 étrangers. Marchandises vendues : 32 millions ; invendues : 21 millions 700.000 francs. La population moyenne fut de 70.000 personnes ; le nombre des arrestations de 53. Nous n'avons pas de renseignements bien précis sur la tenue générale du cours des marchandises et de l'argent.

(1807). C'est l'année de Friedland et de l'entrevue de Tilsitt. Le nombre des bâtiments atteignit 150 ; Nice en envoya 8 ; Savone, 4 ; Gênes, 17 ; l'Espagne, 12. Mais leur cargaison ne se vendit pas aussi bien. Les transactions furent pénibles ; les prix en général, sauf sur les liquides, sucres et épices, subirent une baisse sensible. Total



des marchandises vendues, 29 millions ; des marchandises invendues, 20 millions 500.000 francs. La population moyenne fut de 60.000 personnes. Dans l'ensemble, dit le préfet, on peut ranger la foire de 1807 parmi les foires médiocres ; sans les étrangers elle aurait été infailliblement mauvaise.

Un détail important est à signaler. Le préfet du Gard avait fini par avoir gain de cause dans son conflit avec celui des Bouches-du-Rhône et obtenu la surveillance de la police de Tarascon pendant la durée de la foire : il donnait en conséquence directement des ordres au commissaire de police et à la gendarmerie de cette ville.

(1808). L'Empire semble à son apogée ; mais un événement s'est produit qui aura des répercussions considérables sur le commerce français. Le 11 novembre 1807 l'Angleterre a déclaré en état de blocus tous les ports des territoires français. Ses croisières désormais souveraines maîtresses de la mer assurent l'exécution de la mesure. Brusquement le chiffre des bâtiments amarrés au port de Beaucaire tombe à 102, sur lesquels on compte seulement quatre étrangers. Marchandises vendues 27 millions ; invendues 22 millions. Il ne se fit point de ventes marquantes en denrées coloniales à cause des prétentions excessives des vendeurs. Le sucre valut en gros de 6 fr. 50 à 7 fr. le kilo ; le café de 9 à 10 francs. Le préfet écrit dans un rapport confidentiel : « Aujourd'hui se termine la foire de Beaucaire dont l'issue a justifié les craintes que le commerce avait conçues dès le commencement. Elle peut être considérée comme la plus mauvaise depuis bien des années. »

(1809). La guerre d'Espagne fait rage. Une décision au congrès des Etats-Unis a exclu des ports américains les navires anglais et français. Campagne contre l'Autriche, victoires d'Essling et de Wagram. Le préfet donne encore une note très pessimiste : « La foire de 1809 doit compter comme l'une des plus mauvaises qui aient eu lieu depuis longtemps. Les vents et les croisières ont



empêché les arrivages. Les circonstances politiques et des averses considérables lui ont également beaucoup nuï : sans les habitants de la rivière de Gênes, quelques piémontais, italiens et allemands, elle eût été beaucoup plus mauvaise encore. » Le nombre des bâtiments amarés dans le port de Beaucaire s'éleva à 60 seulement, *tous français*. Mais la contradiction avec le rapport préfectoral n'est qu'apparente ; l'Italie ayant été réunie à la France on enregistre sous le pavillon national les 24 vaisseaux liguriens ou napolitains qui ont réussi à forcer le blocus. Le chiffre des marchandises vendues s'élève à 24 millions ; celui des marchandises invendues à 16 millions. La population moyenne de la foire a baissé, sans qu'on en précise le chiffre. Le resserrement des affaires, dont la mauvaise tenue de la foire est l'indice, excite un vif mécontentement dans la classe ouvrière ; des placards séditieux et outrageants sont affichés à Nîmes et à Beaucaire. La guerre d'Espagne, si impopulaire dans nos pays, est exploitée par les partis d'opposition.

(1810). C'est l'année du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, et de l'annexion de la Hollande à la France ; période d'accalmie relative, mais le blocus continental et la guerre d'Espagne entravent toujours les affaires, surtout dans le midi. Aussi la foire est-elle encore des plus médiocres. Le nombre des bâtiments arrivés est de 64, sur lesquels 51 français ou liguriens et 13 espagnols. Mais ceux-ci sont de si faible tonnage que la valeur totale de leur chargement n'excède pas 25.000 francs. Le chiffre des transactions est à peu près le même que celui de 1809 ; vendu : 23 millions 500.000 ; invendu 17 millions 300.000. Mais Dalphonse a grand soin de faire remarquer que l'égalité du produit des ventes est provenu de ce que certains articles importés oubliés dans le compte de 1809 sont rétablis dans le présent. D'ailleurs la hausse de certains articles a faussé le résultat général. S'il s'est vendu pour une valeur de 3 millions 460.000 fr. d'épiceries contre 2 millions 160.000 fr. en 1809, c'est que ces produits ont subi une augmentation de prix considé-

nable. Les sucres ont monté à 900 fr. le quintal, la muscade à 11.500 fr. le quintal. Les cafés sont restés à peu près stationnaires et se sont vendus 1.000 fr. le quintal, 10 franc le kilo, ce qui est déjà fort coquet. Décidément je soupçonne fort le préfet Dalphonse d'être un partisan très chaud de la paix avec l'Angleterre; en tout cas il ne mâche pas la vérité à ses supérieurs. Du reste préfet modèle au point de vue de la représentation; si la population moyenne de la foire ne dépasse pas 40.000 personnes, le chiffre des invités de la préfecture devient de plus en plus considérable. Il faut célébrer dignement la triomphante union de l'empereur et roi. Les fêtes ont un éclat inaccoutumé; l'ancienne société n'a plus aucune raison de bouder.

(1811). Oui, certes on a soif de paix et on se donne à soi-même l'illusion d'être arrivé à une ère de détente. Sans doute le chancre de la guerre d'Espagne est toujours plaie vive et le roi Joseph qui gouverne à Madrid depuis 1808 n'est souverain que de nom. Le blocus continental est toujours étroit; les consciences religieuses sont de plus en plus inquiètes et la parodie du concile national ne les rassure pas. Mais on a confiance quand même; on veut travailler et l'on travaille. Les marchandises apportées en foire dépassent d'un 7<sup>e</sup> les quantités de 1810. La navigation est plus importante; 85 bâtiments français et 8 étrangers mouillent à Beaucaire. Le résultat est creux et trompe les espérances. Il y a une baisse de 10 % sur tous les articles, les denrées coloniales exceptées. L'argent est rare et cher. Aussi les affaires se traînent. Le chiffre des marchandises invendues est énorme; il atteint 34 millions contre 25 millions seulement de marchandises vendues. Il y eut 591 protêts et 86 assignations, soit plus du double de l'année 1810. Le sucre en gros dépasse 1.000 fr. le quintal; le café, 900 fr. Foire mauvaise, dit le nouveau préfet, le baron Rolland, assez entrepris d'ailleurs dans ses fonctions de haut commissaire.

(1812). La foire s'ouvre sous de tristes auspices. La



fatale guerre de Russie a été déclarée le 22 juin. Le pape est captif à Fontainebleau. Les hostilités font rage en Espagne ; Badajoz a été repris par les alliés, à la veille même de l'ouverture de la foire, Marmont a été battu aux Arapiles. Un événement, en apparence assez indifférent à l'histoire générale, important pour notre commerce s'était produit depuis assez longtemps déjà, mais devait avoir une répercussion sur notre foire. Le 2 novembre 1810, le congrès Américain avait révoqué ses mesures de rigueur contre le pavillon Français. Cette mesure tardivement connue à cause de la lenteur des communications avait eu quelque influence, comme nous le verrons, sur l'industrie nimoise, mais aucune sur la foire de 1811 (1). Il semblait qu'en 1812, au contraire, les achats pour l'Amérique devaient reprendre quelque activité. Mais c'était aussi une raison pour que les Anglais resserrèrent davantage le réseau de leurs croisières. Ils n'y manquèrent pas. Ainsi le chiffre des bâtiments arrimés sur les quais du Rhône fut il dérisoire ; 4 bâtiments français et 7 étrangers ; ceux-ci arrivèrent pour la première fois par le canal d'Aiguemortes.

Malgré ces tristes pronostics la foire conserva son caractère de grande manifestation commerciale. Les marchandises inférieures d'un tiers à celles apportées en 1811 se négocièrent plus facilement. Il y eut 20 millions de vente contre 16 millions d'inventu. L'argent fut plus abondant et plus facile ; il y eut seulement 239 protêts. Les articles de Nîmes, châles et bonneterie, trouvèrent acquéreurs. Le prix des châles subit cependant une légère diminution. Sur 800 douzaines présumées apportées en foire, 200 seulement purent rester invendues. Le prix du sucre s'éleva à 1.100 fr. le quintal ; au contraire celui du café baissa à 820 fr. Ces chiffres ne disent pas grand chose dans leur détail ; ils prennent une certaine signification si on les considère d'ensemble et on les rapproche

(1) Par ces temps de navigation à voiles et de messageries très lentes, un délai d'un an n'était pas de trop pour rétablir les communications commerciales.



les uns des autres. La belle résistance de la bonneterie et de la fabrique de bas s'explique par les achats pour l'Amérique. La population de la foire fut légèrement supérieure à celle de 1811; 40.000 personnes au lieu de 35.000.

(1813). Les événements de cette année sont présents à toutes les mémoires. La foire s'ouvre au moment de la rupture du congrès de Prague, à la veille de cette bataille de Leipzig, si justement appelée la bataille des Nations. « Elle ne fut qu'un grand marché, écrit mélancoliquement le préfet ». Mais il cherche des explications assez embarrassées. En général la foire de Beaucaire n'est plus ce qu'elle était jadis et chaque année, elle déchoit de son importance. Le concours même d'étrangers et de curieux diminue insensiblement. » Piètre habileté que de se réfugier dans des considérations générales sans oser aborder les causes réelles de l'embarras commercial. Le baron Rolland trouve tout de même qu'il a été trop audacieux et se corrige. « Cependant l'on ne peut assurer que la foire » a été mauvaise; car, si le nombre des marchands et la » quantité des marchandises apportées en foire ne peuvent soutenir de comparaison avec le nombre et cette » quantité dans les foires précédentes, il n'en est pas » moins vrai qu'en général tout s'est vendu et même avec » avantage. » Il ne s'agit que de s'entendre. Cette foire fut le diner du héron de la fable.

Le nombre des bâtiments fut cependant plus considérable que celui de l'année précédente, ce qui n'était pas d'ailleurs bien difficile. Il fut de 92, chiffre en apparence considérable; mais il convient de remarquer que pour se soustraire plus facilement aux croisières anglaises les caboteurs avaient adopté des tonnages de plus en plus petits: il y avait telle chaloupe amarrée au quai du Rhône qui ne portait que 3 ou 4 tonnes.

Le chiffre des ventes atteignit 21 millions; celui des marchandises invendues 8 millions. La diminution du chiffre total des apports en foire explique le pessimisme du rapport officiel. Les denrées coloniales furent rares:

350 caisses de sucre formaient le stock total et se vendirent au détail 8 fr. 50 le kilo ; le café valut 66 fr. 40. Peu de visiteurs.

(1814). C'est toujours le même haut commissaire qui préside à la foire ; mais il est préfet du roi et non plus de l'Empereur ; il signe comte Rolland de Villarceaux, et non plus baron Rolland. A la date du 22 juillet, il écrit : « L'affluence des étrangers est déjà considérable ; le nombre des bâtiments de mer est aussi bien supérieur à celui des années précédentes. » C'était chanter victoire trop tôt ; car il n'arriva plus de bateau et ce chiffre de 92 exactement le même que celui de l'année précédente ne fut pas dépassé. Les statistiques de cette année nous manquent. Mais le rapport officiel nous apprend que les affaires lentes au début deviennent plus actives à la fin, et il ajoute cette phrase significative : « On peut considérer cette foire comme assez bonne ; elle donne surtout des espérances pour l'avenir. » L'argent fut assez abondant et les valeurs sur les grandes places de Paris, Lyon, Marseille assez demandées, ce qui témoignait d'une reprise des affaires. Pour la première fois depuis bien longtemps les denrées coloniales furent vendues en baisse au demi-gros ; le fait parut assez remarquable pour faire l'objet d'une mention spéciale.

(1815). Le canon de Waterloo vient à peine de se taire ; la royauté est réinstallée en France ; mais des troubles civils prolongent leur agitation ; la Terreur Blanche ensanglante le midi ; les troupes étrangères occupent tout notre territoire et nous infligent la honte de rétablir l'ordre intérieur. Plus forte que le fracas des armes et les cris de haine et de massacre, la voix de l'intérêt s'élève et réclame impérieusement la tenue de la foire. Elle fut seulement renvoyée au 11 août par arrêté du comte de Bernis, commissaire extraordinaire du roi dans le Gard. Le 9 août le préfet d'Arbaud de Jouques, ne pouvant quitter Nîmes à cause des circonstances, délégua le comte de Chazelles-Chusclan pour le remplacer. Les préoccupa-



tions du commissaire de 1815 furent les mêmes que celles du préfet du consulat à ses débuts, assurer l'ordre avant tout. Hélas ! les forces employées ne portaient pas toutes le même uniforme et ce n'est pas sans quelque honte que nous lisons dans le rapport du comte de Chazelles : « L'ordre et la tranquillité règnent dans cette ville. La police se fait avec exactitude par le détachement du 1<sup>er</sup> régiment royal du Gard et la garde nationale. Un détachement de 240 hommes environ qui appartiennent au corps commandé par M. de Staremborg, (1) stationné à Tarascon, est barraqué au champ de foire. On se loue de la bonne discipline de cette troupe. »

La foire ne fut pas aussi mauvaise qu'on s'y attendait généralement. Il n'arriva que 25 bâtiments dont 2 étrangers seulement. Mais le chiffre d'affaires dépassa 16 millions ; on estime à 10 millions les marchandises invendues. La population flottante très faible au début augmenta vers la fin à mesure que la confiance renaissait.

Avec cette foire de 1815 se termine la période de mon étude. On m'excusera si je suis entré dans quelques détails parfois minutieux. Par l'importance des affaires qui s'y traitaient et du grand concours d'étrangers qu'elle attirait, la foire de Beaucaire était jadis comme un trébuchet délicat qui accusait les moindres oscillations du crédit et de l'activité commerciales de nos régions. Après la triomphante ascension des deux premières années du consulat, la courbe dénonciatrice des affaires traitées s'infléchit constamment. Néanmoins jusqu'en 1811 ses oscillations sont lentes. A partir de cette date, c'est la débâcle tandis que la courbe des marchandises invendues progresse d'inquiétante façon. Quelque imprécis que soient les renseignements apportés par les documents officiels, ils n'en retirent pas moins une signification précise des événements de la politique générale. Nous verrons d'ailleurs qu'ils sont confirmés par l'étude des autres modes de l'activité économique de notre pays.

(1) Autrichien !



Et l'on arrive ainsi à cette mélancolique conclusion ; tant que le régime impérial fut puissant et fort, les affaires eurent une réelle activité, et, malgré les guerres, malgré le blocus continental, malgré les coupes sombres du recrutement dans la population valide, on travailla et l'on gagna de l'argent. Le signal des défaites fut celui de la ruine.

ERRATUM

Page 96, 2<sup>me</sup> ligne, lire : *le café valut 16 fr. 40.*

---

# VIEILLES « LUNES »

## du Gévaudan, du Rouergue et du Velay

PAR

M. Arthur DE CAZENOVE

correspondant

---

Depuis les temps les plus reculés, l'homme a eu une propension à décorer, suivant ses goûts artistiques du moment, non seulement les objets qui lui étaient d'un usage journalier, mais encore les êtres qui l'entouraient. La femme préhistorique avait souvent pour tout costume un collier de dents d'ours : les familiers du maître avaient, eux aussi, leurs ornements et leurs hochets.

Un reste de cette tradition se maintient dans les harnachements des mulets du Plateau central. Sur leurs brides, généralement agrémentées de bouffettes de velours ou de pompons de laine, et surmontées de plumets, de grands disques de cuivre se présentent : deux d'entre eux servant d'ocillères, le troisième de plaque frontale. Ils sont reliés, soit au montant de la bride, soit au frontail, par des charnières, à moins que ces dernières ayant disparu, par suite de trop nombreux remaniements, ces disques ne soient cloués directement sur le cuir.

Cet ornement n'aurait pas en soi de valeur, s'il n'avait été, de tout temps, le motif d'une décoration particulière. Ici, le burin du graveur y a dessiné des rinceaux entourant des devises. Là, le marteau du fondeur a repoussé, par endroits, le cuivre, de manière à mettre en relief des écussons ou des motifs de piété. Dans un grand nombre, l'intérêt artistique, quelquefois réel, se double d'une précision historique, nom du graveur, lieu de fabrication, date, etc.

Il y a là une survivance curieuse de l'âge de bronze. On a retrouvé, en effet, des plaques absolument semblables à celles que l'on rencontre, trop rarement d'ailleurs, aujourd'hui encore, en Gévaudan ou en Rouergue. Celles de l'âge du bronze sont munies, il est vrai, de bélières, comme dans la trouvaille de Saint-Martin-de-Bosnai, dans l'Aube, ou au Musée de Saint-Germain. A l'époque gauloise, le fer se substitua au bronze et les ornements de cette nature semblent se rencontrer dans les fouilles de Gergovie (1).

Comment se nommaient ces ornements ? On les appelle, en patois provençal, « clutes » ; parfois, on leur donne le nom de « lunes » : c'est, du moins, sous ce nom qu'on les connaît à Mende. La tradition rapporte que ces lunes sont d'origine espagnole. En fait, elles ne se rencontrent guère dans le nord de la France, même dans les régions où le cuivre était abondant, et où les fondeurs de cuivre étaient réputés, même sur les confins du Bassigny et de la Lorraine. D'ailleurs, celles que nous avons trouvées à Paris, par exemple, ou à Chalon-sur-Saône, peuvent ne s'être trouvées là que par un hasard tout à fait fortuit. Cette dernière porte les armes des Choiseul ; quelle chance y a-t-il que les « chevaux » de Lorraine aient quelque affaire avec les mulets du Gévaudan ?

C'est dans cette dernière province, comme dans le Rouergue ou le Velay tout voisins, que se retrouvent les derniers échantillons de ces lunes. Certaines brillent encore, mais, par une coquetterie locale, destinée à intéresser les voyageurs plutôt que par tradition, sur les mulets qui font l'excursion classique du Bramabiau, à la sortie des gorges du Tarn.

Dans la salle d'une maison de Sauclières (Aveyron), habitée par une vieille souche de muletiers montagnards, sont cloués sur les murs une douzaine de ces ornements, que leurs possesseurs regardent comme leurs titres de

(1) Tome XVIII et XIX, XXXI des *Annales de la Société d'agriculture du Puy*. Lettre de M. de Mortillet, conservateur du Musée de Saint-Germain.





PLAQUES FRANÇAISES

DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE



PLAQUES

DES XVIII<sup>e</sup> ET XIX<sup>e</sup> SIÈCLES

FRANCE. — ITALIE (Saint-Antoine).

ANGLETERRE (le Cerf) — PAYS DE GALLES (Couronne) — IRLANDE (Trèfle).



noblesse. Est-ce parce que ces deux vieilles provinces sont restées plus longtemps que d'autres plus éloignées de la civilisation, et que l'humanité y retarde de plusieurs siècles?... Est-ce parce que c'était dans ces régions que se fabriquait cet ornement?... Toujours est-il que c'est au bord est du Plateau central que nous fixons le jour où a été employé, et où s'est maintenu, l'ornement que nous étudions.

Nous avons expliqué que la tradition rapportait que ces lunes provenaient d'Espagne. De tout temps, en effet, des rapports fréquents unirent ce pays à nos régions cévenoles. Le comte de Barcelone, Raymond Bérenger, était, par son mariage, en 1112, avec Douce, entré en possession de la comté de Provence, des vicomtés de Millau et de Gévaudan. A la génération suivante, la famille des comtes de Barcelone hérite du royaume d'Aragon. C'est ainsi qu'à partir de 1137 et du mariage de Raymond Bérenger, fils des précédents, et de Pétronille, le Gévaudan entre dans l'orbite du royaume d'Aragon. D'abord apanage de cadet, il est définitivement réuni à l'Aragon, en 1172, sous Alphonse II ; au moment des guerres albigeoises, Pierre d'Aragon, en mal d'argent, avait engagé à Raymond de Toulouse, pour la somme de 150.000 sous melgoriens, les vicomtés de Millau et de Gévaudan. Après le triomphe du Nord sur le Midi, Louis XVIII se proclama héritier de Simon de Montfort, et fit occuper par ses propres troupes, le Gévaudan et le château des Grèzes, qui en était la place forte. Il donna cette terre en garde à Béraud de Mercœur, un de ses partisans, à charge de la lui restituer à la première réquisition. Enfin, le traité de Meaux adjugea, en 1229, le Gévaudan à la couronne de France, mais les Capétiens n'entrèrent en possession définitive qu'au contrat de Corbeil, en 1258 (F. André, *la Vicomté de Gévaudan*). Le roi de France, se substituait à dom Jaïme d'Aragon, dans la possession de toutes les terres que ce dernier avait acquises en France, à l'exception de la seigneurie de Montpellier. En échange de ses droits sur Urgel, Barcelone, la Cerdagne et le Roussillon, Saint-Louis recevait le pays de Carcassonne, Béziers, Rodez, le Rouergue et l'Albigeois.





Voilà donc les Espagnols (1) trafiquant en toute liberté entre leurs plateaux calcaires et les nôtres. Le mot de Polzbe se vérifie une fois de plus : les Ibères sont portés par nature et par goût aux courses lointaines et aventureuses. Sous le nom de « triginiers », de « cotauls » ou « coutals », les muletiers se chargent de transporter le sel, le vin, l'huile ou le blé. Un trafic très considérable se faisait, non seulement avec l'Espagne, mais encore avec le Languedoc. Ils portaient aussi des toiles, des fruits et des laines, mais leur principal fret paraît avoir été le vin ou le sel. Quand leurs affaires les appelaient en Bas-Languedoc, ils en repartaient après s'être approvisionnés aux salines de Peccais. En 1527, les généraux des finances et aides de Montpellier édictent une ordonnance dont un article défend à tous bénéficiers, gens d'église ou séculiers, d'exiger aucun droit de péage des mulets chargés de sel.

Cette marchandise se débitait à Rodez, sur la « pelre de la sal », place du Bourg. Au début, ce commerce était libre, mais le fisc, qui y perdait trop, créa bientôt les « regrattiers », et établit dans chaque ville des greniers à sel. La somme que paie le Rouergue, pour se racheter de cet impôt, atteint 28.000 livres. D'ailleurs, dans la même province, le prix du sel variait d'une ville à l'autre. En 1725, le « minot » se vendait à Millau 24 livres 15 sous, et 22 à Saint-Cernin. La recette générale du sel était à Espalion, mais cette denrée, dans un pays de petite gabelle, était d'un prix moins élevé que dans d'autres régions voisines, pays de grande gabelle. Il nous paraît certain que celles de nos lunes qui portent les armes de France, ou des devises attestant le loyalisme des Méridionaux au roi de France ou au Dauphin, ont orné les

(1) Le souvenir de ce peuple est resté parfaitement vivant dans le cas du détail d'ornementation qui nous occupe. Nous connaissons, dans un vieux château du Périgord, des plaques de mulets harnachées à l'Espagnole, ayant servi à des animaux porteurs de litières. Chaque plaque reproduit les armes de la famille, les plus anciennes seules étant en relief. Les pompons des harnais et les plumets étaient aux couleurs des armoiries.

mulets des gabelles du Roi. Quant au vin, fourni par le Languedoc ou le rivage du Rhône, il était transporté dans des « bouttes » ou outres en cuir.

D'où provenaient les mulets dont il s'agit?... Aujourd'hui encore; ceux du Mirebalais et ceux d'Espagne sont les plus renommés. Mais, néanmoins, leur élevage subsiste en Rouergue, où on les employait jadis, comme nous venons de le voir. L'âne de reproducteur se nommait « ase d'estanc ».

A Rodez, à la fête de la mi-carême, la plus forte des quatre foires de mulets de la ville, il se vendait pour 200.000 écus de mules ou mulets pour l'Espagne. Cette remarque confirme les relations si anciennes entre ce royaume et le Plateau central. Pour nous faire une idée de la circulation de ces mulets, il suffit de se placer à la fin du moyen-âge, à l'entrée du pont de Millau. Du 9 avril au 19 mai, par suite, dans un laps de temps d'une quarantaine de jours, il passa 438 muletiers. Si l'on admet que chacun conduisait de 5 à 6 bêtes, on voit quel était le chiffre des animaux employés au trafic journalier, au début des temps modernes. Les caravanes ainsi composées, où le muletier marchait le dernier, se suspendant aux montées à la queue du mulet d'arrière-garde, se sont longtemps déroulées sur toutes les routes du Midi et du Centre. A Uzès, on les signale à la fête de Saint-Firmin; beaucoup de ces muletiers viennent d'Auvergne. D'après une transaction du 14 avril 1497, les religieux d'Aubrac s'entendent avec le commandeur de l'hôpital d'Aubrec à Millau, pour que ce dernier héberge sans frais, jusqu'à concurrence de quarante, les sauniers ou muletiers de la dômerie d'Aubrac se rendant en terre-basse, c'est-à-dire en Languedoc (1).

Sur quelles routes fonctionnait ce service?... On sait combien lente a été la constitution en France de ces admirables réseaux de chemins qui fait chez nous l'étonnement des automobilistes étrangers. De Rodez

(1) Dictionnaire du Rouergue, par Affre-Passim.



partent de nombreuses voies : la *Draye*, qui conduit à Saint-Geniès, et qui rappelle, par son vieux nom gaulois, le chemin des troupeaux ; la *draye d'Espalion* ; le *camín ferrat*, qui, par Cambolas, s'en va sur Salles-Curan, vers le Lévezou. Le chemin *Rodanez* (1410), qui s'en va sur la Roque-Valsergues. Le *chemín Grand*, qui se dirige sur Toulouse. Le *camín Milhavès*, qui va de Bozouls à Millau. Le *camín Vosolès*, de Bozouls à Villefranche. Un autre *camín ferrat* menait d'Espalion à la Guiole et de là à l'Auvergne ; le *camín Roumiou* allait d'Espalion à Aubrac, et, de là, par Marvéjols, en Gévaudan.

Dans cette dernière région, les routes étaient encore plus rares : le *chemín de Villefort*, pour le Vivarais, sur le causse de Mende ; la *Regordane*, conduisant du côté d'Alais ; d'autres, regardant vers la Limagne. Mais le massif des Cévennes proprement dites restait difficilement perméable. En 1662, le « guide des chemins de France » fait ressortir que notre réseau routier n'excède pas 25.000 kilom. environ. Les Cévennes étaient fort oubliées dans cette distribution, et il faut se les représenter avant que l'intendant Basville n'y fit percer 22 chemins royaux « propres à y mener canon ». Cette pénurie de routes fait comprendre le retard de la civilisation dans ces contrées, et explique que les messageries y fussent transportées, non par des voitures, mais par des mulets. Il est curieux de voir par quels sentiers ces derniers passaient ?

Une vieille route a conservé leur nom : chemin du Serre (de la montagne) ou des mulets. Elle part des environs nord de Mende, traverse la Margeride, passe à Laubert, entre les causses de Montbel et du Palais-du-Roi et descend sur Prévenchères, au point culminant de la voie ferrée qui va d'Alais à Clermont-Ferrand. De ce point, on pouvait à volonté, descendre dans le Bas-Languedoc, remonter vers la Limagne, ou poursuivre à travers le Velay, vers Lyon. En passant sur la montagne du Boulet, à travers ces croupes herbeuses et monotones, le *chemín des Mulets* se tient à une altitude variant de 1.260 à 1.438 mètres. On comprend ce que devaient être ces tra-



versées, en plein hiver, dans le désert glacé du causse. En Vivarais, les transports se font, pour le vin, du Rhône aux hauts-plateaux ; pour la soie, d'Aubenas à Saint-Etienne. Du Vivarais au Velay, cinq routes : une des Vans, par Villefort sur Mende ; une de Paizac à Peyre ; Une de Joyeuse à Peyre ; deux de Largentière au Puy, l'une par Valgorgue, l'autre par Prunets.

En dehors de ces régions, et bien que certaines routes muletières aient été remplacées par de bonnes routes de village, il ne faut pas croire que les chemins fussent bons dans les pays plus civilisés. Sauf les « traversées des villes », les quelques chaussées construites sur les points difficiles constitués comme les jalons de la direction à suivre, les chemins, la plupart du temps, en rase campagne, n'étaient même pas indiqués, soit par les plantations, soit par des fossés — mais étaient abandonnés au choix des voyageurs, ou aux indications multiples des frayés.

Dès 1599, pourtant, les choses changèrent. Sully donna plus d'autorité au grand-voyer de France. Sous Colbert furent restreints les péages seigneuriaux ; un budget des travaux publics fut créé. On institua la corvée royale. En 1716, l'organisation des Ponts-et-Chaussées nous dota d'un réseau roulier qui, établi à l'aide des corvées durement imposées, en 1738, en 1767, par exemple, fut l'origine de nos belles routes nationales d'aujourd'hui. Mais, avec ces grandes artères disparaissait le pittoresque : et, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les mulets des messageries cessèrent d'avoir leur raison d'être. Ils étaient pourtant encore en usage en 1830, presque avec le même harnachement traditionnel qu'au siècle précédent. C'est toujours les mêmes « lunes », d'un diamètre variant de 0,17 à 0,23 centimètres : un haut plumet de couleur, des cuirs diversicolores, tressés, reliant la tétière au frontail, et, le long de ce dernier, des gros nœuds de velours jaune, des houppettes de laine noire et rouge, des pompons de laine ou des bouffettes de soie. Parfois de l'anneau qui tient la lune médiane pend une houppette rouge. Ces ornements brillants répondaient bien au caractère des muletiers, joyeux, bons-vivants, mais énergiques, et gens en qui on

pouvait avoir toute confiance. Lorsque, en 1599, l'étudiant bâlois Platter part de Millau pour aller à Villefranche en Rouergue, c'est à un muletier qu'il confie sa valise. En divers points de son récit de voyage, il note que, sans ses amis les muletiers, il aurait été la victime des brigands, ces brigands qui ont leur repaire sur le causse, à la Cavalerie, « véritable nid de bandits », à l'Hospitalet, « mauvais village en ruines », etc.

Les mulets ne servaient pas uniquement pour les transports et les messageries : ils étaient aussi — lorsqu'ils étaient beaux — un objet de luxe et d'ostentation. Mazarin en possédait à Paris 72, répartis en trois troupes « précédées de deux trompettes, aux livrées de son Eminence. Ceux de la première bande étaient couverts des livrées de S. E., en broderies de soie : ceux de la seconde, de couvertures de haute lice à fond de soie, et ceux de la troisième de velours rouge cramoisi, toutes en broderies d'or et d'argent avec ses armes. Le sieur de Fontenelle, premier écuyer, et Moreau, second écuyer de S. E., suivaient à la tête de 24 pages richement vêtus... »

« Mais tout cela, écrit la Fontaine :

Mais tout cela n'est rien au prix  
Des mulets de son Eminence.

Leur attirail avait dû coûter cher ;

Ils se suivaient en file ainsi que patenôtres,  
On en voyait d'abord vingt-et-quatre marcher,  
Puis autres vingt-et-quatre, et puis vingt-et-quatre autres.  
... Monsieur le Cardinal l'entend en bonne foi,  
Car, après ses mulets, marchaient quinze attelages,

Puis sa maison et puis ses pages,  
Se paradant en bon arroi.

... Il n'en est point de plus haut prix,  
Que l'un bondit, que l'autre danse,  
Et que cela n'est rien au prix  
Des mulets de son Eminence. »

Où se fabriquaient les disques qui ornaient le harnachement de ces mulets cardinalesques, comme aussi ceux de leurs plus modestes congénères ? Il est probable qu'il s'en fabriquait à Najac, où le commerce du cuivre a long-



témps prospéré. Du côté du versant languedocien, à Nant, il y avait deux martinets de cuivre, l'un situé, en 1512, sur le Druzon et appartenant à Pierre Bernard. Sur la Sorgues, une usine semblable était, à cette époque, possédée par noble Durand de Gualy, bourgeois de Millau. En 1552, il y avait 10 martinets à Malleville, canton de Montbazin. Villefranche-de-Rouergue fournissait toute la Guyenne de « chaudrons et rongettes ». A Dos Aignes, près de Cambolas, fonctionnait en 1617 un « martinet à coyre », fournissant la matière première aux chaudronneries du faubourg Saint-Cyrice, à Rodez.

Mais un autre centre de travail paraît avoir été le Puy-en-Velay. Nos muletiers du Rouergue ou du Gévaudan se rencontraient souvent avec leurs camarades du Velay (1) sur la route de Lyon, et un vieux château de Forez, le Perreux, a conservé le souvenir des haltes que les muletiers faisaient à ses abords. Un certain Jean Bastide, du Puy, opérait en 1750, et plusieurs disques sont signés de lui, sans qu'il ait été possible, dans sa ville même, de rencontrer des détails sur sa vie et sur son industrie.

Le plus grand nombre des plaques actuellement existantes se rapportent à cette époque : seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : celles de Jean Bastide sont facilement reconnaissables à leur gravure un peu épaisse. Mais il est certain que quelques-uns de ces ornements sont d'une origine plus reculée et nous en possédons qui sont très évidemment de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou du temps de Louis XIII. Il convient pourtant d'être très circonspect dans la fixation d'une date précise pour ces ornements. Les styles se sont maintenus, dans ces pays reculés, plus longtemps que dans d'autres régions, où la circulation des idées était plus intense et les changements de goût plus fréquents : nous avons été frappés, par exemple, en voyant, sur une mesure des environs de Carcenac-Peyrolès (Aveyron), une ornementation nettement Louis XVI,

(1) Voir A. Mazon : *Les muletiers du Vivarais, du Velay et du Gévaudan*. Le Puy, 1892, imp. Prades-Freydier, un volume in-12.



de constater qu'elle était contemporaine de la date inscrite sur le linteau : 1825.

Quelles inscriptions, quelles devises portaient nos plaques, qui reflètent tour à tour l'humeur joyeuse ou gaillarde des muletiers, leur loyalisme ou leurs amours ? Nous les classerons en plaques à devises et plaques à dessins.

A. Plaques à devise : I. Devises gouvernementales. — Un grand nombre portent l'inscription : « *Vive le Roy !* » « *Vive le Roy Louis ! Vive le Dauphin !* » « *Vive le Roy Dauphin !* » « *Vive Necker !* » « *Vive la liberté ! 1789.* »

La phrase « *Vive le Roy de France* » est entourée d'un décor fréquent : un quadrilataire formé par quatre anges dont les ailes se rejoignent : ce motif d'encadrement subsiste jusqu'en 1809. La devise « *Vive le Roy Louis* » est entourée de fleurs de lis potencées. A la Révolution, les inscriptions royales disparaissent et l'on trouve sur les plaques la phrase « *Vive la République* » « *Vive le Roy et la Nation* », au Puy 1791. Enfin, en 1807, comme un rappel d'une idée déjà ancienne, au milieu de l'autocratie impériale, nous mentionnons : « *Vive l'homme de probité ! Vive la liberté ! 1807* ». Une ravissante plaque, où le motif des quatre anges se surcharge de délicates arabesques, porte : « *Nous aimons Dieu ! 1777* ».

II. Devises personnelles. — Beaucoup de muletiers nous initient à leurs amours : l'un d'eux écrira sur ses lunes dans un écusson chargé d'une couronne de comte : « *Vive Louise Boy* ». D'autres inscrivent généralement, dans le décor des quatre anges : « *J'aime Marie (ou Marion) j'aime son nom !* » « *Vive Dufour et son épouse, messenger de Saue en Languedoc* ». — « *Marion, malgré les jaloux, veut Antoine Arnal pour son époux* ». — « *Vive Marion !* » — « *Contentement passe richesse !* » — « *Vive Gerbier Lione et sa maîtresse. Au Puy, 1760* ». — « *Celui qu'il a bon appétit il ne faut point de sauce ni de moutarde 1772* ». — « *Bon ami vaut plus que cent parents, 1806* ». — *Au Puy, un homme vaut plus que cent femmes, 1803* ».

Quelques-uns célèbrent l'amitié, comme cette plaque d'apparence allemande, portant « un (vive Lamy ! » avec

une couronne en chef et une rosace en pointe Certains mêlent leur loyalisme au nom de leur amie, Rose : « *J'aime le lis, j'aime la Rose, j'aime l'honneur sur toutes choses* ».

Une devise très fréquente respire la philosophie, si nécessaire à tout dur métier : « *Contentement passe richesse. Vive l'amour sans tristesses* ». Cette devise paraît spéciale à la région du Puy. — Une autre se complète par les mots suivants : « *Vive Joseph Buscarle, bon enfant qui paye la bouteille souvent. Au Puy, Bastide 1750* ». Deux petites fleurs de lis sont gravées entre chaque mot. Ou bien on trouve : « *Contentement... Vive Joseph Chauvat et sa maîtresse* ».

B. Plaques à dessins. — Un grand nombre de plaques portent des rinceaux sans grande signification artistique : Etoiles entourées de lauriers. Croix encerclées de palmes. Disposition qui se retrouvait encore, en 1783, en Maurienne où les mulets italiens avaient presque tous au front une plaque aux armes de Savoie. Depuis, le motif a disparu, et l'ornement n'est plus qu'un morceau de cuivre découpé sans art, qu'on voit souvent aux mulets amenant, par le col de Tende, de maigres poulets d'Italie sur le marché de Nice. Parfois le dessin représente la croix de Languedoc, vidée, cléchée et pommetée. Parfois le dessin est moins apparent : il comporte quelquefois un soleil, sans doute celui qui figure dans les armes de Mende, où une étoile à plusieurs raies, comme en portait le blason de la famille des Baux, ou des lions passants ou issants.

Plaques ecclésiastiques. — Il n'est pas étonnant, en raison de l'influence du clergé dans ces montagnes, que de nombreux disques rappellent que leurs possesseurs étaient au service du clergé. Par exemple, *Saint-Vincent*, *Saint-Privat*, patron du Gévaudan, sont souvent représentés. Tantôt ce sont des plaques à inscription gothiques : « *Ave Mâ* ». — Au centre, et en pal, une croix portant le monogramme du Christ surmonté d'une couronne. La commanderie de Saint-Jean a utilisé une plaque où l'on voit le Précurseur, suivi d'un agneau



auréolé, tendant la main vers un buisson où il cueille du miel sauvage ou récolte ces sauterelles qui variaient son menu. Les croix sont aussi en grand nombre, sur ces plaques, mais l'une des plus curieuses est celle qui porte les armes des Choiseul : elle doit être attribuée à celui des membres de cette illustre famille qui fut évêque de Mende. Gabriel Florent de Choiseul-Beaufré, qui mourut en 1767, doyen des évêques de France, avait, pendant près d'un demi-siècle, rempli cette charge. Il mourut, disent les historiens, généralement regretté de tous ses diocésains. La plaque qui porte ses armes est d'un beau travail Louis XIV, et les deux sauvages qui supportent l'écusson appuient leurs lourdes massues sur un sol résistant.

Enfin Saint-Eloi, patron des muletiers, est fréquemment représenté. La tradition a conservé, même de nos jours, son image gravée en petits clous de cuivre sur les coillères de cuir de certains mulets de charbonniers de Marseille. Sur nos plaques, il se présente parfois dans une opulente dalmatique, avec, en mains, un instrument qui n'est qu'un marteau, mais qui rappelle, avec ses deux pointes, l'autel de bois dont on se sert, dans les Cévennes, pour débarasser les châtaignes de leurs « *pelloux* » (enveloppes piquantes). Parfois, le saint a un aspect moins hiératique, et, avec sa moustache drue et son « *bouc* » fourni rappelle le type conventionnel des sergents de ville de Caran d'Ache. Parfois encore, il est mitré, et deux anges l'entourent. D'autres fois, il s'agit de Saint-Blaise, crossé et mitré, bénissant de la main droite, et accosté de deux tulipes, avec la légende : « *Saint-Blaise priez pour nous !* » Nous possédons une plaque du xvi<sup>e</sup> siècle portant dans un écusson le monogramme du Christ en lettres gothiques.

Plaques cynégétiques. — Dans une forêt, d'ailleurs représentée par trois arbres, deux limiers coiffent un sanglier. Au rebord, deux daims bondissent effarés. Ce motif est ancien, mais s'est longtemps maintenu. Nous possédons une plaque qui le reproduit et qui est datée de 1768.



Plaques armoriées. — Cette série se prête à des hypothèses variées, et il est malaisé d'identifier exactement ceux, d'ailleurs nombreux, de ces disques qui portent des armoiries. Ici, ce sont les fleurs de lis de France, souvent accolées des chênes de Navarre, avec le collier de saint Michel en orle. Là, des fleurs de lis isolées, supportées par deux griffons. Une bande accompagnée de six merlettes, rappelle les armes des sires de Giac, en Auvergne, si célèbre au xv<sup>e</sup> siècle, à moins qu'il ne s'agisse des d'Ailly, famille auvergnate aussi : il y aurait alors une erreur de dessin, une bande au lieu d'une fasce. Nous possédons les « lunes » des Choiseul, de Laroche-foucauld, etc. Ailleurs, la bande est chargée de trois têtes de lions. Nous donnerons, à titre d'indications, quelques exemples.

« D'azur au demi-lion issant d'or. Enroulements Louis XV ».

« Ecartelé au I et IV d'azur, à la fleur de lis d'or, au II et III de... au créquier de... sur le tout un écusson portant un R dans un orle. Couronne de comte, support deux palmes ».

« De... aux faces ondées de... peut-être les Mortemart ?... »

« De... à la bande de... accompagnée en chef de deux merlettes et d'une étoile et en pointe de quatre étoiles et d'une merlette ».

« De... à trois forces de... au chef d'azur, chargé d'un lambel de... accolé d'un écusson de gueule au chef d'or. Couronne de marquis, support deux anges ».

« De... à un arbre de... issant d'un croissant de... surmonté de deux étoiles. Epoque Louis XIV, couronne et supports ».

« De... à deux rameaux de... soutenus de deux croissants de... à une étoile en chef ».

« Deux écus accolés : le premier écartelé au I et II, coupé au I d'un demi-lion, au II d'un buisson, partie de... à trois étoiles en pal et de... à trois bandes de... L'écusson d'alliance est une fasce d'or sur fond de gueule (peut-être Lastie) ».

Il ne serait pas aisé de multiplier ces exemples : en effet, le nombre des variétés de ces disques est restreint. Une cinquantaine au Musée de Mende et du Puy, une dizaine au Musée ethnographique du Trocadéro, une douzaine au Museon Arlaten (à Arles), une dizaine à la Société d'archéologie de Montpellier, soixante-quinze dans une collection privée de Florac, cinquante-cinq dans une de Marseille.

D'où vient qu'il nous est si difficile aujourd'hui de nous procurer ces ornements ? En dehors des circonstances habituelles qui rendent aujourd'hui malaisée la recherche des bibelots anciens, un terrible ennemi du cuivre fut la Révolution. Un arrêté de la fin de 1793, 22 nivôse, an II républicain, prescrivit de mettre à la disposition du ministre de la guerre tous les cuivres, plombs, étains, fers et fontes « qui sont dans les maisons nationales et dans celles des émigrés ». Pour se conformer aux ordres du Comité de salut public, les directoires des départements, les administrateurs des districts, les municipalités affolées prescrivirent des recherches exactes, de manière à fournir aux ministres le métal qu'ils désiraient. Les ci-devant cloches ne furent pas exemptées, et, avec elles, disparurent un grand nombre de croix en laiton, de navettes, et d'encensoirs du ci-devant culte. Le directeur en chef de la manufacture révolutionnaire d'armes, à Marseille, délègue, en vertu du pouvoir qu'il avait reçu du représentant du peuple, le citoyen Aubert, pour chercher ces matériaux. Ses investigations portèrent dans le seul arrondissement d'Aix, sur un nombre invraisemblable de bassines, de casseroles, de tourtières et de balances, si bien qu'il envoya à la manufacture révolutionnaire six cent vingt-cinq pièces de cuivre, dont quelques-unes de grandes dimensions. Parmi les objets hétéroclites qui figurent dans cette nomenclature, nous relevons deux plaques armoriées qui sont certainement des lunes. Ce chiffre montre que ces ornements étaient peu connus en Provence, ou que déjà leur emploi restreint avait permis d'utiliser à d'autres usages le peu qu'il en subsistait dans la région. Celles de nos plaques qui échappèrent aux



perquisitions domiciliaires eurent le sort le plus malheureux ; les unes, comme celles que nous avons trouvées à Chanac, en Lézère, furent armées d'un long manche et percées de petits trous : sous cet aspect nouveau, elles servirent à écumer le pot-au-feu du paysan, après avoir, il faut le dire, reçu un étamage sommaire, pour que le goût du cuivre ne se mêlât pas à celui de la soupe. Quant aux microbes récoltés dans leur existence antérieure, on n'y pensait guère alors. D'autres reçurent dans leur centre un anneau, souvent un clou recourbé de maréchalferrand, et devinrent des couvercles de « toupies » (pots). Beaucoup, entre autres une trouvée par nous à Aguessac (Aveyron), furent utilisées par les ouvriers en métaux qui avaient à faire des brasures au cuivre. Elles étaient rognées au fur et à mesure des besoins jusqu'à ce qu'il n'en restât plus rien. Beaucoup furent livrées aux enfants, brisées et perdues dans leurs jeux, beaucoup enfin vendues comme vieux cuivres.

Il est curieux de constater qu'alors qu'il existe encore en Cévennes des vieux qui se souviennent les avoir vues sur des harnais de mules, ces vieilles lunes aient tellement disparu de nos usages. Pourtant, tout autour de nous, nos voisins les conservent : en Espagne, à Ripoll, nous avons vu des mulets catalans porter encore l'insigne de saint Eloi : plaques de cuivre exactement semblables aux nôtres du xvii<sup>e</sup> siècle. En Bosnie, elles conservent les mêmes dimensions que chez nous, mais sans ornements. En Italie, elles se maintiennent dans le Piémont, elles triomphent dans le sud, avec le goût des pompons éclatants. A Rome, à Florence, elles affectent une forme d'écussons ou de soleils au milieu desquels trône saint Antoine avec son compagnon fidèle. En Angleterre, la mode s'en maintient non seulement sur les grands limoniers noirs de la cité de Londres, mais encore sur les chevaux des provinces les plus reculées. Voici le trèfle irlandais, la trinacrie de l'île de Man, sur un coussinet de cuir rouge, voici des cerfs, des cygnes, des chevaux, voici surtout l'emblème élégant du pays de Galles, et le profil de la reine Victoria, depuis la grâce hellénique des pre-



mières années, jusqu'au masque puissant, mais un peu empâté de l'extrême vieillesse.

Mais nous avons tort de dire que la tradition de ces ornements a disparu en France : elle reparait dans une coutume qui s'est maintenue en Provence et qu'on nomme le « *gaillardet* » : le « trésor du félibrige », de Mistral, définit ainsi ce mot : « Perche qui sert à porter le cerceau auquel sont suspendus les prix des jeux gymniques, étendards d'une confrérie ». Dans certains villages des environs de Marseille, Aubagne, Roquevaire, Maussanne, des bourreliers conservent de grandes collections de brides, colliers et couvertures ornées. Les brides ont, le long des montants, sur les œillères et sur le devant du front, des glaces ou des plaques de mica, entourées de laines, de plumes et d'aigrettes. A la sous-gorge pendent des lunes, croissants de zinc, et des houppes : de là le nom de « lunettes de saint Eloi » donné à ces harnachements qui, dans leur forme actuelle, représentent une tradition d'autant plus curieuse, qu'elle ne date que d'une soixantaine d'années environ. De même que, dans les régions cynégétiques du nord de la France, on bénit les meutes, de même, en Provence, on bénit les chevaux : la fête de saint Eloi est celle des voituriers, des camionneurs, etc., et de leurs bêtes. Quand le soleil d'août inonde le pays, les villages provençaux s'égaient : dans les Alpilles, Maussanne, dans la plaine de Saint-Rémy, les bourgs qui sont le royaume même de Mistral, aux abords de Marseille, Aubagne, Saint-Loup, etc.

De longs préparatifs, un astiquage intensif, ont marqué les débuts de la réjouissance. Un défilé s'organise où, pour ce jour mémorable, les mulets, les chevaux et les ânes revêtent des harnachements, on pourrait même dire, des costumes somptueux et traditionnels. Les bronzes remis à neuf étincellent sur les cuirs noircis et luisants. Les glaces, les rubans et les pompons étincellent et châtouent. Aux œillères des floquets de soie multicolore, sur le haut des harnais, aux têtes, des fleurs et des rubans. Sous ce clinquant, sous cette décoration inusitée, le cheval se redresse et l'âne s'enorgueillit. Les mulets

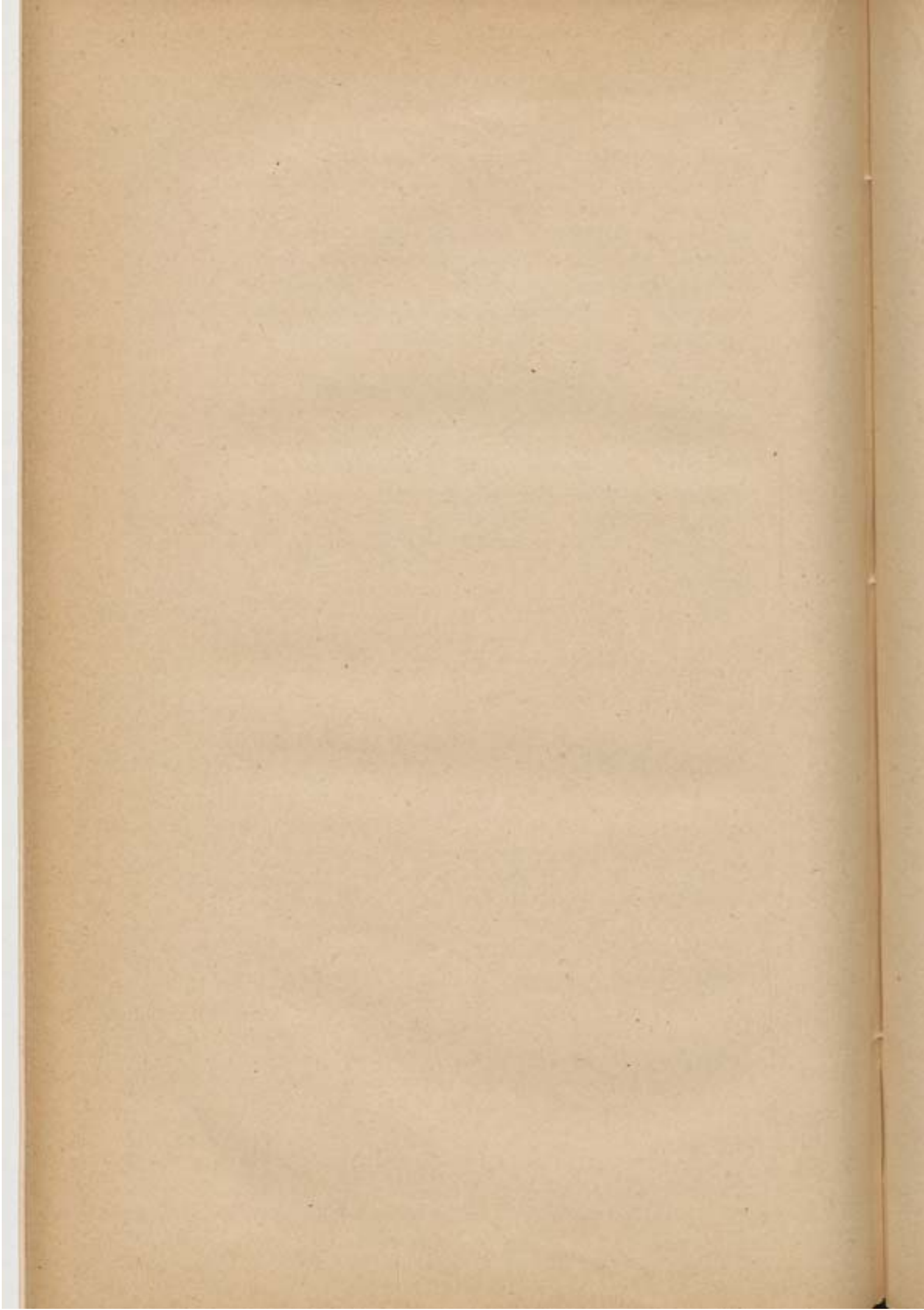
deviennent gaillards et dignes de ce « *gaillardet* ». Parfois on décore aussi les voitures et elles prennent place, elles aussi, devant l'église pour la bénédiction accoutumée. Le capitaine du « *gaillardet* » règle la cérémonie, au son du fifre et du tambourin. Dans certains villages on met aux enchères le « *gaillardet* » le plus réussi, on donne des prix aux chars les plus enrubannés, et la foule s'enthousiasme aux cris traditionnels de « *va diou eun, va diou dous et toco tambor* ».

Cependant les cigales chantent et les guinguettes font leurs frais.

Voilà ce qui nous paraît rester, sur notre terre de France, d'un ornement si familier à nos pères, de ces plaques si élégamment ciselées et repoussées, où les humbles artisans de nos moindres villages avaient, au temps jadis, réalisé leurs modestes tentatives d'art, cette « enfance de l'art qui ressemble si fort à l'art de l'enfance ! »

---





# SÉPULTURES TYPIQUES DE L'ÉPOQUE BARBARE

*Quartier de Meyrieui*

**Commune de Blauzac**

PAR

**M. Albert ROUX**

correspondant

---

A la suite de défoncements profonds pour la plantation d'une vigne dans un terrain appartenant à M. Baud, de Sanilhac, une vaste excavation fut mise à découvert par le propriétaire. Appelé en toute hâte nous avons pu procéder à des fouilles régulières, qui ont réussi à mettre à nu une importante sépulture de l'Époque barbare, très typique, contenant trois squelettes; sépulture familiale probablement, ce qui constitue une trouvaille assez intéressante.

Le mobilier funéraire très restreint que nous avons pu recueillir se compose : d'une remarquable fibule en bronze et des fragments de vase dit pégaus; de briques téglines en quantité dont une porte une empreinte très curieuse que l'on pourrait attribuer aux signes cruciformes actuellement fort étudiés si non à une marque de fabrique. A notre humble avis, nous penchons pour cette dernière appréciation.

De nouvelles recherches viennent de montrer que cette partie de terrain a servi d'établissement à une nécropole du haut moyen âge; les sépultures y abondent; quelques silex taillés d'un travail très fruste, recueillis sur place, prouvent qu'il ne serait peut-être pas trop hasardé de dire que l'homme de la Pierre Polie a vécu sur ces lieux.

Les Pégaus ont été étudiés dans la région du Gard par le savant archéologue M. de Saint-Venant. Ils accompa-



gnent des sépultures de l'Époque Barbare sur lesquelles il conviendrait d'attirer l'attention des chercheurs.

Ces quelques considérations nous ont paru dignes de ne pas négliger l'étude des sépultures de Blauzac.

Sans être affirmatif sur l'époque précise, il nous paraît qu'on devrait rapporter ces restes aux sépultures de Pouzilhac, de Saint-Quentin, d'Arpaillargues, de Luc, de Remoulins, époque où les Barbares wisigothiques occupaient certaines provinces de la Gaule méridionale.

*Note descriptive* : Des pierres informes sont appliquées à la base des tuiles à rebords pour les maintenir contre la poussée des terres. Malgré cette précaution la terre fine a fini par pénétrer dans l'intérieur de la sépulture et a poussé les corps l'un sur l'autre.

Tête à l'ouest ; pieds à l'est.

Sur le sommet des fragments d'imbrices couvrent les fentes à la jonction des tuiles. Une brique droite plate (long. 0<sup>m</sup>50 ; larg. 0<sup>m</sup>39 ; épais. 0<sup>m</sup>02) mure les deux extrémités.

Longueur de la sépulture	1 <sup>m</sup> 88
Largeur du sommet.....	0 <sup>m</sup> 49
Largeur du fond.....	0 <sup>m</sup> 63
Profondeur.....	0 <sup>m</sup> 78

Largeur de trois grandes briques à rebords 0<sup>m</sup>50 ; aux pieds une brique à rebords juxtaposée aux trois grandes, épaisse de 0<sup>m</sup>06, large de 0<sup>m</sup>39.

Sépulture triangulaire.

Par suite de l'abaissement du terrain, cette sépulture, peu profonde, a eu à subir les malheureux effets de la destruction involontaire de l'homme. Une grande partie de la couverture a complètement disparu.

Nous ne pouvons préciser l'époque de cette destruction. Mais en nous rapportant à l'état des fragments épargnés nous pouvons dire qu'elle remonte à plusieurs centaines d'années.

---

LES  
Musées Archéologiques de Nîmes

---

RECHERCHES ET ACQUISITIONS

PAR

M. Félix MAZAURIC

membre résidant

---

Année 1913

---

Mois de Janvier

8. — *Cimetière néolithique.* — Non loin de la ville d'Uzès, au lieu dit *Carignargues*, r. gauche de la vallée de l'*Auzon*, se trouve une station préhistorique du plus grand intérêt déjà signalée par le docteur Paul Raymond dans son ouvrage sur *l'Arrondissement d'Uzès avant l'Histoire*. C'est en grande partie de cette localité que M. Rousset, antiquaire d'Uzès, avait extrait les plus belles pièces de sa collection — Ces jours derniers, le propriétaire était en train d'exécuter quelques travaux dans la partie supérieure de son terrain lorsque sa pioche heurta contre une grande dalle posée de champ. Il ne tarda pas à reconnaître qu'il se trouvait en présence d'une sépulture formée de quatre dalles semblables, au fond de laquelle gisait un squelette accompagné de quelques fragments de poterie parmi lesquels une coupe hémisphérique de dimensions moyennes. En poursuivant ses recherches, il découvrit un second tombeau de forme identique, mais celui-là, entièrement vidé.



M. Deleuze, membre très actif du Groupe spéléo-archéologique d'Uzès, fut immédiatement avisé de la découverte. Sa grande expérience des fouilles lui permit de reconnaître aussitôt qu'il se trouvait en présence d'une sorte de cimetière néolithique : c'est à lui que je dois d'avoir pu y faire quelques sondages, en compagnie de M. Cabanès, mon collègue au Museum d'Histoire Naturelle.

Au-dessous d'une couche de terre végétale épaisse de 0<sup>m</sup>50 environ, nous avons rencontré une accumulation considérable de petits blocs de mollasse coquillière tendre ; une grande dalle posée de champ était le seul reste d'une troisième sépulture entièrement détruite.

Nous n'avons pu recueillir dans les terres avoisinantes que les objets suivants :

1<sup>o</sup>) Nombreux éclats de silex, de toute forme et de toute dimension, parmi lesquels huit lames de couteaux néolithiques en silex roux ;

2<sup>o</sup>) Une petite tasse à une anse à peu près complète mesurant 0<sup>m</sup>085 de diamètre et 0<sup>m</sup>09 de haut, avec quantité d'autres fragments plus ou moins ornés et pourvus d'anses à pont ou à tubulures verticales ;

3<sup>o</sup>) Deux échantillons de minerai de fer hydroxydé, ayant certainement servi à fournir la matière colorante dont les néolithiques se teignaient le corps en rouge ou ornaient leurs poteries ;

4<sup>o</sup>) Quatre billes sphériques et polies, absolument semblables à celles que nous recueillons dans les grottes du Gardon. L'une d'elles est encore inachevée. Elles sont en calcaire crétacé et mesurent respectivement 0<sup>m</sup>03, 0<sup>m</sup>025, 0<sup>m</sup>02 et 0<sup>m</sup>015 de diamètre.

La présence d'un cimetière néolithique en pleine terre est un fait nouveau pour la région. D'après les renseignements, assez vagues, qui nous ont été donnés par le propriétaire, le cadavre trouvé dans la sépulture n<sup>o</sup> 1 gisait sur le flanc, les genoux repliés sous le menton. Cette particularité et la forme même des tombeaux permettraient de les rapprocher de ceux de Chamblandes (Suisse).

Il y aurait quelque intérêt à pratiquer des fouilles d'une certaine étendue au sein de cette station, mais il est à craindre que la plupart des sépultures n'aient été déjà visitées dans un but essentiellement mercantile.

Le crâne et les ossements recueillis dans la tombe n° 1 étaient en trop mauvais état pour pouvoir être étudiés avec profit.

15. — Au N.-E. du village de Cabrières, sur les flancs d'un petit ravin desséché, se trouve une petite grotte que j'ai visitée en compagnie de MM. Brémond et Bourrilly, et qui nous a donné, avec un certain nombre de poteries romaines et gauloises quelques rares silex et débris d'époque préhistorique. Malheureusement le sol en a été bouleversé jusqu'à une profondeur de plus de deux mètres, et il est impossible aujourd'hui d'établir la moindre succession chronologique des couches.

19. — Le Musée acquiert les objets suivants provenant d'Italie :

1°) Trois petites coupes en terre rosée, à couverture noire, d'époque hellénistique mesurant 0<sup>m</sup>07, 0<sup>m</sup>06 et 0<sup>m</sup>055 de diamètre.

2°) Deux fragments de coupes plates, sur pied élevé. elles sont ornées de peintures noires : chiens-courants sur le marli et points disposés en triangles à l'intérieur

3°) Marque de fabrique sur tuile en forme de timbre d'oliâtre trouvée à Ostie. On y lit sur deux lignes circulaires :

.....AR LVCIFER PR.....  
.....E ISAVRICAE

Il s'agit de la marque connue :

[CAEPIONIANA-M]AR·LVCIFER PR[AED]  
[PLOTIA]E·ISAVRICAE

*Caepioniana·Marci Luciferi (ex) prae(dis) Plotiae Isauricae.*

*Caepioniana*, représente le nom de la fabrique ; *Marcus Lucifer*, celui de l'ouvrier et *Plotia Isaurica*, celui de la riche propriétaire du fonds sur lequel la fabrique était



établie (V. C. I. L., XV, n° 59 a, *Instrumentum domesticum*).

25. — *Poids romain*. — Mon collègue, M. Cabanès, conservateur du Museum d'Histoire Naturelle, me remet pour les collections de la Maison Carrée un poids antique en *euphotide* noire. Sa forme est celle des poids romains de bronze. Son poids est de 159 gr. 4, légèrement inférieur à celui de la demi-livre romaine qui est d'environ 161 grammes.

Sur une face on voit la lettre S gravée en pointillé ; sur l'autre face quatre points disposés sur une même ligne horizontale.

Au sujet de l'origine de cette roche, remarquons qu'elle se trouve localisée sur un point du Dauphiné, vers le mont *Genèvre*. La plupart des *billes* néolithiques que nous trouvons en si grand nombre dans les cavernes du Gardon ont la même origine. Nous nous sommes même un moment demandé si ces dernières ne seraient point, elles aussi, un système primitif de poids. Les pesées et rapprochements que nous avons faits entre elles nous font écarter complètement cette hypothèse.

### Mois de Février

15. — *Cimetière du moyen âge*. — Les journaux locaux annonçaient, tout récemment, la découverte à *Caissargues* d'un certain nombre de tombeaux en dalles qu'on disait remonter à une très haute antiquité. Une visite sur les lieux m'a permis de reconnaître qu'on se trouvait là en présence d'un cimetière du moyen âge établi, selon la coutume immuable, autour d'une vieille chapelle aujourd'hui ruinée, située au sud du village (carrefour du chemin de *Canaux*). Le seul objet recueilli est un vase en terre grise, à goulot en forme de pont, du type bien connu des pégaus.

### Mois de Mars

*Fouilles rue Littré*. — Je signalais l'an dernier la découverte de quelques objets au cours de démolitions

effectuées dans la rue Littré. Le creusement de nouvelles caves a permis de faire de plus intéressantes constatations.

A trois mètres de profondeur, il a été rencontré un pavé mosaïque grossier avec quelques restes de vieux murs antiques. Sur ce pavé furent recueillis de nombreux fragments de peinture murale formée de bandes colorées en rouge, jaune et vert; quelques-uns de ces débris affectaient la forme circulaire, ce qui permet de croire qu'ils avaient fait partie de quelque *colonne* recouverte de *stuc*.

Au milieu de ces ruines, il fut trouvé *deux remarquables chapiteaux* en pierre blanche des Lens portant, eux aussi, quelques traces de peinture. Le premier est un chapiteau de pilastre carré, taillé sur trois faces seulement, la quatrième devant être engagée dans le mur. Il mesure 0<sup>m</sup>415 de hauteur et 0<sup>m</sup>54 de large (non comprises les cornes des volutes). Les feuilles d'acanthé sont découpées en *feuilles d'olivier* et leur saillie hors de la pierre est fort considérable. Le tout est d'un travail fort soigné qui rappelle les beaux chapiteaux de notre incomparable *Maison Carrée*.

Le deuxième chapiteau est de forme arrondie, mais il devait être engagé dans le mur comme le précédent. Sa hauteur est également de 0<sup>m</sup>415, ce qui prouve qu'ils faisaient partie tous les deux du même système de décoration intérieure. Beaucoup plus touffu que le précédent, il s'en distingue aussi par la forme de l'acanthé plus molle et moins dégagée. L'ensemble n'en est pas moins très élégant.

A noter la découverte, au même lieu, de deux petites coupes à glaçure rouge portant des marques de fabrique sur le fond, l'une indéterminable, l'autre, — (v) ARDA, — signalée à la Graüfesenque.

### Mois d'Avril

*Fouilles à Saint-Baudile-hors-les-murs.* — A la suite de nombreuses recherches dans nos archives muni-



cipales et départementales, j'ai pu déterminer d'une façon certaine l'emplacement de l'ancienne église ruinée de *Saint-Baudile*.

On sait l'importance capitale que présente pour l'histoire de Nîmes ce berceau primitif du christianisme dans notre région. Je n'en donnerai pour preuves que les innombrables documents dont se sont peu à peu enrichies nos collections locales au cours d'une centaine d'années. Nos rapports annuels n'ont cessé de signaler ces découvertes au jour le jour. Or la ville moderne commence à envahir cette petite *Valsainte* autrefois située Hors-les-murs, en pleine campagne. Tout un quartier nouveau est en train de s'édifier au sein de l'immense nécropole primitive ; encore quelques années et il sera bien difficile d'en retrouver la moindre trace.

Si l'on songe que pendant plus de mille ans ce petit coin de vallée fut l'objet d'une vénération toute spéciale, que le peuple entier s'y rendait chaque année à la suite des consuls nouvellement élus, qu'une importante foire y attirait la foule des étrangers et que des milliers et des milliers d'ancêtres se disputèrent l'honneur d'y reposer sous la protection du saint, patron de la Cité, — on comprendra toute l'importance qu'il y a pour leurs descendants à ne pas laisser s'égarer tous ces vieux souvenirs du passé. Je dois donc les remerciements les plus sincères à mon ami, M. Jean Bosc, propriétaire actuel du sol de l'abbaye qui a bien voulu m'autoriser à effectuer quelques fouilles ayant pour but de reconnaître ce qui pouvait encore rester des anciennes constructions ravagées au cours de nos luttes intestines.

Malheureusement, les ressources dont nous disposons sont plus que restreintes et nous avons dû nous borner cette année à quelques sondages sur l'emplacement présumé de l'église et des bâtiments claustraux.

Pour effectuer ces recherches délicates, j'avais pu m'assurer le concours précieux de M. Albert Cicoella, de Marsillargues, jeune fouilleur plein de mérite et d'intelligence qui collabore aux travaux de la Baume Saint-Vérédème.

Quatre sondages ont été effectués sur l'emplacement de l'église.

*1<sup>er</sup> sondage.* (Au sud-est de la nef). — La surface explorée a été d'environ 6 mètres carrés. Après une épaisseur de 0<sup>m</sup>40 de terre végétale, nous rencontrons un amas de ruines très inconsistantes : débris de mortier, moellons de construction fragmentés provenant des carrières de Barutel ou de Roquemaière, nombreux petits fragments de marbre provenant de tombeaux dévastés. L'un de ces fragments porte les quelques lettres suivantes :

.....BILI.....

....OM....

.....

Le sol primitif ou brèche quaternaire dure (*cistre*) se trouve à 2<sup>m</sup>50 de profondeur.

*2<sup>me</sup> sondage.* (Côté Est de la nef, vers le centre, en face de l'autel présumé ; 8 mètres carrés en surface). — Mêmes ruines informes. Au niveau du cistre dur nous avons constaté que le sol primitif devait être recouvert d'une épaisse couche de mortier sur laquelle reposait le dallage de l'église. Malheureusement, toutes ces dalles ont été emportées. Une fosse d'environ 2 mètres de long sur 0<sup>m</sup>70 de large et 0<sup>m</sup>50 de profondeur est tout ce qui reste d'un ancien tombeau orienté E-O. D'autres fosses semblables doivent exister dans cette partie de la nef. Profondeur du sol primitif, 1<sup>m</sup>80 environ.

*3<sup>me</sup> sondage.* (Vers le fond de l'abside présumée, surface de 6 mètres carrés). Toujours la même accumulation de ruines. Mais l'abondance des fragments de moulures et de colonnes indique clairement que nous sommes dans une partie de l'église plus spécialement décorée. Les traces de peinture abondent sur les débris de plâtres et sur les colonnes. Des morceaux de verrines peintes ont été recueillis un peu partout. Un débris de chapiteau roman représente une feuille d'acanthé avec la robe et le pied nu d'un personnage.

*4<sup>me</sup> sondage.* (A l'angle N-E de la nef ; 10 mètres carrés en surface). — A environ 0<sup>m</sup>60 de la surface, nous avons



trouvé un puissant massif de mortier extrêmement dur avec blocage de cailloux calcaires noyés dans la masse. Les moellons du parement ont été arrachés. Il nous a paru néanmoins que la ligne du mur s'incurvait du côté de l'est, ce qui permet de reconnaître en cet endroit la naissance de l'abside.

A l'ouest du massif, la fouille continuée en profondeur, nous a permis de retrouver les restes de l'aqueduc romain venant du Pont-du-Gard. Chose bizarre, les moellons romains formant les deux murs du canal ont été complètement arrachés; il ne reste de chaque côté, à 1<sup>m</sup>80 de profondeur, que le béton intérieur formé de fragments de briques concassées avec surface peinte en rouge, que recouvre une croûte de tuf calcaire épaisse d'au moins 0<sup>m</sup>20.

Le massif du mur de l'église est établi en travers de ce canal qu'il obstrue jusqu'au radier (3 mètres de profondeur).

Sur un espace d'un mètre carré à peine, nous avons rencontré, non loin de la surface, les menus fragments d'une grande plaque de marbre blanc, parmi lesquels on distinguait quelques traits profondément gravés et rehaussés de couleur noire. S'agit-il d'une plaque tumulaire ou d'une table d'autel?

— En résumé, l'église a été totalement ruinée. Tous les matériaux de quelque importance ont été enlevés jusqu'aux fondements. Les sculptures paraissent avoir été méthodiquement saccagées et réduites en miettes. Il est bon d'observer d'ailleurs que, d'après l'examen des divers mortiers, l'église paraît avoir été plusieurs fois ruinée et restaurée. Le sol ne fut pas toujours au même niveau: il est plus que probable que le pavage le plus récent était situé à un niveau voisin de la surface actuelle sur une accumulation de ruines épaisses d'au moins un mètre.

— A l'est de ce dernier sondage, nous avons effectué deux ou trois petites fouilles qui nous ont permis de reconnaître que l'immense tas de ruines s'arrêtait là pour faire place au cimetière proprement dit, composé de tombeaux du moyen âge superposés par couches de trois ou

quatre. Ainsi, nos prévisions sur l'étendue de l'église romane de Saint-Baudile se trouvent confirmées par ces recherches sommaires. On ne doit pas être loin de la vérité en supposant à la nef, unique et formée de trois travées, une longueur de 30 à 35 mètres et une largeur de 10 à 12 mètres. L'abside devait avoir environ de dix à onze mètres de diamètre à l'ouverture. Une ou plusieurs chapelles pouvaient avoir été édifiées du côté sud qui était celui du cloître ; le côté nord était limité par le vieux chemin de Calvas ; une petite place s'étendait au devant de la façade, et peut-être aussi un porche sculpté ?

*Autres sondages dans le cloître et l'ancien cimetière autour de l'église. 5<sup>m</sup> sondage.* (A l'E. de l'église, tout près de la maison Mahistre, terrain que les anciens actes désignent sous le nom de la *paran de l'Eglise*). — Nous sommes en pleine nécropole. Après 0<sup>m</sup>40 de terre végétale et jusqu'à une profondeur de 1 m. 10 environ, nous traversons plusieurs couches de tombeaux formés de grandes dalles calcaires. Quelques-uns ont servi à différentes reprises : c'est un entassement extraordinaire de morts. L'un d'eux ne renferme pas moins de quatre personnes. Le dernier squelette est intact, mais les ossements plus anciens ont été passablement bousculés. Ainsi, à un moment donné on se contenta d'utiliser les tombes anciennes sans même prendre la peine de les débarrasser des restes qui en occupaient le fond. Les vases en terre grise, dits *pégaus*, que les anciens avaient l'habitude de mettre encore au fond de leurs tombeaux furent brisés au cours de tous ces mouvements et leurs débris se retrouvent un peu partout.

Mais voici qui est plus curieux : à peine parvenus au niveau du sol primitif ou *cistre dur*, nous n'avons pas tardé à reconnaître que celui-ci était entamé et creusé d'une cavité circulaire profonde de 0<sup>m</sup>85. Il y avait là une sorte de rotonde dont le diamètre inférieur mesurait 1<sup>m</sup>55, et dont la partie supérieure était voûtée en moellons grossiers, à la manière de nos modernes *capitelles* nimoises. Ces moellons se sont retrouvés formant remplissage dans l'intérieur de la cavité. Au-dessous venait



une couche de terre (0<sup>m</sup>12) renfermant quelques débris de poterie romaine de basse époque et une couche de cendre (0<sup>m</sup>08) uniforme avec traces de feu à la base contre le cistre. Nous avons trouvé dans cette dernière une perle en *cristal de roche*, quelques clous de fer, un morceau de bronze, quelques os calcinés et des fragments de poterie du iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est pas tout : vers le sud-est, la paroi de la rotonde avait été entaillée sur une largeur de 1<sup>m</sup>10, de manière à former un petit réduit long de 0<sup>m</sup>90 et terminé par une niche en cul-de-four haute de 0<sup>m</sup>50. Entre la rotonde et la niche trois marches d'escalier avaient été creusées dans la brèche dure.

Il est bien difficile de saisir la destination de ce petit ensemble nettement daté des premiers temps du christianisme et qui n'était à cette époque qu'en partie souterrain. D'autres fouilles pratiquées dans les environs nous apporteront peut-être la solution du problème.

6<sup>me</sup> sondage. (Au sud de l'église sur l'emplacement des bâtiments claustraux, 8 mètres carrés en surface). — Pour la première fois, à quelques centimètres de profondeur seulement, la pioche a rencontré un beau mur du moyen âge d'une extrême solidité dirigé E-O. Il est épais de 1<sup>m</sup>10 et ses parements étaient constitués de blocs très puissants, empruntés pour la plupart à des monuments romains. L'un de ces blocs n'était autre qu'un cippe romain, la face tournée en dedans et mesurant 0<sup>m</sup>83 de hauteur sur 0<sup>m</sup>43 de largeur et 0<sup>m</sup>255 d'épaisseur, au milieu du dé). L'inscription, renfermée dans un cadre mouluré de 0<sup>m</sup>33 × 0<sup>m</sup>34, était la suivante :

D            M  
SEVERO Q FIL  
PATRI  
POMPEIAE VIRILIS F  
MATRI

« Aux Dieux Mânes. A Sévérus, fils de Quintus (son) père. A Pompeia fille de Virilis (sa) mère. »

Chose digne de remarque, l'inscription n'indique point le nom du fils ou de la fille qui a élevé le tombeau.

— Nous avons élargi le sondage au nord et au sud de ce mur du cloître et nous avons encore découvert là trois ou quatre couches de tombeaux en dalles ou de grands sarcophages monolithes en pierre tendre des carrières de Mus.

A deux mètres de profondeur environ, nous avons reconnu, sous les tombes, la présence d'une puissante couche de ruines analogues à celles de l'église. Elles sont certainement antérieures à l'époque romane, mais nous n'avons pu encore en déterminer toute l'étendue.

7<sup>me</sup>, 8<sup>me</sup> et 9<sup>me</sup> sondages. Je n'ai pas grand chose à dire des autres sondages qui furent effectués sur divers points de la propriété entre les deux églises de Saint-Baudile et de Saint-Julien, dans l'espace désigné par les anciens actes sous le nom de *Jardin* du couvent.

Partout règnent les mêmes tombeaux en dalles, uniformément orientés E-O, et disposés par couches superposées. C'est certainement par *milliers* qu'il faut compter le nombre des sépultures groupées autour de l'église dans cette immense nécropole, qui mesure près de vingt hectares de superficie.

Les fouilles de l'an prochain auront principalement pour objectif de découvrir l'emplacement de la crypte et de suivre les murs du cloître afin de pouvoir, si possible, reconstituer le plan général des constructions romanes.

### Mois de Mai-Juin

*Fouilles de la Baume Saint-Vérédème.* — Cette grotte, située sur les bords du Gardon est destinée à devenir classique dans la région. Les fouilles commencées dès 1911 (V. nos *Recherches*, p. 43) nous ont déjà donné de très heureux résultats. Toutes les époques y sont représentées depuis le quaternaire moustérien qui a fourni de remarquables spécimens de silex jusqu'à l'époque gallo-romaine et au moyen âge.

Nous ne pouvons nous étendre ici sur le détail de ces recherches, qui doivent d'ailleurs être poursuivies dans le courant de l'année prochaine, et qui feront l'objet d'une étude spéciale accompagnée de plans et de coupes.



### Mois de Juin-Juillet

*Fouilles du rocher de Canteduc (Nîmes).* — J'ai déjà eu l'occasion de m'étendre plusieurs fois sur les découvertes faites parmi les fonds de cabanes gauloises qui recouvraient les pentes sud-occidentales du grand oppidum de la Tour Magne, désigné dans les actes du Moyen Age sous le nom de *Castrum Vetus*. — (V. *Recherches*, Années 1907, 1910, 1911). Il m'a paru intéressant de consacrer plusieurs journées d'ouvrier au déblaiement complet d'un fond de cabane à peu près intact situé au bord même de l'à-pic d'une carrière ouverte par les Romains, vers l'an 16 avant notre ère pour la construction du rempart.

Ce fond de cabane constitue une sorte de cuvette rectangulaire creusée intentionnellement sur le flanc d'une colline calcaire assez inclinée. Il mesure environ 2<sup>m</sup>10 de large sur une longueur de 4 à 5 mètres.

Une strate rocheuse très lisse et faiblement inclinée vers le sud, formait le sol de la pièce. La paroi septentrionale était en grande partie constituée par la roche taillée verticalement sur une hauteur de 1<sup>m</sup>80. Des deux côtés est et ouest, la paroi était encore rocheuse à la base, mais complétée par des murs en pierre sèche ; à l'est ces murs atteignaient une hauteur de 0<sup>m</sup>75. Au midi, tous les murs ont disparu, sans doute entraînés par la pente. Le vide intérieur était rempli de pierrailles provenant des démolitions. Au fond, sur presque toute l'étendue de la cabane, régnait une couche de cendre et de charbons, épaisse de 0<sup>m</sup>30 : c'est là qu'ont été trouvés la plupart des objets que nous allons décrire. Les traces de foyer étaient particulièrement abondantes à l'angle N-E de la cabane et contre le milieu de la paroi occidentale.

**Céramique indigène.** — 1°) *Fragments de pisé.* — Sorte d'argile grossière, mal cuite, friable, entremêlée de brins de paille et de petits cailloux calcaires. Tous ces débris de couleur noire ou d'un brun rougeâtre ont dû former des placages de murs. Leur épaisseur varie de 2 à 7 cen-

timètres. L'un d'eux, épais de 0<sup>m</sup>05, est encore recouvert d'une sorte de peinture grise. Un autre épais de 0<sup>m</sup>035 présente une surface latérale en biseau, et paraît avoir appartenu à quelque brique de très grande dimension. Un troisième fragment, épais de 0<sup>m</sup>07, était perforé de trous cylindriques mesurant de 0<sup>m</sup>04 à 0<sup>m</sup>05 de diamètre : ce pouvait être quelque reste d'un plancher de four à potier (1).

Je dois cependant une mention spéciale à des fragments de grandes briques un peu plus soignées et un peu plus cuites, dont l'épaisseur est en général de 0<sup>m</sup>025. Le dessous en est rugueux comme le mur contre lequel elles s'appuyaient, mais le dessus est très lisse et orné de dessins profondément gravés. Ce sont généralement des bandes parallèles décorées intérieurement de dents de loup ou feuilles de fougère. Un tout petit débris présente sur sa surface lisse une sorte de relief méplat ayant peut-être figuré un personnage ou animal ?

Toutes ces argiles plus ou moins bien cuites, constituaient un véritable *pisé*, remplacé plus tard par les mortiers et les stucs d'époque romaine.

J'en ai vu des fragments tout à fait semblables au Musée de Chambéry.

2<sup>o</sup>) *Chenêts à têtes d'animaux*. — Même pâte noirâtre, mal cuite, entremêlée de tiges de graminées. Ils sont extrêmement abondants et de très petite dimension. Contrairement aux observations de M. Déchelette (2) l'image du bélier y est assez rarement représentée. On y reconnaît de préférence le cheval, le chien et des têtes d'oiseau (3). Les Gaulois devaient en faire une très grande

(1) Le plancher de four à potier que je signalais dans mes *Recherches* de 1906 au *Serre d'Allia*, près de Mamolène (Gard), avait absolument la même disposition. — J'ai vu au Musée de Chambéry de semblables spécimens provenant des cabanes lacustres de *Grésine* et désignés sous le nom de « conduits de fumée ».

(2) *V. Rev. Archéol.* 1898, t. II p. 63 et 215: *Le bélier consacré aux divinités domestiques sur les chenêts gaulois*.

(3) L'oppidum voisin de Saint-Côme a fourni à M. Révil une fort curieuse tête de perdrix dont le cou est orné d'une petite collerette.



consommation car notre fond de cabane nous a fourni les débris d'une dizaine environ. Malheureusement, ils étaient tous de très mauvaise cuisson et s'effritaient au contact des doigts.

3°) *Vaisselle ordinaire (type indigène)*. — a) Débris de grands *doliums* très épais, à pâte brunâtre, recouverte d'une sorte de peinture noire, moins hauts que les *doliums* rouges d'époque gallo-romaine (1 m. au plus), mais beaucoup plus ornés. Le rebord ou marli affecte des formes très variées.

b) *Ollae* de toutes dimensions, à couverte noire, ornées de faisceaux de lignes parallèles (décor peigné) et de *bâtons-rompus* profondément incisés. Certaines rappellent par leur forme et la constitution de leur pâte, les types préhistoriques. Elles étaient munies de couvercles généralement percés d'un trou au centre.

c) *Cruches* à une anse, semblablement décorées.

d) *Plats et assiettes* de toute forme, très souvent munis de simples *versoirs*, mais parfois d'une sorte de *goulot* en forme de pont. Nombreux plats à incrustations de spath. Ils sont beaucoup plus plats que les vases dits *vases-râpes* d'époque gallo-romaine et je persiste à croire qu'on y écrasait des fruits pour en extraire la liqueur (V. ce que nous en avons dit précédemment dans nos *Recherches* de 1912).

Je dois une mention spéciale pour certaines assiettes à fond plat, au dos desquelles se trouvent gravés soit une croix, soit un cercle, soit divers signes qu'on pourrait considérer comme de sommaires marques de fabrique.

4°) *Céramique d'importation*. — a) Amphores en terre jaune, plus ou moins micacée, avec parfois des marques de fabrique grecques.

b) *Cruches et gargoulettes* à une anse, en terre jaune (assez rares).

c) *Patères et coupes* en terre rouge, à glaçure noire du type italo-grec, avec marques de fabrique : rosettes à 4, 5, 6, 7 et 8 feuilles, feuilles de fougère, palmettes variées, cercles disposés en rond, feuilles trilobées, feuilles de vigne. L'une d'elles porte des traces de *grafitti* gravés après la cuisson.

**Pierre.** — Un *maillet* en granite rosé des Cévennes, pourvu à la base d'une rainure circulaire pour l'emmanchement.

Plusieurs fragments de  *Pierre à aiguiser* en grès fin ou quartzite.

Nombreux *cailloux aplatis*, ayant servi de broyeurs ou de lissoirs.

Quelques débris de *meules* en trachyte volcanique.

Très nombreuses *pierres de fronde*, empruntées au diluvium quaternaire de Costière.

**Métal.** — a) *Fer.* — Débris assez fréquents de *mâchefer*.

Un *talon de lance*, creux à l'intérieur.

Une *lame* de couteau.

*Clous* de toutes dimensions à tête large et plate, mesurant parfois 0<sup>m</sup>16 de longueur.

b) *Bronze.* — Un gros *anneau de doigt*, très épais, lisse, mesurant 0<sup>m</sup>03 de diamètre total.

Autres fragments *d'anneaux* plus minces.

Un *hameçon* à tête non perforée, mesurant 0<sup>m</sup>025 de long.

Nombreux débris indéterminés.

c) *Plomb.* — Un petit *saumon* ayant servi à raccommoder un vase épais de 0<sup>m</sup>04.

d) *Monnaies.* — Une monnaie des Volques Tectosages, en argent :

Tête de nègre à droite ;

Revers : croisette ornée de quatre croissants, dont trois pointés et le 4<sup>es</sup> cerclé à l'intérieur.

Autre monnaie Tectosage en argent :

Tête grossière, incomplète ;

Revers : croisette avec deux hachés, le reste incomplet.

Obole massaliote en argent, à tête d'Apollon.

Monnaie des Volques Arécomiques, en bronze très fruste, au revers du sanglier (NAMAZAT ?)

**Verroteries.** — a) Fragment de *bracelet* à cinq côtes saillantes, en verre blanc transparent. L'intérieur du bracelet est recouvert d'une couche uniforme *d'émail*



jaune épaisse de un millimètre de manière à donner à cet ornement, par transparence, une belle teinte jaune dorée.

b) Autre fragment en verre jaune irisé lisse.

c) Petite *perle* en verre bleu, de forme biconique.

**Objets divers.** — Trois *fusaïoles* en terre cuite, l'une de forme aplatie, l'autre ovulaire et la troisième formée d'un fragment de poterie arrondi et percé après coup.

Je signalerai en terminant un moignon d'argile portant l'empreinte des doigts et destiné sans doute à former une anse par modelage. Ceci paraît indiquer la proximité du four à potier dont nous avons cru reconnaître plus haut les débris du plancher.

17 juillet. — *Environs de Lussan.* — Au cours d'un voyage de recherches aux environs de *Lussan* (Gard) entrepris en compagnie de mes collègues MM. Cabanès et Bourrilly, j'ai eu l'occasion de visiter l'*Oppidum de Saint-Martin* et les stations de la *Bastide-d'Engras*.

L'*oppidum* de Saint-Martin est situé au sommet d'une colline dominant les gorges si pittoresques des *Concluses de Lussan*. Il est surtout connu par une découverte de bracelets en bronze signalée par M. de Saint-Venant. Nous avons pu reconnaître la présence de vieux murs en pierre sèche entourant la partie supérieure de la colline ; on y distingue à l'intérieur les restes de nombreuses cases dont les murs ont souvent encore plus d'un mètre de haut.

Il serait intéressant d'effectuer quelques fouilles sérieuses au milieu de tous ces amas de pierrailles : les résultats seraient certainement couronnés de succès. Nous y avons recueilli — outre les tessons ordinaires de céramique gauloise — des fragments d'anneaux, de fibule et de chaînette en bronze et des débris de verre coloré.

— Nous avons ensuite consacré toute une journée à la visite des stations de la *Bastide-d'Engras*, si bien décrites par notre éminent collègue M. de Saint-Venant, jadis inspecteur des forêts à Uzès. J'attirerai cependant l'attention sur la présence de plusieurs petites enceintes néolithiques situées entre les villages de la *Bastide* et *Pougnadoresse*. L'une d'elles se trouve à peu près à la

limite des deux communes sur la ligne de faite ; elle est de forme rectangulaire et mesure 19 mètres de long sur 17 mètres de large environ. Au centre, deux gros blocs posés de champ paraissent avoir été utilisés pour une sépulture dolménique.

A peu de distance, vers le N-O, une immense dalle posée sur d'autres blocs de grés a dû constituer un autre grand dolmen aujourd'hui fouillé.

Mais le point le plus riche en poteries et silex est une petite butte formée de gros blocs de grés désagrégés par les éléments atmosphériques et située à petite distance de la Bastide. On y voit les restes de plusieurs petites cabanes adossées au rocher et constituant une sorte de village préhistorique. Nous y avons recueilli, avec un grand nombre de lames, perçoirs, pointes de flèche, etc., du type ordinaire, une admirable pointe en feuille d'olivier d'un excellent travail et de dimensions tout à fait exigües. L'industrie si curieuse des petits silex était en effet, assez abondante le long de cette arête rocheuse.

En résumé, nos observations à la Bastide n'ont fait que confirmer ce que nous avons déjà dit au sujet des enceintes néolithiques de notre région (1). Il s'agit plutôt de simples murs de clôture entourant des groupes de cabanes que de véritables ouvrages de fortification. Ceux-ci n'apparaissent que beaucoup plus tard, vers le début de l'âge du fer.

### Mois d'Août

7. — Nous avons recueilli cette année au *Grau-de-la-Chèvre* les quelques objets suivants (V. *Recherches*, 1912) :

1<sup>o</sup>) Amphores du type grec, à pâte micacée, de couleur rouge ou jaune ou même en argile grossière. Plusieurs de ces gros fragments sont recouverts à l'intérieur d'une épaisse couche résineuse.

(1) V. Congrès préhistorique de France (Nîmes, 1911). *État des Enceintes préhistoriques et protohistoriques du Gard*, par MM. J. Bourrilly et F. Mazauric.



2°) Cruches ou hydries à une ou deux anses, principalement en terre grise et d'un type gallo-grec.

3°) Plats et assiettes en terre rouge ou jaune, avec seulement quelques traces de couleur ou d'engobe.

4°) Les débris de vaisselle du type arétin sont assez rares. Nous avons cependant recueilli une assiette complète mesurant 0<sup>m</sup>16 de diamètre et portant la marque suivante :

XANTHI

Sur un autre fond de patère, nous avons retrouvé la même marque à l'intérieur d'une empreinte en forme de pied.

Ces marques sont probablement d'origine italique, et antérieures à l'ère chrétienne.

5°) Un fragment d'amphore long de 0<sup>m</sup>11 nous a fourni plusieurs lettres en caractères cursifs gravés sur la panse avant la cuisson.

6°) Nombreux débris de plaques de bronze minces, très martelées dont il ne nous est pas possible de reconnaître la véritable destination.

26. — *Chenets gaulois de la Baume Serviès.* — Mon ami, M. J. Bourrilly, me remet pour le Musée deux fragments de chenets gaulois en terre rouge bien cuite, provenant de l'oppidum de la *Baume Serviès*. L'un d'eux, auquel il manque la tête, est orné d'une sorte de feston formant collier. L'autre, très informe, porte de nombreuses lignes de cercles imprimés au cachet.

### Mois de Septembre

2. — *Sépulture préhistorique sur l'emplacement du Nouvel Hôpital.* — Une visite à l'emplacement du Nouvel Hôpital, nous a fait reconnaître, parmi les terres remuées, les restes d'une ancienne sépulture en dalles d'époque préhistorique. Elle était située à 0<sup>m</sup>70 de profondeur, et paraissait détruite depuis longtemps. Nous y avons recueilli quelques fragments de poterie quelques

éclats de silex et des traces d'objets en bronze. Sur tout le reste du sol, il n'a été rencontré que des débris de vases gaulois ou romains, généralement à une profondeur de 0<sup>m</sup>50 à 1 mètre.

11. — *La Baume Fromagère.* — Quelques recherches effectuées dans cette grotte, en compagnie de MM. Cabanès et Falque, ont amené la découverte de plusieurs objets d'époque préhistorique qui ont été déposés au Museum d'Histoire Naturelle.

20. — *Ruines romaines à Aigremont.* — Sur le bord de l'importante voie romaine de Nîmes à Anduze, à 1 kilomètre environ N-E du village d'Aigremont, se trouvent les restes d'un important établissement romain.

Parmi de très nombreux fragments de céramique, j'ai découvert là une sorte de moellon de 0<sup>m</sup>17 de longueur sur 0<sup>m</sup>12 de largeur portant l'inscription suivante d'époque romaine :

CXXVS

Cette pierre était-elle destinée à marquer la longueur en *pieds romains* d'un terrain réservé, tels les emplacements funéraires aux abords des villes?... 125 pieds représentent environ 35 mètres. Quant à la lettre S, je n'en saisis pas bien la signification.

27. — *Ruines romaines à Bernis.* — Au nord du village de Bernis, à quelques mètres en avant du cimetière, on voit aujourd'hui un grand creux d'où l'on a extrait des matériaux de remblai pour le chemin de fer. C'était à l'époque romaine le passage de la grande Voie Domitienne et c'est sur cet emplacement que devait se trouver la septième borne milliaire à partir de Nîmes. Quelques fouilles m'ont fait retrouver là des traces nombreuses d'habitations romaines et wisigothiques, notamment un grand bronze de Faustine, au revers de Junon et un plat en terre grise à couverture noire, orné au milieu d'une sorte de rosette entourée concentriquement de neuf feuilles en forme de fougère. Toutes ces empreintes ont été faites au cachet avant la cuisson. Ces sortes de vases



sont généralement considérés comme d'époque barbare ; mais je ne crois pas celui-ci postérieur au v<sup>e</sup> siècle.

### Mois d'Octobre

2. — La marque de fabrique suivante provient d'une fouille pratiquée derrière l'église Saint-Charles :

OF AGER

7 et 8. — *Fouilles de Marseille-Veyre.* — Grâce à l'amabilité de M. Bout de Charlemont, j'ai pu consacrer une journée d'étude aux curieux fonds de cabanes de *Marseille Veyre* qu'il est en train d'explorer avec de très heureux résultats. Il s'agissait pour moi de comparer ses habitations dans le roc aujourd'hui bien datées par l'extrême abondance des poteries peintes qu'on y rencontre, avec les dispositions analogues que nous rencontrons de ce côté-ci du Rhône où les poteries peintes sont beaucoup plus rares et remplacées par une poterie indigène au contraire plus variée et plus abondante.

Sans vouloir empiéter sur les découvertes de M. Bout de Charlemont qui sont pour la plupart inédites, il me sera permis cependant d'insister sur les points suivants :

La partie montagneuse fouillée par M. de Charlemont se trouve à quelques kilomètres de Mazargues, dans le cirque rocheux qui s'étend au-dessus de la *Font d'Ivoire*. Il y a là, comme chez nous, à Sauve, Anduze, etc., une série de vieux fonds de cabanes étagés et creusés dans la roche calcaire, avec cette différence qu'à Anduze, faute d'abris naturels, on a dû entailler la roche en bien des endroits, tandis qu'ici, on s'est généralement contenté d'utiliser les petites grottes creusées par la mer quaternaire. Les abris inférieurs, voisins de la Source, ont servi principalement de refuge à l'homme préhistorique. Au contraire, les abris situés vers la partie élevée du cirque appartiennent à une autre époque qui est celle des *oppida*.

Nous avons pu nous convaincre par quelques fouilles rapides que toute la céramique rencontrée ici est de type classique et se rapproche par la technique et la décoration des vases grecs du vi<sup>e</sup> au iv<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

J'ai eu l'heureuse chance de découvrir moi-même une tête de rhyton à face humaine barbue qui paraît incontestablement de style archaïque : elle est entre les mains de mon aimable cicerone qui en donnera prochainement la description.

Au milieu de ces fouilles où, je le répète, la céramique ordinaire indigène fait complètement défaut, on a l'impression de se trouver dans un centre entièrement grec et cela permet de se rendre compte de l'importance de la grande colonie phocéenne dont l'influence fut si profonde sur les régions voisines du littoral méditerranéen. J'ai été particulièrement heureux de pouvoir constater que certains types de poterie peinte recueillis au cours de nos fouilles de la Baume Saint-Vérédème se rencontrent abondamment à Marseille-Veyre, et je ne doute pas qu'il soit possible bientôt de les dater d'une façon assez approximative.

14. — *Ex-voto de pèlerinage du xvii<sup>e</sup> siècle.* — Grâce à l'intermédiaire de M. l'abbé Félix, curé de Tavel, je fais l'acquisition de deux statuettes de Vierge à l'Enfant. Elles proviennent des environs de l'ermitage de *Rochefort-du-Gard* où elles servaient d'ex-voto avant la Révolution. Comme exécution artistique elles sont plus que médiocres. Mais ce qui en fait l'intérêt, c'est la naïveté et l'originalité des attitudes et des attributs. N'était leur modernité nettement affirmée par certains détails d'exécution, on les prendrait plutôt toutes deux pour quelque-une de ces vieilles divinités gauloises féminines (déesses mères, Kourotrophes, etc.), dont nos Musées nous offrent tant d'exemples. C'est en même temps un document très intéressant pour l'iconographie religieuse populaire de notre région.

16. — *Quartier de Saint-Baudile.* — Madame Servant-Mahistre offre spontanément au Musée les deux grandes dalles suivantes provenant d'une maison sise au quartier du Vieux Saint-Baudile, à l'est de l'ancienne église (maison Mahistre).

La première est d'époque romaine et fut employée au moyen âge comme couvercle de sarcophage. Elle a été



décrite par Aug. Pelet (*Mém. Acad. Gard*, 1863-64) et par E. Germer-Durand (*Id.* 1867), et porte l'inscription suivante en caractères presque monumentaux (1<sup>re</sup> ligne : lettres de 0<sup>m</sup>19 ; 2<sup>e</sup> ligne : lettres de 0<sup>m</sup>13) :

.....CRVSO .....  
.....CELAEDo (?).....

*Dimension* : 2 m. 36 de haut, sur 0<sup>m</sup>70 de large et 0<sup>m</sup>15 d'épaisseur.

La dalle est complète et se liait à d'autres dalles à l'aide de crampons de fer dont on voit les traces de scellement.

L'inscription comportait une troisième ligne, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la présence d'un apex (point) au-dessous des lettres CE. Comme ce point n'est suivi d'aucune lettre sur notre dalle, il faut en conclure : 1<sup>o</sup>) que ces lettres devaient être très espacées ; 2<sup>o</sup>) que le nombre de dalles posées verticalement était assez considérable.

D'ailleurs, M. E. Germer-Durand fait mention d'une seconde dalle, aujourd'hui disparue, et qui aurait porté les lettres suivantes :

.....ITIOUS  
.....ONI

Je conclus qu'il s'agit du stylobate d'un grand monument funéraire dont le nom, impossible à reconstituer d'une façon certaine, devait être celui d'un personnage important de la colonie. Dans ce cas, l'abréviation de la troisième ligne aurait pu être la suivante, si fréquente dans les inscriptions de cette époque :

L. D. D. D. (1)

« Lieu réservé par décret des décurions ».

— La deuxième pierre est une dalle funéraire à effigie gravée d'époque gothique. La dalle, incomplète à gauche, en haut et en bas, ne laisse voir que le buste d'un person-

(1) On pourrait songer aussi à quelque stylobate de monument public. Les dalles verticales qui limitent le podium des Arènes d'Arles portent des inscriptions commémoratives en caractères semblables.

nage assez jeune, les mains en croix sur la poitrine. Sur la bordure droite nous lisons en lettres gothiques :

.....*monachus Case dei, doctor decret*.....

On sait que l'ancienne abbaye de Saint-Baudile devenue prieuré, au moyen âge, était sous la dépendance de la célèbre abbaye de la Chaise-Dieu. Le prieur était généralement un moine de cette dernière. Nous sommes donc en présence du tombeau de quelque prieur du monastère. Son titre de *docteur en droit* indique qu'il s'agit d'un personnage distingué.

20. — Dans le même quartier de Saint-Baudile, M. Victor Bardon a découvert l'inscription funéraire suivante, malheureusement incomplète :

M. CON.....  
OPTATUS.....  
NEP.....  
CONGEN.....  
T. C.....

A la quatrième ligne, E et N liés.

Pierre calcaire des environs de Nîmes. Dimensions :  
0<sup>m</sup>17 X 0<sup>m</sup>21 X 0<sup>m</sup>04.

Il s'agit probablement d'un nommé *Marcus Congennius Optatus* qui élève ce monument à quelque parent.

### Mois de Novembre

5. — Du même quartier de Saint-Baudile, il nous vient encore une stèle romaine en calcaire de Roquemailère, rompue vers le bas, mais dont le fronton triangulaire est à peu près complet. L'inscription est renfermée dans un cadre mouluré mesurant 0<sup>m</sup>32 sur 0<sup>m</sup>25.

Q. LVCRETIO  
PAEDEROTI

« *A Quintus Lucretius Paederos* »

Le cognomen *Paederos* se rencontre deux fois dans nos inscriptions locales.

Bibliographie : Notes E. Germer-Durand, 1857 ; — Pelet, *Mém. Acad. Gard*, 1863-64 ; — E. G.-Durand : *Découv. Archéol.* de 1876, p. 14 ; — C. I. L. XII, 3713.



## Mois de Décembre

4. — Le Musée lapidaire s'enrichit d'un fragment de corniche romaine avec modillons et moulures, provenant de la rue de la Madeleine (démolition d'un vieux mur).

11. — *Autel à Jupiter trouvé à Deaux.* — Mon très distingué confrère, M. Bondurand, avait bien voulu attirer mon attention sur un fragment d'autel antique découvert à Deaux, près de Vézénobres dans la maison de M. Foucard, maire de la commune.

Au cours d'un déplacement dans cette région je n'eus aucune difficulté à en obtenir la cession au Musée.

Il s'agit d'un autel à Jupiter qui devait offrir un certain intérêt, mais dont il ne reste qu'une portion insuffisante.

*Dimensions* actuelles : hauteur, 0<sup>m</sup>23 ; largeur, 0<sup>m</sup>16 ; épaisseur, 0<sup>m</sup>25.

La face principale porte les lettres suivantes :

IOVI.....

GEL.. ..

EX.....

*Iovi..... Gel.. .. Ex (jussu ?)*

« A Jupiter....., ...Gel...., Par ordre (du dieu) »

Les trois autres faces de l'autel étaient ornées de sculptures. Celle de gauche représente deux pommes de pin entourées d'aiguilles ; celle de derrière, un vase d'où s'échappent des feuilles et fleurs.

Quant à la face de droite, elle a été emportée par la cassure du dé. La pierre est celle des carrières de Lens et l'exécution des reliefs est assez médiocre : c'est évidemment de l'art populaire comme celui qui préside généralement à la confection de nos petits autels de laraires. Mais ce que je ne saisis pas bien, c'est le sens de ce décor floral. Quel rapport pouvaient avoir un vase de fleurs ou les fruits du pin avec le culte de Jupiter ?... Au fond, on aurait peut-être tort de chercher dans ce relief un symbolisme quelconque : il faudrait d'ailleurs pour se prononcer en connaître tous les éléments, ce qui n'est point le cas.

Comme terme de comparaison, je signalerai un curieux autel à *Mercur*e, jadis découvert aux environs de Nîmes, et actuellement à Montpellier, dans le local de la Société Archéologique. M. le commandant Espérandieu en donne de très intéressantes reproductions dans son important ouvrage : *Les Bas-Reliefs de la Gaule Romaine* (t. I, page 302).

---



## TABLE DES MATIÈRES

---

### Janvier

	PAGES
Cimetière néolithique de Carignargues près d'Uzès.....	119
Grotte de Cabrières.....	121
Objets divers d'époque hellénistique et romaine.....	121
Poids romain en euphotide.....	122

### Février

Cimetière du moyen âge à Caissargues.....	122
---	-----

### Mars

Fouilles de la rue Littré (Nîmes) (chapiteaux romains)...	122
---	-----

### Avril

Fouilles de Saint-Baudile-Hors-les-Murs (Nîmes).....	123
Id. ( <i>Inscription romaine inédite</i> ).....	128

### Mai-Juin

Fouilles de la Baume Saint-Véredème ....	129
--	-----

### Juin-Juillet

Fouilles du rocher de <i>Canteduc</i> (Nîmes).....	130
L'oppidum de Saint-Martin des Concluses et les stations néolithiques de la Bastide-d'Engras.....	134

### Acût

Recherches au Grau-de-la-Chèvre.....	135
Chenets gaulois de la Baume-Serviers.....	136

**Septembre**

Sépulture préhistorique au Nouvel Hôpital de Nîmes....	136
La Baume dite « Fromagère ».....	136
Ruines romaines d' <i>Aigremont</i> (Gard). <i>Inscription antique</i>	137
Ruines romaines de Bernis (Gard).....	137

**Octobre**

Les fonds de cabane de <i>Marseille-Veyre</i> .....	138
Statuettes de Vierge du xvii <sup>e</sup> siècle (Rochefort-du-Gard)..	139
<i>Inscriptions romaines de Saint-Baudile</i> (Nîmes).....	139
<i>Autre inscription romaine de Saint-Baudile</i> (inédite)...	141

**Novembre**

<i>Inscription romaine de Saint-Baudile</i> .....	141
---	-----

**Décembre**

Fragment de corniche trouvé rue la Madeleine.....	141
<i>Autel à Jupiter</i> , de Deaux (Gard) (inédit).....	142

---



# CONCOURS OUVERTS

pour les années 1913 et 1914.

---

L'Académie met au Concours deux études, pour participer aux prix à décerner, savoir :

## I. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1914

*Gaston BOISSIER.* — *Sa vie, ses œuvres; Insister sur l'influence de ses origines nimoises.*

## II. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1915

Etude sur la vie et les mœurs de l'un de ces trois personnages au choix des concurrents :

*Henri RÉVOIL, architecte.*

*Jules CANONGE, littérateur et poète.*

*Adolphe JOURDAN, peintre.*

---

### CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS :

Les œuvres seront adressées *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie, au plus tard le 31 *décembre* 1913, pour le premier concours, et le 31 *décembre* 1914, pour le second concours.

Elles ne seront point signées et porteront une épigraphe, répétée sur un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur.

Les travaux devront être inédits, n'avoir été présentés dans aucun autre concours, et seront conservés dans les archives de l'Académie.

Les auteurs auront toutefois le droit d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

## DOCUMENTS ANNEXES

*pour servir à l'histoire de l'Académie.*

DONATEURS, PERSONNEL, SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES, PUBLICATIONS

### DONATEURS A L'ACADÉMIE

- 10 { Jean-François SÉGUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.  
Charles Prudent de BÉCDELIERVE, évêque de Nîmes (*Conjointement*).

Résumé des actes :

15 septembre 1778. — *Donation entre vifs, par J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M<sup>r</sup> Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller), comprend :*

« Tous ses livres, imprimés ou manuscrits, gravures, cartes et  
estampes ; son entière collection d'antiquités, médailles tant anciennes que modernes ; son cabinet d'histoire naturelle avec l'herbier,  
et généralement tout ce qui forme ses différents cabinets des choses ci-dessus énoncées, avec les tablettes servant à icelles (le tout estimé vingt-cinq mille livres). »

*(Approbation par Lettres patentes de juillet 1779.)*

19 janvier 1780. — *Seconde donation entre vifs, par M. J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M<sup>r</sup> Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller).*

« La maison et jardin où le dit Séguier habite, situés au faubourg et dans l'enclos des RR. PP. Carmes, confrontant les hoirs Masméjean, Dame veuve Comte, le chemin qui va aux Cinq-Vies et le s<sup>r</sup> Gallian, — à charge de la rente due annuellement aux RR. PP.



» Carmes (1), pour prendre possession après le décès dudlt s<sup>r</sup> Séguier,  
» et de mad<sup>lle</sup> sa sœur, (2) — à la charge, en outre, de payer douze  
» mille livres à l'Œuvre de la Miséricorde de Nîmes, et trois mille  
» livres à l'hôtel-Dieu de la même ville.

» Sont intervenus au dit acte : Messire Pierre-Joseph de Roche-  
» more, chanoine-archidiacre de la cathédrale de Nîmes, supérieur  
» et administrateur de l'Œuvre de la Miséricorde, et s<sup>r</sup> Daniel Mur-  
» jas, receveur de l'hôtel-Dieu, qui donnent quittance des deux som-  
» mes de 12.000 et 3.000 livres, payées antérieurement par les mains  
» de M. de Géna, délégué de l'Académie, des deniers de M<sup>sr</sup> de Bec-  
» delièvre, évêque de Nîmes. »

*21 janvier 1780. — Acte de rachat de lods, grevant la pro-  
priété Séguier, au profit des PP. Carmes, moyennant le  
paiement d'une somme capitale de quinze cents livres.  
(Aux minutes de M<sup>e</sup> Mercier, notaire à Nîmes, aujourd'hui  
étude de M<sup>e</sup> Martin, notaire.)*

NOTA. — L'Académie de Nîmes a été dépossédée de toutes les valeurs  
dues à la générosité de J.-François Séguier, par le décret de la Con-  
vention (1794), portant confiscation des biens des communautés reli-  
gieuses et corporations diverses.

2<sup>e</sup> L'abbé d'ORNAZ de Saint-Marcel, prévôt de l'église cathédrale de  
Nîmes (neveu de M<sup>sr</sup> de Becdelièvre) et membre de l'Académie.

*10 juin 1779. — « Fait don manuel d'une somme de trois mille  
» livres, pour fonder un prix, qui serait distribué de deux en deux  
» ans au jugement de l'Académie, et sur le sujet qu'elle proposerait,  
» en observant qu'il n'y ait rien dans l'ouvrage couronné qui pût  
» blesser la religion, les lois ou les mœurs. »*

(Extrait d'une délibération de l'Académie, à la date ci-dessus, 10  
juin 1779.)

(1) M. Séguier déclare que cette maison et le jardin sont de la directe des  
PP. Carmes, et l'évalue quinze mille livres (il l'avait fait bâtir lui-même pour  
y loger ses collections, à son retour d'Italie en 1755).

(2) Séguier, né le 25 novembre 1703, est décédé le 1<sup>er</sup> septembre 1784, âgé de 81  
ans. M<sup>lle</sup> Marianne Séguier, sa sœur, lui survécut; son décès n'eut lieu que le 29  
mars 1780.

3<sup>e</sup> Edouard-Joseph-Alexandre MAUMENET, membre de l'Académie (1).  
15 octobre 1873. — *Testament olographe, aux minutes de*  
*M<sup>e</sup> Guérin, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Bellot.*

Après avoir constitué sur la tête de M<sup>me</sup> Aline Roque, seconde femme et veuve de son père, l'usufruit de tous ses biens, et disposé d'une partie sous forme de legs au profit de divers membres de sa famille, le testateur veut que, liquidation faite de ce qu'aura laissé M<sup>me</sup> veuve Maumenet, née Roque, le tout soit remis à l'Académie, « pour le produit être employé à faciliter l'instruction secondaire ou supérieure des enfants ou adultes, dénués de fortune, tant filles que garçons, sans égard à leur religion, à leur pays, même à leur nationalité, — et s'en rapporte à l'Académie pour organiser l'administration du capital qu'il lui laisse, et la répartition des revenus en provenant, suivant ses intentions ; — son vœu est que le choix des bénéficiaires dont on payera tout ou partie des frais d'instruction, et d'entretien au besoin, soit guidé par l'espoir qu'ils donneront d'être un jour des hommes ou femmes supérieurs, plutôt que par toute autre considération. Autant que possible, un même protégé sera poussé jusques aux plus hautes études ; et quand il les aura terminées, une pension strictement alimentaire pourra lui être accordée pendant un an, pour lui permettre de chercher une position. »

(M<sup>me</sup> veuve Maumenet, usufruitière, est décédée à Nîmes le 5 mai 1897.)

4<sup>e</sup> Jacques-Prosper-Ernest SABATIER, membre de l'Académie (2).  
1<sup>er</sup> juin 1881. — *Extrait de son testament, aux minutes de*  
*M<sup>e</sup> Grill, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Martin.*

« Je lègue à l'Académie de Nîmes ce qui me revient de la succession de ma cousine, M<sup>me</sup> Hugnot, ou la somme équivalente, dont les revenus seront employés à payer la pension d'un ou de plusieurs enfants pauvres au lycée de Nîmes ou à une école de l'Etat. »

Cette somme déterminée par les calculs de l'Administration de l'enregistrement, pour l'acquittement des droits de succession, doit s'élever

(1) Décédé le 4 juillet 1874.

(2) Décédé le 15 décembre 1881.



à 54.713 fr. 23 ; mais elle ne pourra être mise à la disposition de l'Académie, pour recevoir l'emploi obligatoire, qu'après le double décès de 1<sup>o</sup> M. Gaston Huguet, légataire en usufruit des valeurs provenant de la succession de M<sup>me</sup> Huguet ; 2<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Françoise dite Fanny Mathieu, légataire en usufruit de tous les biens, sans exception ni réserve, qui composeront la succession de M. Sabatier.

L'Académie étant absolument dépourvue de ressources pécuniaires pour acquitter les frais de mutation sur le montant de son legs compris au testament Sabatier, le Conseil municipal de Nîmes, informé de cette situation, a bien voulu, par délibération du 27 juin 1883, autoriser la mairie de Nîmes à faire l'avance de ces frais à l'Académie, qui ne sera tenue de les rembourser que par un prélèvement sur le chiffre de son legs, lorsqu'elle entrera en possession.

(M. Gaston Huguet est décédé le 21 décembre 1899.)

(L'autorisation du legs a été accordée par décret du 5 février 1902.)

5<sup>o</sup> LOUIS-JULES SALLES, doyen de l'Académie (1).

*15 février 1900. — Extrait de son testament, aux minutes de M<sup>e</sup> Renouard, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Flaissier.*

« Je donne et lègue dix mille francs à l'Académie de Nîmes pour  
» fonder un prix suivant les instructions qui seront données par mon  
» légataire universel. »

D'après ces instructions, « les intérêts de ces dix mille francs seront  
» employés à fonder un prix annuel pour récompenser la plus belle  
» découverte, le perfectionnement le plus utile, ou la meilleure œuvre  
» littéraire, artistique ou musicale, qui aura été faite dans le départe-  
» ment du Gard pendant le cours de l'année. Le testateur laisse à ses  
» confrères de l'Académie le soin de régler eux-mêmes le mode de  
» cette espèce de concours qui portera le nom de prix Jules Salles et  
» dont la récompense sera une médaille de 300 francs en or ou la  
» somme de trois cents francs en écus. Dans le cas où il ne se pré-  
» senterait pas de concurrent sérieux dans l'année, le prix serait  
» remis à l'année suivante en doublant la somme. »

(L'autorisation du legs a été accordée par arrêté préfectoral du 31 janvier 1902. La première attribution en a été proclamée à la séance publique de l'année 1904.)

(1) Décédé le 30 décembre 1900.

**TABLEAU NOMINATIF**  
**DES**  
**MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES**

---

**BUREAU DE 1913**

*Président d'honneur : M. LE PRÉFET DU GARD (disposition statutaire).*

---

<i>Président.....</i>	M. le Chanoine BONNEFOI, supérieur de Saint-Stanislas.
<i>Vice-Président.....</i>	M. Armand COULON, ✱, L. Ⓒ, président de Chambre à la Cour d'appel de Nîmes.
<i>Secrétaire perpétuel.</i>	M. Paul CLAUZEL I. Ⓒ, avocat, ancien bâtonnier.
<i>Secrétaire adjoint...</i>	M. Jules PUECH, docteur en médecine.
<i>Treasorier.....</i>	M. Fernand BRUNETON, ✱.
<i>Biblioth.-Archiviste.</i>	M. Félix MAZAURIC, conservateur du Musée archéologique.

---



## PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES

au 31 décembre 1913.

### CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait  
dans la ville de Nîmes.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		<b>Messieurs</b>	<b>MM.</b>
1	9 mai 1874. ....	Melchior Dose, I.  C.    peintre.	Flouost.
2	27 février 1875...	René Deloche, O.  inspect. général en retraite des ponts et chaussées. (1)	Abbé Goiffon.
3	11 février 1882...	Marcellin Clavel, anc. présid. du tribun. de com.	Henri Rousselier.
4	2 juin 1883. ....	Elie Mazel, docteur en médecine.	Présid. Pelou.
5	2 mai 1885. ....	Gustave Fabre, I.  pasteur.	Ernest Roussel.
6	27 juin 1885. ....	Georges Maurin, avocat, ancien magistrat.	Emile Im-Thörn.
7	—	Comte Edgard de Balincourt, O.  chef d'es- cadrons en retraite.	Albin Michel.
8	25 mars 1889 ....	Paul Clauzel, I.  avocat, ancien bâtonnier.	Aurès.
9	9 avril 1892. ....	Fernand Bruneton,  anc. présid. de la Société d'agriculture.	Ern. Delépine.
10	10 février 1894...	Emile Reinaud, I.   avocat, doct. en droit.	Eugène Bolze.
11	—	Félicien Allard, architecte.	Ch. Liotard.
12	7 juillet 1894. ....	Chanoine François Durand,  aumônier du Lycée.	D <sup>r</sup> Reynaud.
13	28 juillet 1894. ....	Gustave Barral, I.  docteur en médecine.	Constalet.
14	29 février 1896. ....	Pierre Delamaré, docteur en médecine.	E. Falgairolle.
15	13 mars 1897. ....	Gérard Lavergne, ingénieur.	A. Bigot.
16	19 mars 1898. ....	Michel Jouve,  docteur en droit, conseiller à la Cour d'appel.	Ch. Lenthéric.
17	16 décembre 1899.	Robin Nil-Joseph, colonel d'infanterie en re- traite, C.  I.  (2)	Rocafort.
18	2 décembre 1905..	Chanoine Joseph Bonnefoi, supérieur de Saint- Stanislas, à Nîmes.	Général Bertrand.
19	2 décembre 1905..	Alexis La Haye, directeur de l'Ecole des Beaux- Arts, à Nîmes.	A. Grotz.
20	30 décembre 1905.	Armand Coulon,  président de chambre à la Cour d'appel de Nîmes.	E. Bondurand.

(1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1864.  
membre non résidant en 1881.  
retré comme membre résidant en 1902.

(2) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1889.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
21	30 décembre 1905.	Jules Puech, docteur en médecine, à Nîmes.	L. de Castelnaud.
22	9 mars 1907.....	Max Raphaël, architecte.	Alexandre Ducros.
23	—	Félix Mazauric, conservateur du Musée archéologique.	Benoit-Germain.
24	14 décembre 1907.	Georges de Sorbier de Pougnaudresse, avocat, conseiller général.	Marquis de Valfons.
25	7 mars 1908.....	Chanoine Gustave Contestin, docteur en théologie.	Chanoine Julien.
26	1 <sup>er</sup> octobre 1908..	Abbé C. Nicolas, chanoine (1).	D <sup>r</sup> Reboul.
27	21 novembre 1908.	Louis Trial, pasteur, président de l'Association culturelle de Nîmes.	Jules Gal.
28	20 mars 1909....	Jean Bosc, avocat.	F. Daudet.
29	11 mars 1911....	Pierre Guérin, professeur au Lycée de Nîmes (2).	J. Poinso.
30	—	Abbé Albert Durand, directeur à l'Institut Saint-Félix (Nîmes) (3).	G. Ferry.
31	6 mai 1911.....	Elle Peyron, avocat.	A. Donnedieu de Vabres.
32	18 novembre 1911.	Eugène Margier, juge au tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Nîmes.	P. Béranguier.
33	—	Salomon Kahn, I. Ⓝ, rabbin de Nîmes et de Montpellier.	G. Fabre.
34	29 avril 1912....	Charles L'Hopital, Inspecteur d'Académie du Gard.	G. Maruéjols.
35	4 mars 1915....	Docteur Maurice Beynaud.	Chanoine Delfour.
36	4 mars 1915.....	A. Maluski, proviseur au Lycée.	Victor Robert.

**CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDENTS,**

comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

Messieurs			
1	30 avril 1881....	Louis Michel-Jaffard, O. ⚡, I. Ⓝ, conseiller à la Cour de cassation, avenue de Suffren, 100, Paris (4).	—
2	23 juillet 1881....	Prosper Falgairolle, Ⓝ, à Vauvert, archiviste de la ville.	—
3	17 janvier 1891....	D'Albionne Lionel, présid. honor., à Usès (5).	Abbé Magnen.
4	—	De Laille, curé-archiprêtre, à Usès (6).	Im-Thurn.
5	17 janvier 1891....	Albert Marignan, Puech du Teil Nîmes (7).	Comte de Pontmartin.
6	13 décembre 1894.	Edouard Lugol, ⚡, président de l'Union des associations agricoles du Sud-Est, place Questel, Nîmes.	Léonce Currier.
7	4 janvier 1896....	Edmond Falgairolle, I. Ⓝ, avocat général, à Montpellier (8).	E. Bosc.

- (1) Entré dans la Compagnie au titre de membre non résident en 1894.  
 (2) id. id. correspondant en 1910.  
 (3) id. id. id. en 1903.  
 (4) id. id. résidant en 1878.  
 (5) id. id. correspondant en 1873.  
 (6) id. id. id. en 1884.  
 (7) id. id. id. en 1888.  
 (8) id. id. { de correspondant en 1886.  
 { membre résidant en 1893.



Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		<b>Messieurs</b>	<b>MM.</b>
8	18 janvier 1896...	Fernand Desfours-Dorte, $\text{\textcircled{C}}$ , receveur de l'enregistrement à Verdun.	H. Roussellier.
9	24 avril 1897... ..	Raymond Février, l. $\text{\textcircled{C}}$ , past., à St-Hippolyte-du-Fort (1).	A. Jeanjean.
10	1 <sup>er</sup> juin 1901.....	Odile Pannet, $\text{\textcircled{C}}$ , O. M. A., docteur en droit, Le Reynard par Quissac (Gard) (2).	J. Rocafort.
11	2 décembre 1905...	Paul Faucher, rue Pelleport, 90 (20 <sup>e</sup> ) Paris.	Abbé Albran.
12	30 décembre 1905..	Numa Julian, l. $\text{\textcircled{C}}$ , d <sup>r</sup> en médecine, à Beaucaire.	Hugues.
13	juillet 1905.....	Ernest Dessaux, l. $\text{\textcircled{C}}$ , directeur du Lycée français de Monaco (3)	Stiméon Lhermite.
14	14 décembre 1907..	Henri de Pontmartin, archiviste-paléographe (Les Angles-Gard), par Villen.-les-Avignon.	Germer-Durand.
15	28 décembre 1907..	Amédée Varin d'Ainvelle, à Servas, par Alais (Gard).	Torcapel.
16	24 octobre 1908 ..	Jules Gal, $\text{\textcircled{C}}$ , inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (4).	Abbé Nicolas.
17	22 décembre 1909..	Phoebus Jouve, juge de paix à St-Gilles (Gard).	Lombard-Dumas.
18	31 décembre 1910..	Jules Poinso, $\text{\textcircled{C}}$ , professeur au Lycée de Marseille, 48, rue Barbaroux (5).	Bruguier-Roure.

**MEMBRES HONORAIRES.**

**Messieurs**

- 25 avril 1874..... Le cardinal Anat. de Cabrières, évêque de Montpellier.
- 16 décembre 1876... Osw. Dauphiné, prof. de rhétorique au Lycée Condorcet, Paris, 19, rue Faraday.
- 23 février 1878..... Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie, à Paris, 66, avenue Kléber.
- 31 janvier 1891..... Bory, ancien député du Cantal, président à la Cour d'appel d'Amiens (6).
- 17 décembre 1892... Léopold Morice, statuaire, à Paris, 41, rue d'Esclauger.
- 2 décembre 1893... Frédéric Paulhan, homme de lettres, à Paris.
- 12 janvier 1895..... Baptiste Bonnet, homme de lettres, à Bellegarde (Gard).
- 5 décembre 1896... Gaston Darboux, G. O.  $\text{\textcircled{C}}$ , membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences quai Mazarin, Paris.

(1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1891.  
 (2) id. id. id. en 1897.  
 (3) id. id. membre résidant en 1901.  
 (4) id. id. id. en 1900.  
 (5) id. id. id. en 1906.  
 (6) id. id. id. en 1889.

- 19 novembre 1898... E.-A. Martel, à Paris, rue Ménars (1).
- 22 avril 1899..... Ernest Daudet, I. (2), homme de lettres, à Paris, 34, rue Hamelin.
- 18 novembre 1899... Gaston Griolet, C. (3), vice-président de la Compagnie du Nord, à Paris, 97, avenue Henri-Martin.
- 16 décembre 1899... Mgr Fuzet, archevêque de Rouen (2).
- Mgr A. Fabre, évêque de La Réunion (3).
- 28 juillet 1900..... Camille Jullian, O. (4), correspondant de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris, rue du Luxembourg.
- 1<sup>er</sup> décembre 1900.. Jacques Bocafort, I. (5), docteur ès-lettres, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris, rue Clovis (4).
- 18 novembre 1905... Ed. Bondurand, I. (6), archiviste du département du Gard, Nîmes (5).
- 30 décembre 1905... L. Enjalbert, pasteur de l'Eglise réformée rue de l'Aspic (6).
- Eugène Fermaud, premier président de la Cour d'appel de Nîmes, boulevard Talabot.
- 9 février 1907..... E. Benoit-Germain, (7), à Nîmes (7).
- 21 novembre 1908... Gustave Coste, G. O. (8), général de division en retraite, à Paris.
- 6 février 1909..... Fernand Daudet, avocat, ancien bâtonnier, rue Roussy (8).
- Gabriel Carrière, (9), à Nîmes (9).
- 15 mai 1909..... Jean Aicard, de l'Académie française, 40, rue du Luxembourg, Paris.
- 24 juillet 1909..... Jules Charles-Roux, C. (9), ancien député de Marseille, 12, rue Pierre-Charron, Paris.
- 14 mai 1910..... Abbé Jules Martin, aumônier, à Sommières.
- 5 novembre 1910... Robert Michel, de l'Ecole française de Rome.
- 31 décembre 1910... Joseph Déchelette, conservateur du Musée de Roanne.
- Joséphin Peladan, homme de lettres, à Paris.
- 11 mars 1911..... Abbé Th. Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges (Cher).

(1)	Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1889.
(2)	id. id. id. en 1874.
(3)	id. id. id. en 1872.
(4)	id. id. { membre résidant en 1894.
	id. { membre non résidant en 1890.
(5)	id. id. correspondant en 1872.
	{devenu membre résidant en 1881.
(6)	id. id. id. en 1893.
(7)	id. id. membre résidant en 1891.
(8)	id. id. id. en 1894.
(9)	id. id. id. en 1895.



CLASSE DES CORRESPONDANTS

EN NOMBRE ILLIMITÉ.

Messieurs

- 15 avril 1871..... P. Cazalis de Fondouco, ing. civil, château de Reys,  
par Saint-André-de-Majencoules.
- 7 février 1885..... Chanoine Ferd. Saurel, de Montpellier.
- 31 mai 1890..... Henri Mazei, \*, attaché au ministère de la marine,  
à Paris, ex-directeur de la revue *l'Ermitage*.
- 16 janvier 1892.... Barré de Saint-Venant, ☉, inspect. des forêts, à Nevers.
- 31 décembre 1892.. Ulysse Topi, bibliothécaire à Savignano di Romagna  
(Italie).
- 9 février 1895.... Alfred Falguière, ☉, chef de bureau à la sous-préfec-  
ture, Le Vigan.
- 20 avril 1895..... Docteur J. Bouillet, rue du Capus, Béziers.
- Abbé Pierre-Marie Roux, ☉, curé à Aujargues.
- 17 décembre 1898.. M<sup>me</sup> Marthe Boucoiran-Dulos, ☉, à Saint-Geniès-de-  
Malgoirès (Gard).
- 25 mars 1899..... Antonio de Portugal de Farja, à Paris.
- 3 juin 1899..... D<sup>r</sup> Malzac, à Lasalle (Gard).
- 10 mars 1900..... Ernest André, directeur de la « Revue pratique  
d'agriculture », à Pont-Saint-Esprit (Gard).
- 19 mai 1900..... Henri Roux, I. ☉, directeur d'école, Nîmes.
- 28 juillet 1900..... Mme Garidel-Alègre, I. ☉, à Bagnols-sur-Cèze (Gard).
- 4 janvier 1902... Pier Luigi Calore, à Pesco Sansonesco, province de  
Teramo (Italie).
- 13 juin 1903..... Albert Roux, I. ☉, célibre, à Sanilhac (Gard).
- 11 juillet 1903..... Mlle Elise Mouriers, à Alais (Gard).
- 2 décembre 1905.. Gaston Darboux, professeur à la Faculté des Sciences  
de Marseille, 30, boulevard Perrier.
- 28 décembre 1907.. Abbé J.-G. Fesquet, curé-doyen de Saint-Hippolyte-  
du-Fort.
- 2 mai 1908..... Pierre Farel, pasteur à Congéniès (Gard).
- Henry Nègre, compositeur de musique, à Nîmes, quai  
de la Fontaine.
- 30 mai 1908..... Jean Renouard, homme de lettres, à Paris, 47, rue  
Vaugirard.
- 11 juillet 1908... Abbé Henri Grange, docteur en droit canon curé de  
Saint-Maximin (Gard).

- 21 novembre 1908. Abbé Honoré Aigon, curé de Saint-Paul-et-de-Caisson (Gard).  
— Docteur Josef Zawodny, de Prague (Autriche-Hongrie).  
— P.-H. Bigot, professeur d'histoire au Lycée d'Alais.  
17 janvier 1911... Léon Maury, professeur à la Faculté libre de théologie protestante de Montauban.  
14 mars 1911..... Henry Baragnon, à Alais (Gard).  
— Ferdinand Gache, professeur au Lycée de Montpellier.  
20 mai 1911..... Marcel Fabre, avocat, docteur en droit, à Uzès (Gard).  
— Louis Bontoux, critique d'art, à Beaucaire (Gard).  
2 décembre 1911. Madame la baronne de Charnisay, femme de lettres, à Courbessac (Gard).  
19 février 1912..... Louis Merle, magistrat, rue Saint-Dominique, Nîmes.  
— Edmond Hugues, à Anduze.  
— Marcel Coulon, Procureur de la République, à La Châtre (Indre).
-



---

**LISTE**  
DES  
**SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.**

---

- Aisne*..... Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin.  
— Société académique de Laon.  
— Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.  
— Société historique et archéologique de Château-Thierry.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes (Basses-)*... Société académique, à Digne.
- Alpes (Hautes-)*... Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
- Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*..... Commission archéologique, à Narbonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
- Belfort (Terr. de)*. Société belfortaine d'émulation, à Belfort.
- Bouches-du-Rhône*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.  
— Société de statistique de Marseille.  
— Académie des sciences, belles-lettres et arts, Marseille.  
— Annales de la Société d'études provençales, à Aix.  
— Bibliothèque de l'Université d'Aix-en-Provence.
- Calvados*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.  
— Société archéologique de France, à Caen.  
— Société des antiquaires de Normandie, à Caen.  
— Commission des beaux-arts, à Caen.

- Calvados*. . . . . Le Courrier, Bulletin de l'Institut pédagogique international (16, rue Guilbert).
- Charente*. . . . . Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure*. Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
- Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.
- Cher*. . . . . Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- Constantine*. . . . . Société archéologique, à Constantine.
- Académie d'Hippone, à Bône.
- Côte-d'Or*. . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- Commission départementale des antiquités, à Dijon.
- Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*. . . . Société archéologique et historique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Creuse*. . . . . Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
- Doubs*. . . . . Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
- Société d'émulation de Montbéliard.
- Drôme*. . . . . Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
- Eure*. . . . . Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
- Eure-et-Loir*. . . . . Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
- Société dunoise, à Châteaudun.
- Finistère* . . . . . Société d'archéologie, à Quimper.
- Société académique, à Brest.
- Gard* . . . . . Société scientifique et littéraire, à Alais.
- Société d'étude des Sciences naturelles, à Nîmes.
- Comité de l'Art Chrétien, à Nîmes.
- Bibliothèque communale, à Bagnols-sur-Cèze.
- Garonne (Haute-)*. . . Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
- Université de Toulouse.
- Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.



<i>Garonne (Haute-)</i>	Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.
—	Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
<i>Gironde</i> .....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.
<i>Hérault</i> .....	Bibliothèque de la ville et du musée Fabre, à Montpellier.
—	Société archéologique, à Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
—	Société d'étude des langues romanes, à Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
<i>Ille-et-Vilaine</i> ...	Société archéologique, à Rennes.
—	Société Historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
<i>Indre-et-Loire</i> ....	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.
<i>Isère</i> .....	Académie delphinale, à Grenoble.
—	Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
<i>Jura</i> .....	Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.
<i>Landes</i> .....	Société de Borda, à Dax.
<i>Loir-et-Cher</i> .....	Société des sciences et des lettres, à Blois.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme.
<i>Loire</i> .....	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.
—	<i>Diana</i> , société historique et archéologique du Forez, à Montrison.
<i>Loire (Haute-)</i> ...	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy-en-Velay.
—	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, Le Puy.
<i>Loire-Inférieure</i> ..	Société académique, à Nantes.
—	Société archéologique, à Nantes.
<i>Loiret</i> .....	Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
—	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.
<i>Lot-et-Garonne</i> ...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.

<i>Lozère</i> .....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.
<i>Maine-et-Loire</i> ....	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
<i>Manche</i> .....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.
—	Société académique, à Cherbourg.
—	Société historique et archéologique de l'Arrondissement de Saint-Malo.
<i>Marne</i> .....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.
—	Académie de Reims, à Reims.
—	Société des Amis du vieux Reims, à Reims.
—	Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	Académie de Stanislas, à Nancy.
—	Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
<i>Meuse</i> .....	Société philomathique, à Verdun.
—	Société des lettres, sciences et arts, à Bar-le-Duc.
<i>Morbihan</i> .....	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
<i>Nièvre</i> .....	Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.
<i>Nord</i> .....	Société des sciences, des lettres et des arts, à Lille.
—	Société d'émulation, à Cambrai.
—	Société d'agriculture, de sciences et arts, à Douai.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
—	Société d'émulation, à Roubaix.
—	Université et Académie de Lille.
<i>Oise</i> .....	Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.
—	Comité archéologique, à Senlis.
—	Comité archéologique, à Noyon.
<i>Pas-de-Calais</i> ....	Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
—	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.



- Pas-de-Calais*.... Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
- Société académique, à Boulogne-sur-Mer.
- Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- Puy-de-Dôme*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.
- Pyrénées (Basses-)*. Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
- Pyrénées-Orientales*. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
- Rhône*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.
- Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, à Lyon, 6, rue de l'Hôpital.
- Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon.
- Saône-et-Loire*.... Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Mâcon.
- Société éduenne, à Autun.
- Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône.
- Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Châlon-sur-Saône.
- Saône (Haute-)*.... Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
- Sarthe*..... Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
- Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
- Savoie*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
- Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.
- Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
- Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.
- Savoie (Haute-)*... Société florimontane, à Annecy.
- Seine*..... Société des antiquaires de France, à Paris.
- Société nationale d'agriculture de France, à Paris.
- Société d'anthropologie, à Paris.
- Société philotechnique, à Paris.
- Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

- Seine*..... Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
- Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne (Paris).
- Annales du musée Guimet, à Paris.
- Société académique Indo-Chinoise de France, à Paris.
- Revue de la Société des études historiques, à Paris.
- Société d'étude des langues grecques, à Paris.
- *Journal des Savants*, à Paris.
- *Bibliothèque de l'école des Chartes*, à Paris.
- *Revue de l'histoire des religions*, par M. Albert Réville (Annexe du musée Guimet), à Paris.
- *Polybiblion*, à Paris.
- Seine-et-Marne*... Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
- Seine-et-Oise* ..... Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
- Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.
- Société archéologique, à Rambouillet.
- Seine-Inférieure*... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
- Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
- Société havraise d'études diverses, au Havre.
- Somme*.. . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Amiens.
- Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
- Société d'émulation, à Abbeville.
- Tarn*..... Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.
- Tarn-et-Garonne*.. Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
- Var* ..... Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
- Académie du Var, à Toulon.
- Vaucluse*..... Académie de Vaucluse, à Avignon.
- Société du Museum Calvet, à Avignon.
- Vienna*..... Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
- Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.



- Vienne (Haute-)*... Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.  
*Vosges*..... Société d'émulation des Vosges, à Epinal.  
*Yonne* . . . . . Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre  
— Société d'études, à Avallon.  
— Société archéologique, à Sens
-

**Sociétés étrangères correspondantes.**

- Allemagne*..... Académie d'histoire et archéologie de Thuringe,  
à Iena.  
Académie royale des Sciences et Belles-Lettres  
de Bavière, à Munich.
- Alsace-Lorraine.* Académie de Metz.  
— Société des sciences et arts de la Basse-Alsace,  
à Strasbourg.  
— Société d'histoire naturelle, à Colmar.
- Angleterre*..... Société littéraire et philosophique, à Man-  
chester.
- Belgique*..... Académie royale d'archéologie de [Belgique, à  
Anvers.  
— Société d'archéologie de Bruxelles.  
— Revue Mabillon.
- Espagne*..... Athénée de Barcelone.
- Etats-Unis*..... Smithsonian Institution, à Washington.  
— Société d'histoire naturelle, à Boston.  
— Société zoologique d'Harvard Collège de Cam-  
bridge (Massachusetts).  
— *Geological Survey*, à Washington.
- Italie*..... Accademia dei Lincei, à Rome.  
— R. Accademia delle Scienze dell'Istituto di  
Bologna.  
— Académie des sciences, lettres et arts, à Modène.  
— Museo civico di Verona.  
— Società di Storia patria per la Sicilia Orientale,  
Palazzo Universitario, à Catania.  
— Bollettino Storico Romagnolo (Felix Ravenna).
- Mexique*..... Secretaria de Fomento, colonización é industria  
de la Republica Mexicana, à Mexico.
- Norwège*..... Université de Norwège, à Christiania.
- Roumanie*..... Institut météorologique de Roumanie, à Bucarest.
- Suède*..... Université royale de Lund.  
— Académie des Antiquités au Musée national de  
Stockholm.  
— Bibliothèque de l'Université royale d'Upsala.  
— Société royale des sciences et lettres de Gothen-  
bourg.
- Suisse*..... Société d'histoire et d'archéologie de Genève.  
— Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.  
— Société historique et archéologique de Bâle.
- Uruguay*..... Museo nacional de Montevideo.



## LISTE DES OUVRAGES

ADRESSÉS A TITRE D'HOMMAGE A L'ACADÉMIE DE NIMES

au cours de l'année 1913

---

*Le centenaire d'Armand de Pontmartin : Inauguration du monument élevé à sa mémoire dans la commune des Angles, le 6 octobre 1912.*

FERDINAND GACHE : *Stylistique latine traduite de l'Allemand de Ernest Berger, remaniée par Max Bonnet et Ferdinand Gache.*

L. MAURY : *La valeur sociale du sacrifice.*

CHANOINE H. GRANGE : *Les diocèses de Nîmes et d'Uzès au XIV<sup>e</sup> siècle : Brèves notices sur les cardinaux, professeurs des Églises, Prieurés ou Bénéfices dans les anciens diocèses de Nîmes et d'Uzès au XIV<sup>e</sup> siècle.*

GUSTAVE FABRE : *Les trois Jérusalems. Sermon prêché à Paris, au temple de l'Étoile, le 5 juin 1912.*

CASIMIR BOJERO : *Les filles du soleil.*

ABBÉ PIERRE-MARIE ROUX : *Histoire du château d'Aujargues (Gard). Première partie.*

ALBERT HUGUES : a) *Sur les Migrations des chiroptères.*

b) *Signes cruciformes à Saint-Géniès-de-Malgoirès (Gard). Empreintes de sabots de la station de Collorgues (Gard).*

CHANOINE ALBERT DURAND : *Le pliocène de la région de Saint-Laurent-des-Arbres (Gard).*

ELIE MAZEL : *Monographie sur Nant-d'Aveyron et son ancienne abbaye depuis son origine jusqu'à la Révolution Française.*

DELOCHE : *Notice sur M. Vincent de Paul Bailly de Surey, ancien président du Patronage de Sainte-Mélanie.*

LIONEL D'ALBIOUSSE : *Fête de Jeanne d'Arc. Le drapeau du Pape à Uzès.*

ARSÈNE THÉVENOT : *Recettes culinaire et l'art de manger.*  
ABBÉ ALBERT SOLANET : *L'abbé du Chaila ; sa mémoire.*

GÉNÉRAL D'ENTRAIGUES : *Souvenirs de guerre : armée de  
Chalons, armée de la Loire, armée de l'Est.*

DELOCHE : *Notice sur M. Paul Royer-Collard, membre de  
l'association Sainte-Mélanie.*

HOMMAGE DE LA COMMISSION : *Recueil officiel des usages  
locaux du département du Gard.*

D<sup>R</sup> ELIE MAZOYER : *Puériculture pratique.*

FERDINAND GACHE : *Aux jeunes institutrices. Mon premier  
poste ; la Mode ; le Foyer ; les Vacances.*

---



## PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DE NIMES MÉMOIRES.

### PREMIÈRE SÉRIE (XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE).

- Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nismes. 1756. 1 vol. in-8° (Epuisé).  
Recueil (factice) de pièces en prose et en vers lues à l'Académie, de 1768 à 1777 (Epuisé).

### DEUXIÈME SÉRIE (1804—1822).

- Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.  
Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804—1805). Broch. in-8°.  
— — pendant l'année 1806. 1 vol. in-8° (Epuisé).  
— — pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.  
— — pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.  
— — pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.  
— — pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.  
— — pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.  
Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.  
Lacune de 10 ans (1822—1832).

### TROISIÈME SÉRIE (1832—1850).

- Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1832. 1 vol. in-8° (Epuisé).  
— — 1833-34. 1 vol. in-8° (Epuisé).  
— — 1835-1836-1837. 1 vol. in-8° (Epuisé).  
— — 1838-1839. 1 vol. in-8° (Epuisé).  
— — 1840-1844. 1 vol. in-8°.  
— — 1842-1843-1844. 1 vol. in-8° (Epuisé).  
— — 1845-1846. 1 vol. in-8°.  
Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°.  
— — 1849-1850. 1 vol. in-8° (Epuisé).  
Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

### QUATRIÈME SÉRIE (1851—1860).

- Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.  
— — 1852. 1 vol. in-8°.  
— — 1853. 1 vol. in-8°.  
— — 1854-1855. 1 vol. in-8°.  
— — 1856-1857. 1 vol. in-8°.  
— — 1858-1859. 1 vol. in-8°.  
— — 1860. 1 vol. in-8°.  
Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

**CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870).**

Mémoires de l'Académie du Gard.	1861.	1 vol. in-8°.
—	—	1862, 1 vol. in-8°.
—	—	1863, 1 vol. in-8°.
—	—	1863-1864, 1 vol. in-8°, avec les tables de 1864 à 1866.
—	—	1864-65, 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1866,	broch. in-8°.
Mémoires de l'Académie du Gard.	1865-66.	1 vol. in-8°.
—	—	1866-67, 1 vol. in-8°. (Épuisé).
—	—	1867-68, 1 vol. in-8°.
—	—	1868-69, 1 vol. in-8°.
—	—	1869-70, 1 vol. in-8°, avec les Tables décennales de 1861 à 1870.

**SIXIÈME SÉRIE (1871-1877).**

Mémoires de l'Académie du Gard.	1871,	1 vol. in-8°.
—	—	1872, 1 vol. in-8°.
—	—	1873, 1 vol. in-8°.
—	—	1874, 1 vol. in-8°.
—	—	1875, 1 vol. in-8°.
—	—	1876, 1 vol. in-8°.
—	—	1877, 1 vol. in-8° en 2 parties.

**SEPTIÈME SÉRIE (1878) (Format agrandi).**

Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1878,	1 vol. gr. in-8°.
Règlement de l'Académie de Nîmes.	25 mars 1878,	broch. in-8° de 35 pages.
Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1879,	1 vol. gr. in-8°.
—	—	1880, — — (Épuisé).
—	—	1881, — —
—	—	1882, — —
—	—	1883, — —
—	—	1884, — —
—	—	1885, — — avec les Tables décennales de 1871 à 1880.
—	—	1886, 1 vol. gr. in-8°.
—	—	1887, 1 vol. —
—	—	— — Supplément : <i>Manuel de Dhudo</i> , 1 vol. gr. in-8°.
—	—	1888, 1 vol. gr. in-8°.
Règlement de l'Académie de Nîmes.	21 janvier 1888,	broch. in-8° de 30 pages.



Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1889, 1 vol. gr. in-8°.			
—	—	1890,	— —
—	—	1891,	— —
—	—	1892,	— —
—	—	1893,	— —
—	—	1894,	— —
—	—	1895,	— — avec les Tables
		décennales de 1887 à 1890.	
—	—	1896, 1 vol. gr. in-8°.	
—	—	1897,	— —
—	—	1898,	— —
—	—	1899,	— —
—	—	1900,	— —
—	—	1901,	— —
—	—	1902,	— — avec les Tables
		décennales de 1891 à 1900.	
—	—	1903, 1 vol. gr. in-8°.	
—	—	1904,	— —
—	—	1905,	— —
—	—	1906,	— —
—	—	1907,	— —
—	—	1908,	— —
—	—	1909,	— —
—	—	1910,	— —
—	—	1911,	— —
—	—	1912,	— —
—	—	1913,	— —

---

## PROCÈS-VERBAUX.

- Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 225 pages (Epuisé).
- Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé).
  - Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.
  - Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé).
  - Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé).
  - Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.
  - Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.
  - Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 251 pages.
  - Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.
  - Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.
  - Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.
  - Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.
  - Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.
  - Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.
  - Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.
  - Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.
  - Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.
  - Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 205 pages.
  - Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.
  - Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.
  - Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.
  - Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.
  - Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 195 pages.
  - Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 145 pages.
  - Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.
  - Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.
  - Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.
  - Année 1873. 1 vol. in-8° de 164 pages.
  - Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.
  - Année 1875. 1 vol. in-8° de 198 pages.
  - Année 1876. 1 vol. in-8° de 200 pages.
  - Année 1877. 1 vol. in-8° de 224 pages.

- 
- Bulletin de l'Académie de Nîmes. Année 1878, 1 vol. in-8° de 152 pages.
- — — Année 1879, 1 vol. in-8° de 176 pages.
  - — — Année 1880, 1 vol. in-8° de 154 pages.
  - — — Année 1881, 1 vol. in-8° de 142 pages.



Bulletin de l'Académie de Nîmes	Année 1882, 1 vol. in-8° de 160 pages.
—	Année 1883, 1 vol. in-8° de 148 pages.
—	Année 1884, 1 vol. in-8° de 204 pages.
—	Année 1885, 1 vol. in-8° de 175 pages.
—	Année 1886, 1 vol. in-8° de 167 pages.
—	Année 1887, 1 vol. in-8° de 172 pages.
—	Année 1888, 1 vol. in-8° de 88 pages.
—	Année 1889, 1 vol. in-8° de 99 pages.
—	Année 1890, 1 vol. in-8° de 104 pages.
—	Année 1891, 1 vol. in-8° de 106 pages.
—	Année 1892, 1 vol. in-8° de 111 pages.
—	Année 1893, 1 vol. in-8° de 151 pages.
—	Année 1894, 1 vol. in-8° de 164 pages.
—	Année 1895, 1 vol. in-8° de 125 pages.
—	Année 1896, 1 vol. in-8° de 94 pages.
—	Année 1897, 1 vol. in-8° de 92 pages.
—	Année 1898, 1 vol. in-8° de 114 pages.
—	Année 1899, 1 vol. in-8° de 112 pages.
—	Année 1900, 1 vol. in-8° de 104 pages.
—	Année 1901, 1 vol. in-8° de 104 pages.
—	Année 1902, 1 vol. in-8° de 75 pages.
—	Année 1903, 1 vol. in-8° de 99 pages.
—	Année 1904, 1 vol. in-8° de 110 pages.
—	Année 1905, 1 vol. in-8° de 117 pages.
—	Année 1906, 1 vol. in-8° de 111 pages.
—	Année 1907, 1 vol. in-8° de 136 pages.
—	Année 1908, 1 vol. in-8° de 103 pages.
—	Année 1909, 1 vol. in-8° de 147 pages.
—	Année 1910, 1 vol. in-8° de 157 pages.
—	Année 1911, 1 vol. in-8° de 145 pages.
—	Année 1912, 1 vol. in-8° de 121 pages.
—	Année 1913, 1 vol. in-8° de 121 pages.